La norme lexicale

Gilles Siouffi, Agnès Steuckardt

▶ **To cite this version:**

Gilles Siouffi, Agnès Steuckardt (Dir.). La norme lexicale. Presses universitaires de la Méditerranée, 272 p., 2001, 2-84269-465-1. hal-03268582

HAL Id: hal-03268582
https://hal.science/hal-03268582

Submitted on 23 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La norme lexicale

Études rassemblées par
Gilles SIOUFFI et Agnès STEUCKARDT

Université Paul-Valéry Montpellier III
DIPRALANG (E.A. 739)

Ouvrage publié avec le soutien de l'équipe DIPRALANG (E.A. 739)

Sommaire

Gilles SIOUFFI et Agnès STEUCKARDT
Présentation 5

Jean PRUVOST
L'art du non-dit : la norme 15

DICTIONNAIRES ET GRAMMAIRES

Michel GLATIGNY
De la norme grammaticale à la norme lexicale chez Pierre Larousse 29

Danielle BOUVEROT
1835 et 1992, deux éditions du Dictionnaire de l'Académie française, *deux étapes pour la norme lexicale* 47

Gilles SIOUFFI
La norme lexicale dans les Remarques sur la langue française *de Vaugelas* 57

Sarah LEROY
Une exception au fonctionnement de la catégorie nominale : l'antonomase du nom propre dans quelques grammaires du français 87

Aïno NIKLAS-SALMINEN
Sur la néologie et la norme 109

HISTOIRE, POLITIQUE, SOCIÉTÉ

Michel GRIFFE
Auctoritas verborum. *La linguistique normative à l'époque impériale* 131

Jacques GUILHAUMOU
L'histoire des événements linguistiques de « La Langue française » au XVIII^e siècle 157

Agnès STEUCKARDT
L'abus des mots, des Lumières à la Révolution 177

Blandine PÉRICHON
Abus des mots dans le discours écologiste 197

UNE QUESTION D'ACTUALITÉ : LA FÉMINISATION DES NOMS

Chrystel BREYSSE
Le masculin l'emporte sur le féminin ! 211

Edwige KHAZNADAR
Langue et norme dans la dénomination humaine 221

Geneviève PETIOT, Sandrine REBOUL-TOURÉ
Norme lexicale et féminisation des noms de métiers : des textes officiels aux discours médiatiques 237

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE (Gilles SIOUFFI) 261

LISTE DES PARTICIPANTS 269

Présentation

La norme est en quelque sorte un tabou de la description linguistique moderne. On sait que la linguistique s'est constituée comme « science » en grande partie contre l'idée de norme attachée à la traditionnelle « grammaire ». Encore aujourd'hui, le mot *grammaire* ne s'est pas totalement débarrassé de la mission normative qui lui semble presque de droit et tacitement atttribuée.

Ainsi la question de la norme reste centrale dans le fait même de la description linguistique. Historiquement — et ceci est observable dans bien des traditions — elle précède et commande souvent la description des usages, comme si une nécessité plus grande semblait devoir lui être reconnue.

Le mot *norme* n'est pas un mot très ancien du lexique français. Son application aux questions de langage est encore plus récente. Dans un article de 1994, D. Baggioni (voir bibliographie, Baggioni, 1994) propose un panorama des définitions qu'on a pu donner des deux grands termes impliqués dans la problématique linguistique que nous visons : *norme* et *usage*. Pour se rendre compte à quel point le mot de *norme* a pu paraître tant soit peu bizarre au moment où il a commencé à être employé, on lira pour commencer ce que dit Pierre Larousse dans son *Grand dictionnaire encyclopédique du XIX^e siècle* (1866-1876) :

> NORME. Ce mot est nouveau dans la langue, et il exige de la part de celui qui l'entend prononcer pour la première fois un certain effort d'attention. Le point de départ du droit est dans l'idée de la « norme », qui résulte elle-même de l'idée de la force collective. La « norme » est l'état régulier, normal, produit par la balance des forces. La « norme » des forces inorganiques, a dit un économiste moderne, est purement statique. C'est le point d'équilibre en deçà et au-delà duquel elles réagissent comme attaquées dans leur existence individuelle.

De fait, il semble que les premières utilisations du mot en terrain linguistique datent du début du XXe siècle. Damourette et Pichon, par exemple, écrivent en 1911 dans *Des mots à la pensée* :

> Comme nous l'avons indiqué ci-dessus au § 33, la diversité des habitudes des différents Français n'altère en rien l'unité foncière de la langue. Certes nous n'avons pu légitimement marquer semblable différence que parce qu'il est en France beaucoup d'individus qui ne disposent, dans leur parler personnel, que d'une partie des ressources de leur langue. Il est à vrai dire impossible de concevoir un seul homme qui possède la totalité de ces ressources. Mais tous ceux qui voudront se servir du français soit dans un but didactique, soit dans un but esthétique, ou qui simplement se piqueront d'élégance dans la conversation, devront s'efforcer de posséder le plus possible des éléments divers de la langue, tant lexicographiques que grammaticaux. On conçoit donc qu'il existe une manière particulièrement recommandable de parler, et que dans l'établissement de cette **norme** [le mot est en gras], les grammairiens doivent avoir un rôle éminent. C'est en ce sens que la grammaire, qui, dans son principe, est une science, deviendra par son application l'art de bien parler et de bien écrire. Loin de nous la pensée de revenir à la vieille définition : l'art de parler et d'écrire correctement. Le grammairien n'a pas le droit d'édicter des dogmes arbitraires basés sur des a priori. En revanche, il a le devoir de dresser l'inventaire soigneux des richesses de la langue française, de préciser la nature de ces richesses et la manière dont elles peuvent être utilisées, bref, de présenter aux écrivains, dans une savante ordonnance, le répertoire sémantique dans lequel ils auront à puiser. (*Des mots à la pensée*, Paris, D'Artrey, I, 53).

On voit donc que, dès l'introduction du terme dans le domaine de la langue, une réticence s'observe quant à son emploi et aux attitudes auxquelles il semble assujettir le « grammairien ». Damourette et Pichon semblent à cet égard se situer exactement à mi-chemin entre la visée traditionnelle de la grammaire, de laquelle ils prétendent se démarquer — mais en termes assez ambigus — et la toute nouvelle prétention « scientifique » (le mot est dans le texte) qui est celle de la linguistique. Les auteurs paraissent d'ailleurs munis d'un antidote à toute idée de dogme : la « richesse » de la langue comme objet d'enseignement.

C'est dans le *Lexique de la terminologie linguistique* de Marouzeau (1936) que, selon Baggioni, est pour la première fois développé le sens linguistique du terme *norme* :

> NORME. Ensemble des particularités par lesquelles se définit la langue d'une communauté linguistique donnée, considérée soit comme un modèle auquel il convient de se conformer, soit comme une réalité suffisamment homogène pour que les sujets parlants aient le sentiment de son unité. La « norme » se confond avec la correction quand les sujets parlants considèrent la norme comme obligatoire.

On voit bien ici qu'à partir du moment où l'on essaie de donner de la norme une vision linguistique, ce que l'idée de norme peut avoir d'injonctif est mis à distance, au profit de la description d'une certaine forme d'usage accompagnée de la prise en compte du sentiment des locuteurs. Pour exister, la norme doit être *considérée* comme obligatoire. Terminons avec un extrait de la notice du *Grand Larousse de la Langue Française* (1971-1978) :

> En grammaire, système d'instructions définissant ce qui doit être choisi parmi les usages d'une langue donnée si l'on veut se conformer à un certain idéal esthétique ou socio-culturel.

Ici encore, le modèle injonctif semble subtilement gauchi au moyen d'une référence à ce que les auteurs appellent un « idéal ».

Dans le domaine français, par conséquent, il apparaît que l'introduction du terme *norme* dans la terminologie linguistique coïncide assez précisément avec le moment où le discours linguistique prétend s'abstraire de l'objectif normatif. Faut-il comprendre par là que le mot *norme* emblématise une manière de définition négative de ce que voudrait être la linguistique ? Qu'il semble voué à dénoncer une manière d'interventionnisme que pérennisent institutions et décisions politiques, et vis-à-vis duquel un nouveau discours de la langue voudrait marquer ses distances ? Quoi qu'il en soit, on peut noter que les premières théorisations linguistiques ont manifesté un grand attachement à distinguer, dans les questions de langue, les plans de la norme, du discours et de la théorisation. Cet effort de distinction constitue le point commun des travaux de Hjelmslev et de Coseriu, par exemple. Il s'agit de situer la norme, d'un côté par rapport à l'existence effective du discours, de l'autre par rapport au système, autrement dit ce que la description linguistique peut avoir de régulier et de schématique. Dans sa forme structurale, on comprend que la linguistique ait été très attentive à différencier les aspects contraignants de la théorie et ce que peut avoir de systématique l'injonction normative. C'est ainsi que Coseriu, inspiré par Hjelmslev, a pu proposer la distinction norme descriptive/norme

prescriptive. L'objectif de la linguistique étant alors de proposer une description structurale de la synchronie, la question essentielle est alors l'interprétation à donner aux traits distinctifs de la langue, et à leur valeur plus ou moins obligatoire.

Un second défi à l'idée de norme a été lancé par la grammaire générative. Beaucoup a été écrit sur la fonction des règles d'acceptabilité en grammaire générative, et sur les procédures qui permettent d'y expliquer les énoncés à « anomalies ». Il semble qu'on retrouve alors une nouvelle forme de la gêne que depuis sa fondation, la linguistique paraît éprouver vis-à-vis de la pratique langagière. Le non interventionnisme reste bien entendu de règle, mais — comme cette formule un peu hasardée le laisse d'ailleurs entendre — il corsète la description dans un carcan positiviste qui n'est pas très éloigné, alors, de l'idée de norme. C'est ce qui a pu motiver le jugement de S. Auroux, souvent repris par lui, selon lequel la linguistique est par essence une discipline normative.

La linguistique semble aujourd'hui s'être tant soit peu affranchie des esprits de système. On peut le déplorer ou s'en réjouir, mais l'un des résultats les plus notables en a certainement été une attention nouvelle à la coexistence de variantes codées dans un même état de langue, à l'idée que, s'il existe un « système » de la langue, ce système est d'abord une hétérogénéité ordonnée. Ici, l'influence de la sociolinguistique a sans doute été décisive. Elle a permis que le terme de *norme* ne soit plus un terme « repoussoir » dans les études linguistiques. Pour ce qui est de la description de l'usage, elle a prudemment suivi l'habitude anglo-saxonne du terme *standard*. Enfin, elle a considérablement ouvert l'éventail des points de vue possibles. Si, d'un point de vue philosophique général (Dewey), on peut dire que les trois orientations principales de la norme sont logique, esthétique et morale, elle a fait apparaître qu'en matière de langage, les choses étaient infiniment plus complexes, qu'aucun de ces axes ne saurait à lui seul épuiser la problématique linguistique de la norme, et que pas même un ne saurait y être vu inscrit *de facto*. La norme linguistique est d'abord comme on la voit : ses enjeux ne sont pas forcément linguistiques (voir Bourdieu/Boltanski, 1975).

Par ailleurs, fait assez nouveau, des linguistes se sont trouvés assez souvent associés, ces dernières décennies, à des entreprises institutionnelles mettant en jeu la norme linguistique. On en veut pour preuve les institutions récentes que sont le Conseil Supérieur de la langue française, à l'initiative duquel nous devons les recommandations orthographiques de 1990, ainsi que la Commission générale de terminologie auteur du *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* de

1998. Certaines des décisions cruciales concernant la langue n'impliquent plus seulement, comme par le passé, des politiques et des amateurs éclairés, mais mobilisent directement des linguistes. Cette implication récente a sans doute modifié le regard que les linguistes portent sur le concept de norme. Fréquemment, des linguistes se sont trouvés pour ainsi dire « des deux côtés de la barrière » : lexicologues et « dictionnaristes », pour reprendre la terminologie de Bernard Quemada, grammairiens et rédacteurs de recommandations officielles.

Il est apparu impératif de considérer, par conséquent, que la question de la norme linguistique n'avait pas seulement une existence dans le discours linguistique théorique, mais qu'elle était aussi une problématique qui a une signification pratique immédiate. Elle concerne directement un certain nombre de corps de métier : lexicographes, journalistes, lecteurs et correcteurs des maisons d'édition, enseignants, professions juridiques, etc. Dans l'ensemble des personnes concernées, les linguistes sont somme toute très minoritaires... Quoi qu'ils aient à en dire, la question de la norme linguistique fait donc l'objet d'une appropriation par de nombreuses catégories de la population.

Interrogée par la sociolinguistique, par les études variationnelles, par les travaux sur le sentiment linguistique, cette question est devenue pour ainsi dire « à la mode ». On en veut pour preuve un certain nombre de publications récentes. En annexe au présent volume, nous présentons d'ailleurs un essai bilbliographique. Mentionnons simplement ici un ouvrage récent de S. Auroux (voir bibliographie, Auroux 1998), le récent colloque « Norme et usage » (GEHLF, Paris, ENS, novembre 2000), enfin, le colloque « La norme dans les pratiques terminologiques et lexicographiques » (69e congrès de l'ACFAS, Université de Sherbrooke, Canada, mars 2001).

Nous avons rassemblé ici quelques études portant sur le domaine spécifique du lexique. De manière générale, on peut dire qu'à la différence de la syntaxe, le lexique est peut-être moins fermement et immédiatement assujetti aux questions de norme. Le domaine du lexique n'impose pas une compréhension très facile de la notion de norme (à la différence du domaine orthographique, par exemple). La variation y est sans doute plus sensible qu'en syntaxe, le changement plus spectaculaire, la créativité plus positivement perçue. « Peut-on parler de norme lexicale ? » se demandait en 1972 Pierre Guiraud. Sans doute, mais qui est habilité à en parler ? Qui peut édicter une semblable norme ? À qui s'adresse-t-elle, et à quoi sert-elle ?

L'un des lieux où cette question est peut-être la plus présente est sans aucun doute le dictionnaire. Si l'un des objectifs du dictionnaire est de proposer des définitions aux mots, l'inventaire qu'il dresse des termes en usage peut être vu, d'emblée, comme régi par des décisions, des évaluations, des choix, desquels l'idée de norme n'est pas absente. Comme le notent Alain Rey et Josette Rey-Debove, artisans des rééditions contemporaines du Petit Robert, l'une des caractéristiques du dictionnaire est de remettre à jour sans arrêt la langue, et donc de faire disparaître et apparaître des mots. Un illustre prédécesseur, Émile Littré, écrivait en 1877, dans la préface du premier tome de son *Dictionnaire de la langue française :*

> C'est en essayant de dresser le catalogue des mots que l'on reconnaît bien vite qu'une langue vivante est un domaine flottant qu'il est impossible de limiter avec précision. De tous les côtés on aperçoit des actions qui, soit qu'elles détruisent, soit qu'elles construisent, entament le langage traditionnel et le font varier.
> Des mots tombent en désuétude ; mais dans plus d'un cas, il est difficile de dire si tel mot doit être définitivement rayé de la langue vivante, et rangé parmi les termes vieillis dont l'usage est entièrement abandonné et qu'on ne comprend même plus.

Un peu plus loin, il évoque ce « dédain précipité » qui, se fondant sur le seul sentiment de l'oreille, nous fait exclure les mots « inaccoutumés ». Clairement, tout dictionnaire doit faire un choix méthodologique dans son approche de la langue. Dans quelle mesure cette entreprise est-elle normative ? La question est bien évidemment délicate. Ce phénomène de l'entrée et de la sortie des mots se trouve en tout cas au cœur de la question de la norme lexicale. Il invite à questionner plus précisément les motivations qui conduisent à écarter un mot du dictionnaire, à le marquer comme « vieilli », ou au contraire à en introduire un.

Ainsi la question de la néologie apparaîtra comme l'un des axes décisifs dans la problématique de la norme lexicale. Encore conviendrait-il de distinguer la néologie « ordinaire », « sauvage », inhérente à la dimension de changement qui commande nos pratiques langagières, des besoins néologiques des sciences, des techniques, des usages sociaux, lesquels relèvent davantage de la terminologie que de l'échange coutumier. Dans un cas et dans l'autre, les décisions à prendre n'ont pas les mêmes enjeux, et ne peuvent s'appuyer sur les mêmes arguments. Toutefois, toute acceptation institutionnalisée (comme peut l'être celle du dictionnaire) d'un usage lexical nouveau dégage une impression de

norme qui peut aller au-delà de la reconnaissance simple d'une terminologie. Il est fréquemment observable qu'un usage spécifique ne le reste pas longtemps. C'est pourquoi la question de la norme lexicale en vient souvent à se poser un peu malgré elle, promue en grande partie par un sentiment de protection du standard que les locuteurs ressentent à l'égard de tout ce qui s'en écarte.

L'un des moyens les plus sûrs d'apprécier à sa juste valeur la réalité de la norme lexicale est sans doute également de prêter l'oreille aux débats qu'elle suscite. À ce titre, on s'apercevra rapidement que, pour toucher certes des domaines spécialisés, la question des usages lexicaux s'avère surtout puissante par les remous qu'elle peut provoquer dans la pratique langagière de tous les jours. L'un des objectifs de ce volume est de représenter la question de la norme lexicale par les controverses auxquelles elle a donné lieu. Ce caractère polémique presque systématiquement attaché à la question de la norme lexicale souligne d'ailleurs à quel point il est difficile de s'en faire une idée linguistique objective. Les enjeux identitaires semblent alors « écraser » complètement les problématiques strictement linguistiques. Cela ne signifie d'ailleurs pas qu'aucune attention ne soit accordée aux modes et aux processus formels de néologie, qu'il s'agisse de formation, d'emprunt, de calque, d'extension ou de restriction de sens, etc. La question de la physionomie formelle de la langue peut alors être invoquée en place d'une appropriation identitaire. Le lexique reste, sur ce plan, l'un des biais d'accès privilégiés à ce phénomène. C'est dire si l'étude de la norme lexicale, ou des attitudes vis-à-vis du lexique, engage des domaines étrangers à l'étude du lexique.

On pourrait penser que l'outil statistique constitue un mode de saisie possible de la norme. Certes, il nous renseigne sur des fréquences d'emploi, et nous donne par là un moyen d'apprécier quantitativement une manière d'« usage moyen » qui peut aider à la reconnaissance grossière d'un idiome. Cependant, on remarque que les dictionnaires s'écartent souvent de la prise en compte de ces évaluations quantitatives. C'est pourquoi la signification que revêt le terme de *norme* en statistique lexicale ne nous paraît pas directement reliée à la problématique générale de la norme lexicale. La « norme statistique » paraît davantage susceptible d'exhiber une certaine forme d'usage, alors que les enjeux normatifs attachés au lexique échappent souvent aux représentations chiffrées.

Nous venons de résumer ici quelques-uns des points par où la problématique de la norme lexicale nous paraît se distinguer de celle, plus générale, de la norme linguistique. Mentionnons peut-être encore

un point difficile à approcher mais certainement déterminant : celui de ce qu'on pourrait appeler l'« iconicité » du mot, nous entendons par là le fait que le mot, dès qu'il se trouve en usage quelque part, qu'il s'agisse d'un usage écrit ou d'un usage oral (représenté par la prononciation), acquiert une physionomie, des contours, qui semblent rapidement irrémédiables. Ce caractère n'est certainement pas étranger à la naissance d'un sentiment particulier de la norme associé aux *mots*.

Les communications réunies ici par la composante « Diachronie » de l'équipe montpelliéraine DIPRALANG interrogent les pratiques normatives d'hier et d'aujourd'hui. La plupart de ces communications ont été présentées dans une journée d'études organisée le 16 décembre 2000. Des collaborations supplémentaires nous ont été très gracieusement offertes.

Placée en guise d'ouverture, on lira d'abord une réflexion de Jean Pruvost sur la notion linguistique de norme. Jean Pruvost attire l'attention sur l'existence d'abord sauvage de la norme, réflexe intériorisé rarement appuyé sur du représentable. Dans la norme, la pseudo-norme joue un rôle non négligeable. La norme linguistique n'est pas, lorsqu'elle est mise en œuvre, nécessairement munie d'une définition précise.

L'ensemble qui suit s'organise en trois sections que nous avons intitulées : « Dictionnaires et grammaires », « Histoire, politique, société », « Une question d'actualité : la féminisation des noms ».

La première examine la question de la norme lexicale dans certains de ses lieux d'inscription privilégiés : le dictionnaire et la grammaire. Les trois premiers articles sont des investigations de nature plutôt historique. Michel Glatigny procède à une comparaison entre les remarques normatives de la grammaire de Pierre Larousse (1850) et celles des dictionnaires du même auteur (1856-1866-1870). Dans cette comparaison, il décèle une timide et progressive prise en compte de la variation. Danielle Bouverot compare quant à elle la 6e et la 9e édition du dictionnaire de l'Académie. Si l'édition récente accueille des termes plus nombreux et variés, marques et remarques limitent cette apparente ouverture. Le dictionnaire reste un censeur susceptible de marquer d'infamie. Gilles Siouffi étudie la genèse du discours normatif dans un texte qui a longtemps été considéré comme fondateur dans l'établissement d'une certaine norme linguistique en France : les *Remarques sur la langue française* de Vaugelas (1647). Ces *Remarques* sont un texte dont la visée a été fortement controversée, et ce dès leur parution. Certains y voient une apologie de l'usage ; d'autres y décèlent une intention normative qui ne dit pas toujours son nom. Sarah Leroy se penche ensuite sur le cas de

l'antonomase, présentée par le discours grammatical comme une exception au fonctionnement « normal » du nom propre. Y a-t-il une « norme de l'antonomase » ? On sait qu'en 1993, l'équipe CNRS de Bernard Quemada proposait une vaste enquête sur les néologismes contemporains : *Mots nouveaux contemporains 1, Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français*. Ce travail permettait entre autres de mesurer toute la distance qui sépare une photographie de l'usage d'un dictionnaire. Aïno Niklas-Salminen constate la sélection sévère opérée par les dictionnaires Robert : plus de 80 % des formes ne sont pas retenues.

Un deuxième ensemble s'intéresse aux enjeux historiques, sociaux et politiques de la norme. Dans les problématiques étudiées, la question de la norme lexicale a une portée qui dépasse nettement et très visiblement le domaine linguistique. Comment ce processus se met-il en place ? Dans la Rome antique, comme le montre Michel Griffe, les milieux politiques étaient très sensibles au pouvoir des mots (*auctoritas verborum*). C'est pourquoi des grammairiens de l'époque impériale ont prescrit, à l'usage des riches aristocrates, un certain nombre de qualités d'expression, notamment en matière de lexique. Ils en sont ainsi venus à valoriser une forme d'usage commun, fût-il d'origine plébéienne. Jacques Guilhaumou parcourt les points d'ancrage de la norme lexicale au XVIII^e^ siècle, de la parole du Roi à celle de l'Assemblée Nationale ; il signale dans les pratiques néologiques des partisans du « bel esprit » la résistance à l'idéal d'une langue française rationalisée. À la fin du XVII^e^ siècle, cette exigence de rationalité dans l'emploi des mots avait été formulée par Locke. Agnès Steuckardt montre comment l'« abus des mots », dénoncé par le philosophe anglais puis par les Lumières, a été invoqué par les révolutionnaires de l'un et de l'autre bord pour promouvoir des normes lexicales antagonistes. *Écologistes* était le nom que le XIX^e^ siècle donnait aux savants qui étudiaient l'environnement. Depuis l'apparition du mouvement politique qui porte aujourd'hui ce nom, un nouveau terme : *écologue*, est proposé. Blandine Périchon étudie comment, au nom d'un sens normé, sont dénoncées les « impropriétés » de dénominations parfois âprement disputées.

Le troisième ensemble aborde l'un des sujets brûlants où se joue aujourd'hui la norme lexicale : la question de la féminisation des noms. Depuis les années 80, tant en France qu'en Belgique, des instances officielles (commissions, cabinets ministériels) ont commencé à aborder de front une question qui n'est pas neuve en français, mais qui a longtemps été laissée en souffrance : celle de la dénomination des métiers, fonctions, titres, grades féminins. Chrystel Breysse analyse les réactions

de la presse au décret belge de 1994. Elle montre comment les féminisations recommandées par le gouvernement belge se heurtent aux protestations des académiciens français, représentants traditionnels de la norme. Edwige Khaznadar dénonce la dominance d'un masculin prétendument générique. Elle met à jour les résistances, conscientes ou non, auxquelles se heurte la féminisation dans la dénomination humaine. Geneviève Petiot et Sandrine Reboul appréhendent la féminisation des noms comme un fait de néologie. Confrontant le discours normatif des recommandations officielles et l'usage des nouveaux noms féminins dans la presse, elles mettent en évidence la place spécifique, entre linguistique et idéologie, qu'occupe le débat sur la norme lexicale.

Nous proposons en annexe un « essai bibliographique », nécessairement incomplet sur un sujet aussi vaste, mais qui donne un aperçu de l'évolution du traitement de la norme depuis les années 60.

Gilles SIOUFFI et Agnès STEUCKARDT

L'art du non-dit : la norme

Jean PRUVOST
Université de Cergy-Pontoise

> « Poser (hypothétiquement encore) une norme suprême, c'est donc se borner à concevoir un premier stade, en quelque sorte ».
>
> G. Marcel
> (*Journal métaphysique*, 1923)

Évoquer la « norme » linguistique, c'est nécessairement s'installer dans la pluralité des points de vue à propos d'un réflexe linguistique qui, s'il est variable avec le temps dans son objet, reste intériorisé par chaque adulte, bien avant que celui-ci n'ait l'idée d'en rechercher une définition, une définition qui ne sera d'ailleurs très probablement consultée que par des linguistes.

Aussi, avant même d'aborder ce que les dictionnaires, reflets plus ou moins orientés et plus ou moins didactiques d'une communauté linguistique, offrent en définition pour la « norme », faut-il essayer de quitter la tunique de Nessus linguistique pour tenter une approche pratique de la norme, telle que le non-linguiste peut la percevoir. Il convient de rappeler ensuite que le dictionnaire n'est pas fait pour des linguistes, et que, de surcroît, cet ouvrage de référence n'est pas forcément élaboré par des linguistes mais par des observateurs passionnés et privilégiés de la langue. Ainsi, l'Académie se défend-elle par exemple de faire œuvre savante de même qu'Émile Littré et Paul Robert font d'abord état d'une formation respective de médecin et de juriste. Ceux-ci essaient seulement de décrire, à travers un regard qui ne peut être neutre, l'usage tel qu'ils le perçoivent dans un discours choisi (le corpus littéraire l'emportant le plus souvent) en faisant état de la hiérarchisation linguistique qu'ils perçoivent. Cette dernière est notamment communiquée (propagée ?) à la collectivité à travers les différentes marques qu'ils choisissent

pour tel ou tel emploi des mots sélectionnés. Dans les colonnes de dictionnaires, dans la macrostructure et dans la microstructure choisies, se mesure alors une norme plus qu'elle ne se définit, avec en définitive davantage d'informations dans le non-dit que dans l'explicite.

1. La norme : une référence générale hors linguistique et *in absentia*

1.1. L'intériorisation de ce qui ne convient pas

Si l'on fait abstraction de toutes considérations théoriques et scientifiques, en essayant donc de se glisser dans l'attitude instinctive des individus qui composent une communauté linguistique, plusieurs remarques peuvent venir à l'esprit.

Tout d'abord, constatons simplement et banalement chez tout locuteur l'existence d'une conscience linguistique qui se définit principalement par rapport à « une » norme. Chaque membre d'une communauté linguistique ressent en effet spontanément la présence d'une norme et ce n'est que dans un second temps que cette notion, évidente de prime abord, acquise progressivement depuis l'enfance, se trouve éventuellement remise en question au profit d'une pluralité possible des normes, sans toutefois effacer l'idée d'une norme générale.

Ensuite, personne dans cette communauté linguistique ne sait précisément et facilement définir ce qu'est la norme. Elle semble fonctionner d'emblée de manière implicite sans que soit exigée au préalable par cette communauté une définition. La recherche d'une définition est un réflexe second alors même que le sentiment de la norme existe indéniablement très tôt chez chaque membre de cette communauté.

Enfin, si la norme n'est pas explicitement définie par la communauté, elle est suscitée par tous. Chacun en a une représentation nécessaire et indispensable pour ajuster son discours en fonction du contexte et pour porter un jugement sur son interlocuteur. Chacun se réfère à cette norme, à la fois dépourvue de définition et cependant bien intériorisée, soit pour s'y intégrer ou s'en écarter, soit pour porter des jugements sur la langue des autres.

Où se cache donc cette norme, perçue et insaisissable, et comment se manifeste-t-elle ? Recelée en chacun, dans une conscience linguistique à la fois individuelle et collective, sa présence ne serait-elle pas trahie par la langue elle-même ? Elle se révèle en effet dans ces quelques formules orales contemporaines, en voie de lexicalisation, telles que : « C'est pas français », « Ça se dit pas », et le révélateur « C'est pas dans le

dictionnaire »[1], véritable référence incantatoire à l'outil perçu comme la référence absolue de ce qui « se dit » et de ce qui ne « se dit pas », synonyme d'existence patentée du mot. Autant de formules fréquentes et spontanées, autant de remarques qui, à l'insu du locuteur, sont de nature métalinguistique, et autant de définitions indirectes de la norme telle qu'elle est perçue naturellement. La norme se trouve donc ici définie de façon détournée par rapport à ce qui est ressenti comme ne convenant pas.

1.2. Une norme partagée fondée sur l'inaperçu

Un autre constat est aisé à effectuer : ces diverses remarques négatives et spontanées ne sont pas tout à fait les mêmes selon qu'elles caractérisent le code écrit ou oral. La conscience linguistique est bien ici en éveil de manière distincte avec le sentiment d'une norme en partie différente selon qu'il s'agit de la communication orale ou écrite. Quelle forme prendrait cette norme si un cénacle composé de personnes suffisamment diverses pour être représentatif de la communauté linguistique jouait expérimentalement le rôle d'un censeur spontané de la langue française, de la langue orale d'abord, puis de la langue écrite ensuite ? Au bout de ces jugements arbitraires et premiers apparaîtrait peut-être une image intéressante de « ce qui est français », de « ce qui se dit », de « ce qui est dans le dictionnaire », un dictionnaire utopique invariablement invoqué qui ne contiendrait que la norme...

En définitive, cette manière de procéder qui ne relèverait pas de la linguistique mais d'un examen statistique aboutirait à une langue sans doute très aseptisée, utopique, ne bénéficiant pas de remarques négatives de la part des membres de la communauté linguistique. Faudrait-il tenter de trouver cette plus petite norme dénominatrice pour mieux

1 Du dictionnaire descripteur au dictionnaire censeur attendu de la part du grand public, la marge est étroite pour le dictionnariste, c'est-à-dire le linguiste ou l'observateur avisé de la langue, chargé d'offrir un ouvrage qui recueille suffisamment d'adhésion de la part des acheteurs potentiels pour bénéficier d'une existence commerciale. Le lexicographe, non soumis à l'élaboration d'un produit commercialisé, a dans ce domaine les mains déliées. Rappelons qu'il n'est pas question d'opposer le dictionnariste au lexicographe, ce n'est pas l'objectif de la dichotomie établie par Bernard Quemada. Le même linguiste est lexicographe lorsqu'il procède à une recherche sur des ensembles de mots sans souci de mise en forme pour un produit déterminé, il devient dictionnariste lorsqu'il passe à l'élaboration d'un dictionnaire destiné à un public acheteur avec ses contraintes. Faut-il d'ailleurs ajouter que ces contraintes ne sont pas sans fonctions heuristiques en imposant des limites homogénéisantes à la description ?

percevoir les différents mécanismes qui constituent la norme générale et en bâtir une qui serve de repère plus précis à chacun ?

En somme, la norme se définirait par ce qui passe inaperçu. La norme se cacherait ainsi dans ces jugements que l'on n'ose pas porter explicitement sur quelqu'un qui « parle mal » ou n'écrit pas en « bon français ». Elle se nicherait au cœur de ces points de vue négatifs exprimés spontanément au moment où chacun investit ce qu'il perçoit comme étant le « bien parlant ». Et la somme des « mal dit » portés dans la marge des copies par les professeurs constituerait également de manière indirecte la norme par suppressions progressives de ce qui est ressenti comme des « bavures » faites à son encontre.

Il n'y a pas ici de linguistique consciente mise en œuvre, mais une sorte de repérage d'un territoire inconscient du non-dicible selon la communauté, avec ses différents excès, l'hypernorme faisant partie des réflexes habituellement activés, le tout pouvant donc aboutir à une langue réduite à l'extrême en fonction du sentiment linguistique du moment, réceptacle des différents tabous véhiculés dans un état de langue donné.

1.3. Une définition naturelle de la norme linguistique à expérimenter ?

Relevant également de la réflexion spontanée conduite hors théorie linguistique, en partant des sujets parlants « naturels » et non de techniciens de la langue comme le sont, par essence, les auteurs de dictionnaires, l'expérience relatée par Robert Martin à propos d'une « définition naturelle »[2] mériterait d'être mise en œuvre pour une approche éclairante de la notion de norme.

Robert Martin expose en effet ce que pourrait être une définition stéréotypique construite en partant du sentiment linguistique spontané d'un ensemble de locuteurs représentatifs, par exemple une centaine d'étudiants de première année en Lettres, c'est-à-dire des sujets parlants non encore solidement munis du regard de spécialiste propre à leurs études mais cependant déjà sensibles, de par leur choix disciplinaire, à la langue et à son usage passif ou actif. Ainsi, en s'appuyant sur ces locuteurs compétents pour forger une technique naturelle d'élaboration définitoire, trois formules peuvent être retenues. Tout d'abord, on peut faire appel à la technique de l'évaluation des traits sémantiques d'un

2 Robert Martin, « La définition naturelle », in *La définition*, Jacques Chaurand, Francine Mazière (Directeurs), Librairie Larousse, Collection « Langue et langage », 2000, p. 86-95.

mot, la norme en ce qui nous concerne, permettant de hiérarchiser ces traits en fonction de ce qui paraît aux locuteurs d'une part toujours vrai ou faux, d'autre part généralement vrai ou faux, en tenant compte de la proportion de celles et ceux[3] ayant retenu telle ou telle option. Ensuite, Robert Martin propose la technique du classement des traits sémantiques en allant du plus caractéristique au moins caractéristique. Enfin, et c'est sans doute la pratique à privilégier en première activité, les locuteurs sont invités à définir les mots qu'on leur soumet, il reste alors à reprendre les diverses formulations et à en faire la synthèse pour dégager les traits sémantiques spontanément mis en avant.

L'expérience, qui a porté par exemple sur les unités lexicales *abeille, idéologie, appartement, harangue,* resterait à conduire pour quelques notions-clefs de la linguistique telles que la *norme,* la *langue,* le *vocabulaire,* un (le) *dictionnaire,* etc., affaires s'il en est de représentation. La procédure est certes lourde et dépendante d'une série de paramètres à prendre en compte (Quelle population représentative choisir ? Quels concepts proposer ? Comment procéder ? Etc.), mais nous rejoignons volontiers Robert Martin en concluant que le dictionnaire de ces définitions naturelles « serait sans doute fort différent des dictionnaires que nous connaissons. Tout donne à penser qu'il serait aussi fort instructif ».

Dans la mesure où la norme relève pleinement de l'épilinguistique, les jugements de valeur qui y correspondent ne peuvent que fournir des données précieuses pour les linguistes qui essaient de cerner cette notion.

1.4. Un pseudo-dit scolaire suivi d'un non-dit sans merci

Concernant l'évaluation redoutable de la norme avec ses effets discriminatifs au sein de la communauté linguistique, une double remarque s'impose, d'une part quant au rôle capital de l'essai d'apprentissage progressif d'une maîtrise sans faille de cette norme au sein du système scolaire, sans que soit d'ailleurs vraiment exposée la notion dans ce qu'elle a d'épilinguistique[4], et d'autre part quant au caractère impitoyable du

3 Soulignons que la distinction entre les hommes et les femmes, que nous ajoutons ici, n'est pas innocente : la langue, et par conséquent sa norme, étant objets de perception, on peut en affiner les représentations en recherchant les possibles regards différenciés.

4 En vérité, la linguistique n'étant à proprement parler enseignée qu'à l'Université, et ce seulement pour les étudiants engagés dans les disciplines touchant à leur langue ou à une langue étrangère, l'enseignement offert dans le premier et le second degré reste bien naturellement, à quelques exceptions près, davantage centré sur l'acquisition de

non-dit à propos de failles constatées chez celui qui a quitté ledit système scolaire.

En effet, hors de l'apprentissage progressif de la langue dirigé par les enseignants de l'école maternelle au lycée, il n'y a plus de salut : la correction constructive n'est généralement plus acceptée par l'adulte. Corriger une faute d'orthographe, un usage erroné, devient presque impossible envers une personne qui n'est pas un proche, tant la remarque est perçue comme vexatoire. Et c'est cependant par rapport au manque d'aisance vis-à-vis de cette norme que se jugent sans complaisance la parole et l'écrit de l'autre. Les normes respectives correspondant au code oral ainsi qu'au code écrit, en y incluant l'intouchable norme orthographique, voici autant de critères d'exclusion qui ne s'affichent pas, mais qui fonctionnent sans pitié.

Ajoutons au passage une autre norme extrêmement difficile à définir, celle qui correspond à la prosodie et qui, là également, se traduit par des jugements métalinguistiques fréquents où se retrouve le qualificatif péjoratif « vulgaire ». On sait à cet égard que le système scolaire, dans son enseignement de « la norme », n'appréhende pas les traits suprasegmentaux qui peuvent donner une tonalité soit neutre soit vulgaire à la même phrase, au même mot. Au-delà des difficultés techniques qu'il y a à bien pouvoir en rendre compte dans un dictionnaire papier, difficultés qui pourraient être en partie résolues par un dictionnaire électronique proposant une version oralisée des mots, quel dictionnaire, même puriste, oserait pour l'heure signaler les tonalités à ne pas adopter, les traits suprasegmentaux qu'il convient d'éviter, trop marqués qu'ils seraient par un usage commun, vulgaire ?

Au reste, Josette Rey-Debove n'hésite pas à faire de la revalorisation de l'oral la sixième utopie[5] de l'auteur d'un dictionnaire : « Pour le linguiste, l'oral est primordial à tous égards [...] Mais l'institution scolaire n'a pas encore accès à cette évidence » ; « à ma connaissance, on ignore la faute de prononciation dans l'enseignement : elle n'est jamais pénalisée ». Or, enfreindre ces normes non-enseignées c'est participer dans de nombreux contextes professionnels et relationnels à sa propre exclusion.

---

l'outil représenté par la langue que, par exemple, sur une réflexion portant sur les notions de norme et de variation.

5 Rey-Debove, Josette, « De quelques utopies lexicographiques concernant l'apprentissage du français », in *Les Dictionnaires de langue française*, Jean Pruvost et Bernard Quemada (Directeurs), Collection « Études de lexicologie, lexicographie et dictionnairique », Honoré Champion et CNRS, 2001, p. 100.

D'où l'intérêt de tous les travaux portant sur la recherche de ces normes générales pour pouvoir les porter à la connaissance de tous : elles n'ont pas d'autre objet que d'aider chacun à se situer avec précision par rapport à cette langue étalon. Décrire cette norme ne doit pas être l'apanage du dictionnaire sélectif et prescriptif, le dictionnaire descriptif doit aussi en rendre compte. Peu importe ensuite le choix langagier, stylistique, qui sera fait par le locuteur en fonction des contextes, puisque le choix d'un registre personnel littéraire, ludique ou démarqué, sera lucide. Il n'est pas paradoxal d'évoquer le sentiment linguistique spontané d'une norme et en même temps son nécessaire apprentissage. En effet, dès que chacun fait référence à cette norme intériorisée dont l'essentiel reste maîtrisé, les erreurs faites par rapport à la norme sont en réalité quantitativement peu nombreuses au regard de tous les problèmes syntaxiques généralement dominés et de tous les mots bien prononcés, bien utilisés. Or ce sont en réalité toutes les petites bavures qui sélectionnent impitoyablement ceux qui égratignent la norme. Une condamnation, d'autant plus pernicieuse qu'elle n'est pas révélée, tombe sur ceux qui « voyent », qui « pallient à quelque chose », qui soulignent leur problème « pécunier », en allant « au coiffeur », chez le « fils à Bertrand ». Un adulte porteur de ce langage dit « fautif », qui pourrait de fait encore être « corrigé », ne le sera certainement plus par celui qui, dans un cadre professionnel, sélectionne, exclut, consciemment ou inconsciemment, en fonction de la maîtrise de la norme. Il serait vain au demeurant de nier que dans certaines fonctions la méconnaissance de la norme est inacceptable. Mais c'est à son insu que le coupable de lèse-norme sera éliminé.

Ces mécanismes implicites de sélection peuvent s'expliquer et se comprendre, cependant il reste du devoir de ceux qui, mieux que d'autres, perçoivent avec plus de perspicacité ce que représente la norme de ne pas en faire un privilège et de la diffuser. En ce sens, les dictionnaires en tant qu'outils d'apprentissage, ont un rôle à jouer, même si le linguiste répugne parfois à participer de la mise en relief de la norme, observateur privilégié qu'il est de la variation perçue comme la richesse de la langue.

2. La notion de « norme » par quelques lexicographes

2.1. Une norme qui échappe à une définition précise

Trois premiers constats lexicographiques peuvent alimenter une réflexion provisoire sur un tel sujet, à partir du moment où l'on ne

s'installe pas en territoire linguistique, au sens étroit du terme, mais dans une praxis du dictionnaire.

Tout d'abord, pour exister, la « norme » n'a pas besoin d'être nommée. Ainsi, il n'y avait pas encore d'entrée pour le mot « norme » dans la nomenclature de la septième édition du *Dictionnaire de l'Académie*, cependant en 1878, comme en 1694, la norme n'a jamais cessé d'être perçue. Depuis la première édition du *Dictionnaire de l'Académie*, les académiciens ont clairement choisi pour objectif la description du bon usage fondé sur le sentiment linguistique de la Compagnie et, d'une certaine manière, avec l'aide des remarqueurs, ils ont enregistré et délimité une norme qui va être reprise dans tous les dictionnaires jusqu'à la fin du XIXe siècle, définissant ainsi pour une large part le langage « correct » avec lequel se confond la notion de « norme » pour le grand public.

Cette autorité immanente, qui ne sera remise en cause que par la parution à la fin du XIXe siècle des grands dictionnaires d'Émile Littré et de Pierre Larousse, puis au XXe siècle par les *Dictionnaires Le Robert*, les *Larousse* et le *Trésor de la Langue Française*, repose en fait sur un processus d'élaboration qui, en définitive, se rapproche de celui décrit par Robert Martin pour ce « dictionnaire naturel », issu d'un groupe de non-linguistes, se référant à leur propre compétence, à ceci près qu'il s'agit d'une élite culturelle cooptée. Aucun autre dictionnaire ne peut de fait s'enorgueillir d'être élaboré par quarante personnes qui donnent leur sentiment sur un mot et qui sont amenées parfois à voter pour le choix d'une définition, offrant ainsi d'une certaine manière une représentation collective d'une certaine norme.

Ensuite, la consultation attentive de plusieurs dictionnaires de langue à propos des marques diastratiques attribuées à tel ou tel mot, n'est pas sans étonner celui qui voudrait faire d'un dictionnaire l'arbitre absolu de par les divergences constatées, alors même que le choix du niveau de langue concerné se fonde nécessairement sur la perception la plus proche possible de la norme générale. Si pour la norme orthographique existe un relatif consensus, encore que la présentation des variantes est extrêmement aléatoire, il est fréquent que deux des dictionnaires les plus consultés, le *Petit Larousse* et le *Nouveau Petit Robert*, dont personne ne conteste les qualités, soient divergents, notamment pour dissocier ce qui est considéré comme familier de ce qui est perçu comme vulgaire. N'en sourions pas, c'est la preuve même de la difficulté à définir précisément la norme. Le lexicographe lorsqu'il est seul à interpréter la langue finit toujours par faire référence à son propre sentiment.

Enfin, la comparaison des articles lexicographiques consacrés à la norme est troublante et elle suffit à convaincre de la difficulté qu'il y a à la définir. Dans le *Petit Larousse illustré* (1994), le lexicographe en offre, par exemple, quatre sens différents en partant de l'« état habituel, conforme à la règle établie », suivi du « critère, principe auquel se réfère tout jugement de valeur », pour terminer par les sens techniques, d'une part la « règle fixant le type d'un objet fabriqué », et d'autre part l'acception mathématique, « la norme sur un espace vectoriel ». Quant au *Nouveau Petit Robert* (1994), ce sont six définitions qui sont présentées par le lexicographe, en commençant par la signification « littéraire », « type concret ou formule abstraite de ce qui doit être », suivie par la définition générale, « état habituel conforme à la majorité des cas », et de l'acception « technologique ». Puis, en quatrième position, est décliné le sens « linguistique », « ce qui, dans la parole, le discours, correspond à l'usage général (opposé d'une part à système, d'autre part à discours) », enfin l'article se termine sur les acceptions du mot dans les domaines du droit et des mathématiques.

Ainsi, qu'il s'agisse du *Petit Larousse*, dictionnaire de type encyclopédique, ou du *Nouveau Petit Robert*, dictionnaire de langue, ces définitions qui font référence à la « règle établie », « à ce qui doit être », « à la majorité des cas », ou encore à « ce qui correspond à l'usage général » restent évidemment sans aucun référent précis. C'est qu'en vérité de tels référents par essence abstraits n'ont jamais été définis. Qu'une recherche concrète et pragmatique soit donc tentée dans ce domaine, c'est sans aucun doute aider chacun, et souvent les plus démunis verbalement, à ne plus être victime de la norme, de ce non-dit qui sélectionne ceux qui, faute de recul, ne savent pas en jouer.

2.2. Autour de la « norme » : quelques résonances dictionnairiques d'hier et d'aujourd'hui

Avant que la norme ne désigne, dans le domaine de la linguistique, soit d'une part une sorte de loi engendrée par la structure linguistique, modèle social plus ou moins prescriptif illustré, par exemple, par les conceptions de Hjelmslev (qui distingue successivement la langue en tant que schéma abstrait, la norme, l'usage social et l'acte individuel) et de Coseriu (avec quatre instances, le système, la norme, la norme individuelle, la parole concrète), soit d'autre part un ensemble de références à respecter, imposé par un groupe dominant, en fonction du respect d'un modèle prestigieux, le mot même de « norme » ne manque pas

d'origines sémantiques qui résonnent encore au cœur du concept ainsi désigné.

Le concept même de « correction » attribué à la norme, telle qu'elle est perçue par le grand public, est encore très proche de l'origine même du mot, le latin *norma*, « équerre », vite employé par métaphore avec le sens de « ligne de conduite ». C'est bien en effet la notion de règle que l'on retrouve dans la praxis de la norme, fondée davantage sur une opposition binaire de ce qui « se dit » ou « ne se dit pas » que sur la structure ternaire fondée sur la notion de norme standard qu'enseignerait l'école, celle d'hypernorme pour les variétés littéraires, et d'hyponorme pour les usages étiquetés comme familiers, populaires, argotiques, etc.

Si dès le XII^e^ siècle, la locution « mettre norme » désignait bien le fait de « régler une affaire », le mot, bien qu'enregistré par Littré, ne bénéficie pas encore d'attention particulière, il est même défini par le lexicographe positiviste de manière pour le moins lapidaire : « se dit quelquefois pour règle, loi, d'après laquelle on doit se diriger » suffit en effet pour toute définition. En vérité, c'est du côté de Pierre Larousse qu'il faut orienter sa recherche. Après avoir rappelé tout aussi lapidairement les sens du mot comme le fait Littré, y ajoutant cependant l'acception « vieux mot », l'instituteur autodidacte offre en effet une citation de l'écrivain théologien Alexandre Vinet, qui occupa un temps la chaire de langue et de littérature françaises du gymnase de Bâle, préfigurant la conduite linguistique des tenants de la norme : « Un instinct nous avertit que ce que nous sommes n'est pas la norme de ce que nous devons être »...

En fait, ce sont les sociologues anglo-saxons qui pèseront sur le sens en évolution du mot, et c'est dans ce courant que se développeront les significations progressivement acquises au cours du XX^e^ siècle. Et à cet égard, Pierre Larousse est le premier lexicographe à véhiculer cette dynamique conceptuelle à travers la partie encyclopédique particulièrement éloquente qu'il consacre en 1874 à la « norme » dans le tome onzième. Il n'est pas inutile d'en donner ici un large extrait, tant le discours encyclopédique tenu à propos de la norme, au sens économique et social, éclaire la notion à venir sur le plan linguistique :

> Ce mot est nouveau dans la langue, et il exige de la part de celui qui l'entend prononcer pour la première fois un certain effort d'attention. Le point de départ du droit est dans l'idée de la norme, qui résulte elle-même de l'idée de force collective. La norme des forces inorganiques, a

> dit un économiste moderne, est purement statique. C'est le point d'équilibre en deçà et au-delà duquel elles réagissent comme attaquées dans leur existence individuelle. [...] Tendre à la conservation de cette norme est leur unique loi et c'est parce qu'elles tendent à l'inaction en réagissant contre les forces qui les attaquent, qu'on leur refuse le nom de forces vivantes. [...] Lorsque le fléau d'une balance est en mouvement, il cherche sa norme statique, lorsqu'une société oscille, elle cherche sa norme sociale. Tout individu a le droit et le devoir de réaliser sa norme et d'aider à la réalisation de cette norme chez autrui. Comme on le voit, le mot nouveau répond à un ordre d'idées ancien et cent fois discuté.

Cette conclusion très laroussienne préfigure bien de nouvelles discussions sur la notion de norme linguistique apparue au XX^e siècle, une notion qui sous-tend la part de « politique linguistique » de chaque dictionnaire. Dans la mesure où, selon l'image de Julien Green exprimée dans son *Journal* (Tome 5, Année 1948), le dictionnaire fait souvent force de loi, de « norme » — « Robert a coutume de dire qu'au début de toute discussion, on devrait poser sur une table un dictionnaire, pour être sûr qu'on s'entendra au moins sur les termes qu'on emploiera »[6] —, la définition même de « norme » restera sans doute pour longtemps un exercice délicat pour chaque lexicographe-dictionnariste !

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

ARGOD-DUTARD Françoise, *Langue française et écritures : usages, normes et variations*, Synthèse de travaux de l'habilitation à guider des recherches, université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, Bordeaux.

CAPUT Jean-Paul, « Naissance et évolution de norme en français », *Langue française* n° 16, 1972.

COSERIU Eugenio, « Sistema, norma y habla », *Theoria del lenguaje y linguistica general*, Madrid, Gredos, 1952 (rééd. 1973).

GLATIGNY Michel, « Norme et usage dans le français du XVI^e siècle », *La langue française au XVI^e siècle : usage, enseignement et approches descriptives*, Leuven, Swinggers et Van Loecke, 1989.

6 On se souvient de Diderot qui, dans la *Réfutation d'un ouvrage d'Helvetius intitulé L'homme* (1773-1774) (Référence Q479 de *Frantext*, Tome 1, Section 2, p. 364), où il marque les limites que son matérialisme ne franchira pas, déclarait : « ce dictionnaire bien fait terminerait bien des disputes, mais non toutes ».

GLATIGNY Michel, *Les marques d'usage dans les dictionnaires français monolingues du XIXe siècle : jugements portés sur un échantillon de mots et d'emplois pour les principaux lexicographes*, Tübingen, Max Niemeyer, coll. « Lexicographica. Series maior », n° 91, 384 p.

HJELMSLEV Louis, « Langue et parole », *Cahiers F. de Saussure* 2, 1043 ; *Essais de Linguistique*, Travaux du cercle linguistique de Copenhague, Copenhague, 1959.

LOUVAIN-PARIS, Leuven University, Press-Peeters, 1989.

MERCIER Louis, VERREAULT Claude, (directeurs), *Les marques lexicographiques en contexte québécois*, Actes de la Table ronde, Montréal, 2 et 4 novembre 1994, Gouvernement du Québec, Office de la langue française, coll. « Études, recherches et documentation ».

PRUVOST Jean, *Dictionnaires et nouvelles technologies*, Collection « Écritures électroniques », PUF, 2000.

Dictionnaires et grammaires

De la norme grammaticale à la norme lexicale chez Pierre Larousse

Michel GLATIGNY
G.E.H.L.F. (Paris), SILEX (Lille)

Ma communication est un peu marginale : il ne s'agit pas de la norme elle-même, mais des remarques normatives relevées dans une grammaire et dans trois dictionnaires du même auteur, Pierre Larousse : la *Lexicologie des Écoles, Cours complet de langue et de style* (*Lexico*), publié en 1850, a eu de nombreuses rééditions, dont celle de 1875 que nous utilisons. En 1856, apparaît le *Nouveau Dictionnaire de la langue française*, en un volume, et, en 1870, le *Dictionnaire complet de la langue française* dont la quasi totalité des définitions reprend le texte de 1856, mais dont l'orientation normative n'est pas identique : les ajouts de la Préface de 1870 par rapport à celle de 1856 sont caractéristiques. À côté de ces deux petits dictionnaires se succèdent, depuis 1866, les 15 volumes du *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle* (*GDU*).

Il nous a semblé intéressant de comparer les items objets d'une remarque normative de Larousse grammairien avec Larousse lexicographe dans ses trois dictionnaires. Le domaine de la comparaison est certes bien trop limité pour avoir la valeur d'un test véritable. Mais il n'est pas interdit de penser que l'examen des divergences peut donner lieu à des hypothèses permettant la mise en évidence des conditions dans lesquelles varie l'expression de la normativité.

Nous avons donc relevé dans la *Lexicologie des Écoles* les 264 locutions « vicieuses » des p. 195-201, les paronymes à distinguer (p. 201-206) ainsi qu'une dizaine d'accords signalés comme délicats et objets de fautes fréquentes. J'ai ensuite examiné les articles des trois dictionnaires Larousse traitant chacun de ces items.

Je mettrai d'abord en valeur les différences concernant les trois dictionnaires ensemble et la *Lexicologie*. Ensuite, on comparera les reprises dans chacun des trois Larousse.

1. Constatations d'ensemble

1.1. Mettons d'abord à part les 14 cas où le lexicographe, le plus souvent dans le *GDU*, prend une position opposée à celle du grammairien. Je passerai très vite, puisqu'il ne s'agit pas de comparer des remarques normatives.

Les divergences portent surtout sur l'absence d'une distinction entre deux termes (*alléger/allégir*[1], *ennuyant/ennuyeux*, *égaler/égaliser*[2], etc.) ou sur l'acceptation d'une forme condamnée (**comme de juste*, **crainte que*, etc.)[3]. Remarquons que ces cas ne constituent qu'une infime minorité : 5 % des relevés[4].

1.2. En revanche, sont très nombreuses les remarques de la *Lexico* qui n'ont aucun écho dans les trois dictionnaires Larousse. C'est le cas de 146 items, soit plus de la moitié. Le lexicographe utilise alors la grande arme normative des dictionnaires que A. Rey appelle « culturels » (Rey 1983, 543), l'exclusion de la nomenclature. Demandons-nous donc si tous ces refus obéissent aux mêmes critères.

1.2.1. Une cinquantaine d'items condamnés par la *Lexico* et oubliés dans les trois dictionnaires portent sur des formes isolées mal prononcées à cause du remplacement d'un des phonèmes de la norme par un autre : *analogique* prononcé *anagogique*, *cambouis/cambuis*, *contravention/contrevention*, etc. Nous placerons aussi dans cette catégorie les « cuirs » où il y a interversion de phonèmes : *aréostat* (= *aérostat*). Il ne s'agit que de formes. La signification du terme n'est pas opposée à une autre. La

---

1 À *Allégir* on renvoie à *Alléger*.

2 Un des ponts aux ânes des puristes est l'opposition [+/-humain] dans le couple *Égaliser/Égaler*.

3 Le cas de Semoule est peu clair. Lexico 199 : *Semouille*. Dites Semoule ; mais il faut prononcer semouille (sic). Dic56 : se-mou-le (*in* Dictionnaire de la prononciation) – Dic70 : (se-mouille), GDU : s. v. Semoule. L'Académie veut qu'on prononce semouille ; mais cette prononciation inexplicable, autrefois usitée, tombe en désuétude.

4 *Alléger/Allégir – Bruiner/*Brouiner – *Comme de juste*, condamné – *Crainte que*, condamné – *Cresson aliénois/Cresson à la noix – Égaler/Égaliser – Ennuyant/Ennuyeux – Faire son/ses embarras – *Filigrame/Filigrane – *de guère/guère – Malentendu/Mésentendu – Potiron/*Poturon – *avoir des Raisons* (= entrer en contradiction) – *semoule/semouille – Vénéneux/Venimeux – Zéphyr/Zéphire*.

grande majorité de ces erreurs d'ordre phonétique étaient l'objet, chacune, d'une entrée particulière dans les dictionnaires de fautes qui ont fleuri jusque dans les années 1840. Or les dictionnaires culturels (= d'usage général) n'admettent comme entrées que les formes reconnues. Les déviances éventuelles ne peuvent être signalées qu'à l'intérieur des articles consacrés aux formes exactes. Elles risquent d'alourdir le texte alors que la place est mesurée ; et surtout, leur mention n'est pas du ressort d'un type de dictionnaire qui veut se distinguer des dictionnaires de fautes. Ceux-ci s'adressaient surtout aux ignorants ; les autres doivent intéresser toutes les personnes qui parlent le français ou qui désirent approfondir leurs connaissances. La distinction est principalement importante pour le dictionnaire en un volume qui n'est apparu qu'au milieu du XVIII[e] siècle (cf. Bray 1988), d'abord comme concentré d'un grand ouvrage noble en plusieurs volumes. Le petit doit affirmer son originalité et sa dignité. On voit ici, me semble-t-il, une des influences qui pèsent sur la transposition des remarques normatives dans la pratique de Larousse lexicographe.

D'autres critères entrent évidemment en jeu. Le grammairien entend prévenir contre *une* erreur jugée traditionnellement importante et virtuellement probable : en face de *LA* bonne forme, méfiez-vous de *LA* mauvaise ! Le Larousse lexicographe, dans la période où la prétention à l'universalité des significations figure encore dans l'idéal dictionnairique, se place sous le signe du multiple : pourquoi charger son texte de la mention d'*une* déviance accidentelle plutôt que d'autres ? La forme mauvaise n'est signalée QUE si une accumulation d'ouvrages didactiques (dictionnaires de fautes et grammaires en grand nombre) lui confère le statut d'une *forme* spécifique particulièrement fréquente. Parmi les 11 cas où le *Dic 70* reprend dans un article une mise en garde d'ordre phonétique[5], 10 sont dénoncés par au moins cinq dictionnaires et une ou deux grammaires bien connues (Girault-Duvivier, Poitevin, Landais). Une seule exception que je ne m'explique pas : *inflammation*[6].

1.2.2. Une seconde grande catégorie de non-reprises est moins homogène et un peu plus difficile à aborder. Cependant, si l'on compare l'ensemble de cette centaine de refus avec les 17 remarques normatives

5 *Apparition* (**Apparution*) – *Corridor* (**Collidor*) – *Franquette* (*à la bonne *flanquette*) – *Hurluberlu* (**Hustuberlu*) – *Pantomime* (**Pantomine*) – *Rébarbatif* (**Rébarbaratif*) – *Saupoudrer* (**Soupoudrer*) – *Taie d'oreiller* (**Tête d'oreiller*) – *Tramontane* (**Trémontane*). Il faut y ajouter *Potiron* (**Poturon*) que le *GDU* ne reprendra pas.

6 Dans aucun des dictionnaires consultés je n'ai trouvé mention de **Enflammation*.

reprises dans les trois dictionnaires Larousse — les deux extrêmes — on peut, semble-t-il, dégager quatre influences.

1.2.2.1. La première concerne le fait suivant : la grande majorité des remarques refusées relevant de cette deuxième catégorie sont également absentes des autres dictionnaires culturels consultés. Au contraire, le plus grand nombre des 17 reprises générales figure également dans au moins deux dictionnaires importants et le plus souvent dans plusieurs : dans mes sept ouvrages-témoins[7], je n'ai que deux ou trois exceptions sur 17[8]. Sans être obnubilé par les pourcentages, on ne peut négliger le fait que la proportion est aux alentours de 80 % dans chaque cas, mais en sens opposé : plus la remarque est présente dans beaucoup de dictionnaires culturels, plus elle a de chances d'être reprise par les trois Larousse.

Mais il serait faux de lier la reprise à la fréquence, dans le discours réel des vocables dont l'emploi a été dénoncé : les couples *voix de stentor/voix de centaure, corporence/corpulence, mousseux/moussu*, etc. tous repris dans les trois Larousse, ne sont sûrement pas plus fréquents dans l'usage que *accident/incident, écharpe/écharde, aplatir/aplanir*, etc., qui ne sont l'objet d'aucune mise en garde dans un des trois Larousse. Il ne s'agit donc pas de données objectives mais d'une appréciation, d'une évaluation. Nous arrivons à la deuxième caractéristique.

1.2.2.2. Cette deuxième influence vient des ouvrages didactiques qui dominent la première moitié du siècle. Un tiers des items jamais repris ne figure dans aucun des ouvrages consultés[9], alors que pour les indications présentes dans les trois Larousse, une seule remarque n'a pas son origine dans nos repères. La différence est encore plus nette, si l'on tient compte du nombre de mises en garde didactiques pour chaque item ; les condamnations reprises figuraient, en général, dans un nombre de grammaires et de dictionnaires correctifs bien plus grand que pour celles qui ont été négligées par le lexicographe.

Mais il semble impossible de justifier dans chaque cas la reprise ou la non-reprise de la remarque correspondante. On est en présence d'une sorte d'appréciation fondée sur l'idée que se fait Larousse lexicographe en fonction de l'*ensemble* des ouvrages reconnus comme garants de la langue châtiée. On pense, à un autre niveau, à la *norme évaluative* mise en

---

7 Cf. la liste des Dictionnaires témoins in *Références bibliographiques.*

8 **Agoniser d'injures* (*Agonir d'injures*) : les remarques portent seulement sur le caractère populaire de l'expression avec *agoniser.* – *Exportation/Importation* – *Voix de centaure/Voix de stentor*, qui n'est traité que par Bescherelle.

9 Cf. la liste des *Ouvrages didactiques de référence*, in *Références bibliographiques.*

valeur par Labov et évoquée à propos des dictionnaires par Rey 1972, 14. Mais il ne s'agit pas ici des réactions directes de la conscience métalinguistique. Le critère de jugement repose sur une évaluation subjective et générale de ce que le lexicographe *croit* être la forme garantie par l'instance mythique formée par les « savants ». C'est la tradition didactique qui pèse sur l'*appréciation* de Larousse et de ses collaborateurs lexicographes.

Dans cette perspective, on ne peut guère dire du *GDU*, « dictionnaire culturel », ce que Rey (1983, 544) affirme des ouvrages de ce genre : ils « mettent en œuvre (...) un didactisme non institutionnel, non pédagogique ». C'est sans doute vrai des grands dictionnaires du XX^e siècle. Mais les choix de Larousse lexicographe, pour subjectifs qu'ils puissent être, sont soumis à la pression globale de l'institution didactique.

1.2.2.3. La troisième influence qui, dans le groupe qui nous concerne ici, semble gêner la reprise de la remarque grammaticale est la priorité accordée par les dictionnaires au sens par rapport à la forme.

On constate d'abord un recul systématique des formes isolées comme *apprentive*. Les jugements non repris constituent 20 % des cas[10]. De même, les distinctions reposant sur des oppositions purement formelles du genre de *affectif/effectif, amnistie/armistice, amulette/amusette* ne sont plus que très rarement l'objet d'une mise en garde dans nos trois Larousse. La confusion éventuelle entre deux vocables de ce type est du même ordre que celle qui amenait les dictionnaires d'usage à ne pas faire allusion aux simples « cuirs » (cf. *supra* 1.1.) : il s'agit toujours d'une erreur portant sur un phonème ; mais celle-ci entraîne, ici, une confusion avec un autre mot pourvu d'un sens différent, alors que, dans le premier cas, on produisait seulement une forme aberrante.

Une autre tendance de la lexicographie contribue à restreindre la reprise des distinctions formelles. Dans un dictionnaire monolingue, fondamentalement destiné au décodage, le lexicographe n'a aucune raison d'envisager des confusions que l'utilisateur du dictionnaire n'a aucun risque de faire, guidé qu'il est par le contexte de ce qu'il lit ou qu'il entend : un éventuel rapprochement entre *amulette* et *amusette* n'aiderait nullement le lecteur à mieux comprendre le sens du premier terme. Le lexicographe ne reprendra des remarques de ce type que dans un très petit nombre de cas, quand l'accumulation convergente des jugements didactiques aura fait du rapprochement un pont aux ânes incontour-

10 19 sur 94. Quelques exemples : **Boulevari/hourvari* – **Coûte qui coûte.* – **Couvé/Couvi*, etc.

nable (*angola/angora*), et surtout quand l'emploi peut prêter à une confusion sur le sens, dans des contextes identiques : *cassant/casuel, croasser/coasser, éminent/imminent* (rapporté à *péril*).

1.2.2.4. Une quatrième influence vient des exigences de multiplicité inhérentes à la perspective lexicographique.

Les rapprochements formels de la *Lexico* ont pour but principal de mettre en valeur des rapports de dérivation morphologique qui renvoient à un type uniforme de structure linguistique ; ainsi, est suggérée l'existence d'une loi liant *une* forme et *un* sens. Si le terme dérivé a plusieurs significations, le lien avec l'origine morphologique ne peut guère se concrétiser qu'avec l'*une* d'elles. Par exemple, pour l'opposition *affectif/effectif*, on peut comparer la *Lexico* qui vise à mettre en garde contre une confusion formelle, et le *GDU* qui **définit** chaque terme sans aucun rapprochement. Il se garde bien alors de souligner les liens morpho-sémantiques entre le sens de la base et celui du dérivé.

Lexico p. 201 :
AFFECTIF, qui *affecte* l'âme, qui se rapporte aux *affections*.
EFFECTIF, qui produit un *effet*.
GDU :
AFFECTIF, qui inspire de l'affection, qui émeut, qui touche l'âme, qui impressionne (...)
EFFECTIF, qui est réel, positif, qui existe de fait (...)

Le petit *Dic 56* se faisait déjà l'écho d'une pluralité de sens et d'emplois[11]. Dans plusieurs cas, on verra transformée une opposition binaire de deux paronymes de la *Lexico* en une structure synonymique, fondée sur les fameuses « idées communes » : la *Lexico 201* rapproche, pour les distinguer, *Apurer* et *Épurer*. Le *GDU* présente une comparaison **synonymique** entre *Épurer, Purger, Purifier*. De même, sont rarement reprises les mises en garde portant sur des couples de termes monosémiques ou polysémiques réduits par la grammaire à un seul effet de sens :

Lexico 201 :
AVÈNEMENT d'un roi au trône, le fait par lequel il y monte.
ÉVÉNEMENT, fait quelconque, tout ce qui arrive.

11 *Dic 56* : *Effectif*, « qui existe réellement ». *Deniers effectifs*, « les espèces par opposition aux valeurs fictives ou au papier ». On pourrait multiplier les exemples : *Accident/Incident – Déjection/Éjection – Effraction/Infraction – Évasion/Invasion*, etc.

Dic 56 :
AVÈNEMENT, venue, arrivée. *L'avènement du Messie.* Élévation à une dignité suprême *L'avènement à l'Empire.*
ÉVÉNEMENT, tout ce qui arrive dans le monde, incident remarquable.
GDU :
AVÈNEMENT, Venue, arrivée (...) Ce sens a vieilli.
Particulièrement Élévation au pouvoir suprême, à une dignité souveraine (...), *Par ext.* Action d'arriver, de parvenir (...). *Reli.* Apparition du Messie, époque où Jésus-Christ s'est manifesté aux hommes (...). *Hist.* Droit de joyeux avènement (...)
ÉVÉNEMENT, fait historique important. Fait quelconque d'une certaine importance (...) Issue, résultat d'une entreprise ou d'une tentative (...) À *tout événement — Faire événement* (...).

Il en est de même pour *Débordement,* opposé par le grammairien à *Déportement*[12]

Dic 56 :
DÉBORDEMENT, Action d'une rivière qui sort de son lit. Écoulement subit et abondant d'humeurs. Irruption armée. *Le débordement des barbares.* Fig. Excès (...)

Le *GDU* présente au moins sept significations principales. On pourrait multiplier les cas (cf. *Émersion/Immersion*). Dans tous ces exemples, l'opposition terme à terme de la grammaire est difficilement transposable dans la présentation inévitablement polysémique de chacun des termes dans un dictionnaire. La structure de ce type d'ouvrages influe nécessairement sur la présentation de la norme.

Même quand la *Lexico* ne recourt pas explicitement à une réduction monosémique, il arrive que l'opposition normative ne soit guère utilisable par le lexicographe. Ainsi à propos de *accident/incident* la définition, trop générale, rend difficile la transposition de l'opposition :

Lexico 201 :
ACCIDENT, cas fortuit, malheur, inégalité du sol, etc.
INCIDENT, événement secondaire, imprévu.
Dic 56 :
ACCIDENT, événement fortuit, malheur. Accident de terrain. (...). Accident de lumière. Par accident.
INCIDENT, événement qui survient dans le cours d'une affaire. Prat. Point débattu (...)

12 *Lexico,* 202 : DÉBORDEMENT, *se dit d'un fleuve qui sort de son lit et franchit ses bords, des actions qui franchissent les bornes des convenances.* DÉPORTEMENTS, *actions blâmables.*

Le *GDU* est plus détaillé. Mais dans tous les cas, l'opposition normative est impossible. Les simplifications du grammairien, désireux de présenter surtout un modèle unique, *une* norme unifiée, se heurtent aux exigences de lexicographe, obligé de tenir compte aussi bien de la polysémie des vocables que des collocations usuelles. Le multiple est le domaine du dictionnaire alors que la grammaire de l'époque courait après l'unique.

Ces difficultés sont gérées de façons différentes. La norme ne s'impose pas partout de la même façon. De l'exclusion pure et simple valant condamnation, aux mises en garde explicites, il n'y a pas de véritable solution de continuité. Une norme évaluative, non strictement définie, se nourrit du didactisme officiel, mais l'adapte en fonction de la nature des supports et de la spécificité des messages. On comprend que l'écho de la norme ne soit pas le même dans chacun de nos trois Larousse.

2. La transposition des normes grammaticales dans chacun des trois dictionnaires Larousse considérés

Si l'on examine le nombre des remarques qui ne figurent que dans un ou deux Larousse, la diversité est évidente :

1 occurrence seulement dans *Dic 56*.
11 occurrences seulement dans *Dic 56* et *Dic 70*.
10 occurrences seulement dans *Dic 70*.
19 occurrences seulement dans *Dic 70* et *GDU*.
44 occurrences seulement dans *GDU*.

Il est clair que ces divergences tiennent en partie à la différence de taille entre le *GDU* et les ouvrages en un volume. Mais nous allons voir des spécificités qui ne tiennent pas au nombre de pages. Les différences entre les deux petits Larousse donnent déjà une indication probante.

Laissons de côté l'unique reprise propre au *Dic 56 :* elle porte sur le genre de *acabit*, type de remarque très rare dans les dictionnaires d'usage.

2.1. Les reprises dans les dictionnaires en un volume

2.1.1. *Les 11 reprises identiques 56 & 70 (absentes de* GDU*)*

Sans se faire d'illusions sur la valeur probante du paratexte, il est impossible de négliger les Préfaces. Celle de 1856 fait reposer l'originalité de l'ouvrage sur l'organisation des articles, le soin apporté aux

définitions, la présentation d'**exemples**, la relativité des renseignements donnés par l'étymologie, explicitement mise en cause. Rien n'est dit sur les conditions d'emploi. Aucune des 11 remarques reprises en 1856 ne concerne l'emploi (accord, construction, etc.). Une seule porte sur la signification elle-même (*déiste/théiste*). La grande majorité dénonce des fautes de prononciation[13] abondamment signalées par les ouvrages didactiques, mais rarement reprises dans les dictionnaires culturels.

La préface de 1870, si elle reprend intégralement bien des affirmations de 1856, en ajoute plusieurs : le *Dictionnaire complet* « a résolu les cas de difficultés grammaticales posées par l'utilisation des verbes irréguliers et certaines règles de syntaxe », etc. (p. VIII). Les 10 notations normatives qui passent de la *Lexico* dans le *Dic 70* et non dans le *Dic 56* témoignent d'une évolution certaine. Sur ces 10 reprises particulières à ce petit Larousse[14], quatre concernent l'application de règles de grammaire : accord du participe *coûté*, de *nouveau né*, emploi de *pire*, de *ici*. La prononciation ne fournit plus que 30 % des items repris. Le patronage des ouvrages didactiques est encore plus net que pour les reprises de 1856 & 1870 : les 10 figurent toutes dans nos manuels didactiques de référence (cf. note 14). Mais, comme dans le *Dic 56*, la majorité des remarques concernent les formes. Le sens n'est évoqué que dans deux cas : *fortuné* opposé à *riche* et *linteau* à *liteau*. Mais la quasi totalité des reprises des petits Larousse vient des ouvrages didactiques[15].

---

13 **Collidor* (d'Haut, Bisc, Desg, Sauger, Martin) – **En définitif* (GiDu 1112, Platt) – *Déiste/Théiste* – **Dernier adieu* (= Denier à Dieu : Desg, GiDu 1098, LavDi, Bisc, Platt) – **Inflammation/Enflammation* – *À la *bonne flanquette* (d'Haut, Sauger, Martin, Bisc, Platt) – **Hustuberlu* d'Haut, Desg, Martin, Bisc, Platt, GiDu 1165) – *Noir comme un Geai* (Bisc, Platt, Lévi) – **Rébarbaratif* (Desg, Martin, LavDi, Sauger, Molard, Bisc, Platt, Lévi, GrLand 140, GiDu 1242) – **Tête d'oreiller* (= taie d'oreiller : d'Haut, Sauger, Martin, Bisc, Platt, GiDu 1274) – **Trémontane* (Tramontane : d'Haut, Desg, Martin, Bisc, Platt, GiDu 1281).

14 **Apparution* (Sauger, Martin, Bisc, Lévi) – *Coûté* (accord du participe : GiDu 773) – *Fortuné* (= riche : Martin, Lévi, Bisc, Platt) – **en ce moment ICI* (d'Haut, Desg, Martin, Bisc, Platt, GiDu 838) – **Jouir d'une mauvaise santé* (d'Haut, Sauger, Martin, Bisc, Platt, GiDu 1184) – *Linteau/Liteau* (Desg, Sauger, Martin, Bisc, Platt, GiDu 1188) – *des enfants NOUVEAU NÉS* (accord : Bisc, GiDu 259) – **Pantomine* (d'Haut, Desg, Sauger, Martin, Bisc, GrLand 140) – **Tant pire* (d'Haut, Desg, LavDi, Sauger, Martin, Bisc, GrLand 140) – **Soupoudrer* (Desg, Sauger, Martin, Bisc, Platt).

15 *Accourir* (auxiliaire : Desg, Bisc, GiDu 472) – **Agir en bien/en mal* (Sauger, Martin, Bisc, GiDu 1060) – *Aller/Être* (**il fut trouver* : Bisc, Platt, GiDu 522) – **La CLÉ est APRÈS la porte* (Desg, Sauger, Bisc, Platt) – **Bailler aux corneilles* (Sauger, Martin, Bisc, Platt, GiDu 515) – *Consommer/Consumer* (Sauger, Martin, Bisc, Platt, Lévi, GiDu 1103) – *Dégrafer/Désagrafer* (d'Haut, Desg, Bisc, Platt, Lévi, GiDu 1113, LavDi) – *Demi* (accord :

2.1.2. Avec les 19 reprises identiques du *Dic 70* et du *GDU*, la répartition des domaines va changer. La grammaire (accords, etc.) garde la même importance que dans le groupe particulier au *Dic 70* (7/19). Mais les remarques sur la construction s'y ajoutent (un quart environ, 5/19 : **agir en bien/en mal, *la clé après la porte, *Éviter quelque chose à quelqu'un, * À fur et mesure, *Se rappeler de*). Ainsi, au total, plus de la moitié des reprises concerne l'emploi des vocables dans les environnements précis du discours. Les formes indépendantes du contexte (type *décesser*), matières largement majoritaires des reprises dans les petits dictionnaires, passent maintenant au-dessous de la barre des 50 %.

2.2. Les 44 *reprises propres* au *GDU* témoignent d'une évolution qui va se préciser et se diversifier.

2.2.1. Les remarques concernant la prononciation restent très minoritaires : moins de 10 %. Celles qui touchent directement aux règles de grammaire comme celles des accords sont relativement moins nombreuses que dans le *Dic 70*, qui attirait l'attention sur elles. Le rapport sens/forme se modifie. Certes, les remarques normatives portant sur les formes constituent toujours un groupe important ; mais, pour la première fois, elles sont loin de dépasser 50 % et sont aussi nombreuses que celles qui concernent le sens ou la construction. Ce dernier groupe arrive en tête pour la première fois. Les oppositions binaires de *signification* sont bien plus nombreuses que dans les groupes précédents de reprises. Plusieurs semblent avoir des liens avec celles de Littré. Ainsi quand le *GDU*, seul, se fait l'écho de *Lexico* 201 sur *adhérence/adhésion*, il reprend presque textuellement une précision que *Lit* donne s.v. *Adhérence, SYN*[16].

Martin, Bisc, Platt, GiDu 257) – *Ennoblir/ anoblir* (Sauger, Martin, Platt, LavDi, GiDu 1075) – **Éviter quelque chose à quelqu'un* (Tous les ouvrages correctifs) – *Excepté* (accord : Martin, Bisc, GiDu 728 & 1098) – *Franc de port* (accord ; toujours accord : Martin & Platt ; GiDu 1155 maintient la différence entre l'invariabilité d'un adverbe (*vous recevrez franc de port cette lettre*) et l'accord de l'adjectif (*...une lettre franche de port*) – *Au Fur et à mesure* (Bisc, GiDu 1157) – *Infecter/Infester* (LavDi, Bisc, Platt, Lévi, GiDu 1178) – *Matinal/Matineux* (Martin, Bisc, Platt, Lévi, GiDu 1192) – *Nu* (accord : Bisc, Platt, GiDu 257) – *Possible* (en proposition « elliptique » : invariabilité : Martin, Bisc) – **Se Rappeler DE* (tous les ouvrages correctifs) – *Recouvert/Recouvré* (Desg, LavDi, Sauger, Martin, Bisc, GiDu 535).

16 Lit. s.v. *Adhérence* (...) SYN (...) *Adhérence. Adhésion* (...) *L'adhérence est l'état d'une chose qui adhère ; l'adhésion est l'action même d'adhérer* (...).

GDU :
ADHÉRENCE (...) SYN. *Adhérence* se rapporte à l'état ; *adhésion* à la force qui produit cet état.
La *Lexico*, comme les petits Larousse, ne proposait aucune opposition de cette nature :
Lexico 201 :
ADHÉRENCE, *état* de ce qui adhère, c'est-à-dire de ce qui tient matériellement à une chose.
ADHÉSION, *acte* d'adhérer, de consentir.
Dic 56 :
ADHÉRENCE, Union intime d'une chose à une autre.
ADHÉSION, Action d'adhérer. Consentement.

Pour la *Lexico* et les petits Larousse, le concept d'« état » caractérisait le sens d'un des deux termes et celui d'« acte » l'autre. À la suite de Littré, le *GDU* va reformuler l'opposition en la réalisant sous forme de remarque normative dans le cadre d'une hiérarchie sémantique ; le cadre de la synonymie lui permet d'intégrer l'opposition dans la mise en valeur des relations fondamentales de la structure sémantique, que le dictionnaire doit réaliser.

L'influence de Littré est repérable aussi dans l'opposition *bossuer/ bosseler*. C'était un des rares cas où la *Lexico* était obligée d'atténuer l'opposition :

Lexico 202 :
BOSSUER se dit des bosses qu'on fait par accident à de la vaisselle d'or, d'argent, etc. *Le domestique a BOSSUÉ ce plat d'argent en le laissant tomber.*
BOSSELER ne se dit guère qu'en parlant du travail en bosse sur de la vaisselle d'argent, etc. (...) Il se dit quelquefois dans le sens de *bossuer ;* et alors on l'emploie surtout avec le pronom personnel, en d'autres termes comme verbe réfléchi : *Cette vaisselle s'est bosselée en tombant (Acad.).*

Les deux petits Larousse ne faisaient que reproduire, pour chacun des mots, la définition synthétique traditionnelle : « Faire des bosses » d'un côté et « travailler en bosse » de l'autre. Mais ils ne présentaient aucune remarque ni aucune allusion à l'existence d'un couple dont il n'aurait pas fallu confondre les éléments. De façon amusante, le *GDU* va revenir à la perspective normative de la *Lexico*, mais pour en montrer la relativité :

GDU :
BOSSELER, Déformer par des bosses, produire des bosses (...) REM. L'académie déclare que *bosseler* s'emploie quelquefois dans le sens de *bossuer*. Ce qui est vrai, c'est que *bosseler* est un mot fort ancien et qu'on dit généralement *bosseler* et quelquefois

bossuer dans le sens de faire des bosses (...) et qu'on ne fait ainsi que revenir au sens primitif de l'expression.

Il semble bien que le *GDU* ait profité d'une remarque de Littré[17], portant aussi sur l'affirmation de l'Académie qui acceptait l'équivalence entre les deux termes ; mais Littré se place fondamentalement sur le plan diachronique. Nous voyons que le *GDU* se contorsionne pour maintenir une perspective normative, tout en en reconnaissant le caractère illusoire.

L'ombre de Littré, même s'il m'est impossible de généraliser, couvre au moins deux influences intéressantes. La première, déjà signalée et évidente, concerne la réalisation de la norme en fonction de la concurrence. L'autre entraîne un approfondissement de la sémantique lexicale. Si les grands textes de sémantique sont encore loin (Bréal 1897), Delesalle et Chevalier 1986[18] insistent sur la rupture épistémologique qui fait opposer forme à sens. Les possibilités données par le grand format du *GDU* vont permettre une présentation plus élaborée des sémèmes ; le cadre des rapprochements synonymiques sera utilisé de manière à transposer les oppositions de la *Lexico*.

2.2.2. Une autre nouveauté importante des reprises propres au *GDU* porte sur la plus grande fréquence des remarques sur la construction des vocables traités. Le *Dic 70* avait ouvert la voie. Le *GDU* ira bien plus loin. Le plus grand nombre des mises en garde de ce type concerne les constructions verbales. Il est rare que ce soit le rapport sujet/verbe qui soit en cause. Cependant, le pont aux ânes de *se ressembler comme deux gouttes d'eau* est repris à la *Lexico :* l'expression ne peut avoir comme sujet qu'un groupe désignant les deux individus comparés (s.v. *goutte*). Le plus souvent, il s'agit du complément lié au sens dans lequel on veut maintenir l'emploi du verbe : *éclaircir* ne doit pas avoir un complément direct désignant une personne, **éclaircir qq.*). **Fixer qq.* est jugé avec la sévérité habituelle. *Compter* + infinitif ne doit pas être construit avec *de*, etc. Les petits Larousse n'avaient repris aucune de ces remarques normatives.

---

17 Lit., s. v. Bosseler (...). REM. L'académie admet que l'on peut dire bosseler pour bossuer, surtout se bosseler pour se bossuer (...). Des grammairiens réprouvent cette confusion et demandent que ces deux verbes soient tenus séparés dans le Dictionnaire de l'Académie qui doit défendre tant qu'elle peut la correction du langage. Mais l'Académie est aussi la gardienne de l'usage et l'usage de bosseler pour bossuer est fort ancien.

18 *Op. cit.* 221 : (...) « les modèles ont changé ainsi que les couplages ; il ne s'agit plus d'opposer forme à ordre mais forme à sens ».

Dans le *GDU* viennent ensuite, par ordre décroissant de fréquence, les reprises sur l'emploi de certaines prépositions. *Après* ne peut se construire avec un infinitif présent (**être après lire*) ; avec *jusque*, il ne faut pas oublier une préposition ou un mot « qui en renferme une implicitement dans sa signification ». La condamnation de **sur le journal* est également reprise (s.v. *sur*), comme celle qui porte sur **outre de cela*. Les autres domaines linguistiques sont moins fournis. L'opposition [+/-humain] joue cependant dans plusieurs cas : *déplorable, pardonnable*. D'autres tournures traditionnellement condamnées sont de nouveau mises à l'index : **avoir très faim, *vers LES midis*. Dans deux cas, on est en présence d'emplois de déterminants **un chacun* (s.v. *chacun*), et *son* opposé à *en* quand le possesseur est animé (s.v. *son* et la Note sur l'article possessif). Aucune de ces remarques venues de la *Lexico* n'avait un écho dans les petits Larousse, même dans les cas où *Dic 70* et *GDU* se rencontrent. Le souci de l'emploi dans le discours est donc bien plus net dans le *GDU*.

2.2.3. Une troisième nouveauté dans la façon dont le *GDU* traite les remarques normatives de la grammaire vient de l'utilisation des *marques d'usage*, dans plus de la moitié des articles où le *GDU* est le seul Larousse à reprendre une interdiction de la *Lexico*, alors que les petits Larousse, dans des cas analogues, ne sortaient pas de l'opposition binaire *Dites/ne dites pas !*

Les marques les plus fréquentes sont d'ordre diastratique : *pop* est utilisé 4 fois (*brouillasser* = bruiner, *confusionner* = faire une confusion, *farce* = farceur, *raiguiser* = aiguiser). On peut y rattacher *vagistas* dans lequel le « *peuple* » transforme *vasistas*. Il semble que s'esquisse une hiérarchie des emplois : *se changer* (= changer de vêtement) et *se sucrer* (= mettre du sucre dans son café) sont seulement jugés *familiers*[19]. On aurait tort de considérer que la norme reste identique : l'interdiction se transforme en une indication de niveau d'emploi ; la tournure condamnée jadis devient d'un emploi restreint, certes déprécié, mais qui reste *intégré à la langue française*. Une fois de plus, la norme grammaticale s'exprime d'une façon différente selon les conditions où elle est formulée.

À peu près aussi nombreuses sont les marques diachroniques. Elles permettent de relativiser l'interdiction : celle-ci, valable sans doute au XIX^e^ siècle, ne correspond pas à une pratique passée souvent attestée

19 *Changer* : l'emploi pronominal était interdit au sens de « changer de vêtement ». – *Id.* pour *sucrer* au sens de « mettre du sucre dans son café » ou pour *fleurir* qui ne peut avoir de complément direct. De même *saigner du nez* était la seule construction acceptable au propre comme au figuré, etc.

chez des auteurs admirés. La condamnation perd son caractère d'obligation inhérente à *La* langue. Le dictionnaire s'ouvre ainsi aux lecteurs d'ouvrages classiques. Nous avons vu que, malgré la condamnation maintenue, l'opposition de *bosseler* et *bossuer* n'existait pas naguère et est bien délicate. *Un chacun ne se dit plus, sauf par plaisanterie :* la diachronie s'ouvre ici sur la pragmatique. *Chantre* (= qui aime à chanter) n'est plus interdit : il est seulement *vieilli*. Certes, Larousse lexicographe veut maintenir la norme traditionnelle et, pour sortir de la contradiction où le met le témoignage des auteurs du XVII[e] siècle, il utilise le lieu commun du progrès de la langue au cours des siècles. Même exorcisée, la notion de variation commence à s'infiltrer.

> *GDU :*
> ÉCLAIRCIR/ÉCLAIRER. (...) Si Pascal, Bossuet et d'autres grands écrivains ont dit quelquefois *éclaircir un esprit, une âme,* dans le sens d'éclairer, c'est que la commune étymologie des deux mots les a induits à les confondre et que (...) la distinction que nous avons signalée n'était pas encore nettement dessinée de leur temps.

Le *GDU* emploie aussi des marques textuelles : *déplorable* rapporté à un homme est *poétique*. Les indications de fréquence viennent plus nettement restreindre la portée de l'interdiction :

> FIXER, *regarder fixement* (...) Cette expression, proscrite par l'Académie et par les meilleurs écrivains, échappe à tout le monde, même en écrivant, témoin Voltaire qui l'a cependant jugée avec sévérité.
> CHIPOTIER, celui qui chipote sans cesse. On dit plus rarement *chipoteur*.
> POUMONIQUE, forme peu usitée du mot *pulmonique*.
> STOMACHIQUE, peu usité. On dit *gastrique*[20].

À côté de ces marques répertoriables, on remarque l'atténuation explicite de certaines condamnations de la *Lexico :*

> CRASSANE (...) On dit aussi *crasane* et *crésane,* mais de préférence *crassane*.
> PARDONNABLE (...) Pas de faute positive à dire : *cet enfant est bien pardonnable,* mais l'expression n'est pas très satisfaisante.
> RANCUNEUX (...) On dit mieux *rancunier*[21].

---

20 *Lexico* : STOMACAL, qui a rapport à l'estomac. – STOMACHIQUE, qui est bon pour l'estomac.

21 Dans tous ces cas, la *Lexico* condamnait l'une des deux formes et exigeait l'emploi de l'autre. Ex. : *Ne dites pas rancuneux. Dites Rancunier.*

L'expression de la norme se transforme : une pluralité d'emplois est offerte, même si ceux-ci sont présentés comme d'inégale valeur. La différence avec la *Lexico* ne semble pas venir d'une évolution de la langue française : le *Dic 70* ne présente à peu près aucune marque d'usage permettant de nuancer. Or il est publié en même temps que des volumes successifs du *GDU* dont le premier tome date de 1866. On peut donc penser qu'il s'agit de l'influence des conditions d'énonciation dictionnairique : le dictionnaire en plusieurs volumes doit donner des précisions sur les vocables traités ; et celles-ci amènent assez souvent à évoquer d'autres formes ou d'autres emplois que ceux qui constituent le noyau de l'article. Il faut bien traiter la multiplicité.

Mais le poids de la doxa est toujours très sensible. Il serait faux de croire et de penser que la norme a disparu ou que son cadre a profondément changé. Sur les 44 reprises propres au *GDU*, avec ou sans marques d'usage, seules quatre concernent des faits qui ne sont pas évoqués dans les ouvrages didactiques que nous avons consultés, même si le nombre des « témoins » est, plusieurs fois, inférieur à celui qu'on avait remarqué dans les reprises des dictionnaires antérieurs. La correspondance avec la norme grammaticale reste donc générale. C'est son expression et les perspectives ouvertes qui peuvent évoluer.

Il n'est pas question de tirer des conclusions systématiques d'une enquête très limitée. On peut seulement suggérer des hypothèses. L'expression de la norme est loin d'être stéréotypée : elle dépendrait des conditions matérielles et idéologiques dans lesquelles on est amené à la formuler. Larousse grammairien tendrait vers l'unité et la bi-univocité ; Larousse lexicographe devrait se plier bien souvent aux exigences de la polysémie et de la multiplicité. La tendance semble s'accentuer du petit dictionnaire de 1856 aux volumes du *GDU :* de la prédominance des formes isolées à l'organisation plus sémantique du matériau langagier. Cette ouverture, liée parfois à l'utilisation des marques d'usage, pourrait être un premier pas, timide, vers la prise de conscience d'une certaine variation linguistique. Mais le corset de la norme demeure. Si son pouvoir ne s'impose pas partout et toujours de la même façon, elle resterait le centre mythique de pressions didactiques constantes et uniformes, qui pourraient se réaliser différemment selon la structure de chaque ouvrage et les besoins des destinataires.

BIBLIOGRAPHIE

1. Études

BRAY L., « Notes sur la genèse des dictionnaires portatifs français : l'exemple du "Dictionnaire portatif de la langue française extrait du grand dictionnaire de P. Richelet" », *La Lexicographie française du XVIIIe au XXe siècle*, Colloque international de Düsseldorf, Paris (1988), 95-112, 1986.

DELESALLE S. & CHEVALIER J.-C., *La linguistique, la grammaire et l'école (1750-1914)*, Paris, Colin, 1986.

LAROUSSE P., *La lexicologie des Écoles. Cours complet de langue française et de style* (...) *Grammaire supérieure*, (...) Cours de troisième année, Cinquième édition, Paris, Boyer, 1875 (1re éd. : 1850).

REY A., « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », *Langue française*, Décembre, 4-28, 1972.

————, « Normes et dictionnaires (domaine français) », *La Norme linguistique*. Textes colligés par Édith Bédard et Jacques Maurais, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française ; Paris, Le Robert, 541-570, 1983.

2. Dictionnaires « culturels » témoins

BESCHERELLE Aîné, L. N., *Dictionnaire national ou Grand Dictionnaire Universel de la langue française* (...), 2 vol., deuxième édition, Paris, Simon et Garnier, 1849. (*Besch*).

BOISTE P. C. V., *Dictionnaire universel de la langue française. Extrait comparé des dictionnaires anciens et modernes* (...) *huitième édition*, corrigée et augmentée par Ch. Nodier, 2 vol., Paris, Lecointe et Pougin, 1834. (*BO8N*).

LANDAIS N., *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français. Extrait et complément de tous les dictionnaires les plus célèbres* (...), 2 vol., Paris, Bureau central, 1834. (*NLa*).

LAVEAUX J.-Ch., *Nouveau Dictionnaire de la langue française* (...), 2 vol., Paris, Deterville, 1820. (*Lav*).

LITTRÉ É., *Dictionnaire de la langue française*, 4 vol., Paris, Hachette, à partir de 1863. (*Lit*).

NOËL F. J. M. & CHAPSAL Ch., *Nouveau dictionnaire de la langue française* (...), 15e édition., Paris, Maire-Nyon et al., 1855. (*NCH5*).

POITEVIN, P., *Dictionnaire de la langue française. Glossaire raisonné de la langue écrite et parlée* (...) ; édition belge, augmentée par M. Bescherelle, Bruxelles, Bruylant, 1852.

3. Ouvrages didactiques de référence

BISCARRAT F., *Nouveau Manuel de la pureté du langage ou Dictionnaire des difficultés de la langue française* (...), Paris, Poret, 1835. (*Bisc*).

D'HAUTEL, *Dictionnaire du bas langage ou des manières de parler usitées parmi le peuple* (...), 2 vol., Paris, Colin, 1808. (*d'Haut*).

DESGRANGES C. L. P., *Petit Dictionnaire du peuple à l'usage des quatre cinquièmes de la France, contenant un aperçu comique et critique des trivialités, des balourdises, mots tronqués et expressions vicieuses des gens de Paris et des provinces* (...), 1821, in Gougenheim G., *La langue populaire dans le premier quart du XIX^e siècle d'après le Petit dictionnaire du peuple de C.L.P. Desgranges*, Paris, Les Belles Lettres, 1929. (*Desg*).

GIRAULT-DUVIVIER Ch. P., *Grammaire des grammaires. Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française* (...), 11^e édition entièrement revue et corrigée (...) avec une solution explicite pour toutes les difficultés par A. LEMAIRE, 2 vol., Paris, Cotelle, 1844. (*GiDu*). — La première édition date de 1811.

LANDAIS N., *Grammaire générale des grammaires françaises* (...), 5^e édition revue et corrigée, Paris, Didier, 1845. (*GrLand*).

LAVEAUX J.-Ch., *Dictionnaire raisonné des difficultés grammaticales et littéraires de la langue française*, 2 vol., deuxième édition, Paris, Letendu, 1822. (*LavDi*).

LÉVI-ALVARES D., *Les omnibus du langage ou Corrigé des locutions vicieuses employées journellement* (...), Paris, chez M. Lévi, 1842. (*Lévi*).

MARTIN Ch., *Le voleur grammatical ou Dictionnaire des difficultés de la langue française et des locutions les plus vicieuses les plus répandues* (...), Paris, Garnier et Bechet, 1830. (*Martin*).

MOLARD E., *Le mauvais langage corrigé* (...), quatrième éd., Lyon, Brunot Labbe, 1810.

PLATT L., *Dictionnaire critique et raisonné du langage vicieux ou réputé tel*, Paris, André, 1835. (*Platt*).

SAUGER-PRÉNEUF F. (1825), *Dictionnaire des locutions vicieuses usitées dans le midi de la France, et particulièrement dans la ci-devant province du Limousin*, Limoges, Ardillier, 1825. (*Sauger*).

Résumé

On compare les indications normatives d'une grammaire et celles qui y correspondent dans trois dictionnaires du même auteur, Pierre Larousse. Un grand nombre de remarques du grammairien ne sont pas reprises par l'auteur devenu lexicographe. Les structures lexicographiques, ouvertes sur la pluralité, se prêtent mal à l'expression de la bi-univocité, qui reste l'idéal de la grammaire de l'époque. L'opposition morphologique des paronymes tend à faire place à la présentation sémantique des rapports synonymiques.

Mots-clés

Norme — Grammaire — Lexicographie — Dictionnaires culturels — Paronymes — Synonymes — Bi-univocité — Pluralité — Pierre Larousse — Tradition didactique.

1835 et 1992, deux éditions du *Dictionnaire de l'Académie française*, deux étapes pour la norme lexicale

Danielle BOUVEROT,
Professeur émérite, Nancy II — G.E.H.L.F. (Paris)

Le *Dictionnaire de l'Académie française* est reconnu comme témoin du bon usage, c'est-à-dire de la norme. Nous comparons deux de ses éditions, la 6e (en abrégé *Ac6*) et la 9e (*Ac9*), en examinant pour cette dernière le premier volume seulement, qui va de A à -ENZ, ce qui nous permet de limiter au début de l'alphabet nos investigations d'ensemble.

Pour nous exprimer, nous partons de notre sentiment linguistique certes, mais la consultation d'un dictionnaire est vite tenue pour nécessaire. Oserions-nous écrire ou même dire : « Voudriez-vous un cours barbant sur les accipitridés, fait par un professeur binoclard ou bigleux ? Sans faire de chichis, cogitons sur quelques mots accrocheurs. Sans doute en serez-vous catastrophés. Trouvez le seul mot de ce baratin qui n'est pas dans *Ac9* » ? Comment deviner qu'un terme spécialisé de zoologie ou encore du vocabulaire familier et dépréciatif font partie de la nomenclature, à l'inverse de « catastrophé », pourtant attesté chez Courteline et Jean Dutourd ? Un dictionnaire est à l'image de ses auteurs, et nous en prenons mieux conscience par les attentes des lecteurs. Ces dernières sont quelquefois imprimées, comme c'est le cas en 1837 à propos de l'édition de 1835 pour les *Leçons de français à l'usage de l'Académie française par un Bas-Breton*, de Jacques-François Daniel (en abrégé JFD). Pour l'édition d'aujourd'hui, nous avons tous voix au chapitre.

Mais auparavant, quelques extraits de la Préface de 1835, due à Villemain, alors Secrétaire Perpétuel, le plus jeune académicien du XIXe siècle,

nous aident à réfléchir sur des points de vue théoriques, que les caractères gras mettent en évidence :

> Richelieu chargeait l'Académie de **fixer la langue** (p. XI). L'Académie **enregistrait ou effaçait les mots, sous la dictée du public**, tout en se promettant de lui donner des lois (p. XIII). (Le dictionnaire est) devenu **le dépôt des formes durables et des variations** de notre langue, pendant l'intervalle où elle a été le mieux parlée. (Il contient) ce que **l'usage** entretient ou que **le besoin** fait naître (p. VII). Une langue qui semble fixée se développe encore (p. VIII) ; lorsqu'un idiome longtemps parlé, longtemps écrit, a épuisé les combinaisons naturelles de l'art de s'exprimer, une corruption du langage est inévitable (p. IX). (...) le **déclin** des idiomes (est) certainement inévitable (p. X). (...) Un écrivain de rare talent, Courier, a dit quelque part : « Pour la langue, il n'est femmelette du XVII[e] siècle qui n'en remontrât aux Buffon et aux Rousseau » (p. XXX).

Le *Dictionnaire de l'Académie* est donc destiné à « fixer » la langue qui pourrait « décliner », mais il s'inspire des « besoins » et de l'« usage » du « public », même s'il s'agit de « femmelettes ».

Pour situer la norme lexicale par rapport au passé et à l'avenir, nous pouvons repérer des mots « enregistrés » et d'autres « effacés » ou sentis comme absents. Nous commençons par *Ac6* avec l'aide de J.-F. Daniel. Dans un second temps, nous examinons *Ac9* en tenant compte de nos réactions certes, mais surtout grâce aux données typographiques des académiciens eux-mêmes.

1. Jacques-François Daniel et la sixième édition

Nous passerons des mots dont il regrette l'absence à ceux dont il critique la présence, en soulignant par ailleurs les mots que rejette notre correcteur orthographique d'aujourd'hui.

1.1. Quelques mots dont J.-F. Daniel regrette l'absence dans *Ac6*.

Ce sont :

— des mots usités « à la tribune et dans les journaux » : *civilisateur, civilisatrice,*
— le pluriel en -aux pour *automnal,*
— les féminins *conspiratrice, cultivatrice, décoratrice,*
— des mots à la mode :

> Je ne sais si les mots *dandy, fashionable,* ainsi que beaucoup d'autres termes d'outre-mer, qui, depuis la levée du blocus continental, ont considérablement augmenté le matériel de notre langue, s'y maintiendront définitivement ; mais je sais qu'ils ont un succès de vogue, et que les Français qui n'ont pu se familiariser avec le jargon britannique, sont bien aises d'avoir le dictionnaire de Boiste pour leur expliquer ces mots exotiques (p. 111-112),

— les mots cachés employés par l'académicien auteur de la Préface : *aristocratie de l'intelligence* (fig.), *battement de cœur* (fig.), *chronologiquement, courtisanesque, déconstruire,*
— des mots jugés utiles ou nécessaires : *écobuer, correctionnellement, désennui, dolmén, caderne, bogue* (l'objet étant inconnu des citadins de Paris),
— des termes des langues de spécialistes, notamment des sciences de la vie, parmi lesquels neuf désignations de coléoptères présents dans le *Complément du Dictionnaire de l'Académie française* de 1842 : *aphodie, bousier, callidie, carabe, chrysomèle, cicindèle, clytre, criocère, dytique.*

J.-F. Daniel, avocat, mais aussi professeur de français dans des « pensions de jeunes demoiselles » à Rennes, souhaite manifestement plus d'audace dans l'accueil des mots du temps, entendus ou lus en dehors des œuvres littéraires, venus d'ailleurs ou de régions différentes, associés à des professions variées, celle de juriste notamment, mais avec des curiosités d'entomologie et d'histoire naturelle en général ; il introduit quelques professions féminines et se veut libéral dans les emplois figurés, pour ne pas dire métaphoriques que se permet, contrairement aux habitudes de l'Académie (encore aujourd'hui), son jeune Secrétaire Perpétuel. La personnalité du donneur de leçons aux académiciens se précise encore par son rejet d'autres mots.

1.2. Quelques mots dont JFD critique la présence dans *Ac6*

Ce sont :
— des mots qui «n'appartiennent ni à la langue parlée ni à la langue écrite, et qu'on ne trouve que dans les dictionnaires » : *coion, coionner, coionnerie* (v. *Ac6*, « familier et libre », et *Ac9 couillon*),
— des mots « pas français », *borgnesse,* ou mal formés, *bureaucratie,*
— des mots « patois » : *engouler,* ou de laquais : *boutillier,* ou de chevrier : *cabri, cabriole, cabrioler, cabriolet,*
— des mots étrangers et peu utiles (de fréquence insuffisante) : *abdalas, bayadère,*

— des mots qui font double emploi d'après les définitions : *appareiller/apparier, braillard/brailleur, égaler/égaliser,*
— des mots vieillis ou surannés, sortis d'usage : *boîte* (pour tabatière), *bourrelle, devineresse, dogaresse, caudebec* :

> L'Académie, dans son excessif amour des antiquailles, a recueilli une foule de noms de vêtements, de meubles, qu'on peut donner aujourd'hui comme autant d'énigmes aux plus anciens fripiers : tels sont *caudebec, canapsa, catogan, escoffion* (p. 70).

Ces quelques exemples traduisent le souci de la pureté de la langue ; à quoi bon les mots familiers, mal formés, pas français et trop peu répandus, trop proches l'un de l'autre, ce qui confirme le critère de la fréquence, entrevu aussi pour les mots sortis d'usage ? Mieux vaut une langue vivante, moderne, dépouillée d'éléments superflus.

Comme si J.-F. Daniel avait été entendu, quelques mots d'*Ac6* ont été supprimés avant l'édition actuelle, par exemple *abigéat, abdalas, abornement, académiste, achit, achores, acomas, acquêter, acronyque* (comme variante orthographique d'*achronique*), *adatis*.

Mais d'autres mots d'*Ac6* restent attestés dans le *Petit Robert 2000*, par exemple *abat(t)ée, abcéder, abée, accise, ac(c)on, acescence, acuminé, adminicule, aérifère, aétite. Abat(t)ée* et *ac(c)on* sont repris dans *Ac9*. Il reste des hésitations, dues notamment à la double visée des dictionnaires, permettre la compréhension d'une langue révolue, et contribuer à son utilisation actuelle, ce qui est comparable à la querelle des anciens et des modernes, et à la double compétence linguistique, passive et active. Nous arrivons ainsi à l'édition d'aujourd'hui.

2. La 9e édition et le commentaire des académiciens eux-mêmes

Le jugement sur le dictionnaire d'aujourd'hui est facilité par le métalangage des académiciens, qui revêt une double forme : l'astérisque signale les mots nouvellement introduits, et les remarques, en caractères gras, avouent les réserves et les condamnations. Ces deux points de vue correspondent partiellement d'abord aux insuffisances, ici comblées et signalées comme telles, de la précédente nomenclature, puis aux dangers des mots qui ne sont pas totalement recommandables.

2.1. La mise à jour repose sur les mots introduits avec astérisque en *Ac9*

En voici quelques-uns :

— des mots déjà anciens : *amblyopie* (1616), *barouf* (1861), ou au contraire de formation récente : *aberrance* (1936), *bathyscaphe* (1946), *cover-girl* (1946), *alcootest* (1960), *cébiste/cibiste* (1980),

— certains mots dont on peut contester l'introduction, qu'ils soient rares : *abstème, achronique,* rare et littéraire : *coruscant,* ou encore rares et déjà vieillis : *couventine, débonnaireté,* rare, vieilli et familier : *entripaillé,* ou *dépendeur,* dans la locution *Un grand dépendeur d'andouilles,* ou encore très vieilli : *camisade,*

— des participes présents et passés reconnus comme autonomes : *abonné, abruti, arriéré, articulé, asphyxié, assisté, avancée, bien-fondé, blindé, chéri,*

— de nombreux dérivés, en *-age, -ment, -isme, -able,* alors que ces mots appartiennent virtuellement à la langue française comme beaucoup d'autres, même si personne ne les a encore employés : *abrogeable, amnistiable, acidifiable, approuvable, bancable, coagulable, congédiable, controversable,*

— des mots associés à des noms propres de lieu : *acadien, afghan, africain, albanais, albigeois, algérien, algérois, alsacien, américain, bourguignon,* etc.

— des adjectifs dérivés de noms propres d'écrivains : *baudelairien, balzacien, byronien, cornélien, courtelinesque, dantesque,*

— des adverbes en -ment, que nous choisissons parmi ceux que nous pensons ne pas utiliser : *acrimonieusement, affablement, agressivement, approbativement, bibliquement, concentriquement* (mais pas « *correctionnellement* » demandé par JFD),

— des mots régionaux : *aber* (Bretagne), *achaler* (passé de la France de l'Ouest au Canada), *acon* (Poitou), *écolage* (Belgique, Suisse romande, on peut ajouter Alsace),

— des emprunts à l'étranger, aussi bien à l'arabe : *baraka, barda, bédouin, berbère, bled, boutre, candi, chergui, darbouka,* qu'au malinké de Guinée : *boubou,* au nahuatl : *axolotl,* au provençal : *balèze, bastidon, baudroie,* ou à l'anglais : *balbuzard, barbiturique, blazer, bogie, bonus* (pris au latin), *bridge, cab, cob, cockney, cockpit,* etc. sans oublier l'inévitable domaine des sports : *badmington, base-ball, basket-ball, bobsleigh, bowling, crawl,*

— des termes de spécialités, marine, médecine, sciences de la vie, etc., par exemple en botanique, domaine cher à JFD, aussi bien des désignations courantes et même populaires : *alysse, amourette, aralia, arroche, aucuba, bonne-dame, bouton-d'or, bourse-à-pasteur,* que des termes descriptifs plus savants : *anémophile, ansérine, apothécie, archégone, bractéal, bulbille, conceptacle, déhiscent,* ou encore les noms des

familles, nécessaires aux définitions scientifiques, avec leur entrée au pluriel : *abiétacées, abiétinées, acéracées, amaryllidacées, bétulacées, bignoniacées, blastomycètes, broméliacées, bryophytes, buxacées,*

— des désignations d'animaux jeunes : *autruchon, canardeau, caneton, canette, cigogneau,*

— quelques féminins (en marge de la féminisation controversée des noms de métiers) : *barmaid, bonzesse, consœur,*

— des mots témoins de leur temps, désignant des inventions récentes : *aérogare, aéroglisseur, aéroporté, aérosol, antibrouillard, après-rasage, astronaute, audiovisuel, autocuiseur, autogreffe,* etc.

L'abondance et la variété des mots introduits, notamment pour les termes de botanique, semblent combler certains des souhaits de J.-F. Daniel.

2.2. Mais les mises en garde restreignent la générosité de l'accueil, par l'intermédiaire des **marques** et **remarques.**

Certains mots sont accompagnés de marques d'usage, qui en restreignent l'emploi à certains contextes ; ce sont par exemple des indicateurs de niveaux de langue comme familier : *balthazar*, populaire : *bidoche, barbaque, bibine, bistrouille*, vulgaire : *couille*, très vulgaire : *chiottes*, argot : *balèze.*

Des remarques, le plus souvent signalées par un astérisque, en caractères gras et placées à la fin de l'article, précisent les conditions d'emploi, avec plus de détails que les simples marques d'usage. Nous en citons quelques-unes :

AQUAPLANAGE (...) *Ce mot doit être préféré au mot anglais *Aquaplaning*.

BALADEUR (...) Doit être préféré à l'anglais *Walkman*.

CLÔTURER (...) *Ce verbe n'a pas d'emploi figuré. Dans le sens de *terminer*, on ne doit pas employer *clôturer* mais *clore* ou des périphrases telles que mettre fin à, mettre un terme à. *Clore un débat, une séance, un congrès.*

COLTINER Pron. Fig. et pop. *Acceptable dans la conversation courante, l'emploi de ce verbe est déconseillé dans l'expression écrite, sauf pour faire apparaître une intention de vulgarité vraie ou parodique.

COMPLEXE (...) Au pluriel. Fam. (...) Dans ce dernier sens, il est très relâché et presque argotique. Emploi déconseillé.

CON, CONNE (...) Fig. et très vulg. (...) *Bien que cet emploi figuré apparaisse dans les correspondances littéraires dès le XIX^{e} siècle et que l'usage parlé s'en soit fort répandu, ne doit être employé que dans une intention de vulgarité appuyée.

CONCERNER (...) *L'emploi de ce verbe à la forme passive est condamné par l'Académie depuis le XVIII^{e} siècle. On ne doit pas dire : *Vous êtes directement concerné par cette*

mesure, mais : *Vous êtes directement touché par cette mesure* ou, à la forme active : *Cette mesure vous concerne directement.*

CONSOMMATION (...) **Consommation médicale* est un néologisme administratif dont l'emploi est déconseillé.

CONTACTER (...) L'emploi de ce terme est à déconseiller en dehors du langage du commerce international, du renseignement ou de la clandestinité.

CONTRE (...) *Condamnée par Littré d'après une remarque de Voltaire, la locution adverbiale *Par contre* a été utilisée par d'excellents auteurs français, de Stendhal à Montherlant, en passant par Anatole France, Henri de Régnier, André Gide, Marcel Proust, Jean Giraudoux, Georges Duhamel, Georges Bernanos, Paul Morand, Antoine de Saint-Exupéry, etc. Elle ne peut donc être considérée comme fautive, mais l'usage s'est établi de la déconseiller, chaque fois que l'emploi d'un autre adverbe est possible.

COVER-GIRL (...) avec une typographie différente : (Il est préférable d'employer *Modèle*).

CRISE (...) *Le mot *Crise* est souvent employé abusivement. Il devrait être réservé à des phénomènes précis et à des évènements limités dans le temps.

DÉODORANT (...) Anglicisme à éviter. On doit dire *Désodorant.*

DEVENIR (...) *Ne doit pas être utilisé abusivement pour : *avenir, évolution, progrès.*

DIMENSION (...) *L'emploi figuré de dimension prend une extension exagérée dans la langue contemporaine. On peut à la rigueur admettre la *dimension historique d'un évènement*, mais il convient d'éviter cet emploi dans tous les cas où il ne s'agit pas d'une mesure, mais d'un aspect, d'une portée.

DISCOMPTE (...) Ce mot est recommandé à la place de l'anglais *Discount* (qui n'a pas d'entrée dans le dictionnaire).

EFFECTUER (...) *Souvent employé abusivement comme synonyme de *Faire.* Il est inélégant de dire que l'on effectue un voyage, un séjour, des progrès, etc.

D'après le métalangage des lexicographes, une hiérarchie s'établit entre ce qui n'est pas « élégant », avec une évocation de la rhétorique (*effectuer*), ce qui est acceptable dans la conversation courante ou d'une vulgarité voulue (*se coltiner, con*), ce qui est déconseillé (*complexes, consommation médicale, par contre*), ce qui est abusif (*crise, devenir, dimension*), ce qui doit être préféré (*aquaplanage, baladeur, modèle*), et ce qui est vraiment « condamné » ou ne doit pas être employé (*concerner* à la forme passive, *clôturer*). Ces mises en garde concernent plusieurs points, la distance à prendre par rapport aux mots anglais (*aquaplanage/aquaplaning, baladeur/walkman, modèle/cover-girl, désodorant/déodorant, discompte/discount*), aux néologismes (*consommation médicale*), au sens figuré (*clôturer*), et à l'extension de domaine ou de sens (*contacter, crise, dimension, effectuer*), tout cela avec une belle persévérance d'hier à aujourd'hui. Des mots divers et nombreux sont certes accueillis dans la nomenclature, mais avec des marques et des remarques qui en limitent l'emploi ; ils

sont alors comme marqués d'infamie. On retrouve des catégories suspectes, que celui qui se revendique comme bas-breton souhaitait voir reconnues dans le beau langage. Ce que prône souvent le dictionnaire (à ne pas confondre avec les académiciens) c'est l'opposition entre ce qui se dit et ce qui s'écrit, et aussi entre ce que certains grands auteurs osent écrire et ce à quoi le commun des mortels a droit.

L'« usage » est alors moins celui des « usagers » de la langue que celui des lexicographes, qu'il s'agisse de Littré ou des académiciens d'autrefois. La balance semble pencher du côté des « lois » à donner au « public » au détriment de l'usage. Mais les différentes éditions tiennent compte des polémiques ouvertes ou des dialogues tacites entre prescripteurs et usagers. C'est à partir de discussions et d'approximations que s'établissent DES normeS à la fois fixées et adaptées aux évolutions culturelles. Si l'on regarde d'autres dictionnaires contemporains, les variations de l'un à l'autre en synchronie sont perceptibles, comme le sont celles qui opposent et rapprochent en diachronie les éditions successives du *Dictionnaire de l'Académie française*. Tous ont leur côté normatif sans être normalisés et sans pouvoir normaliser. Il reste à chacun la responsabilité individuelle de prendre ses risques, de parler ou non de « baratin » ou de « chichis » après avoir polémiqué avec soi-même : nous sommes à la fois emprunteurs et créateurs, juges et parties dans ce procès perpétuel fait au langage, dont l'avocat JFD se plait à rappeler que cette métaphore juridique remonte à Horace : « Grammatici certant et adhuc sub judice lis est » (*RG*, p. I).

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire de l'Académie française, 6e édition, Paris, Firmin Didot,1835, (*Ac6*).

Complément du Dictionnaire de l'Académie française, 1842, Préface de Louis Barré, (*Cac*).

DANIEL Jacques-François, *Récréations grammaticales*, Rennes, Mlle Jausions, 1828 (*RG*).

DANIEL Jacques-François, *Leçons de français à l'usage de l'Académie française par un Bas-Breton*, Paris, Delaunay, 1837, (*JFD*).

Dictionnaire de l'Académie française, A-Enz, 9e édition, Imprimerie Nationale, Julliard, 1994 (*Ac9*).

Le Robert, *Dictionnaire historique de la langue française*, éd. en petit format, 1998, sous la direction d'Alain Rey, (*DHLF*), est à consulter pour les dates de première attestation.

Les Préfaces du Dictionnaire de l'Académie française, 1694-1992, sous la direction de Bernard Quemada, Honoré Champion, 1997 (*P*), permettent d'esquisser une histoire des théories lexicographiques.

Résumé

Le Dictionnaire de l'Académie française est reconnu comme témoin du bon usage, c'est-à-dire de la norme... Deux éditions, la 6e en 1835 et la 9e à partir de 1992 marquent deux étapes dans l'histoire de la langue et dans celle des dictionnaires. C'est sur le public, autrement dit sur les usagers, que repose l'usage. Ce sont les dictionnaires de l'Académie qui établissent la norme. Mais c'est encore le public qui critique le dictionnaire et choisit ses façons de s'exprimer, faisant ainsi évoluer la norme ou varier les normes.

Mots-clés

Académie française — Dictionnaires — Histoire de la langue — Lexicographie — Lexique — Métalangage — Norme — Usage.

La norme lexicale dans les *Remarques sur la langue française* de Vaugelas

Gilles SIOUFFI
Université Paul-Valéry (Montpellier III)
DIPRALANG, G.E.H.L.F. (Paris)

Vaugelas est parfois considéré comme l'un des piliers de l'établissement d'une certaine norme linguistique en France. Ce jugement n'est pas entièrement infondé, certes, mais il nous paraît excessif dans la mesure où il néglige ce qui peut être à bon droit considéré, avec le recul des siècles, comme la marque propre de Vaugelas parmi ses contemporains : une sensibilité extraordinairement fine, originale, problématique, à *l'usage*. Vaugelas n'est pas le censeur de la langue qu'ont ridiculisé une ou deux pièces de Molière et qu'ont pris pour référence une longue lignée de commentateurs sans cesse plus normatifs à mesure que l'idéal de la langue classique voyait ses contours se fixer : il est d'abord un observateur absolument honnête de la réalité linguistique, un *remarqueur*, un écouteur de la langue, un esprit fasciné par le caractère informulé de ses lois.

Dans leur projet initial, les *Remarques sur la langue française* de 1647[1] doivent être considérées comme une enquête linguistique, comme une tentative de radiographie d'un état de langue saisi à un moment donné, au moyen de dizaines de coups de sonde ponctuels dont la précision est compensée, si l'on peut dire, par l'absence totale de systématicité. Ces coups de sonde concernent le lexique, la syntaxe, le style, l'orthographe — éventuellement la prononciation —, les registres, l'esthétique de

1 Auxquelles nous adjoindrons souvent, dans le cours de cet article, les *Nouvelles Remarques* posthumes publiées par Alemand (Vaugelas, 1690). Dès lors, les références aux *Remarques* seront indiquées par la lettre R, les références aux *Nouvelles Remarques* par les lettres NR.

la langue. Les *Remarques* constituent à ce titre un matériau majeur pour l'historien de la langue. Mais elles peuvent aussi être considérées comme un témoignage étonnant sur la manière dont la description linguistique peut se structurer entre des objectifs contradictoires, qu'elle ne se formule pas toujours explicitement, mais qui lui confèrent cette tension inimitable qui, précisément, engendre polémique. Parmi ses objectifs, figure certainement une intention normative plus ou moins avouée qui dans peu de publications de l'histoire de la linguistique se présente de manière plus problématique.

Publiées en 1647, les *Remarques* ont en effet immédiatement attiré sur elles la discussion. On connaît les volumes de *Commentaires* qu'a publiés Jeanne Streicher à la suite des *Remarques*. Indiscutablement, Vaugelas a *exhibé*, si l'on peut dire, l'ambiguïté de la sensibilité linguistique de ses contemporains en offrant au public un travail au pacte de lecture redoutable, puisqu'il invite le lecteur à formuler un jugement normatif, alors que lui-même se retire la plupart du temps derrière une neutralité décevante. S'il y a norme chez Vaugelas, c'est donc bien souvent essentiellement chez ses lecteurs qu'elle se trouve, et ce phénomène est apparu dès la sortie du livre.

L'objectif de la présente contribution est donc en grande partie d'essayer de corriger l'impression laissée par la postérité d'un Vaugelas juge et tyran de la langue, et de le relire sans souci de se mettre soi-même dans la peau d'un académicien. On pourra alors se rendre accessible à la richesse de résonance de ce qu'on pourrait appeler, pour reprendre un terme d'époque, ses « observations ». Il sera également de tenter de comprendre comment l'œuvre de Vaugelas a pu, en même temps que prétendre donner une photographie de l'usage, contribuer à ancrer dans la sensibilité linguistique contemporaine, une forte tendance à la normativité et ce, en parallèle au projet académique de dictionnaire. Nous concentrerons notre investigation sur l'aspect lexical.

1. Une entreprise paradoxale

On sait que Vaugelas était l'un des principaux artisans pressentis, à la création de l'Académie, pour la rédaction du dictionnaire. Selon Pellisson et d'Olivet, il avait déjà rédigé « plusieurs belles et curieuses observations sur la langue » (Pellisson et d'Olivet, 1858, I, 101). Son principal collaborateur était Chapelain, Saint-Amant étant chargé de recueillir les termes grotesques et burlesques (*ibid.*, 79). À partir de février 1639, il eut

seul la charge du dictionnaire (*ibid.*, 107). À sa mort, Mézeray prit sa suite, de 1651 à 1683.

C'est dire si la nature du projet du dictionnaire lui était familière, et l'avait sans doute conduit à réfléchir sur l'impact que peut avoir sur le sentiment linguistique général la mise en système des mots d'une langue.

Au regard du projet académique, la parution, en 1647, des *Remarques*, est d'une certaine manière paradoxale. On peut bien entendu considérer qu'elle fait concurrence, comme le fera plus tard le dictionnaire de Furetière. Aussi, dès le début, Vaugelas prend-il bien soin de dissiper les malentendus possibles et de préciser la nature exacte de son projet. Ce sera pour nous l'occasion de relire la première page de la Préface.

> Ce ne sont pas icy des Loix que ie fais pour nostre langue de mon authorité privée : Je serois bien temeraire, pour ne pas dire insensé ; car à quel titre & de quel front pretendre un pouvoir qui n'appartient qu'à l'Usage, que chacun reconnoist pour le Maistre & le Souverain des langues vivantes ? Il faut pourtant que ie m'en justifie d'abord, de peur que ceux qui condamnent les personnes sans le ouïr, ne m'en accusent, comme ils ont fait cette illustre & celebre Compagnie, qui est aujourd'huy l'un des ornemens de Paris & de l'Eloquence Françoise. Mon dessein n'est pas de reformer nostre langue, ny d'abolir des mots, ny d'en faire, mais seulement de monstrer le bon usage de ceux qui sont faits, & s'il est douteux ou inconnu, de l'esclaircir, & de le faire connoistre. Et tant s'en faut que j'entreprenne de me constituer Juge des differens de la langue, que ie ne pretens passer que pour un simple tesmoin, qui depose ce qu'il a veu & ouï, ou pour un homme qui auroit fait un Recueil d'Arrests qu'il donneroit au public. C'est pourquoy ce petit Ouvrage a pris le nom de Remarques, & ne s'est pas chargé du frontispice fastueux de Decisions, ou de Loix, ou de quelque autre semblable ; Car encore que ce soient en effet des Loix d'un Souverain, qui est l'Usage, si est-ce qu'outre l'aversion que i'ay à ces titres ambitieux, iay deu esloigner de moy tout soupçon de vouloir establir ce que ie ne fais que rapporter. (Préface, I).

Comme on le voit, cette page est en quelque sorte un plaidoyer de Vaugelas contre toute intention normative qu'on pourrait lui prêter. Vaugelas en profite également pour jeter tout de go quelques-unes de ses idées maîtresses sur la langue, idées qu'il reprendra ensuite ici ou là à l'occasion de ses remarques de détail, mais qu'il ne développera jamais de manière organisée. L'énergie de cette ouverture témoigne aussi de l'atmosphère polémique qui pouvait entourer la publication, en 1647, de

commentaires linguistiques. Vaugelas glisse une allusion à la toute récente création de l'Académie française, et aux malentendus qui pouvaient entourer la nature plus ou moins normative de cette entreprise. On peut comprendre, au détour de cette phrase, que l'intention normative affichée par le dictionnaire faisait encore débat. Nous aurons l'occasion plus loin d'examiner quelques-uns des termes de ce débat.

Ainsi, l'ensemble de cette page est un contournement subtil — pour la refuser — de l'idée de norme, sans, bien évidemment, que le terme y figure : c'est un terme absent du métalangage linguistique du XVII^e siècle. Mais on y trouvera une grande quantité de termes évoquant de près ou de loin l'idée de norme. Citons : « lois », « décisions », « arrêts », « règles »... Beaucoup sont d'inspiration juridique ; tous se rapportent à l'idée d'un arbitrage qu'une autorité individuelle serait amenée à exercer sur la langue. C'est contre cette mauvaise interprétation de son travail que Vaugelas, d'entrée, met en garde. Pour lui, le « Souverain maître des langues », c'est l'usage.

Pour autant, Vaugelas ne peut pas ignorer que l'ambition de la collecte de données qui lui a été confiée dans l'optique du dictionnaire ne peut se comprendre que si l'on se représente l'usage comme perfectible. « Montrer le bon usage », l'« éclaircir », le « faire connaître », pour reprendre quelques-unes des formulations de la préface, sont des objectifs avoués de Vaugelas. Reste à se demander comment une certaine « monstration » peut avoir une valeur injonctive. La question de savoir si une entreprise de commentaire linguistique est de principe une entreprise normative (comme le pense S. Auroux) est une question décisive dans cette première moitié du XVII^e siècle. On en veut pour preuve l'ambiguïté qui règne alors autour du terme *règles*. Peut-on dire que la langue est spontanément douée de règles ? Faut-il au contraire renvoyer tout ce qui est contenu dans l'idée de « règles » à l'attitude de l'observateur ? Si l'on lit les textes qui entourent la création de l'Académie, on s'aperçoit que l'objectif de l'Académie était clairement de « donner des règles » à une langue qui, spontanément, n'en paraissait pas pourvue. Dans les « Lettres patentes pour la fondation de l'Académie (signées Du Tillet), il est dit qu'il s'agit pour l'Académie d'« établir des règles certaines » de la langue : « La principale fonction de l'Académie » sera de travailler avec tout le soin, et toute la diligence possibles, à donner des règles certaines à notre langue, et à la rendre pure, éloquente, et capable de traiter les arts et les sciences ». (Registres de l'Académie, 1895, IV, 24). On sait que cet objectif était censé être atteint par le biais de la rédaction d'un dictionnaire, d'une grammaire, d'une rhétorique, et d'une poétique

(Chapelain, 2e assemblée de l'Académie, 20 mars 1634, *in* Pellisson et d'Olivet, 1858, I, 102).

Dans son *Histoire de l'Académie Française*, Pellisson rapproche les entreprises de l'Académie et de Vaugelas. Son but est de légitimer ces entreprises. Il s'appuie notamment sur le succès des *Remarques* pour encourager la publication d'une *Grammaire* de l'Académie, ouvrage non encore publié de son temps — et qui ne le sera d'ailleurs que bien plus tard — en spécifiant que, si une intention normative doit lui être attribuée, c'est celle de tâcher de ralentir le vieillissement de la langue, qui rend illisibles les auteurs en peu d'années :

> Si celui [l'ouvrage] de l'Académie était publié, non seulement il nous résoudrait une infinité de doutes, mais encore il est vraisemblable qu'il affermirait et fixerait en quelque sorte le corps de la langue, et l'empêcherait, non pas de changer du tout, ce qu'il faut jamais espérer des langues vivantes, mais pour le moins de changer si souvent et si promptement qu'elle fait. (Pellisson et d'Olivet, 1858, I, 115).

2. La question de l'« usage »

Il n'est certainement pas aventuré de dire que la question de la description des usages lexicaux, et celle, éventuelle, d'une « norme lexicale », se posait, à l'époque de Vaugelas, d'une manière bien différente de celle dont elle se pose aujourd'hui. Le facteur essentiel semble être ici le sentiment linguistique, nous entendons par là la représentation générale, souvent vague et confuse — difficile à décrire dans tous les cas — que les locuteurs peuvent avoir de leur langue. Il ne nous appartient pas ici de formuler une impression contemporaine sur l'état de langue qui pouvait être celui du début du XVIIe siècle : ce qui est certain, en revanche — et ce dont on peut lire de nombreux témoignages —, c'est que les locuteurs lettrés du français avaient dans l'ensemble un sentiment d'*imperfection* de leur langue. Ce sentiment peut bien évidemment être rattaché à une forme d'insécurité linguistique, présente à date ancienne en France vis-à-vis du latin (pour les usages lettrés), et plus récemment vis-à-vis de l'italien. L'entreprise de Vaugelas survient à un moment où le français n'est pas vu comme possédant une stabilité et un poli suffisants pour égaler, dans les productions intellectuelles et artistiques, la Rome antique ou l'Italie contemporaine. Laquelle vient d'ailleurs de se doter d'une académie. Le français est donc vu comme une langue *perfectible*.

Dans le projet de Vaugelas, figure donc certainement l'objectif d'une *amélioration de l'usage*. Au titre IV de la préface, Vaugelas nous propose sa manière de voir l'antique *usus*. Le premier point, répété d'ailleurs à l'envi par Vaugelas, tant dans la préface que dans le corps des remarques par la suite, est que l'usage est le « maître des langues ». Deux distinctions sont ensuite proposées. L'une d'elles est de nature explicitement normative : c'est celle que Vaugelas fait entre « bon usage » et « mauvais usage ». Mais l'autre nous intéressera peut-être davantage, en ce qu'elle définit les bases sur lesquelles va s'effectuer l'enquête : « Nous avons dit qu'il y a un bon & un mauvais Usage ; et j'adjouste que le bon se divise encore en l'Usage déclaré & en l'Usage douteux ». Ainsi, l'on comprend mieux quelle peut être la fabrique du discours normatif dans un examen de l'« usage ». On peut déduire de ce dispositif qu'il y a chez Vaugelas deux instances normatives : la séparation du « bon » et du « mauvais » usage, dans un premier temps, qui fonctionne sur un principe clairement normatif, et la séparation, dans le « bon usage », de l'usage douteux et de l'usage déclaré, qui, elle, nécessite une enquête. On sait que Vaugelas entend par « usage déclaré » l'usage de « la plus saine partie de la Cour » joint à celui des « meilleurs auteurs du temps ». Nous ne reviendrons pas là-dessus : la signification sociale de ce « tri » a été souvent commentée. Notons simplement la présence cardinale ici du concept de « doute », neuve, plus originale que le concept d'usage, et travaillée dans un sens méthodologique inédit.

Il est clair, en effet, que le concept d'« usage », tel qu'on le trouve chez Vaugelas, est un concept linguistique très ancien (voir Griffe, dans ce même volume), véhiculant parfois une représentation entière de la langue, et dont la présence chez Vaugelas est à rattacher à l'important remaniement dont il a fait l'objet au XVIe siècle (voir Trudeau, 1992). Selon Padley, Vaugelas constitue le point culminant d'une tendance « anti-grammairienne » de la description linguistique française, anti-normative, dont Padley voit se dessiner le mouvement entre Abel Mathieu (dont le *Second Devis et principal propos de la langue française* date de 1660) et Maupas, lequel assure, dans la préface de la deuxième édition de sa *Grammaire*, n'avoir pas lu une seule grammaire avant d'écrire la sienne[2]. L'une des principales caractéristiques de ce courant serait une confiance absolue accordée à l'instinct, à la « naïve connaissance », à l'usage.

2 Maupas, *Grammaire*, 2e éd, 1618, préface.

Toutefois, on remarque que Vaugelas fait subir au concept une très importante distorsion. Affirmer que Vaugelas est un « grammairien de l'usage » nécessite quelques précautions, et reviendrait à masquer de nombreuses ambiguïtés. Que Vaugelas ait proposé du concept linguistique d'« usage » une vision radicalement neuve n'a pas échappé aux contemporains. Aussi peut-on aisément retracer, dans les définitions de l'« usage » qui seront données jusqu'à la fin du siècle une filiation qui va jusqu'à la reproduction pure et simple des propos de Vaugelas, installant une véritable « série de textes » autour de l'usage. Voici par exemple ce qu'on trouve dans Richelet 1680 :

> USAGE [*usus loquendi*]. Ce mot se dit *en parlant du langage*, & en ce sens, il n'a point de pluriel. Il y a deux sortes d'*usages*. Le bon et le mauvais. Le *mauvais* se forme du plus grand nombre des personnes qui ne parlent ni *bien* ni *exactement*. Mais le *bon usage* est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps. Le *bon usage* est le Tyran, ou le Roi, ou l'Arbitre, le Souverain, ou le Maître des langues.

On remarque que Richelet ne retire de la théorie de Vaugelas que ce qui peut avoir une valeur conclusive, et donc d'une certaine façon normative. La référence au doute disparaît, et l'accent est surtout mis — avec d'ailleurs force synonymes — sur la fameuse formule vaugelasienne du « maître des langues ». On notera à ce propos que la paraphrase proposée permet d'entretenir un doute quant à l'interprétation à donner à la formule. Non seulement ce n'est plus l'« usage », mais le « bon usage » qui est fait maître des langues, mais on peut comprendre la phrase, au vu de ce qui précède, comme une invitation à croire en un caractère contraignant de ce « bon usage » plutôt que comme une théorie de la condition langagière, comme c'est le cas chez Vaugelas.

Dans Furetière 1690 on trouve ceci :

> USAGE, signifie aussi Mode, ce qu'on pratique, ce dont on se sert...
> En ce sens on le dit particulièrement des langues, de la manière de les parler. Vaugelas a montré la différence du bon & du mauvais *usage*, comment il fallait juger du bel *usage*, que l'*usage* était le roy, le tyran, le maître, l'arbitre souverain des langues ; que l'*usage* l'emportait sur la raison, sur les règles de la Grammaire.

À notre avis, la notice de Furetière est plus respecteuse de la sensibilité de Vaugelas. On y voit notamment figurer la maxime décisive de

Vaugelas selon laquelle l'usage est supérieur à la raison. Terminons avec Académie 1694 :

> USAGE, s.m., Coutume, pratique reçeuë... l'usage est le maître des langues vivantes, ce mot n'est pas du bel usage, l'usage l'a receu. Cela est hors d'usage.

Ici, c'est le principe même de la notice qui est différent, avec notamment une technique d'exemplification qui se contente de placer les mots en contexte, sans en paraphraser le contenu sémantique. Le nom de Vaugelas est absent : seule figure sa phrase fameuse sur l'usage maître des langues.

Au final, on remarquera néanmoins que l'interprétation donnée à l'« usage » postérieurement à Vaugelas est globalement plus normative que la conception d'origine. Selon Wolf 1983 : 114, Académie 1694 rejette la notion stricte d'usage actuel : elle lui préfère l'idée d'une conformité historique décisive dans l'établissement ultérieur d'une norme linguistique. Un maillon décisif dans cet infléchissement du concept d'usage est sans doute représenté par le Père Bouhours, dont les *Doutes sur la langue françoise* paraissent en 1674. Ces *Doutes* précèdent immédiatement les *Remarques nouvelles* de 1675, lesquelles, comme leur titre l'indique bien, constituent un prolongement direct aux *Remarques* de Vaugelas. Dans les *Doutes,* Bouhours écrit notamment : « Comme la parole est le lien de la société, & que la langue qu'une nation parle est commune à toute la nation, le public seul peut déterminer ce qui regarde la parole. Il faut qu'un mot, pour estre receu, ait les suffrages du peuple pour s'en servir ». (*Doutes,* 1674, 48). Cette déclaration aide à mieux comprendre une position qui, chez Vaugelas, demeure parfois implicite. L'existence du « doute » est motivée par une opposition de principe à l'intiative individuelle quant à la norme linguistique. Le travail du remarqueur consistera alors à s'assurer qu'un mot est véritablement reçu. Sa compétence réside dans les informations qu'il parvient à rassembler, les avis qu'il receuille, et l'évaluation grossière d'occurrences que sa fréquentation des « bons auteurs » lui permet. Si un rôle normatif peut être attribué au grammairien, celui-ci réside donc d'abord dans un éclaircissement de l'usage.

Mais revenons plus précisément à notre propos. Retenons de ce qui précède que l'enquête linguistique de Vaugelas part de l'examen critique d'un usage, et s'appuie essentiellement sur les situations où il peut y avoir doute. Cette position de principe suppose d'une part qu'il existe

un niveau de certitude dans la langue, en face duquel peut se développer l'espace du doute, et d'autre part qu'il soit parfois possible de mettre vis-à-vis deux faces de la langue.

3. La donnée variationnelle

Les études les plus récentes sur l'état de langue du début du XVII[e] siècle ont mis l'accent sur une situation variationnelle qui a longtemps été sous-estimée au profit de l'esprit de système frappant chez les grammairiens de la seconde moitié du siècle[3]. Le fait est notamment observable en syntaxe. Mais la confrontation des usages lexicaux, telle qu'elle peut être perçue dans un contexte fortement variationnel, et donc moins soumis à l'autorité d'un standard, reste à étudier de manière systématique. De manière générale, on peut dire que la donnée linguistique qui sert de fondement à l'entreprise de Vaugelas est, dans le domaine du lexique comme dans celui de la syntaxe, une donnée variationnelle. Son matériau de base est en effet la plupart du temps la confrontation de deux usages concurrents. W. Labov a depuis expliqué pourquoi pareille situation pouvait se produire, et constituait même l'état ordinaire de l'usage linguistique : « Les locuteurs acceptent mal que deux expressions différentes puissent avoir en réalité le « même sens », et ils inclinent fortement à leur conférer des significations distinctes » (Labov 1976, 341).

Lorsqu'on examine le dispositif qui sert de cadre aux *Remarques*, on ne sera donc pas étonné de trouver un grand nombre de notices organisées en réponse à une situation initiale de variation que l'auteur se propose, d'une façon ou d'une autre, de trancher. Ce dispositif fonctionne particulièrement bien dans le domaine lexical. Il concerne un grand nombre de notices. Les formulations qui entourent cette présentation sont variées. Cette variété s'explique surtout par le souci de Vaugelas d'éviter toute systématicité, souci très explicitement avancé dans la préface, et réaffirmé à plusieurs reprises tout au long de l'ouvrage. Vaugelas ne cherche pas à faire un « traité ». On note qu'il peut s'agir d'une simple mise en présence, utilisant la conjonction *et* : « Lors, & alors » (R, 225) ; « Consommer & consumer » (R, 300), ou la simple juxtaposition : « Seureté, seurté » (R., 343), mais que cette présentation même peut déjà orienter la discussion dans un sens normatif (« Ce que,

3 Voir notamment Catach 1989 ; Ayres-Bennett W. et Caron P., « Écriture d'auteur, norme et variation au XVII[e] siècle : de la syntaxe et du style », in *Syntax and the Literary System*, Cambridge, 1995 ; Combettes B., dir., *Études de syntaxe variationnelle*, Paris, Presses de l'Ecole Normale Supérieure, à paraître.

pour si », R, 307). La présence du « pour » à la place du « et » est alors significative : elle traduit la volonté de montrer les usages concurrents comme superposés. L'un des états de langue glisse sous l'autre, pour ainsi dire, et perd d'emblée une partie de sa légitimité. Parfois, le dispositif est explicitement injonctif : « Propreté, & non pas propriété » (R, 5).

Comment Vaugelas répond-il, à présent, à la situation variationnelle en matière de lexique ? Est-ce l'occasion pour une certaine « norme » de s'exprimer ? Soit le cas de « Recouvert, & recouvré » (R, 15). Vaugelas note que « *recouvert* pour *recouvré* est un mot que l'Usage a introduit depuis quelques années contre la reigle & contre la raison ». La situation de variation est donc créée par l'introduction, à date récente, d'un usage marginal et tant soit peu aberrant. Il l'intéresse de savoir pour quelle raison précise un mot inattendu s'est introduit. En l'occurrence, selon Vaugelas, *recouvert* a été introduit par Desportes pour des raisons de rime. Il est « contre la reigle » car il enfreint la construction analogique des participes passés des verbes du premier groupe (type *manger*), qui se forment en enlevant le *r* final de l'infinitif ; il est « contre la raison », car son introduction en lieu et place de *recouvré* introduit une équivoque avec un autre sens attesté de *recouvert*.

Voilà pour les arguments. A priori, rien ne « sauve » le nouveau *recouvert*. D'autant plus que, comme Vaugelas le note à la fin de sa remarque, ce nouveau participe a entraîné l'apparition d'un infinitif *recouvrir* pour *recouvrer* qui, d'après l'auteur, brouille tout. Seulement, il y a l'usage. « L'Usage neantmoins a estably *recouvert* pour *recouvré*, c'est pourquoy il n'y point de difficulté qu'il est bon ». Et ici, on voit apparaître l'ambiguïté extrême de l'attitude linguistique de Vaugelas. La réponse qu'il donne au problème est dès lors tant soit peu étrange. Dans la suite de la remarque, Vaugelas va préconiser un usage alterné des deux formes dans le cas d'un texte long, et l'usage exclusif de *recouvert* dans le cas d'un texte court, « comme plus usité ». Vaugelas ajoute qu'il préfèrerait employer *recouvré* avec les gens de lettres, pour montrer qu'il n'est pas un « homme ignorant », et *recouvert* avec la Cour, « pour satisfaire à l'Usage ». L'attitude de Vaugelas paraît ici gouvernée par une sorte étrange de conformisme, attribuable peut-être au sentiment d'insécurité du provincial « monté à Paris », du petit lettré fréquentant la Cour, et qui est aussi à sa manière un purisme, c'est-à-dire la marque d'un investissement profond, relevant autant de la psychologie individuelle que de son lien avec la psychologie collective, à la physionomie des usages linguistiques. La réponse de Vaugelas doit être considérée ici comme emblématique du discours qui est souvent tenu dans les *Remar-*

ques : Vaugelas manifeste une incapacité tout à fait étonnante à trancher. En cela, on peut dire qu'il respecte le pacte conclu dans la préface : on n'obtiendra pas de lui qu'il formule ici des arrêts « de son autorité privée ».

C'est pourquoi il n'est peut-être pas exagéré de dire que c'est dans l'acte de comparaison lui-même, dans la disposition, hors des situations de discours, des mots en doublets, que réside une part du dessein véritable de Vaugelas, et de sa compréhension de l'idée de norme, si idée de norme il y a. Qui donc fait apparaître une situation de variation, en effet, si ce n'est le grammairien qui place ainsi face à face, en dehors des situations de discours, des mots ou des « façons de parler » ? La mise en parallèle, en ce qu'elle ne respecte pas la réalité, la plupart du temps complexe, des usages — comme le montrent d'ailleurs souvent les développements qui forment le corps de la remarque —, peut alors être considérée comme un véritable acte de l'observateur. Nous avons vu que cet acte était fondateur dans l'activité du remarqueur si celle-ci, telle qu'elle sera interprétée par Bouhours à partir de Vaugelas, est de trier les usages en éclaircissant des « doutes ».

Il n'est pas improbable que, ce faisant, Vaugelas n'ait été un témoin extraordinairement attentif des facteurs du changement linguistique. À ce titre, nous avons défendu ailleurs qu'il pouvait être considéré comme un ancêtre de W. Labov[4]. Les *Remarques* peuvent alors être lues comme une étude d'une rare précision, et d'une rare honnêteté sur les multiples facteurs, parfois minuscules, qui peuvent contribuer à installer dans l'usage de la langue un changement majeur et visible. À cet égard, on remarquera que le matériau utilisé par Vaugelas répond à la consigne méthodologique que formulera W. Labov de s'intéresser aux « micro-situations ». Pour ce qui est de l'échelle de temps, Vaugelas prétend ne faire œuvre que pour « vingt-cinq ou trente ans » (titre X de la Préface).

On voit bien, néanmoins, malgré tout ce qu'on peut retenir des *Remarques* dans le cadre d'une étude sur le changement linguistique, que l'examen *variationnel* ou *concurrentiel* du lexique comprend presque nécessairement de lui-même une dimension normative. Cette norme peut alors être traquée, à sa racine, comme une norme sauvage, ou une « contre-norme », si l'on peut dire, dans les facteurs qui contribuent à introduire un élément intrusif dans l'usage. L'« Usage » qui introduit le mot peut alors être vu comme un tyran autrement plus normatif que les autorités privées qui, comme Malherbe, cité ici en fin de notice comme

4 Voir Siouffi 1997.

dans beaucoup de remarques — ou « deux ou trois personnes d'autorité » de la Cour, « empêchent » ou favorisent la propagation d'un usage. Très généralement, et Vaugelas le sent bien, le relevé d'une situation de concurrence s'inscrit dans une situation de pouvoir à laquelle on veut plus ou moins participer.

Les situations de concurrence examinées par Vaugelas dans les *Remarques* débouchent donc rarement sur l'exclusion pure et simple d'un des deux termes. La plupart du temps, les deux sont conservés, mais leurs territoires plus nettement délimités. Il peut s'agir d'une opposition langage spécialisé/langage standard : « Naviguer, naviger » (R, 66) : « Tous les gens de mer disent, *naviguer*, mais à la Cour on dit, *naviger*, & tous les bons Autheurs l'escrivent ainsi ». L'un des termes peut être cantonné dans des contextes très précis ; ainsi on dira les *rais* de la Lune (et non du Soleil), et les *rais* d'une roue : dans tous les autres emplois, on dira *rayons* (R, 192). Il pourra s'agir également de questions de place dans la phrase : « En quels endroits il faut dire *on*, & en quels endroits *l'on* » (R, 12).

Selon Vaugelas, l'observation de l'usage permet souvent elle-même de résoudre la difficulté. À propos de : « temperature, temperament » (R, 74) : « ces deux mots ont deux usages bien differens, il ne les faut pas confondre ». L'usage est d'ailleurs sytématiquement opposé aux tenants d'une norme trop stricte. « Songer, pour penser » (R, 85) :

> Il y en a qui ne le peuvent souffrir, mais ils n'ont pas raison ; car qu'ont-ils à dire contre l'Usage, qui le fait dire & escrire ainsi à tout le monde ? Ils alleguent, que *songer*, signifie toute autre chose, comme si premierement il falloit disputer avec l'Usage par raison, & que d'ailleurs ce fust une chose bien extraordinaire en toutes sortes de langues, que les mots equivoques ; car il en faudroit donc bannir tous les autres aussi bien que celuy-cy, si cette raison avoit lieu.

Il y a bien une certaine forme de norme dans cette injonction à obéir à l'usage, et on notera que c'est d'ailleurs une norme très difficile à suivre ! En n'éliminant pratiquement aucune des formes mentionnées, Vaugelas va en effet dans le sens d'un usage très complexe de la langue, qui, non content de charger la mémoire de toutes sortes de formes, transforme en règles une série de minuties d'usage qui peuvent très légitimement échapper au locuteur lambda de la langue. La norme de la langue selon Vaugelas est donc une norme de la complexité. À ce titre, on pourra postuler que l'examen auquel il procède des situations de concurrence a

souvent pour objet de répondre à une tendance normative d'un autre type, rampante chez les locuteurs, et qui est de procéder à des simplifications autoritaires. Très souvent, la norme lexicale de Vaugelas consiste dans un maintien de formes menacées par l'esprit de décision des tout récents cercles puristes. C'était d'ailleurs aussi un peu l'attitude de Malherbe. Le langage de la Cour et des « meilleurs auteurs » est proposé en modèle, mais en modèle relatif. Vaugelas cherche avant tout à éveiller chez son lecteur une conscience linguistique qui est bien évidemment un signe de classe en tant qu'elle n'est pas réellement acccessible à tout locuteur, qui conduit également sur la voie d'une certaine complexité, mais qui est aussi une invitation à respecter la fabrication quasi autonome d'usages dont se rend responsable la langue. Parfois, l'enjeu lui-même de ce respect est très relativisé. Ainsi à propos de « Si on, & si l'on » (R, 9) : « Au reste, quand on n'y sera pas du tout si exact, il n'y aura pas grand mal ; mais pour une plus grande perfection, i'en voudrois user ainsi ».

Dans son observation des situations de concurrences lexicales, Vaugelas demeure donc avant tout un grammairien de l'époque baroque, un grammairien de la *copia*. Cela est dénoté dans l'attitude qu'il adopte face aux « Synonimes » (R, 493*). Ici, Vaugelas se montre opposé à la recherche exclusive du « mot juste ». Il compare l'emploi de plusieurs mots de sens voisins aux coups successifs de pinceau apportés par un peintre pour parfaire la représentation. Dans l'examen futur des synonymes (*Remarques nouvelles* de Bouhours, 1675, et *Synonymes* de Girard, 1736), l'objectif sera plutôt de départager les quasi-synonymes de façon à les employer, quand on les emploie seuls, de la manière la plus juste possible. Le premier titre de Girard n'était-il d'ailleurs pas : *La Justesse de la langue française ou les différentes significations des mots qui passent pour synonymes* (1718) ?

Il faut voir que l'étude des synonymes était fréquemment invoquée, à l'époque, pour légitimer l'élimination de mots appartenant à des doublets formation latine/formation française (du type *ériger/dresser*). Dans une note des *Remarques nouvelles*, Vaugelas déplore cette nouvelle forme de censure, qui revient à appauvrir la langue : « Ils se croyent obligez pareillement de condamner tous les mots synonimes, c'est-à-dire qui signifient une meme chose, pour n'en retenir qu'un seul : ce qui ne serait pas seulement perdre la meilleure partie des richesses de la langue, mais la retrancher des deux tiers, en luy ôtant encore tous les mots tirez du Latin ». (RN, 196).

Dans l'examen des concurrences lexicales, par conséquent, il semble que Vaugelas ait eu à développer des principes normatifs d'un type tout à fait particulier, destinés davantage à préserver l'existence de certains mots qu'à en motiver l'élimination au nom de ladite concurrence. Il est loin du futur : « Ne dites pas... mais dites... ».

4. L'iconicité du « mot »

Un certain nombre de remarques sont consacrées à l'examen d'*un* mot. Celui-ci figure alors seul pour former le titre de la remarque, dépourvu de tout enveloppement métalinguistique, de toute référence à un contexte, comme de toute mise en situation de concurrence qui pourrait donner du sens à semblable mise en exergue. Le mot apparaît dans une nudité qui suscite d'emblée le commentaire, surtout s'il est un mot peu entendu ou peu rencontré.

Ces notes sont généralement consacrées à l'examen d'une particularité d'emploi du mot (particularité sémantique, orthographique, morphologique, de genre, etc.), mais il peut s'agir aussi de néologismes. Il en est ainsi du mot *insidieux*, par exemple (R, 39-40), latinisme dont Vaugelas rapporte l'introduction en français à Malherbe, ou du mot *sécurité* (R, 43-44).

Ici, Vaugelas se révèle un analyste fin du sentiment d'étrangeté que peut susciter l'apparition d'un nouveau mot. Il note la prépondérance d'un jugement esthétique très vaguement motivé au départ, et qui va ensuite se chercher des arguments dans un imaginaire général de la langue. Ce fonctionnement est bien représenté, à l'époque par l'appel au concept d'« oreille ». *Insidieux* est ainsi jugé par Vaugelas « beau & doux à l'oreille » (R, 40). La manière dont un mot difficile à accepter dans ses premiers temps réussit finalement à s'imposer fait également l'objet de commentaires de sa part. Ainsi d'*exactitude* : « C'est un mot que j'ay veu naistre comme un monstre, contre qui tout le monde s'escrioit, mais en fin on s'y est apprivoisé, & dez-lors j'en fis ce jugement, qui se peut faire de mesme de beaucoup d'autres mots, qu'à cause qu'on en avoit besoin, & qu'il estoit commode, il ne manqueroit pas de s'establir » (R, 239). Il est clair que le phénomène de la néologie de mot interroge le sentiment linguistique d'une manière qui va au-delà du réglage normatif des mots en usage. Le mot nouveau apparaît comme un monstre dans la langue, l'attention se focalise sur sa physionomie, et on a tendance à y voir reflétée en miroir une représentation générale de la langue, selon un phénomène que nous appellerons « iconicité du mot ».

On ne sera pas étonné, dès lors, de voir Vaugelas se montrer extrêmement réticent face aux néologies de mot. Ici comme ailleurs, son attitude vis-à-vis de l'usage est on ne peut plus ambiguë, à la limite du tenable. Pour un peu, on pourrait résumer la position de Vaugelas en disant qu'il n'accepte comme néologismes que ceux qui sont déjà en usage ! Au titre IX de la Préface, il s'interroge sur l'appréciation à réserver aux mots introduits par des « écrivains modernes » de grande autorité, tels que Malherbe et Coëffeteau. Son attitude est très curieuse. Certes, il prend bien soin de distinguer « l'Usage public, & le caprice des particuliers ». Toutefois, il a également à répondre aux tenants d'une fixation absolue de la langue, rebelle à toute innovation. De sorte qu'on le voit prôner une attitude d'ouverture, respectueuse des forces internes de la langue (« l'Usage est comme l'ame & la vie des mots », R, 60), mais qui reste attachée à des contours de langue bien définis, et qui revient, somme toute, à n'examiner sérieusement que les néologismes introduits par Malherbe et Coëffeteau. Il fait la remarque que les écrivains trouvent volontiers « basses » les manières de parler usitées (R, 509), ce qui les pousse à s'écarter de l'usage et à tomber dans un style affecté. À l'occasion d'une remarque de détail, nous trouvons le développement suivant sur la question de la néologie :

> Qu'on ne m'allegue pas, qu'aux vivantes non plus qu'aux mortes, il n'est pas permis d'inventer de nouvelles façons de parler, & qu'il faut suivre celles que l'Usage a establies ; Car cela ne s'entend que des mots, estant certain qu'il n'est pas permis à qui que ce soit, d'en inventer, non pas mesme à celuy qui d'un commun consentement de toute la France, seroit declaré le Pere de l'Eloquence Françoise, parce que l'on ne parle que pour se faire entendre, & personne n'entendroit un mot, qui ne seroit pas en usage ; Mais il n'en est pas ainsi d'une phrase entiere qui, estant toute composée de mots connus & entendus, peut estre toute nouvelle, & neantmoins fort intelligible, de sorte qu'un excellent & judicieux Escrivain peut inventer de nouvelles façons de parler qui seront reçeües d'abord, pouveu qu'il y apporte toutes les circonstances requises, c'est à dire un grand jugement à composer la phrase claire & elegante, la douceur que demande l'oreille, & qu'on en use sobrement, & avec discretion. (R, 122).

On voit bien que Vaugelas manifeste une sensibilité différente, pour ce qui est de la néologie, à l'égard des mots et à l'égard de ce qu'il appelle « phrases », autrement dit locutions ou façons de parler. L'iconicité du mot est décidément supérieure à celle de la « phrase ». La néologie de mot dégage, malgré tout, l'impression d'une recherche de langage

privé, chiffré, qui échappe à la langue. On rapprochera de ce paragraphe un passage des *Doutes* de Bouhours :

> Deux personnes qui veulent se parler par chiffre établissent tel chiffre qu'il leur plaist, & peuvent se faire un jargon à leur mode, parce que ce chiffre & ce jargon n'est que pour eux. Mais dès qu'on veut parler la Langue ordinaire, on ne peut user que des paroles communes ; & une personne particuliere, de quelque qualité qu'elle soit, fust-ce un Prince & un Souverain, bien loin de pouvoir ajoûter des mots à la langue, ne peut pas même ajoûter une lettre à l'Alphabet. (Bouhours, 1674, 49).

On pressent ici l'existence d'une manière d'échelle d'iconicité qui irait (dans le sens d'une iconicité grandissante) de la « phrase » à la lettre. On comprend alors pourquoi la norme applicable aux façons de parler est inférieure en normativité à la norme lexicale, laquelle est encore inférieure à la norme orthographique. Il semble que les remarqueurs du XVII^e^ aient eu à cœur de protéger ce qui, dans le langage, peut sembler relever de l'arbitraire, où le fonctionnement des processus de signification est en quelque sorte aveuglé par l'usage, et où l'initiative privée, précisément, pourrait apparaître arbitraire. Le plan des *Doutes* ne suit-il pas, d'ailleurs, une manière d'échelle de la langue (« Doutes sur les mots »/ « Doutes sur les phrases »/« Doutes sur la construction », etc.), révélatrice de l'intégration d'une représentation générale de la langue dans chacun de ses niveaux de perception ?

Dans sa confrontation à l'innovation linguistique, par conséquent, Vaugelas part armé de toutes sortes de principes préliminaires qui, tout en continuant d'afficher une ouverture théorique, limitent singulièrement la marge de manœuvre. On pourra notamment être intéressé par son principe de « discrétion », mentionné en fin du paragraphe précédemment cité. Ici, Vaugelas développe une théorie assez étonnante selon laquelle il convient d'« accompagner » l'emploi d'un mot à l'usage peu établi de précautions oratoires destinées à en affaiblir le choc susceptible d'être ressenti. Ainsi, d'*insidieux*, déjà vu plus haut, il déclare : « Pour l'introduire au commencement, je voudrois l'adoucir avec ce correctif, *s'il faut user de ce mot*, ou *s'il faut ainsi dire*, ou quelque autre semblable, ou bien l'expliquer devant ou après, par quelque mot synonime qui l'appuye, & lui serve d'introducteur ». (R, 40). Une remarque, « Du barbarisme, premier vice contre la pureté » (R, 568-572), est consacrée aux néologies de mots et de phrases. Vaugelas y développe certaines idées qu'il avait introduites dans la Préface (titre XI : « S'il est vray que

l'on puisse quelquefois faire des mots »), reprend l'adage déjà cité d'Horace : *Licuit, semperque licebit signatum praesente nota producere verbum*, et s'y déclare contre l'application au français.

> Cela est bon en la langue Latine, & plus encore en la Grecque, mais non pas en la nostre, où jamais cette hardiesse n'a réüssi à qui que ce soit, au moins en escrivant ; car en parlant on sçait bien qu'il y a de certains mots que l'on peut former sur le champ, comme *brusqueté, inaction, impolitesse,* & d'ordinaire les verbaux qui terminent en *ent* comme *criement, pleurement, ronflement,* & encore n'est-ce qu'en raillerie. Outre que ce passage du Poëte ne permet que d'estendre des mots qui sont desja faits, & non pas d'en faire de tout nouveaux, qui est ce qui ne nous point du tout permis, tesmoin le mauvais succes qu'ont eu tous les mots que Ronsard, M. du Vair & plusieurs autres grands personnages ont inventez pensant enrichir nostre langue. (R, 568-569).

Dans ce passage, Vaugelas se montre particulièrement sévère, comme on le voit, vis-à-vis des créations lexicales individuelles. Sa mention de deux autorités de la Renaissance tardive est significative : le XVI^e^ siècle a été une période d'intense innovation lexicale ; Malherbe et Coëffeteau ne sont pas rattachés par Vaugelas à ce courant. La seule possibilité de création lexicale que Vaugelas ménage est celle qui consiste à « étendre des mots qui sont déjà faits ». Autrement dit, il ne s'agit, si l'on prétend « faire des mots », que d'élargir le lexique existant au moyen de règles de formation inhérentes à la langue. Dans la préface, il déclarait : « Il n'est donc pas vray qu'il soit permis de faire des mots, si ce n'est qu'on veuille dire, que ce que les Sages ne doivent iamais faire, soit permis. Cela s'entend des mots entiers ; car pour les mots allongez ou derivez, c'est autre chose, on les souffre quelquefois, comme i'ay dit, suivant le sens d'Horace, & le bel exemple que i'en ay donné ». (Préface, XI).

L'analogie est le second principe vu comme recteur des langues par Vaugelas. La manière qu'a Vaugelas de compléter sa théorie de l'usage par une théorie de l'analogie doit être comprise, à ce titre, tant comme une façon de maintenir l'usage en vie que comme une forme de clôture de la représentation de la langue. Les règles de formation sont fréquemment invoquées pour motiver tel ou tel jugement, mais elles sont rarement explicitées. La dérivation impropre semble avoir la faveur de Vaugelas, mais non la composition (*trembleterre*, NR, 108), rejetée au profit d'un imaginaire du mot simple. Notons également que la nominalisation des verbes a son aval, comme on l'a vu, mais non l'inverse : il condamne par exemple *invectiver* (R, 119), tout comme *ambitionner*,

occasionner : « il n'est pas permis de faire des verbes à sa fantaisie, tirez & formez des substantifs ». Indiscutablement, le mouvement de substantivation est plus fort en langue classique que le mouvement inverse : il donnera ce que le XVIII[e] siècle stigmatisera parfois sous le nom de « style substantif ». Ce que Vaugelas appelle la « composition de verbes » (préfixation, etc.) est accepté : ainsi de *devouloir*, forgé par Malherbe, et qui semble n'avoir qu'une occurrence : « Ie ne sçay s'il est l'inventeur de ce mot, mais ie ne l'ay iamais oüy, ny veu ailleurs. Il est fort commode, & fort significatif, & il seroit à desirer qu'il fust en usage » (R, 491). Il cite sur ce modèle *detromper*, *decroistre*, *deshabiller*, etc.

Il est clair que dans l'état de langue examiné par Vaugelas, beaucoup de paradigmes morphologiques présentaient des « anomalies ». Ainsi de *Il sied* : « Ce verbe est fort anomal en sa conjugaison » (R, 539). Il en est de même pour la question des genres mal stabilisés des substantifs. Sur toutes ces questions, Vaugelas se montre assez normatif.

En résumé, sa vision du lexique est gouvernée par un ensemble de principes qui ont ceci de particulier qu'ils font l'objet de convocations alternées plutôt que d'une réflexion cohérente et articulée. Au premier rang de ceux-ci, il faut citer : un certain usage, des principes analogiques, une absence d'équivoque. L'usage ne doit pas être trop archaïque, comme c'est le cas pour *Longuement* (R, 57) : « Ce mot n'est plus en usage à la Cour, où il estoit usité il n'y a que vingt ans ; c'est pourquoy l'on n'oseroit plus s'en servir dans le beau langage. On dit *long-temps*, au lieu de *longuement* ». Il doit correspondre aussi à un certain besoin sémantique. C'est la théorie qu'on pourrait appeler du « mot manquant ». Ainsi, de *sériosité* (R, 254). Vaugelas remarque une concurrence avec *sérieux*, mais il note : « si l'on faisoit l'horoscope des mots, on pourroit, ce me semble, predire de celuy-cy, qu'un jour il s'establira, puis que nous n'en avons point d'autre qui exprime ce que nous luy faisons signifier ». De même, pour lui *transfuge* (R, 448) dit quelque chose que ne disent ni *déserteur*, ni *fugitif*. L'usage, toujours l'usage, mais c'est aussi l'usage qui peut faire disparaître des mots jugés « excellents », tel *magnifier* (R, 128), dont Vaugelas a peur qu'il disparaisse bientôt, victime de la tyrannie de l'usage.

À côté de nombreuses notations de syntaxe et de style, les *Remarques* de Vaugelas se consacrent donc pour une large part à faire l'inventaire de particularités lexicales dont l'usage, conformément aux principes méthodologiques énoncés dans la Préface, est douteux. Cet inventaire concerne essentiellement des mots introduits à date récente par des autorités respectées. À ce titre, on pourra noter que la représentation de

la langue induite par le travail de remarqueur de Vaugelas s'éloigne de celle qui pouvait être attachée aux grandes entreprises lexicographiques du début du siècle tel le *Trésor* de Nicot (1606). Vaugelas n'examine quasiment jamais de termes techniques, et surtout, il a de la langue une représentation fondée sur une synchronie étendue à deux ou trois décennies. C'est ce qui a pu faire dire à certains commentateurs que Vaugelas avait un esprit an-historique. Ce jugement n'est pas absolument immotivé. Les considérations historiques (d'histoire externe ou d'histoire de la langue) ne sont quasiment jamais invoquées pour appuyer un jugement. L'histoire est essentiellement vue par Vaugelas comme un facteur d'invétération des mots. Le résultat en est que Vaugelas ne ménage aucune zone, dans sa représentation du lexique, où les mots puissent être protégés du jugement apporté par l'usage : tous les mots sont soumis aux mêmes critères d'examen, que leur usage puisse ou non être considéré comme spécifique. Ce phénomène est décisif pour comprendre comment on a pu passer, dans l'imaginaire linguistique du français, d'une représentation « patrimoniale » du lexique fondée sur le système du « trésor », inventaire des richesses d'une langue, à une représentation « standard », emblématisée par la première édition du dictionnaire de l'Académie (1694), premier exemple d'une mise en scène monolingue du lexique ordinaire.

Cet infléchissement décisif dans la représentation de la langue passe nécessairement par la mise en place subtile d'un crible normatif paradoxalement fondé, chez Vaugelas, sur l'idée d'une « tyrannie de l'usage ». Pour Vaugelas, c'est l'usage qui pousse à se faire une vision synchronique de la langue, épurée des archaïsmes comme des néologismes, termes de Palais ou mots à l'usage « douteux ». Il est clair que cette vision confère à chacun des mots du lexique de la langue une iconicité particulière, qui lui fait porter la trace d'une appréciation collective, où interviennent aussi des jugements sociaux. Il s'est montré particulièrement sensible au poids du mot dans l'étiquetage social et dans le jugement porté sur autrui : « Il ne faut qu'un mauvais mot pour faire mépriser une personne dans une Compagnie, pour descrier un Predicateur, un Advocat, un Escrivain. Enfin, un mauvais mot, parce qu'il est aisé à remarquer, est capable de faire plus de tort qu'un mauvais raisonnement, dont peu de gens s'apperçoivent, quoy qu'il n'y ait nulle comparaison de l'un à l'autre ». (Préface, IX). À ce titre, il est clair que son entreprise a un objectif pragmatique immédiat dans l'habitus social de ses lecteurs. Alliant une présentation journalistique à une mise en exergue quasi dictionnairique du mot, ses *Remarques* sont un

témoignage, autant de la place que peut occuper un certain lexique ordinaire, soumis à l'évaluation commune, dans la représentation générale de la langue, que de la façon dont une société élabore ses codes en se regardant dans le miroir du langage.

5. L'interprétation postérieure

Il nous reste à essayer de mesurer comment l'entreprise de Vaugelas, si novatrice à l'époque, et si décisive dans l'élaboration du français standard du XVII[e] siècle, a pu, ou non, être interprétée comme normative. Il est étonnant de remarquer à quel point le travail de Vaugelas a pu susciter des interprétations contradictoires. Son entreprise a pu paraître, aux uns par trop normative, aux autres insuffisamment. Peu ont cherché à comprendre le positionnement très spécifique de Vaugelas face à la langue, mélange de retrait et de soumission de principe à des règles intrinsèques que la langue mettrait en œuvre sans les rendre toujours accessibles à la raison.

Scipion Dupleix a été l'un des principaux adversaires de Vaugelas. Très vite, il a perçu chez lui une volonté de régenter qu'il a décidé d'« impugner » (Dupleix, 1651, 8). Il est pour la « liberté » de l'usage linguistique (Dupleix, 1651, 14), liberté dans le néologisme comme dans l'abolition des mots. C'est pour lui la marche des langues : « C'est une maxime receüe en toutes les langues, que l'usage admet de nouveaux mots, ou les abolit, comme bon lui semble » (Dupleix, 1651, 94). Cette position n'est pas si éloignée que cela de celle de Vaugelas, en apparence : mais c'est son interprétation qui diffère radicalement.

La « liberté » de la langue est d'abord pour Dupleix l'acceptation de ce qui existe : c'est pourquoi la censure d'un mot en usage lui apparaîtra toujours comme la plus tyrannique des normes : « Il faut tousjours avoir plus d'inclination à retenir dans l'usage les mots & les phrases desja usitées, qu'à les en retrancher, afin de n'appauvrir pas d'autant nostre langue sous pretexte de l'espurer. Laissons encore ces locutions à la liberté d'un chacun, comme indifferentes » (Dupleix, 1651, 156).

Tout au long de sa *Liberté*, Dupleix s'acharne à relever chez Vaugelas les contradictions, les mauvais emplois de mots, comme celui de « barbarisme », qu'il convient pour Dupleix de rapporter exclusivement aux mots, où il doit de plus se distinguer de : « impropriété » (Dupleix, 1651, 160), les erreurs de raisonnement, les approximations philosophiques, etc. À première vue, son attitude nous paraît l'expression d'une tolérance toute « montaignesque ». Toutefois, à y regarder de plus près,

on s'aperçoit que bien souvent, là où un désir de trancher inabouti construit dans le discours de Vaugelas une structure d'horizon qui lui permet d'avancer, le raisonnement de Dupleix, obstinément rapporté à ce qu'il appelle la « philosophie », stagne, et persiste dans un attachement raide et tant soit peu hors de propos à la logique.

La sensibilité de Dupleix, pour autant, n'était pas nouvelle. Quelques décennies plus tôt, Marie de Gournay, la nièce de Montaigne, s'était élevée contre les nouveaux « poètes grammairiens » — il s'agit de Malherbe et de son groupe — qui ont adjoint une réforme linguistique à la formulation d'un nouvel idéal poétique. Dans plusieurs de ses pamphlets, et avec une verve qui porte la trace des emportements du siècle passé, Marie de Gournay n'a pas de mots assez durs contre le « retranchement » des mots opéré par cette nouvelle école. Pour elle, il s'agit véritablement d'un appauvrissement, qu'il s'agisse des mots dits « sales » (Gournay, 1641, 274-275), ou des mots courts, si nécessaires à la poésie, et que Marie de Gournay voit à regret remplacés par des mots longs, « froids d'eux-mesmes » (Gournay, 1641, 271). Elle note une tendance à vouloir se débarrasser en français de l'influence latine, « plaisant reproche en nostre Langue », dit-elle (Gournay, 1641, 272). Elle souligne combien la norme lexicale qu'on veut mettre en place est essentiellement une norme du retranchement, une limitation apportée à l'innovation lexicale, et par là-même aux pouvoirs de la langue.

Dans l'ensemble, néanmoins, la plupart des commentateurs de Vaugelas — et ils seront très nombreux (voir *Commentaires*, Streicher 1970) — auront tendance à lui reprocher son manque d'esprit de décision, et à revoir ses notations dans un sens plus normatif. Il est clair que régnait dans les cercles académiques, à l'époque, un esprit normatif autrement plus aigu que celui de Vaugelas. Cet esprit pouvait aller jusqu'à être prescriptif. Dans sa préface aux *Nouvelles Remarques*, Alemand rapporte que M. Sirmond, ancien Académicien, proposa dans sa Compagnie que tous ses membres « fussent obligez par serment à employer les mots approuvez par la pluralité des voix » (NR, préface). La problématique de l'usage, elle-même, n'est plus perçue de la même manière. Dans des *Nouvelles Observations sur la langue françoise. Où il est traitté des termes anciens & inusitez, & du bel usage des mots nouveaux* (Paris, Jean Cusson, 1668), Marguerite Buffet résume les deux problèmes essentiels qui se posent au lexique français : l'« invétération » des mots, et la néologie. Ces deux questions sont de plus en plus perçues comme marginales par rapport à la stabilité du fond que constitue le lexique ordinaire du français. Selon Bouhours, « Notre langue est changeante, non pas dans

l'essentiel, mais dans des choses assez légères et de petite conséquence » (Bouhours, 1675, 576). C'est l'époque où l'idée d'une « perfection » possible du français commence à être développée[5]. Deux sensibilités semblent dès lors pouvoir être distinguées. La première (Bouhours, Charpentier) est de loin majoritaire. Elle défend l'idée que le français est arrivé à un point de perfection de fixation, qui doit être considéré désormais comme stable. Le travail académicien doit être relié à cette première sensibilité. Il est compris (tout comme le travail de Bouhours) comme la touche finale apportée à une entreprise normative initiée par Vaugelas, et sur le point de s'achever.

Dans le travail réalisé par Alemand sur les notes posthumes de Vaugelas, on doit néanmoins relever la trace d'une seconde sensibilité, héritière de la théorie de l'usage de Vaugelas. Dans sa préface, il résume ainsi la philosophie du commentaire lexical de Vaugelas :

> Il voulut savoir l'opinion de ceux qui connaissaient parfaitement notre langue ; et déclara que le bon usage comprenait tout le langage des honnêtes gens, et tous les styles des bons Écrivains ; et que le mauvais était renfermé dans le Burlesque, dans le Comique et dans le Satyrique. Ce qui s'accordait assez avec ce que M. Faret, célèbre Académicien, disait dans le Projet d'Etablissement de l'Académie, qu'en établissant un usage certain des mots, il s'en trouvera peu à retrancher de ceux dont on se sert aujourd'hui, pourvu qu'on les rapporte à un des genres d'écrire auxquels ils se peuvent appliquer ; que ceux qui ne vaudraient rien, par exemple, dans le style sublime, seraient soufferts dans le médiocre, et approuvés dans le plus bas et dans le comique, afin qu'il n'y eût rien de confus dans l'usage que l'on ferait des mots, et qu'on pût sauver par cet expédient un grand nombre de termes, qu'il faudrait bannir autrement de notre langue. (Préface).

Cette interprétation du travail de Vaugelas assimile ce que celui-ci peut avoir de normatif au souci d'aboutir à une répartition par styles des termes existants du lexique. La norme lexicale serait alors une norme générique. D'ailleurs, beaucoup des remarques qu'Alemand apporte aux observations de Vaugelas concernent la spécificité d'usage de certains mots ou locutions, possibles en style bas ou médiocre, mais pas en style élevé. On notera que cette sensibilité « stylistique » aux particularités lexicales était certes présente dans les *Remarques* de 1647, mais qu'elle

5 Elle est présente fugitivement dans les *Remarques* (Préface X), attribuée par Vaugelas à un maître anonyme. On la trouvera surtout développée par François Charpentier, *De l'Excellence de la langue françoise, Paris*, V^ve^ Bilaine, 1683.

constitue pour une bonne part un apport d'Alemand. Celui-ci observe la rapidité de l'évolution de l'usage en France, si on la compare avec l'Espagne ou l'Italie (NR, 285). De même sur la répartition des expressions en styles : « Telle qui sera aujourd'hui basse et roturière, sera demain noble et relevée ». Le mouvement de la langue oblige à prendre toujours en compte ces changements, imprévisibles et obéissant rarement à la raison, de sorte que, pour Alemand, la « perfection » de la langue, affirmée par Charpentier, n'est pas près d'être atteinte (NR, 273).

Cette sensibilité inattendue à l'usage se retrouve dans quelques-unes des publications de la fin du siècle. Dans les *Remarques*, Vaugelas s'était montré frappé par le mouvement qu'impulse constamment à la langue le souci de se démarquer observable chez certaines classes de la population, en l'occurrence la Cour. « À cause de ces sortes de personnes ayant inventé un mot, les Courtisans le recueillent aussi-tost, & le disent si souvent, que les autres le disent aussi à leur imitation ; tellement qu'enfin il s'establit dans l'Usage, & est entendu de tout le monde » (Préface, X) ; et : « i'ay oüy dire à un grand homme, qu'il est iustement des mots, comme des modes » (*ibid.*). Cette sensibilité fait le fond de deux ouvrages de François de Callières parus dans les années 1690[6]. À l'usage est alors souvent attachée l'idée de quelque chose de frivole et d'inconstant.

Pour ce qui est de l'« analogie », à présent, autre grand principe d'explication linguistique dans les *Remarques* de Vaugelas, on observera que les commentateurs ultérieurs ont souvent interprété son attitude comme plus « anomaliste » qu'« analogiste ». Citons Girard qui évoque dans ses *Vrais Principes* de 1747 les analogistes grecs Zénodote, Aristophane, Aristarque : « Vaugelas, pour qui néanmoins j'ai une singulière vénération, comme pour l'écrivain le plus poli et le plus habile puriste de son temps, un véritable sage tant qu'il parle usage, mais peu profond dans ce qui regarde le génie et les vraies règles de la méthode française » (Girard, [1747] 1982, 153). Très généralement, par conséquent, le travail de Vaugelas a été compris comme insuffisamment soucieux de régularité. Sa théorie de l'« usage » est souvent perçue comme un obstacle à la mise de place de règles, que ces règles soient des injonctions prescriptives ou des descriptions structurées de la langue.

6 F. de Callières, *Des Mots à la mode, et des nouvelles façons de parler*, Paris, Barbin, 1692, et *Du bon et du mauvais usage dans les manières de s'exprimer*, Paris, Barbin, 1693.

Conclusion

Avec sa théorie de l'« usage » si ambiguë et si étonnamment plastique, pensée initialement comme une façon de faire barrage à l'initiative individuelle en matière de langue, interprétable comme une immersion contrôlée dans la « vie de la langue », mais fort récupérable aussi en termes normatifs, Vaugelas se pose indiscutablement comme un jalon dans l'histoire du sentiment linguistique en France. Son travail, en bien des sens original — original en ce qu'il rompt avec la tradition en exhibant une volonté délibérée de ne faire intervenir aucune considération historique ou savante dans la discussion linguistique, original surtout en ce qu'il fait appel à un sentiment synchronique, ordinaire et intime de la langue potentiellement présent chez tout locuteur — reste emblématique d'une époque où la reconnaissance d'un norme ne pouvait pas s'appuyer sur l'obligation de suivre un certain usage standard. Chez Vaugelas, la norme reste un certain horizon, l'expression d'un certain imaginaire linguistique.

Curieusement, l'ambivalence que nous avons notée quant à l'interprétation à donner à son travail s'observe également dans la manière dont les *Remarques* ont été commentées au XX[e] siècle. Certains se représentent Vaugelas comme un précurseur de la grammaire rationaliste (A. François[7]). Pour L. Hillman[8], Vaugelas croit en la concordance entre usage et raison, et annonce sur ce point Port-Royal. Pour Ott 1962, Vaugelas serait presque saussurien avant la lettre. Pour Marzyz, Vaugelas serait « en désaccord avec Saussure dans la mesure où il se satisfait de laisser un grand nombre de faits linguistiques hors du système » (Vaugelas/Marzyz 1984, 33). C'est aussi un peu l'opinion de J.-Cl. Chevalier[9] ou J.-Cl. Pellat[10], pour qui Vaugelas a montré fort peu d'attention au système.

À vrai dire, l'interprétation à donner à l'attitude linguistique de Vaugelas prête surtout à divergences en raison de sa position historique tout à fait particulière. Les *Remarques* donnent en effet à lire la notion de norme dans une situation linguistique où le standard n'est pas défini.

---

7 A. François, *Histoire de la langue française cultivée*, Genève, Jullien, 2 vol., 1959.

8 L. H. Hillman, *Vaugelas and the Port-Royal Grammar, Usage and Reason in seventeenth-century French Grammar*, thèse Cornell University, 1972.

9 J.-Cl. Chevalier, *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*, Genève, Droz, 1968.

10 J.-Cl. Pellat, « Vaugelas : une réputation usurpée ? », *Bulletin de la Faculté des Lettres de Mulhouse* 8, 1977, 29-44.

Les aspects normatifs de son commentaire peuvent donc être vus comme des préparations à la mise en place de ce standard. Souvent, son travail a été interprété, à la lumière des lectures qu'en ont données ses commentateurs (Bouhours ou l'Académie), comme le premier palier décisif de la « normalisation » du français. Toutefois, cette lecture rétrospective a l'inconvénient de ne pas laisser s'exprimer dans sa plénitude la théorie du langage sous-jacente aux *Remarques*. Nous espérons avoir, dans cet article, attiré l'attention sur un autre aspect de l'œuvre de Vaugelas, davantage dans la continuité avec la sensibilité à la richesse lexicale qu'avait manifestée la Renaissance. Si l'on replace le travail de Vaugelas dans sa situation historique, on pourra interpréter comme un « baroquisme » encore présent le souci de laisser leur place aux « caprices » ou « bizarreries » de l'usage. Ce qui est sûr, c'est que son attitude linguistique ne peut se comprendre si l'on ne fait pas référence à un certain effacement du commentateur devant l'objet à commenter, et surtout à un certain sens du *mystère* attaché aux questions de langue.

Schoeni 1988 estime que le travail de Vaugelas a pour l'essentiel été travesti par les générations qui ont suivi — encore faut-il inclure dans ces générations tout le XVIII^e^ siècle, le XIX^e^ siècle et une bonne partie du XX^e^. L'un des points auxquels Vaugelas se montrait très attaché, par exemple, et en quoi il se montre un ancêtre de certaines sensibilités linguistiques contemporaines, est la primauté de l'oral sur l'écrit : « la parole qui se prononce est la première en ordre et en dignité, puis que celle qui est escrite n'est que son image ». Il est clair qu'on n'a pas suivi Vaugelas sur ce terrain. C'est même le mouvement inverse qui l'a emporté, mouvement mettant sans cesse davantage l'accent sur l'écrit. Par ailleurs, comme le notait Alemand en 1690, il n'est pas certain que l'on puisse déduire des *Remarques* de Vaugelas la mise en valeur d'un registre unique. Enfin, l'idée d'une stabilité possible de la langue lui était véritablement étrangère. Pour lui, l'usage réel est l'usage immédiatement contemporain. Comme le note Schoeni, on a pu accuser Vaugelas d'empêcher l'établissement d'une théorie cohérente de la langue, et lui reprocher sa pente anti-philosophique. Mais c'est qu'il était facile de substituer aux principes toujours soigneusement maintenus par Vaugelas dans un espace de raison relative, une dimension normative. Il apparaît ainsi clairement que l'interprétation normative qui a été faite du travail de Vaugelas était une manière de remédier à son insuffisance théorique.

Un point toutefois paraît pouvoir être affirmé. Il est certain que cette description manifeste, dans ses intentions, un certain universalisme.

L'universalisme de la description pose alors la question de la normativité de l'usage exhibé. L. Wolf estime par exemple, comme F. Brunot, que le renvoi de Malherbe aux crocheteurs du Port-au-Foin exprimait la nécessité de fonder un usage exemplaire sur un usage qui soit *également* compréhensible par les crocheteurs (Wolf 1983, 106). Il rapproche cette position de celle qui sera défendue par J. Chirac, premier ministre en 1975, dans un discours sur « La France devant les questions linguistiques ». J. Chirac y prône une langue « simple, précise, compréhensible pour tous », et se promet d'engager la lutte contre la « complication et la prétention des vocabulaires spécialisés » (Wolf, 1983, 127).

La question se pose alors de l'intention communicative —ou communicationnelle, comme on voudra— de la description linguistique. Il n'est pas douteux que les *Remarques* ne soient une certaine forme de description linguistique. Elles en sont une qui laisse en apparence le lecteur fort libre de l'opinion qu'il voudra bien se faire : toutefois, elles sont une description qui exhibe un usage, et un usage qui n'est pas nécessairement connu de tous ses lecteurs. C'est en cela, sans doute, qu'elles peuvent être interprétées comme une norme descriptive. Fondamentalement, la principale question qu'elles posent est celle de l'autorité. En l'absence d'autorité unanimement ou institutionnellement reconnue — l'Académie ne peut encore, à l'époque, être vue comme une autorité effective — elles mettent en cause le désir de correction sauvage, la tendance à l'hypercorrection, à la législation privée qui peut se manifester chez certains locuteurs, pour peu surtout qu'ils évoluent dans des cercles lettrés.

Si donc Vaugelas met en avant l'usage, c'est au départ essentiellement pour limiter le sentiment normatif des locuteurs, comme leur tendance à la néologie. Ceux-ci oscillent sans cesse entre sécurité et insécurité linguistiques. Et d'une certaine manière, la lecture des *Remarques* est susceptible de stimuler les deux sentiments. Certes, la discussion augmente l'insécurité linguistique, mais l'appesantissement sur le sentiment ordinaire de la langue conforte la confiance en l'existence d'une instance souterraine de la langue supérieure à toute discussion. Cette instance peut être appelée norme. Elle doit surtout être comprise comme un imaginaire linguistique susceptible à un moment ou à un autre de se réaliser sous forme normative.

La manière dont un imaginaire linguistique se met en place indépendamment de ce qui peut être observé comme un usage, est bien relevée par Vaugelas chez les praticiens de l'écriture littéraire. Sur quoi portent ses *Remarques*, finalement, si ce n'est sur la tendance inhérente à chacun,

et plus particulièrement aux praticiens de l'écriture, à sortir de sa langue, entendons par là des cadres formés par l'usage établi ? Vaugelas a vécu la préciosité, il a vécu le maniérisme poétique, et la folie des mots nouveaux régnant à la Cour. Sa sensibilité à l'« usage » est donc aussi une sensibilité à l'appropriation constante des mots par leurs locuteurs. Cette appropriation n'est pas nécessairement vécue chez lui comme un phénomène positif. C'est pourquoi on peut dire qu'avec son travail, pour la première fois dans la tradition grammaticale française, fait son apparition un sentiment de la langue fondé sur autre chose que cette appropriation, ou que la soumission des usages linguistiques aux conditions de discours. De ce point de vue, le lexique reste un domaine emblématique : en raison du phénomène que nous avons nommé « iconicité des mots », la manière qu'ont les usages lexicaux d'échapper, dans le sentiment linguistique, aux conditions de discours est sans doute supérieure à l'idiomaticité de la syntaxe. Ceci explique sans doute la rigueur d'une norme de visibilité plus normative encore peut-être que la norme lexicale, qui est la norme orthographique.

La norme est l'une de ces dimensions secondes par lesquelles nous nous rendons capables d'appréhender le langage, immanence irreprésentable. Cette dimension peut être constituée par un autre caractère associé profondément à la représentation de la langue : la contextualisation historique, par exemple. À ce titre, il est sans doute possible d'avancer que ce qui a pu jouer le rôle de norme, jusqu'au XVII[e] siècle, c'est la référence au latin, ou plus exactement à une certaine latinité de principe du français. Sans contexte, Vaugelas a été l'un des principaux artisans de la destruction de ce modèle. Dans la mesure où il a prétendu asseoir l'écriture de la langue sur les seules ressources du français, sans référence à aucun modèle extérieur, il a ruiné l'un des principaux « horizons » de la représentation linguistique. Ce qu'il y a substitué n'est pas tout à fait une norme : disons que c'est une des formes les plus achevées de réflexivité linguistique.

BIBLIOGRAPHIE

1. Sources

BOUHOURS Dominique, *Doutes sur la langue françoise,* Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1674.

————, *Remarques nouvelles sur la langue française,* Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1675.

Commentaires sur les Remarques de Vaugelas, éd. J. Streicher, Slatkine Reprints, Genève, 2 vol, 1970.

DUPLEIX Scipion, *Liberté de la Langue française dans sa pureté,* Paris, Denys Bechet, 1651.

GIRARD Gabriel, *Les Vrais Principes de la langue française,* éd. P. Swiggers, Genève, Droz, [1747], 1982.

GOURNAY Marie de, *Les Advis, ou les Présens de la Demoiselle de Gournay,* 3e éd. Paris, Jean du Bray, 1641.

PELLISSON et D'OLIVET, *Histoire de l'Académie Française,* éd. Ch.-L. Livet, Paris, Didier, 2 vol., 1858.

Registres de l'Académie française, tome IV : Appendice : I. Analyses et fragments des registres de l'Académie qui ne nous sont pas parvenus (13 mars 1634-1er juin 1652) et titres des harangues prononcées de 1640 à 1672, Paris, Firmin-Didot, 1895.

VAUGELAS, *Remarques sur la langue françoise,* éd. J. Streicher, Paris, Droz, [1647], 1934.

————, *La préface des Remarques sur la langue française,* éd., introduction et notes Z. Marzyz, Genève, Droz, 1984.

————, *Nouvelles Remarques de M. de Vaugelas sur la langue françoise.* Avec des observations de M. Alemand, Avocat au Parlement, Paris, Desprez, 1690.

2. Commentaires

AYRES-BENNETT W.,*Vaugelas and the Development of the French Language,* London, Modern Humanities Research Association, 1987.

CAPUT J.-P., « Naissance et évolution de la notion de norme en français », in *Langue française* 16, 1972, 63-73.

CATACH N., « Norme et variation : autour de l'Académie française, au XVIIe siècle », *La variation dans la langue en France du XVIe au XIXe siècle,* Paris, CNRS, 1989.

LABOV W., *Sociolinguistique,* Paris, Minuit, 1976.

LEROY-TURCAN I., « Les grammairiens du XVII^e et la première édition du Dictionnaire de l'Académie », in *Le Dictionnaire de l'Académie Française et la lexicographie institutionnelle européenne*, éd. B. Quemada, Paris, Champion, 1998, 89-109.

MARZYZ Z., « Vaugelas ou l'indifférence à l'histoire », *Annales de l'université de Neuchâtel*, 1970-1971, 1-16.

————, « Du raisonnable au rationnel : les avatars du bon usage », in *Écriture, langues communes et normes*, Actes du colloque de Neuchâtel (1988), Genève, Droz, 1993.

OTT K., « La notion de bon usage dans les *Remarques* de Vaugelas », *Cahiers de l'Association internationale des Études françaises* 14, 1962.

PADLEY G. A., « La norme dans la tradition des grammairiens », in *La norme linguistique*, textes présentés par E. Bédard et J. Maurais, Québec, 1983, 69-105.

SCHOENI G., « Du XVII^e siècle au XX^e siècle : la genèse des attitudes normatives », in *La langue française est-elle gouvernable ? Normes et activités langagières*, Neuchâtel-Paris, Delachaux-Niestlé, 1988, 24-43.

SETTEKORN W., « Bemerkungen zum *bon usage*, Genese und Erlog eines Normkonzepts », *Lendemains* 6, 1981, 17-30.

————, *Sprachnorm und Sprachnormierung in Frankreich. Einführung in die begrifflichen, historischen und materiallen Grundlagen*. Romanistische Arbeitshefte 30. Tübingen, Niemeyer, 1988.

SIOUFFI G., « Vaugelas et la notion de variation », *Revue des langues romanes* CI/1, 1997, 121-143.

TRUDEAU D., *Les Inventeurs du bon usage*, Paris, Minuit, 1992.

WOLF L., « La normalisation du langage en France : De Malherbe à Grevisse », *La Norme linguistique*, éd. Édith Bédard et Jacques Maurais, Québec : Conseil de la langue française, 1983, 105-137.

Résumé

L'objectif du présent article est d'essayer de corriger une impression moderne selon laquelle les *Remarques sur la langue française* de Vaugelas (1647) constituent le parangon du discours normatif produit sur le français. On s'intéressera ici au concept d'« usage » développé par Vaugelas, et à l'ambiguïté d'une description linguistique qui ne peut encore s'appuyer sur la référence à un standard.

Mots-clés

Norme — Usage — Variation — Lexique — Vaugelas.

Une exception au fonctionnement de la catégorie nominale : l'antonomase du nom propre dans quelques grammaires du français

Sarah LEROY
Université Paul-Valéry, Montpellier III
UMR CNRS 5475, *Praxiling*

Le terme d'*antonomase* relève du vocabulaire rhétorique ; il y désigne une figure qui, selon Littré, « consiste à prendre un nom commun pour un nom propre ou un nom propre pour un nom commun ». Il s'agit donc, dans une perspective rhétorique, de la *substitution* d'un nom à un autre, du fait de *mettre* un nom *pour* un autre, de *désigner* un individu *par* un nom qui n'est pas le sien propre... Mais l'antonomase est également abordée dans des grammaires et des travaux linguistiques. Ces différentes approches, si elles reprennent en partie les définitions et les exemples des traités des figures des XVIII[e] et XIX[e] siècles, tels que Dumarsais [1730], Fontanier [1721] (qui s'appuient eux-mêmes en grande partie sur les ouvrages de Quintilien ou sur la *Rhétorique à Herennius*), introduisent néanmoins un point de vue neuf sur la question[1].

Nous proposons de nous pencher sur la façon dont la tradition grammaticale du français aborde l'antonomase, en particulier l'antonomase du nom propre, afin de voir comment le discours grammatical, représentatif d'une norme s'appuyant sur l'usage, rend compte de ce fait lexical. Nous avons dans ce but réuni un corpus de grammaires du

1 Il arrive que les deux approches cohabitent, comme le montre Flaux (2000b, 121-122) à propos de Riegel *et al.* (1994, 178), qui font suivre le paragraphe consacré aux « noms propres modifiés en emploi métaphorique » par une « Remarque » sur l'antonomase qui reprend une présentation assez classique.

français[2] représentant divers « états » de la grammaire : diachronie (Brunot, [1887], Nyrop, 1925) et synchronie (Togeby, 1982) y sont représentées, tout comme description (Arrivé *et al.*, 1986) et prescription (Grevisse, [1936]). On y trouve des grammaires de la langue française (Grevisse, 1980) et d'autres à vocation plus générale (Arnauld et Lancelot, 1660, Beauzée, [1767]), des ouvrages anciens (Darmesteter, 1895) et plus récents (Riegel *et al.*, 1994), donnant des fonctionnements de la langue française une description partielle (Le Bidois, 1935-1938) ou globale (Damourette et Pichon, [1911-1930]). C'est au sein de ce corpus limité, mais que nous espérons représentatif, qu'est observé le traitement de l'antonomase par le discours plus ou moins normatif véhiculé par les grammaires.

La plupart de ces grammaires substituent à la vision rhétorique de l'antonomase une conception en terme de *passage* d'une catégorie du nom à une autre. La production grammaticographique ne se préoccupe pas de l'aspect ornemental de l'antonomase, comme le faisait la tradition rhétorique, mais l'envisage du point de vue du lexique. L'antonomase, en tant que passage du nom propre au nom commun ou du nom commun au nom propre, constitue alors un enrichissement ou un changement de la structure de ces deux catégories lexicales, que des approches diachroniques permettent de reconstituer. Outre ces approches diachroniques s'attachant à décrire les modes de transformation de noms propres en noms communs, les grammaires du français offrent une approche synchronique de l'antonomase, décrivant les fonctionnements de ces noms propres. Les antonomases, qu'elles soient totalement lexicalisées ou plus ou moins avancées sur la voie de la lexicalisation[3], se caractérisent par des emplois syntaxiques et sémantiques particuliers qui sont presque invariablement présentés comme des usages particuliers du nom propre. C'est donc en tant qu'exception au fonctionnement grammatical régulier du nom propre, à titre d'écart vis-à-vis de la norme grammaticale française, que l'antonomase trouve sa place dans la description grammaticale synchronique du nom propre.

2 Voir en fin de texte le corpus des grammaires utilisées.

3 Cette progression est notée, entre autres, par Damourette et Pichon (1968, 524-530) qui distinguent plusieurs étapes sur « la voie de la communisation », du « premier pas sur la voie de la communisation » à la « communisation accomplie ».

1. L'antonomase en diachronie : étymologie et dérivation impropre

La tradition grammaticale reprend assez peu la terminologie rhétorique d'*antonomase*[4], mais les descriptions des passages d'une sous-catégorie du nom à une autre ne manquent pas, qu'il s'agisse du passage du nom commun au nom propre ou du nom propre au nom commun. Ces deux aspects ne connaissent néanmoins pas le même traitement : si le passage du nom commun au nom propre est peu souligné et semble considéré comme une évolution naturelle de la langue, abordée au chapitre des noms propres, c'est-à-dire du point de vue du résultat, le passage du nom propre au nom commun paraît moins intégré dans l'évolution générale du lexique et reste consigné au chapitre des noms propres[5], c'est-à-dire dans la catégorie de départ, ce qui semble indiquer que ce passage, du point de vue de la grammaire, ne s'effectue jamais complètement.

En effet, le nom commun peut constituer l'une des sources étymologiques du nom propre, comme le montrent Darmesteter (1895[2], 6-11) et Dauzat (1948, 57-59), qui présentent le nom commun comme une étymologie, sinon unique, du moins fréquente, du nom propre en français. Le passage du nom propre au nom commun paraît en revanche moins « naturel » et est abondamment commenté, au titre d'exception au fonctionnement usuel du nom propre. La plupart des descriptions reviennent sur la notion de changement de catégorie, ou dérivation impropre, et abordent avec cette notion deux types de passage du nom propre au nom commun assez différents.

La dérivation impropre (ou *hypostase, glissement de sens*[6], ou encore *conversion*[7]) concerne « un mot qui change de catégorie grammaticale sans changer de forme » (Niklas-Salminen, 1997, 68). La présence régulière de noms communs issus de noms propres parmi les exemples de dérivation impropre montre que ce passage est bien perçu comme un changement catégoriel, un nom propre perdant les marques et fonctionnements qui le caractérisent pour adopter ceux d'un nom commun. Chez Darmesteter (1895[3], 52-55), si le nom commun est dit pouvoir produire

4 On la trouve tout de même chez Arrivé *et al.* (1986), Darmesteter [1886], Grevisse (1969) et Riegel *et al.* (1994).

5 Sauf chez Nyrop (1925[5], 192), selon lequel le nom propre en antonomase « a pris le sens d'un nom commun ; on dit *Agnès*, mais *c'est une Agnès, elle fait l'Agnès* ».

6 Selon Dubois *et al.* (1994, 222-223 et 236).

7 Chez Riegel *et al.* (1994, 546) qui citent aussi les termes *transfert, transposition, translation.*

par dérivation impropre d'autres noms communs[8], des adjectifs ou des interjections, aucune possibilité de production d'un nom propre n'est évoquée. En revanche, la transformation en nom commun lui paraît être la seule possibilité dérivationnelle pour le nom propre : sept « procédés »[9] détaillent différentes possibilités de passage du nom propre au nom commun, correspondant aux deux principaux modes de transformation du nom propre en un nom commun qui, sous l'appellation d'*antonomase* ou non[10], se côtoient et parfois se mêlent au sein des approches grammaticales, alors qu'ils relèvent de processus de transformation différents.

Le premier mode concerne les transformations d'un nom propre en un nom commun décrites comme une représentation de la contiguïté entre le référent du nom propre et le concept désigné par le nom commun, comme c'est le cas pour de nombreux noms communs désignant des objets ou des produits par le nom propre de leur inventeur (*barème, lebel*), de la personne qui en a généralisé l'usage (*sandwich, poubelle*) ou de leur lieu de fabrication ou de création (*camembert, tulle, jersey*). Ces emplois sont traités au chapitre des métonymies par la tradition rhétorique, interprétation métonymique parfois reprise par des grammairiens comme Le Bidois (1935, 55), pour qui ces noms propres « par métonymie absolue sont devenus de purs noms communs ».

Le second mode concerne les transformations d'un nom propre en un nom commun interprétées comme exprimant la ressemblance entre le référent du nom propre et le concept, ou le type, désigné par le nom commun. On retrouve ici, principalement par les exemples (*un*

8 Par « changement de genre » (Darmesteter 1895³, 54).

9 1. « noms d'auteurs ou d'inventeurs qui passent à leurs livres, à leurs inventions » (« *barême, lebel* ») ; 2. « noms de personnages célèbres de l'histoire, de la littérature qui désignent des caractères, des vices ou qui dénomment certains objets » (« *amphitryon, tartufe* ») ; 3. « prénoms devenus noms communs avec une signification défavorable » (« *un jeanjean, une péronnelle* ») ; 4. « noms de personnes ou de lieux que le caprice de la mode a donné à certains objets » (« *un mazagran, une silhouette* ») ; 5. « noms de lieux qui ont passé aux objets que ces lieux produisent, qui y sont fabriqués » (« *cachemire, tulle* ») ; 6. « noms ethniques pris dans un sens général, le plus souvent défavorable » (« *arabe, gascon* ») ; 7. « noms propres de personne donnés par plaisanterie à des animaux » (« *bernard-l'hermite, martinet* ») (Darmesteter 1895³, 53-54).

10 Le premier cas n'excluant pas le second : Darmesteter traite le même phénomène (le passage du nom propre *Tartuf(f)*e au nom commun homonyme) au chapitre de la dérivation impropre (Darmesteter 1895³, 52-55) et, à propos de la synecdoque, qui met « le nom propre pour le nom commun : un Tartuffe, c'est-à-dire un hypocrite », sous « le nom barbare d'"antonomase" » (Darmesteter 1895³, 48).

T/tartuf(f)e, un A/amphitryon, un C/césar...), l'antonomase rhétorique. Cette idée de ressemblance permet d'avancer vers une interprétation métaphorique de l'antonomase et, en anticipant quelque peu les approches linguistiques, de qualifier ces deux modes de passage du nom propre au nom commun d'antonomase *métonymique* pour le premier et d'antonomase *métaphorique* pour le second, à la suite d'Arrivé *et al.* (1986, 66), qui distinguent « type métonymique » et « type métaphorique ».

Ces deux types d'antonomase sont parfois présentés conjointement dans les grammaires du français, ce qui peut donner l'impression d'une certaine confusion, comme chez Dauzat (1948, 59), qui mentionne indifféremment des « noms propres [qui] peuvent devenir noms communs [...] pour désigner un objet d'après son inventeur (*eustache, massicot, poubelle*), [ou] pour exprimer une qualité ou un défaut symbolisé par un personnage (un *tartufe*, un *mécène*) ». Néanmoins, une distinction est effectuée chez une majorité d'auteurs, tel Brunot (1933, 146) qui, après un paragraphe consacré aux antonomases métonymiques, déclare :

> Le procédé est tout autre quand nous disons un « tartuffe », un « harpagon », un « césar » [...]. Il s'agit là d'un procédé commun de la langue populaire. Le nom d'un avare connu devient synonyme d'« avare ».

Un déplacement s'opère donc, entre rhétorique et grammaire, de la dimension stylistique et ornementale vers une dimension lexicale. Là où la rhétorique concevait une figure essentiellement double, où à l'antonomase du nom propre répondait symétriquement l'antonomase du nom commun, les grammaires du français, cantonnant l'antonomase du nom commun à une dimension diachronique et étymologique[11], privilégient le passage du nom propre au nom commun, donc l'antonomase du nom propre. Cette polarisation sur le pôle « nom propre » de l'antonomase est réductrice, puisqu'elle conduit à écarter l'antonomase du nom commun, mais elle permet en même temps un élargissement du propos, en englobant les passages du nom propre au nom commun fondés sur une relation de contiguïté, ou antonomase métonymique. La dualité rhétorique entre antonomase du nom propre et antonomase du nom commun est donc remplacée par une nouvelle dualité couplant antonomase métonymique et antonomase métaphorique.

11 Sauf dans le cas, déjà cité, de calque des définitions rhétoriques.

2. L'antonomase en synchronie : un écart vis-à-vis du fonctionnement régulier du nom propre

Les grammaires du français observées, qui s'articulent de façon plus ou moins explicite à la classification antique en parties du discours[12], consacrent toutes un chapitre au nom, ou substantif, incluant le nom propre. La catégorie du nom fait l'objet d'une répartition entre les deux sous-catégories du nom commun et du nom propre[13], la seconde restant ainsi toujours liée à la première, tout en en étant distinguée par un certain nombre de caractéristiques.

L'antonomase est, dans ce cadre, considérée comme un nom propre adoptant les fonctionnements d'un nom commun, et donc toujours aux limites de ces deux sous-catégories. Ce fonctionnement « à la manière » d'un nom commun est abordé comme une déviance vis-à-vis d'un fonctionnement « normal » du nom propre : les approches grammaticales tentent presque toujours de faire entrer l'antonomase dans le moule d'une description unifiée du nom propre. Elle est ainsi systématiquement décrite comme un écart, une exception, aux fonctionnements morpho-syntaxiques réguliers de la catégorie du nom propre.

L'« irrégularité » constituée par le nom propre en antonomase fait l'objet de remarques formelles et morpho-syntaxiques, perte de la majuscule initiale, emploi d'un déterminant, accord au pluriel, mais aussi de remarques sur les effets sémantiques de cet emploi du nom propre. Ces modifications du fonctionnement graphique, morpho-syntaxique et sémantique du nom propre en antonomase ne sont pas toujours attestées, et restent d'un usage mal établi, variant en particulier en fonction du type de l'antonomase et de son degré de lexicalisation, ce qui entraîne des descriptions changeantes et parfois contradictoires.

2.1. Majuscule

L'utilisation de la marque graphique de la majuscule à l'initiale des noms propres[14] (marque dont le rôle est, selon Dubois (1965, 77), « d'indiquer qu'ils ne se confondent pas avec les substantifs ») semble être

12 Présente chez Platon et Aristote, cette taxinomie est formalisée par Denys le Thrace (voir Lallot, 1989), qui compte huit parties du discours.

13 Ce qui n'exclut pas d'autres sous-catégorisations, en noms concrets et abstraits, ou noms individuels ou collectifs.

14 Souvent mentionnée sans commentaires, comme chez Darmesteter (1895², 6) : « Les noms propres s'écrivent par une majuscule. » ou Riegel *et al.* (1994, 175) : « Les noms propres s'écrivent avec une majuscule ».

unanimement considérée comme un repère formel conventionnel. Seul Dubois (1965, 155) considère cette marque comme un critère distinctif et définit les noms propres comme « les termes auxquels on donne graphiquement la majuscule initiale ».

Or le nom propre en antonomase, se rapprochant du nom commun, tend à perdre sa majuscule initiale. Cette modification graphique n'est pas érigée en règle au sein des approches grammaticales, car l'usage est flottant, mais elle apparaît au détour de remarques ou d'exemples. On retrouve avec cette marque formelle une distinction entre antonomase métonymique et antonomase métaphorique, à laquelle viennent s'ajouter des considérations sur le degré de lexicalisation de l'antonomase.

Ces deux nuances sont exprimées par Grevisse (1969) qui, s'il déclare (p. 173) que « le nom propre employé comme nom commun prend ordinairement la minuscule ; c'est généralement le cas quand il y a *catachrèse*, c'est-à-dire quand l'usage a fait oublier l'origine du nom ainsi employé », avec un exemple d'antonomase métonymique (« quand on dit un barème, le souvenir du personnage *Barrême* [...] ne vient aucunement à l'esprit »), remarque (p. 122) que « les noms propres de personnes pris par antonomase comme noms communs gardent la majuscule, à moins qu'un long usage n'en ait fait de véritables noms communs ». Cette remarque porte sur l'antonomase métaphorique, comme le montrent les exemples : « *Les Corneilles sont rares. C'est un vrai tartufe. Il se prend pour un adonis. Quel harpagon !* ». Guéraud (1990, 18) insiste également sur cet aspect de l'usage entraînant la lexicalisation :

> La réussite complète du trope se manifeste par l'usage de la minuscule et de l'accord au point que le mot devienne pour la plupart de ses utilisateurs un véritable nom commun.

C'est aussi la position de Riegel *et al.* (1994, 178) :

> S'il accède vraiment au statut de nom commun, le nom propre perd sa majuscule.

La perte de la majuscule initiale semble également dépendre du type, métonymique ou métaphorique, de l'antonomase. Cette distinction, explicite ou non, transparaît parfois sous une différence de graphie, comme chez Le Bidois (1968, 55-56), où l'on trouve, pour les antonomases métonymiques, des exemples comportant une minuscule à l'initiale (« *batiste* — venu du nom du premier fabricant —, *calepin*, *quinquet*,

silhouette, etc. — dont l'origine est analogue — ») et, pour les antonomases métaphoriques, des exemples avec majuscule initiale (« Ainsi, l'on dit : *un Mécène*, pour désigner un protecteur des arts, *un Virgile*, pour dire : un grand poète »). Il en va de même chez Damourette et Pichon (1968, 525-526 et 529), qui proposent, au paragraphe consacré aux noms propres devenus « substantifs nominaux communs » par « équivalence », des exemples de noms propres en antonomase avec majuscule initiale[15], et, au paragraphe traitant de la « communisation » des noms propres par « afflux », d'autres exemples, avec minuscule initiale[16].

Certaines grammaires, enfin, semblent opter pour la perte systématique de la majuscule initiale, quel que soit le type d'antonomase. C'est le cas chez Dauzat (1948, 59) qui propose des exemples comme « *eustache, massicot, poubelle* » d'une part et « un *tartufe*, un *mécène* » d'autre part, et également chez Brunot (1933, 145-146), qui présente, sans majuscule, des antonomases de type métonymique (« le "brie" est le fromage qui vient de la Brie ») ou de type métaphorique (« nous disons un "tartuffe", un "harpagon" »). Cet usage systématique de la minuscule semble relever d'une régularisation adoptée par l'auteur[17] plutôt que d'une description stricte, car cet usage reste flottant, ce qui est représenté par Wagner et Pinchon (1962, 49) qui mêlent, dans leurs exemples, majuscule et minuscule : « un harpagon, un Gargantua, une Hermione ».

Ainsi ces grammaires tentent de rendre compte d'un usage pour le moins fluctuant, voire, dans certains cas, de proposer une normalisation basée sur les régularités qui apparaissent en filigrane : la lexicalisation de l'antonomase, en particulier métonymique, semble entraîner la perte, plus ou moins rapide et réversible, de la majuscule initiale du nom propre en antonomase.

---

15 Tirés des œuvres de La Fontaine (« Cependant je lis dans les cieux/Que bientôt ses faits glorieux/Demanderont *plusieurs Homeres* »), d'A. France (« M. Paul Bourget nous représente M. Adrien Sixte comme *un Spinoza* français de notre temps »).

16 « *Une sévigné* est un joyau placé au milieu du lien qui retient les cheveux, comme en portait probablement Mme ou Mlle de Sévigné. [...] *un lebel*, c'est un fusil du modèle imaginé par M. Lebel ». D'autres exemples de ce paragraphe comportent néanmoins des majuscules initiales.

17 Régularisation qui n'est pas toujours suivie, comme le montre la contradiction entre Darmesteter (1895[3], 53-54), où les exemples sont donnés avec une minuscule initiale (« *barême, calepin, dédale* [...], *agnès, amphitryon* [...] » et Darmesteter (1979, 48), où les mêmes exemples comportent une majuscule initiale (« un Amphitryon, c'est-à-dire un hôte qui traite les invités ; et de même un Lovelace, un Harpagon, un Séide, un Escobar, une Agnès, un Barême, un Calepin, un Crésus, etc. »).

2.2. Détermination

L'idée selon laquelle le nom propre serait régulièrement employé sans article (selon Damourette et Pichon (1968, 520) « l'assiette notoire [c'est-à-dire l'absence d'article] est la plus naturelle » pour le nom propre) est modulée par l'observation d'emplois réguliers de l'article défini, ou « article contraint » (Riegel *et al.*, 1994, 175), avec certains toponymes[18]. Les multiples cas de détermination du nom propre sont traités comme des exceptions, bien que leur nombre et leur fréquence soient remarquables.

L'antonomase compte parmi ces exceptions, puisque le passage du nom propre à un fonctionnement de nom commun entraîne une détermination, qui n'est pas toujours commentée, voire même mentionnée, dans les grammaires. Diverses justifications peuvent cependant être dégagées.

Certains auteurs font appel au sentiment épilinguistique des locuteurs, en évoquant l'apparition « naturelle » de la détermination du nom propre en antonomase. Wagner et Pinchon (1962, 49) la notent, sans l'expliquer :

> Ces noms propres peuvent alors s'employer comme des noms communs. Ils sont alors précédés d'un déterminant.

Darmesteter (1895[4], 32) aborde lui aussi sans commentaire la détermination du « nom d'homme pris en qualité de nom commun », qui « reçoit naturellement l'article ».

Dans d'autres cas, c'est l'idée d'ellipse qui est sous-jacente. Pour Togeby (1982, 148), la détermination d'un nom de ville, lorsque celui-ci « prend telle ou telle valeur symbolique [et] devient une sorte de nom commun », est due à l'« emploi métaphorique » de ce nom toponyme (« *Le Versailles de cette capitale est Lunéville* »). On peut donc supposer l'élision du comparant *comme*. Cette idée est exprimée à propos des noms de personne (Togeby, 1982, 162-163) qui peuvent prendre un « article dû à une ellipse », le syntagme « homme comme » étant sous-entendu dans des antonomases telles que « un don Juan — des Werther — des Amadis » ou « *Nos 30.000 savants sont tous des Érasmes* ». Ainsi la transformation plus ou moins avancée de toponymes et d'anthropo-

18 Seule la présentation de Riegel *et al.* (1994, 176-178), distinguant noms propres en emplois non modifiés et noms propres en emploi modifié donne une vision cohérente de la détermination des noms propres.

nymes en noms communs semble pour Togeby relever de processus assez proches (métaphore dans un cas, comparaison dans l'autre), l'élision de l'élément comparé et de l'adverbe de comparaison n'étant cependant explicitement évoquée que dans le cas des anthroponymes.

Enfin, l'approche proposée par Riegel *et al.* (1994, 177) s'inspire des approches linguistiques : la détermination du nom propre y est présentée comme un indice du fonctionnement en nom commun et non comme une conséquence :

> En prenant un déterminant et des modificateurs, les noms propres acquièrent un caractère essentiel du nom commun.

L'emploi d'un déterminant avec le nom propre en antonomase est donc relativement peu abordé et analysé. Cependant, en dehors même de toute mention de cette détermination, se dégage une distinction, déjà relevée à propos de la perte de la majuscule, entre antonomase métonymique et antonomase métaphorique, par le biais des exemples qui, selon qu'ils relèvent de l'un ou l'autre type, sont différents : l'article, qui est souvent présent avec l'antonomase métaphorique, apparaît peu avec une antonomase métonymique. On trouve cette opposition avec les exemples déjà cités de Le Bidois (1968, 55-56) : les antonomases métonymiques sont données sans article (« *batiste* — venu du nom du premier fabricant —, *calepin, quinquet, silhouette,* etc. — dont l'origine est analogue — ») tandis que les antonomases métaphoriques se présentent avec l'article (« Ainsi, l'on dit : *un Mécène,* pour désigner un protecteur des arts, *un Virgile,* pour dire : un grand poète »). On la trouve également chez Dauzat (1948, 59), avec les exemples « *eustache, massicot, poubelle...* » d'une part et « un *tartufe,* un *mécène* » d'autre part.

Cette exemplification différente apparaît comme l'indice d'une autre distinction, entre langue et discours, qui rejoint la gradation de la lexicalisation. En effet, alors même que ces exemples sont présentés en dehors de tout contexte, la mention du déterminant, tout comme les variations d'usage de la majuscule ou de la minuscule présentées ci-dessus, semble indiquer que l'antonomase métaphorique est majoritairement perçue comme une réalisation discursive, l'antonomase métonymique relevant plutôt de la langue, d'une lexicalisation plus aisée et plus évidente.

2.3. Pluriel

Pour Togeby (1982, 120), « les noms propres se définissent selon le fait qu'ils ont une flexion fixe, qu'ils sont invariablement d'un genre

donné (comme les substantifs), mais aussi d'un nombre donné ». Or c'est à propos du genre et du nombre des noms propres qu'on rencontre la plus grande confusion (la seule règle établie, bien que souffrant de nombreuses exceptions, semble être celle du genre des noms de pays) et le plus grand nombre de cas particuliers, tant l'usage paraît fluctuant. La flexion en genre et en nombre ne concerne donc pas, en principe, le nom propre, mais lorsque celui-ci est employé en antonomase, des marques de genre, et surtout de nombre, peuvent apparaître.

Le genre des noms propres en antonomase est relativement peu traité. Seuls Wagner et Pinchon (1962, 49) posent une distinction entre les noms propres « utilisés comme noms communs » qui « conforment leur genre au sexe du personnage qui porte le nom propre : *un Harpagon, un Gargantua, une Hermione* » et ceux qui « désignent un objet dû à l'invention du personnage qui portait ce nom propre ». Dans ce second cas, le genre naturel n'a aucune influence sur le genre grammatical et le nom est « tantôt du genre féminin : *une silhouette, une poubelle, la guillotine,* tantôt du genre masculin : *un rimailho, du macadam* ». On retrouve là l'opposition entre antonomase du nom propre métonymique et métaphorique.

Le nombre, avec bien sûr la question du pluriel des noms propres, est plus souvent abordé, à travers des remarques qui montrent des usages variables. Certains auteurs, dans une perspective normative, considèrent que la marque du pluriel est obligatoire dans le cas de l'antonomase.

C'est ce que propose Grevisse (1969, 230)[19], pour qui « les noms propres prennent le pluriel [...] quand ils sont employés par antonomase pour désigner des espèces, des types : *Les Mécènes* (les personnes riches encourageant les gens de lettres, les artistes) ». La marque du pluriel est également tenue pour distinctive de cet emploi du nom propre par Arnauld et Lancelot (1660, 37), qui maintiennent néanmoins une distinction entre nom propre et nom commun en précisant que « si on les met quelquefois au pluriel, comme quand on dit les *Césars*, les *Alexandres*, les *Platons*, c'est par figure ». Pour Damourette et Pichon (1968, 524-525) au contraire, c'est par l'effet d'une régularisation morpho-syntaxique calquée sur celle du nom commun (donc du point de vue de l'antonomase lexicalisée) que la marque du pluriel constitue une caractéristique des noms propres « employés communeusement » :

19 Qui module aussitôt après cette opinion dans une note indiquant que « l'usage, il est vrai, est fort indécis » (1969, 231).

> Il va de soi que, dans ces cas, leur syntaxe est identique à celle des substantifs nominaux banaux, dont ils ne diffèrent plus. Si d'aventure ils sont à la phrase plurielle, ils prennent, dans la langue parlée, un [z] instable qui s'exprime graphiquement par une *s*.

Le pluriel des noms propres constitue enfin, pour Jespersen (1971, 80), un argument pour réfuter une différence radicale de nature entre nom propre et nom commun : « dans le cas où le sens de ces noms [propres] est modifié, ils peuvent avoir un pluriel comme tous les autres noms »[20].

Inversement, d'autres auteurs, faisant appel à la norme qui refuse au nom propre les marques de genre et de nombre, sont tout à fait défavorables au pluriel des noms propres. C'est le cas de Dauzat (1948, 107) :

> Les noms individuels sont employés au pluriel par ellipse : *Un Auguste aisément peut faire des Virgile* (Boileau, *Épître I*), c'est-à-dire « des écrivains comme Virgile ». Pas d's, ainsi que dans toutes les formations elliptiques ; le XVII^e^ siècle, à tort, mettait la marque du pluriel.

L'opinion majoritairement représentée est celle d'un usage mouvant et indécis. Wagner et Pinchon (1962, 59), par exemple, déclarent que « l'orthographe [...] est indécise. On peut écrire *les Molière* ou *les Molières* ». L'usage est tout aussi flottant pour les antonomases de type métonymique. Dauzat (1948, 107-108) indique qu'« un cas particulier se présente pour les œuvres d'un même auteur : *"Mon libraire a vendu ce matin deux Virgile"*, c'est-à-dire deux exemplaires de Virgile. Il s'agit encore d'une ellipse. Toutefois, dans ce cas, l's est toléré, la pluralité s'affirmant de façon plus concrète ». Enfin, la marque définitive et régulière du pluriel est parfois mise en relation avec un certain degré de lexicali-

20 La marque du pluriel est tenue par Jespersen (1971, 80-81) pour *possible* ; les exemples en anglais montrent qu'elle est en fait considérée comme générale, sinon obligatoire : « Edisons *and* Marconis *may thrill the world with astonding novelties*, "Il se peut que des Edison et des Marconi électrisent le monde avec des nouveautés assourdissantes" : Judases, "des Judas" ; King-Henrys, Queen-Elizabeths *go their way*, "Les roi Henri, les reine Élisabeth font ce qu'ils veulent" (Carlyle) : on parle aussi des Montagnes Rocheuses comme de *fifty* Switzerlands *in one*, "cinquante Suisse en une seule" ». La disparition des marques du pluriel dans les équivalents français est mystérieuse : représente-t-elle, pour l'auteur, une particularité du français vis-à-vis de l'anglais, ou s'agit-il d'une initiative du traducteur ?

sation, tout comme la perte de la majuscule[21], comme le remarquent Grevisse et Goosse (1980, 141) :

> Le nom propre [...] devenu tout à fait un nom commun, si on l'écrit par une minuscule [...], prend la marque du pluriel : *des mécènes, des gavroches, des cicérones*, etc.

On voit qu'en ce qui concerne la flexion du nom propre au pluriel, certaines approches grammaticales peinent à se départir d'une attitude strictement normative et orthographique. Les considérations sur la lexicalisation ou le type de l'antonomase qui pouvaient transparaître à propos de l'usage de la majuscule ou du déterminant sont ici presque éclipsées par le souci constant (mais dont les résultats semblent peu concluants) d'indiquer au lecteur « s'il faut ou non mettre un *s* »[22].

Inversement, la question du pluriel des noms propres contient en germe des considérations plus générales sur la nature du nom propre et ses relations avec le nom commun, comme cela apparaît à travers les remarques d'Arnauld et Lancelot (1660, 37) et de Jespersen (1971, 80).

2.4. Sens du nom propre en antonomase

Au-delà des remarques formelles et syntaxiques, les approches grammaticales peuvent s'intéresser aux valeurs sémantiques de l'emploi antonomasique du nom propre. Cependant, les indications formelles et syntaxiques composant la quasi-totalité des remarques consacrées à ce fonctionnement du nom propre, les remarques d'ordre sémantique restent rapides, ne font pas l'objet de développements et d'argumentations spécifiques et restent dans le droit fil du traitement de l'antonomase du nom propre comme un ensemble d'« exceptions », formelles ou conceptuelles, au fonctionnement régulier du nom propre.

Suivant un postulat largement partagé d'absence de sens lexical lié au nom propre, en relation avec la désignation unique et directe effectuée[23],

---

21 Guéraud (1990, 18) cite conjointement ces deux critères dans la remarque déjà citée ci-dessus : « La réussite complète du trope se manifeste par l'usage de la minuscule et de l'accord au point que le mot devienne pour la plupart de ses utilisateurs un véritable nom commun ».

22 J'emprunte cette remarque à Gary-Prieur (2000, 63).

23 Il faut cependant mentionner Jespersen (1971, 79), pour qui le nom propre n'est pas fondamentalement différent du nom commun et qui considère le sémantisme du nom propre en antonomase comme tout à fait naturel : « L'extension d'un nom a la même cause dans le cas des noms propres et dans celui des noms communs : elle est due à l'existence de leurs connotations [...] ».

les remarques sur le sémantisme du nom propre en emploi antonomasique portent principalement sur l'acquisition d'un sens conceptuel et sur la catégorisation effectuée. Damourette et Pichon (1968, 524) articulent clairement l'établissement d'un sens lexical à l'établissement d'une catégorie :

> [Les noms propres] peuvent être employés communeusement, c'est-à-dire devenir le nom d'une espèce substantielle composée de plusieurs individus.

Riegel *et al.* (1994, 177) précisent que ces noms propres[24] « fonctionnent comme des termes généraux qui présupposent l'existence de classes référentielles comportant plus d'un membre ».

L'emploi antonomasique semble donc ramener le nom propre à un fonctionnement sémantique identique en tout point à celui du nom commun. Riegel *et al.* (1994, 177) signalent toutefois qu'« ils ne perdent jamais tout à fait leur statut de nom propre », tout comme Damourette et Pichon (1968, 524) précisent que la signification désormais liée aux noms propres est particulière, puisque ceux-ci ont « un sémème admirablement riche, riche de toute la précision de détail que comporte un individu ».

Le problème du contenu sémantique associé au nom propre restant toutefois entier, diverses possibilités sont envisagées. Certains auteurs présentent l'antonomase comme une ellipse, ce qui permet de faire porter la catégorisation et le sémantisme sur le nom commun élidé : Dauzat (1948, 107) commente l'antonomase « des Virgile » par « c'est-à-dire "des écrivains comme Virgile" ». D'autres approches mettent en lumière un phénomène d'identification, limité à l'antonomase métaphorique. Ce renvoi à la métaphore apparaît clairement chez Arnauld et Lancelot (1660, 37), pour qui « quand on dit les *Césars*, les *Alexandres*, les *Platons*, c'est par figure, en comprenant dans le nom propre toutes les personnes qui leurs ressembleraient ». Damourette et Pichon (1968, 525) considèrent eux aussi que les antonomases figurant dans le vers de Rutebeuf « Trop at contre le roi *d'Yaumons* et *d'Agoulans* » expriment une ressemblance : « c'est-à-dire qu'il y a contre le roi trop de félons comparables à Yaumon et à Agoulan ».

---

24 La remarque concerne les noms propres « prenant un déterminant et des modificateurs », ce qui comprend les noms propres en antonomase, mais également dans d'autres emplois.

Dans de nombreux cas, le sens du nom propre en antonomase est abordé par l'analyse d'exemples, en évitant la généralisation, ou renvoyé à la rhétorique. C'est ainsi que Damourette et Pichon présentent une quinzaine d'exemples attestés, et consacrent le paragraphe suivant à expliciter le sens particulier qu'ils ont dans ce contexte, à donner le référent visé par l'antonomase[25]. Togeby (1982, 123) accentue le raccourci lorsqu'il dit : « "Panama" peut s'employer au sens de "scandale" ».

De fait, le sémantisme « anormal » du nom propre en antonomase le signale comme une importante exception au fonctionnement général du nom propre, et est ainsi renvoyé au fonctionnement du nom commun ou à des préoccupations rhétoriques ou stylistiques. L'écart sémantique, plus encore que les écarts syntaxiques ou formels, se résout par un contournement : l'expulsion de l'antonomase du système du nom propre.

3. Spécificités des approches grammaticales de l'antonomase

3.1. Une approche éclatée

La prise en considération de l'antonomase du nom propre au plan lexical, et en particulier à titre de fonctionnement spécifique du nom propre, entraîne une dispersion des remarques la concernant. Là où la rhétorique classait et subdivisait les figures, la grammaire française multiplie les notules concernant l'emploi antonomasique du nom propre, ce qui conduit à une appréhension éclatée du phénomène. Aucune des grammaires du français consultées ne propose une présentation générale et exclusive de l'antonomase, que ce soit sous cette terminologie rhétorique ou non. Le traitement de l'antonomase en grammaire s'effectue au fil de remarques disséminées dans divers chapitres.

Il arrive que le nom propre lui-même soit abordé au fil des rubriques, ce qui accentue l'éclatement du traitement de l'antonomase. Darmesteter (1895) l'aborde à quatre reprises, lorsqu'il est question de la dérivation impropre (1895³, 53-54), de la synecdoque (1895³, 128)[26], du pluriel des

25 L'exemple « Elle [la critique] remplace la théologie, et si l'on cherche le docteur universel, *le Saint Thomas d'Aquin du XIX^e siècle*, n'est-ce pas à Sainte-Beuve qu'il faut songer ? (A. France. *La Vie littéraire*. 1re série. Dédicace p. V.) » est commenté par : « le saint-thomas-d'aquin du XIX^e siècle, c'est Sainte-Beuve ». La disparition de la majuscule initiale, systématique dans les commentaires, semble relever de l'effort de régularisation évoqué ci-dessus.

26 Il évoquait déjà l'antonomase, au chapitre de la synecdoque et de façon plus développée, dans Darmesteter (1979, 48).

noms propres (1895[4], 5) et de l'article (1895[4], 32). Chez Arrivé *et al.*, dans une présentation alphabétique, on trouve un article ANTONOMASE (1986, 66), qui mêle aspects rhétoriques et considérations sémantico-lexicales, sans toutefois aborder la détermination et le pluriel, lesquels sont traités dans l'article NOM PROPRE (1986, 417-418), en tant qu'emplois spécifiques. Wagner et Pinchon font mention de l'emploi antonomasique du nom propre à propos de son comportement particulier vis-à-vis du genre (1962, 49), du nombre (1962, 59) et de l'article défini (1962, 92). Grevisse et Grevisse et Goosse traitent également la question du pluriel des noms propres (Grevisse, 1969, 230, Grevisse et Goosse, 1980, 141), mais aussi de la majuscule (Grevisse, 1969, 122 et 173, Grevisse et Goosse, 1980, 126) ; seul Grevisse (1969, 263) mentionne rapidement la détermination du nom propre pour l'antonomase[27]. Enfin, la dérivation impropre, qui permet à un nom propre de passer dans la catégorie du nom commun, est abordée chez Grevisse (1969, 77) et Grevisse et Goosse (1980, 60).

Dans d'autres cas, la catégorie du nom propre est traitée, pour tous ses aspects, en un chapitre (Togeby, 1982, 120-176, Jespersen, 1971, 75-83, Damourette et Pichon, 1968, 519-586). Là encore, l'antonomase apparaît au fil de diverses remarques, où se mêlent parfois antonomase et autres « cas particuliers » de l'usage du nom propre. Pour Jespersen, c'est la question du sens des noms propres qui est primordiale, et l'antonomase vient à deux reprises appuyer son argumentation, à propos de la signification (1971, 78) et du pluriel (1971, 80-81) des noms propres. Togeby aborde le nom propre dans une perspective syntaxique et fonctionnelle, et présente de plus la particularité de classer les noms propres selon leur nature[28].

Il en résulte un éclatement maximal des remarques sur l'antonomase, qui apparaît à plusieurs reprises, en éclaircissement de difficultés liées à l'emploi du déterminant ou à l'accord en nombre du nom propre. Damourette et Pichon choisissent de faire une présentation distincte du nom propre employé « communeusement », ce qui aboutit à une des approches les plus ordonnées de l'antonomase, qui reste cependant mêlée à d'autres emplois du nom propre se rapprochant du nom commun, tels que l'emploi dénominatif[29], le cas des statues et effigies[30],

27 Le nom propre est alors considéré comme désignant « un type », assimilé aux « familles entières », « races » et « peuples ».

28 Noms de pays, de provinces, de départements, de villes, de rues, de personnes...

29 « Beaucoup de villages en France portent le nom de Neuilly » (Damourette et Pichon 1968, 525).

l'emploi qu'on peut appeler « de manifestation », où l'on désigne une facette du référent du nom propre[31], ou encore l'emploi du nom propre avec le partitif, qui concerne assez peu l'antonomase[32].

On voit que l'antonomase du nom propre peut être abordée, avec en particulier le critère de la majuscule, lorsqu'il est question de délimiter la catégorie du nom propre (elle constitue alors une exception à certains aspects du nom propre, comme l'unicité ou l'invariabilité), au moment d'aborder le sens des noms propres (on peut l'utiliser comme un argument allant dans le sens d'un hypersémantisme du nom propre, ou d'une différence de degré, et non de nature, entre nom propre et nom commun) et à l'occasion de description de règles syntaxiques telles que le genre et le nombre (elle figure parmi les cas particuliers). Cette énumération montre à quel point l'antonomase du nom propre est considérée dans les approches grammaticales comme une irrégularité presque gênante. De fait, il ressort de ces approches une définition négative, « en creux », de l'antonomase, et en aucun cas une caractérisation marquée positivement par un ensemble de qualités et de propriétés.

3.2. Des délimitations incertaines

L'extension du phénomène de l'antonomase est, au sein des approches grammaticales, considérablement modifiée par rapport à celle que connaissait la rhétorique. Cependant, cette extension s'accompagne d'une certaine confusion liée à l'absence d'une définition positive fixée ; la relative rareté de l'appellation d'*antonomase* est à ce titre révélatrice. L'antonomase, considérée du point de vue de la transformation, à des titres et des degrés divers, d'un nom propre en un nom commun, se trouve mêlée à d'autres types de dérivation proches, que n'incluaient pas les définitions rhétoriques, et dont on ne sait pas toujours si elles relèvent d'un processus similaire à celui de l'antonomase ou non. L'antonomase, qui, bien que souvent affiliée à d'autres figures, gardait en rhétorique une certaine identité, ne serait-ce que par la quasi-permanence de son appellation propre, voit en grammaire ses délimitations s'estomper.

---

30 « Je me rappelle encore qu'il y a dans notre église *un grand Saint Georges* à l'épée auprès d'une petite cathédrale [...]. (Charles-Louis Philippe. *La Mère et l'Enfant*, p. 35-36) ». Exemple de Damourette et Pichon (1968, 526).

31 « ... une rencontre malheureuse avec *le Michelet sénile et impie* [...] (Verlaine. *Les Poètes maudits*. T. IV, p. 27) ». Exemple de Damourette et Pichon (1968, 527).

32 Voir cependant, sur cet aspect, Flaux (2000a).

Cela est à mettre en rapport avec le flou des délimitations du nom propre lui-même : en l'absence de critères bornant suffisamment la catégorie du nom propre, il est évident que les délimitations d'un processus de passage du nom propre au nom commun ne peuvent être nettement tracées. L'inclusion des noms de peuple parmi les noms propres en est un exemple : le statut des noms de peuple et gentilés est fluctuant, relevant pour certains de la catégorie du nom propre[33] et pour d'autres de la catégorie du nom commun[34]. En conséquence, la mention par Dauzat (1948, 59) du nom « *grec* » (« un *grec* = un tricheur ») au même plan que le nom « *tartufe* » (« un *tartufe*, un *mécène* ») pose problème, et peut être tenue pour abusive. On peut de la même manière s'interroger sur la nature antonomasique du nom de marque[35].

Par ailleurs, la présence d'antonomases métonymiques aux côtés d'antonomases métaphoriques contribue à brouiller les limites établies pour l'antonomase de la rhétorique. Du point de vue lexical et diachronique de la dérivation, l'antonomase métonymique est certes à mettre sur le même plan que l'antonomase métaphorique. Cependant, d'un point de vue sémantique et interprétatif, il s'agit de deux types de passage du nom propre au nom commun tout à fait différents, tant pour l'origine de la relation entre les deux catégories nominales que pour les effets de sens et de style produits par ces deux types d'antonomase : là où l'une s'intègre dans le lexique et fonctionne tout à fait à la manière d'un nom commun, l'autre conserve un lien avec le porteur originel du nom propre et produit un sens plus ou moins figuré.

La notion de dérivation, de transformation du nom propre en un nom commun étant définitoire, on peut alors englober dans la conception de l'antonomase d'autres types de dérivation que la dérivation impropre. C'est ce que fait, par exemple, Guéraud (1990) qui propose, aux côtés d'antonomases classiques[36], nombre de noms communs obtenus par suffixation du nom propre[37]. Les approches grammaticales, privilégiant le

33 Dauzat (1948, 57) compte le « nom de peuple (*Français, Anglais...*) » dans la catégorie des noms propres.

34 « Bien qu'écrits avec une majuscule initiale, les noms de peuples et d'habitants ont toutes les caractéristiques syntaxiques et sémantiques des noms communs » (Riegel *et al.*, 1994, 177).

35 Abordé, à propos du pluriel, par Grevisse et Goosse (1980, 141).

36 Telles que *adonis, apollon, satyre, giton, harpagon, dulcinée...*

37 Principalement des « noms botaniques » (*magnolia*, de Pierre Magnol, *clémentine*, du Père Clément) ; Il est cependant précisé en fin d'article qu'il « n'y a plus exactement antonomase » dans ce cas.

critère catégoriel au détriment du critère sémantique, contribuent à diluer l'antonomase du nom propre et à lui faire perdre sa spécificité.

Enfin, le problème de la lexicalisation, qui fait passer de la position particulière du nom propre employé à la manière d'un nom commun à un statut définitif et irréversible de nom commun, est relativement peu exposé (les principaux critères proposés étant la perte de la majuscule et l'accord du pluriel, chacun s'accordant à reconnaître le caractère extrêmement instable de ces marqueurs) et augmente encore la confusion. L'usage prolongé d'un nom propre en antonomase réduisant proportionnellement sa figurativité[38], il paraît difficile de mettre sur le même plan antonomase lexicalisée et antonomase « vive ».

On voit ainsi que le discours grammaticographique ne propose pas de description générale et unifiée de l'antonomase du nom propre, mais l'aborde par le biais de marques formelles et de fonctionnements syntaxiques et sémantiques. En effet, ce n'est pas, dans le cas de l'antonomase, la figure et les processus figuratifs qui constituent l'objet de la grammaire, mais le nom propre et son fonctionnement lexicosyntaxique, ce qui explique et justifie pleinement cette approche « par la bande ». Si cependant l'on se focalise sur l'antonomase du nom propre comme fait linguistique, on ne peut que relever l'apport théorique et pratique de la grammaire, tout en regrettant qu'il reste relativement inexploité. En effet, l'approche grammaticale de l'antonomase en français, telle qu'on peut la cerner par l'examen de ces quelques grammaires, si elle éclaire les mouvements intercatégoriels afférents à l'antonomase, ainsi que certains de ses fonctionnements syntaxiques, passe quasiment sous silence (en dehors de renvois à la rhétorique) ses aspects sémantiques et figuratifs.

Si deux phénomènes importants pour l'analyse et la compréhension de l'antonomase, le processus de lexicalisation et les relations entre deux différents modes de passage du nom propre au nom commun, se dessinent, les approches grammaticales n'en tirent pas tout le parti possible et, de ce fait, passent à côté d'une description unifiée et raisonnée du processus de l'antonomase et de ses conséquences sur les structures du lexique et la catégorie du nom. Elles s'en tiennent à la description des normes d'emploi de l'antonomase du nom propre, sans fournir les clefs sémantiques qui permettraient de comprendre ces règles.

38 De façon beaucoup plus nette dans le cas de l'antonomase métonymique que dans celui de l'antonomase métaphorique.

BIBLIOGRAPHIE

1. Corpus des grammaires utilisées[39]

ARNAULD A. et LANCELOT C., *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Pierre Le Petit, 1660.

ARRIVÉ M., GADET F., GALMICHE M., *La Grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion, 1986.

BEAUZÉE N., *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Stuttgart-Bad Cannstatt, F. Fromman, [1767] 1974.

BRUNOT F., *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson, [1887] 1933.

DAMOURETTE J. et PICHON E., *Des Mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, tomes I et II, Paris, Artrey, [1911-1930] 1968.

DARMESTETER A., *Cours de grammaire historique de la langue française*, 4 vol., Paris, Delagrave, 1895[40].

DAUZAT A., *Grammaire raisonnée de la langue française*, Lyon, IAC, 1948.

DUBOIS J., *Grammaire structurale du français*, tome I, *Le Nom*, Paris, Larousse, 1965.

GREVISSE M. et GOOSSE A., *Nouvelle grammaire française*, Paris-Gembloux, Duculot, 1980.

GREVISSE M., *Le Bon Usage*, Gembloux, Duculot, [1936] 1969.

JESPERSEN O., *La Philosophie de la grammaire*, Paris, Minuit, [1924] 1971.

LE BIDOIS G. et LE BIDOIS R., *Syntaxe du français moderne*, Paris, Picard, 1935-1938.

NYROP K., *Grammaire historique de la langue française*, Copenhague, Gyldendalske Boghandel Nordisk Forlag, [1913] 1925[41].

RIEGEL M., PELLAT J.C., RIOUL R., *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 1994.

TOGEBY K. (Berg M., Merad G., Spang-Hansen E. éd.), *Grammaire française*, vol. 1, *Le Nom*, Copenhague, Akademisk Forlag, 1982.

WAGNER R. L. et PINCHON J., *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette, 1962.

39 Les dates entre crochets sont celles de l'édition originale.

40 Le volume concerné sera désigné au fil du texte par un chiffre mis en exposant après la date : « Darmesteter 1895[2] » renvoie au volume 2.

41 Le volume concerné sera désigné de la même façon que pour Darmesteter (1895).

2. Autres références bibliographiques

DARMESTETER A., *La Vie des mots étudiée dans leurs significations*, Paris, Champ Libre, [1886] 1979.

DUBOIS J., GUESPIN L., GIACOMO M., MARCELLESI C., MARCELLESI J. B., MEVEL J., *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, 1994.

DUMARSAIS C. C., *Des tropes ou des différents sens*, Paris, Flammarion, [1730] 1988.

FLAUX N., « Le nom propre et le partitif », *Lexique* 15, p. 93-116, 2000a.

————, « Nouvelles remarques sur l'antonomase », *Lexique* 15, p. 117-144, 2000b.

FONTANIER P., *Les Figures du discours*, Paris, Flammarion, [1821] 1968.

GARY-PRIEUR M. N., « Les noms propres et le pluriel », *Lexique* 15, p. 63-76, 2000.

GUÉRAUD J. F., « L'antonomase en question », *L'Information grammaticale* 45, p. 14-18, 1990.

LALLOT J. (éd.), *La Grammaire de Denys le Thrace*, Paris, Éditions du CNRS, 1989.

NIKLAS-SALMINEN A., *La Lexicologie*, Paris, Armand Colin, 1997.

Résumés

Le discours des grammairiens, confronté au fait lexical que constitue l'antonomase du nom propre, adopte une position normative, en ce qu'il considère l'antonomase, traitée au chapitre du nom propre, comme une exception à son fonctionnement régulier. Cette position apparaît en particulier lorsque sont abordés l'usage de la majuscule initiale, la détermination, le pluriel et le sens du nom propre en antonomase.

Mots-clés

Antonomase — Exception — Grammaire — Lexicalisation — Nom Propre.

Antonomasia — Exception — Grammar — Lexicalization — Proper Noun.

Sur la néologie et la norme

Aïno NIKLAS-SALMINEN
Université de Provence (centre d'Aix)

Introduction

Le néologisme est un mot reconnu à la fois comme nouveau et susceptible de se lexicaliser. Selon les cas, les néologismes disparaissent ou s'installent dans la langue. Ils n'entrent dans la nomenclature des dictionnaires généraux que lorsque leur diffusion a atteint un seuil suffisant pour que leur lexicalisation soit considérée comme acquise.

La néologie a souvent provoqué des débats. Pendant plusieurs siècles en France, elle a même fait l'objet de tentatives de législations. L'Académie française, par exemple, a été créée au XVII[e] siècle, en partie pour contrôler les néologismes et éliminer ceux que l'on n'estimait pas conformes à la norme. Aujourd'hui encore, il y a des néologismes qui soulèvent, lors de leur entrée dans le dictionnaire, des réactions négatives.

L'objectif de cette étude est d'analyser une partie des néologismes présentés dans les *Mots nouveaux contemporains 1, Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français*. Cet ouvrage, publié sous la direction de B. Quemada (Centre national de la recherche scientifique, Paris, Klincksieck, 1993), a pour but de mettre à la disposition des spécialistes et des curieux de la langue française des données relatives aux créations lexicales contemporaines. Tous les néologismes présentés ont été relevés après 1960 et la plupart d'entre eux (81,5 %) sont absents des dictionnaires récents.

Certains de ces mots cependant ont résisté et sont attestés dans les dictionnaires actuels. Nous nous concentrerons sur ceux qui se trouvent dans *Le Petit Robert* (édition de 1994) et *Le Grand Robert* (édition de 1992). Nous mettrons en relief les procédés de formation de ces mots pour

savoir si ceux-ci correspondent aux règles d'organisation « classiques » ou s'ils commencent à changer de « normes ».

Nous porterons ensuite notre intérêt sur les domaines d'expérience auxquels appartiennent ces nouveaux mots présentés dans ces dictionnaires. On peut se demander s'il y a des domaines plus représentés que d'autres. Nous observerons enfin rapidement les articles des deux dictionnaires pour voir si l'on trouve des précisions concernant les registres ou les niveaux de langue dont font partie les mots définis.

À travers ces observations, nous essayerons de nous pencher sur le problème lié à la norme lexicale. La prise en compte de la néologie est une difficulté pratique à laquelle se heurtent les lexicographes lors de la confection des dictionnaires. On sait qu'ils ne se proposent pas seulement de faire la description du lexique dans les performances verbales des sujets parlants, mais aussi celle des attitudes de ces sujets à l'égard des types de comportements verbaux parlés ou écrits. Le dictionnaire est un lieu de référence, il définit ses jugements d'acceptabilité d'après une norme culturelle. Aujourd'hui les attitudes des linguistes envers la norme ont évolué. On s'est rendu compte qu'une partie des clés du changement linguistique se trouve dans la néologie.

1. Procédés de formation des néologismes

Notre corpus contient 57 néologismes[1]. Dans cette partie, nous verrons comment ces mots ont été créés. On sait que la néologie fonctionne sur la base d'un certain nombre de règles qui se caractérisent par leur plus ou moins grande productivité. Selon les époques, les procédés de formation et leur productivité peuvent varier.

1.1. Mots dérivés

50 % des néologismes de notre corpus ont été créés par dérivation[2].

1.1.1. Suffixation

a) Substantifs

— Base nominale :

clientélisme, *s.m.* (< clientèle + -isme)

maoïsme, *s.m.* (< Mao + -ïsme)

1 Dans les *Mots nouveaux contemporains 1*, il y a 1386 entrées dont 256 (18,5 %) seulement sont présentées dans les dictionnaires de langue actuels. Nous n'en avons trouvé que 57 dans le *Petit Robert* et le *Grand Robert*.

2 Un mot dérivé est formé par l'adjonction d'un ou plusieurs affixes soudés à une base. L'affixation peut opérer aussi bien sur des bases simples que sur des bases déjà élargies par préfixation ou suffixation.

pizzaïolo, *s.m.* (< pizza + -ïolo)
zozotte ou zozote, *s.f.* (< zozo + -tte)

— Base verbale :
analysant(e), *s.m. et f.* (< analys[er] + -ant)
analyseur, *s.m.* (< analys[er] + -eur)
marginalisation, *s.f.* (< marginalis[er] + -ation)
suicidant, *s.m.* (< (se) suicid[er] + -ant)

— Base adjectivale :
confidentialité, *s.f.* (< confidentiel + -ité)
nordicité, *s.f.* (< nordique + -ité)

b) Verbes
— Base nominale :
concubiner, *v.intr.* (< concubin, ine + -er)
marabouter, *v.tr.* (< marabout + -er)

— Base adjectivale :
instrumentaliser *qqn*, *v.tr.* (< instrumental + -ise*l*)
hygiéniser, *v.tr. (fig.)* (< hygiénique + -iser)

— Base verbale d'origine anglaise :
zapper, v.intr. (< *(to) zap* + *-er*)

c) Adjectifs
— Base nominale :
bourgadier, adj. (< *bourgade* + *-ier*)
consommatoire, adj. (< *consommation* + *-oire*)
maf(f)ieux, adj. (< *maffia* + *-eux*)
robotique, adj. (< *robot* + *-ique*)

— Base verbale :
culturalisé, adj. (< *culturaliser*)
sensibilisable, adj. (fig.) (< *sensibilis[er]* + *-able*)
suicidant, adj. (< *se suicid[er]* + *-ant*)

1.1.2. Préfixation
a(-)scientifique, s.m. (< *a-* + *scientifique*)
prédélinquant, s.m. (< *pré-* + *délinquant*)

1.1.3. Dérivation parasynthétique
encoconner (s'), v. pron. (fig.) (< *en-* + *cocon* + *-er*)[3]

1.1.4. Dérivation impropre et régressive[4]
bourgadier, ère, adj. (< *bourgadier*, s.m.)
gerbe, adj. (< *gerbant*)

---

3 *-er* est considéré ici comme un suffixe.

4 La dérivation impropre n'a aucun caractère morphologique. Il s'agit d'un mot qui change de catégorie grammaticale. La dérivation régressive, quant à elle, consiste à tirer un mot plus simple d'un mot plus long.

On constate que dans le corpus étudié, la dérivation est le plus souvent nominale (50 %) ou adjectivale (35 %), parfois verbale (15 %). La plupart des mots dérivés sont suffixés. Il n'y a que deux dérivés préfixés et un seul dérivé parasynthétique. Un mot a changé de catégorie grammaticale sans changer de forme et un mot a été créé par dérivation régressive. Les suffixes et les préfixes utilisés ne semblent pas présenter de particularités. Seul le suffixe *-ïolo* (de *pizzaïolo*) est nouveau.

1.2. Mots composés

Dans notre corpus, 32 % des mots ont été formés par composition[5].

1.2.1. Mots composés hybrides

— élément français + élément grec

arabophonie (< *arabe* + *-phonie*), s.f.
visiophonie (< *vision* + *-phonie*), s.f.

— élément grec + élément français

monoparental (< *mono-* + *parental*), adj.
narco(-)dollar (< *narco-* + *dollar*), s.m.
narco(-)trafiquant (< *narco-* + *trafiquant*), s.m.
téléconférence (< *télé-* + *conférence*), s.f.
thermonucléaire (< *thermo-* + *nucléaire*), s.f.

— élément latin + élément français

interdisciplinaire (< *inter-* + *disciplinaire*), s.m.

— nom propre + élément grec

marxologue (< *Marx* + *-logue*), adj.

1.2.1. Mots composés populaires

— deux éléments français :

arabo(-)dollar, s.m.
nouveaux pauvres, s.m.pl.
visio(-)conférence (< *vision* + *conférence*), s.f.
cache-brassière, s.m.

5 On sait que la composition peut être définie comme la juxtaposition de deux éléments qui peuvent servir de base à des dérivés. Traditionnellement, on fait la différence entre la composition savante et la composition populaire. Les composés savants sont créés par la fusion de bases grecques (*bibliophile, cosmonaute, homéopathie*...) ou latines (*insecticide, viticole, frigorifique*...) qui ne constituent en général pas des unités lexicales autonomes (sauf en cas d'abréviation, comme pour *géo* ou *litho*). Les composés populaires comportent des mots français qui ont une existence autonome par ailleurs. Il existe aussi des composés hybrides formés d'un élément latin et d'un élément grec (*automobile, homosexuel*...) ou dans lesquels l'un des deux éléments est français ou peut être considéré comme tel (*antidater, archiplein, minijupe*...).

On peut constater que la très grande majorité des composés du corpus sont des substantifs et des adjectifs employés comme substantifs (85 %). Il y a deux adjectifs et un seul verbe. Parmi les mots composés étudiés, il n'y a que quatre mots composés populaires, ils sont tous nominaux.

Nous n'avons trouvé aucun composé « purement » savant. Par contre, il y a des composés hybrides qui mêlent le grec et le latin au français. On a l'impression que ce modèle est de plus en plus productif (*narcotrafiquant, visiophonie, interdisciplinaire...*). L'opposition traditionnelle entre composition savante et populaire semble donc s'effacer au profit des procédés nouveaux qui s'appliquent aussi bien à des bases françaises qu'à des bases empruntées aux langues classiques.

Dans quelques mots composés étudiés, on trouve un *o* de liaison (*arabophonie, visiophonie, marxologue).* Cette voyelle caractérise généralement les mots composés savants d'origine grecque, mais elle apparaît également dans des mots composés hybrides. Actuellement il n'est pas rare non plus de la rencontrer dans des mots composés populaires (*placoplâtre : plâtre en plaques ; filoguidé : guidé par un fil*)[6].

1.3. Emprunts

L'emprunt fait également partie des procédés par lesquels on enrichit le lexique d'une langue. Il présente la particularité de faire surgir des unités nouvelles sans recourir à des éléments lexicaux préexistants dans la langue. En effet, les mots d'emprunts s'intègrent dans la langue comme des éléments isolés ; ils ne sont pas motivés.

brigadiste (rouge), s.m. (< ital. *brigadisto*, plur. *brigadisti*, de *brigata*)
crack, s.m. (< angl. amér. « coup de fouet », de *crack* « fameux » ou de *to crack* « écraser, casser »)
gay, s.m. (< angl. « gai » par euphém.)
glasnost, s.f. (< russe, de *glasny* « rendu public », du vieux slave *glas* « voix » et suff. *-(n)ost*)
maf(f)ieux, adj. (< ital. *Maffia*)
perestroïka, s.f. (< russe « reconstruction »)
surimi, s.m. (< jap.)
V.I.P., s.f. (< angl., sigle : *very important person*)
zapper, v.intr. (< angl. *to zap*)

6 Rey-Debove, J., Rey, A., Préface du *Nouveau Petit Robert*, 1994, p. XIV.

Dans le corpus, il y a une dizaine de mots étrangers récemment implantés en français. L'anglicisme est quantitativement dominant, mais on observe aussi des emprunts à d'autres langues (italien, japonais et russe). Ces emprunts révèlent une certaine représentation de ces pays (de leur histoire, de leur mode de vie...) chez les Français. La plupart de ces emprunts sont des substantifs, il n'y a qu'un seul verbe. Tous ces mots d'origine étrangère ont un aspect assez familier aussi bien au niveau phonique que graphique.

1.4. Néologismes sémantiques

Dans notre corpus, il y a également quelques mots qui sont attestés depuis longtemps, mais qui sont employés dans des sens inédits par rapport aux sens recensés. Dans ce cas, les linguistes parlent de néologie sémantique. Il s'agit d'un procédé qui prend souvent sa source dans les figures du discours, en particulier les métaphores.

antidater, v.tr.
fichage (- des personnes), s.m.
hot-dog, s.m.[7]

Le mot *hot-dog*, par exemple, est un anglicisme qui existe en français depuis longtemps et qui désigne « une saucisse de Francfort servie chaude dans un petit pain ». Cet anglicisme est actuellement utilisé aussi pour désigner le ski acrobatique. Le verbe *antidater* signifie « marquer d'une antidate ». Dans le corpus, il est employé au sens figuré (« [...] bêtes dont la race, qui depuis des milliers d'années *antidatait* la nôtre [...] »).

1.5. Abréviations, troncations et sigles

Les dernières décennies ont été marquées, pour le lexique, par un écourtement des formes qui s'étend et s'accélère dans tous les registres de la langue. Un certain nombre de linguistes font la différence entre la troncation et l'abréviation[8]. La troncation est liée à la construction de mots, tandis que l'abréviation fournit des bases autonomes. Leur mécanisme est identique (il s'agit de couper un mot), mais leurs produits ont un fonctionnement et un statut différents dans le lexique.

---

7 Ce mot ne figure pas dans la liste des emprunts parce qu'il ne s'agit pas d'un néologisme formel. Il est attesté dans les dictionnaires français depuis longtemps.

8 Mortureux, M.-F., *La lexicologie entre langue et discours*, Paris, SEDES, 1997, p. 50-51.

— abréviation
toxico, adj. (< *toxicologique*)

— troncation + élément grec
publiphobe (< *publi(cité)* + *-phobe*), adj. et s.
eurocrate (< *euro(péen)* + *-crate*), s.m.

Dans le corpus étudié, il n'y a qu'un mot abrégé qui a une existence autonome (*toxico*). L'abréviation en question touche le mot composé savant (*toxicologique*). La brièveté des mots abrégés est un avantage pour les locuteurs, mais comme la coupure survient quasiment n'importe où, la restitution du mot complet est souvent très aléatoire.

Le mot *publiphobe* (« qui craint la publicité, hostile à la publicité ») repose sur la troncation du mot *publicité* (on garde seulement les deux premières syllabes du mot). Si le mode de formation de *publiphobe* est bien celui de la composition savante, son usage n'en fait pas un terme spécialisé.

La formation du mot *téléconférence*[9] mérite d'être examinée de plus près. On constate que le morphème *télé-* emprunté au grec (adverbe, « loin ») est devenu un nom en français. Cette nouvelle base, issue par abréviation d'un nom composé, entre à son tour en composition avec d'autres bases pour former de nouveaux mots (*télé(vision)spectateur*, etc.). L'élément *télé-* fonctionne donc dans le lexique français avec plusieurs valeurs. Dans *téléconférence*, *télévision* ou *téléphérique*, il a la valeur de l'adverbe grec qui signifie « au loin, de loin » ; en revanche, dans *télé-spectateur*, *téléfilm*, *téléjournal*, il signifie *télévision* et assume le statut d'une base nominale, abréviation lexicalisée de *télévision*.

Une autre façon d'écourter est l'emploi des sigles. On sait que le sigle est un terme complexe formé des lettres initiales de ses éléments. Par exemple, SIDA a été formé (en 1982) à partir des initiales de la synapsie *Syndrome d'ImmunoDéficience Acquise*[10].

— sigle seul
fivète, s.f. (< *fécondation in vitro et transfert d'embryon*)
Var. : *fivette*
V.I.P., s.f. (< *very important person*)

9 Vu plus haut dans les mots composés hybrides qui contiennent un élément grec et un élément français.

10 Les sigles étaient d'abord surtout réservés aux sociétés, institutions, partis et syndicats, ils représentaient des noms propres dans l'écriture. Leur usage s'est massivement répandu pour les noms communs. On les a de plus en plus employés à l'oral ; certains sont si courants que la forme complète correspondante est souvent ignorée.

— sigle + élément grec
bédéphile, adj. et s.m. (< *B.D.* < *bande dessinée* + *-phile*)
Var. : *B.D.phile*
sidologue, s.m. (< *SIDA* + *-logue*)

— sigle + suffixe
sidatique, adj. et s. (< *SIDA* + *-tique*)
sidéen, enne, adj., s.m. et s.f. (< *SIDA* + *-en, -enne*)

On peut remarquer que lorsque la suite de lettres est prononçable, les sigles se lisent, pour la plupart sans être épelés, comme des mots ordinaires et perdent leurs points, parfois aussi leurs capitales (*sida, fivète*). Ce système rétroagit sur l'écriture des sigles non prononçables : *B.D., bande dessinée* qui a donné *bédé*.

On peut constater que la dérivation et la composition restent les deux principaux modes de création lexicale dans notre corpus. Parmi les mots dérivés, les mots suffixés sont les plus nombreux. Il n'y a que deux dérivés préfixés et un seul dérivé parasynthétique. À notre avis, les affixes employés ne présentent pas de particularités par rapport aux affixes « traditionnellement » utilisés. Seules les bases formées par des sigles peuvent surprendre. Les procédés de dérivation semblent donc correspondre plutôt aux règles d'organisation « classiques ».

Par contre, les observations faites à partir des mots du corpus nous incitent à penser que la bipartition entre la composition savante et la composition populaire est dépassée par le développement de nouveaux modes de composition. En effet, le recours à des troncations et des sigles dans des composés semble être très fréquent.

Les linguistes qui ont réfléchi sur la création lexicale, ont remarqué que, dans la composition actuelle, les mots-valises jouent un rôle considérable. Formellement le mot-valise se caractérise par le téléscopage de deux bases, dont chacune est tronquée, mais dans des conditions telles que le mot créé conserve un segment commun aux deux bases, comme, par exemple, dans *informa(tion) (auto)matique → informatique.* Sémantiquement, l'originalité du mot-valise tient à ce qu'il signifie une « coprédication » : « X est à la fois A et B »[11]. Ces manipulations aboutissent toujours à un mot dont la forme respecte la longueur ainsi que la structure syllabique admises en français.

Dans les *Mots nouveaux contemporains 1*, on trouve un très grand nombre de mots-valises (*castroïka*, s.f. > *Castro* + *perestroïka* ; *décadentsia*, s.f. < *décadence* + *intelligentsia* ; *fragnol*, s.m. < *français* + *espagnol* ; *généchef*,

11 Mortureux, M.-F., *La lexicologie entre langue et discours*, Paris, SEDES, 1997, p. 52.

s.m. < *général + chef* ; *gribrouillon*, s.m. < *gribouillis + brouillon*...). Aucune de ces créations n'a réussi à traverser le « filtre » des deux Robert.

Les linguistes ont constaté également que la composition populaire se sert de plus en plus souvent du modèle de la composition savante (*placoplâtre, riziculture*)[12]. Cette composition des mots reste « savante » dans la mesure où l'ordre des mots est inversé par rapport à la désignation ordinaire (*placoplâtre* : *plâtre en plaques*). Dans notre corpus, il n'y a aucun mot composé de ce type non plus.

Il nous semble important de noter qu'une très grande partie des néologismes étudiés sont des substantifs. On a pu constater que la dérivation est le plus souvent nominale (50 %) ou adjectivale (35 %), et que 85 % des composés étudiés sont des substantifs ou des adjectifs employés comme substantifs. Le même phénomène se rencontre aussi parmi les sigles et les mots abrégés. Cette tendance semble conférer au français un caractère nominal de plus en plus accentué.

La longueur des mots joue sans doute un rôle primordial dans la néologie. On sait que les procédures d'affixation et de composition allongent les mots. La motivation et la longueur des mots construits ont tendance à être proportionnelles : plus un mot construit est motivé, plus sa longueur augmente. Mais les mots les plus longs ont peu de chances de se lexicaliser.

La langue utilise l'abréviation, la troncation et la siglaison pour réduire la longueur des mots et produire des mots conformes à l'usage. Il s'agit là d'un aspect très clair de la régulation lexicale. Mais on peut constater que les manipulations du signifiant tendent à obscurcir la motivation des mots construits et effacer le caractère compositionnel du sens.

N'oublions pas que le signe linguistique est la plupart du temps arbitraire. Ce qui surprend, sans doute, c'est que la limitation de l'arbitraire, qui est la règle dans les mots construits « traditionnels », devient plus floue dans les compositions les plus récentes, ramenant les composés à l'arbitraire des mots simples.

2. Lexique et société

À quels domaines d'expérience les cinquante-sept néologismes de notre corpus appartiennent-ils ? On peut se demander s'il y a des domaines dans lesquels la création lexicale est spécialement productive.

12 Rey-Debove, J., Rey, A., Préface du *Nouveau Petit Robert*, 1994, p. XIV.

Dans les *Mots nouveaux contemporains*, un index thématique permet de situer rapidement dans quels domaines s'exerce la créativité lexicale. Cet index a été établi conformément à la formule adoptée pour les *Tables cumulatives des Datations et Documents Lexicographiques*. Nous nous sommes basée sur cet index pour repérer les domaines d'expérience les plus représentés dans le corpus.

Les mots étudiés font partie des domaines suivants : sciences et techniques (33 % des mots du corpus) (approches et équipements scientifiques, sciences de la terre et de l'espace, sciences biomédicales, sciences physiques, techniques et technologies industrielles, artisanales et traditionnelles, industries alimentaires, industries diverses, information et communication, radiotélévision, publicité) ; sciences sociales et humaines (20 %) (psychanalyse, sociologie, sociopolitique, anthropologie) ; société et institutions (18 %) (politique, économie, administrations).

D'après l'index thématique des *Mots nouveaux contemporains*, il y a des domaines d'expérience dans lesquels la créativité lexicale est spécialement productive. Un grand nombre de mots touche, par exemple, la philosophie, les écoles et les courants de pensée, la politique, la sociologie et la sociopolitique, etc. Les mots présents dans notre corpus ne reflètent pas vraiment cette productivité.

En effet, même si les dictionnaires veulent être fidèles à leur rôle d'observateur objectif qui répond à la demande des usagers du français, il existe toujours des « tabous » culturels, religieux, politiques, sexuels ou autres. Les mots qui remettent en cause les « valeurs » d'une communauté ne sont pas admis aussi facilement que les termes techniques ou les mots désignant des attitudes sociales. Dans les *Mots nouveaux contemporains 1*, on trouve, par exemple, toute une série de dérivés et de composés formés à partir du mot *racisme* (*anti-antiracisme, aracisme, autoracisation, contre-racisme, national-racisme, néo-racisme, racisme-idéologie, social-racisme*...). Ces néologismes ne sont pas attestés dans les dictionnaires actuels.

Le lexicographe supprime ce qui semble manifester des contradictions entre les groupes sociaux, religieux ou politiques. Le dictionnaire, comme tous les autres ouvrages de l'enseignement, vise à donner une image de l'homme, norme idéale à laquelle doivent se conformer tous les locuteurs.

Les niveaux de langue sont des indications qui définissent l'attitude de la communauté en face des comportements verbaux et la manière de considérer les discours oraux et écrits. Ils impliquent une structure hiérarchisée de la communauté sociolinguistique. Les locuteurs sont

supposés porter des jugements sur les mots et les expressions. Les indications « familier », « populaire », « argotique », etc. donnent aux mots d'entrées une valeur : le mot fait partie de la langue, mais il se signale, relativement à la langue standard, par un écart qui n'est pas de grammaticalité, mais d'usage social.

Le Petit Robert et *Le Grand Robert* mentionnent les niveaux ou les registres de langue uniquement pour 42 % des mots du corpus. Les mots didactiques sont le plus souvent mis en relief avec une précision (*antidater, a-scientifique, confidentialité...*). L'indication « familier » apparaît trois fois (*bédéphile, V.I.P., gerbe*), « régional » une fois (*bourgadier*), « politique » une fois (*brigadiste rouge*), « historique » deux fois (*glasnost, perestroïka*), « anglicisme » deux fois (*gay, zapper*) et « argotique » deux fois (*crack, gerbe*). Les 58 % des mots du corpus qui ne sont marqués d'aucun indice, appartiennent sans doute à la langue standard.

Conclusion

À travers ces observations, nous avons essayé de nous pencher sur le problème lié à la norme lexicale. La prise en compte de la néologie est une difficulté pratique à laquelle se heurtent les lexicographes lors de la confection des dictionnaires. Les néologismes prouvent que la langue est tout le temps en mouvement, et ce, de façon souvent imprévisible. Les procédures de la création lexicale varient selon les époques.

Les nouveaux mots n'entrent dans la nomenclature des dictionnaires de langue généraux que lorsque leur diffusion a atteint un seuil suffisant pour que leur lexicalisation soit considérée comme acquise. En effet, le lexicographe doit laisser vivre les mots avant de les faire entrer dans son dictionnaire. À cause de ce décalage, la réalité extralinguistique dépasse nécessairement le reflet de la norme lexicale, mais c'est sans doute cette réalité qui permet à la norme d'évoluer et de se modifier.

Il nous semble indispensable de souligner que les observations de cette étude sont basées sur un corpus de 57 mots. Il va de soi qu'un ensemble de mots si limité ne peut pas donner une image authentique de l'état du lexique. On peut toutefois essayer d'avancer quelques hypothèses concernant les directions dans lesquelles évoluent les mots.

On constate qu'à côté des mots dont la formation respecte les procédés traditionnels, il y a des néologismes qui sont créés selon de nouveaux modèles et qui semblent mettre en cause les règles lexicales reconnues. L'opposition habituelle entre composition savante et populaire a tendance à être négligée au profit des procédés nouveaux qui

combinent les bases françaises et les bases empruntées aux langues classiques (*monoparental, interdisciplinaire...*). Les abréviations, les troncations et les sigles apparaissent de plus en plus souvent, soit seuls, soit à l'intérieur des composés et des dérivés (*fivète, bédéphile, toxicologique, sidéen...*).

On sait que les procédures de composition et de dérivation allongent les mots. L'abréviation, la siglaison et la troncation corrigent cette tendance, mais elles entraînent en même temps l'effacement de la motivation, l'apparition de nouvelles bases non autonomes et le développement de l'homonymie.

Corpus

analysant(e), s.m., s.f. (psychanal. : pers. en analyse) (*Grand Robert* = *GR*)
1975 — « Les confessions d'analysés — d'analysants, dit Jacques Lacan, pour bien montrer que, en fait, c'est le patient qui travaille — sont rares. » M. Chapsal, in *L'Express*, 9 juin.

analyseur, s.m. (psychanal.) (*GR*)
1989 — « Le travail de l'analyseur consiste en premier lieu à accepter le principe et le rythme de la régularité des séances, celui du paiement des séances « manquées » [.] L'analyseur est la personne qui subit l'analyse, dans le langage de la spécialité. » *L'Est Républicain*, 30 mai.

antidater, v.tr. (reculer la datation) (*GR*)
1976 — « Pis encore, nombre de ces peaux proviennent de bêtes dont la race, qui depuis des milliers d'années antidatait la nôtre, va s'éteindre et disparaître, si nous n'y mettons ordre, avant que les aimables personnes qui les portent aient atteint l'âge des rides. » M. Yourcenar, *Bêtes à fourrure*, in *Le Temps, ce grand sculpteur*, 92 (Gallimard, 1983).

arabo(-)dollar, s.m. (fin.) (*Petit Robert* = *PR*)
1974 — « L'arabo-dollar se fortifie et se monnaie. » R. Minguet, in *Les Nouv. Litt.*, 7 janv.
arabophonie, s.f. (géoling.) (*GR*)
1969 — [attest. orale] « l'arabophonie, ça y est, c'est réglé, ça existe. » F. Crémieux, in *France Culture*, 11 oct.

a-scientifique, s.m. (didact.) (*GR*)
1985 — « le dilemme opposant ceux qui acceptent de placer leur recherche sur le plan épistémologique, d'en rendre compte et de s'en rendre raison, d'une part, et ceux qui se débarrassent de cette préoccupation, dont la nécessité, même, ne les trouble ou ne les effleure pas et qui vont comme Netchaiev « à toute vapeur » dans un a-scientifique, d'autre part, quoi qu'ils en aient. Leur honnêteté, leur sincérité, leur bonne volonté ne sont pas en cause. ... » M. Morineau, « Old, new but true economic history. Comptes rendus et commentaires », in *R. d'hist. mod. et contemp.*, t. XXII, 478-9.

bédéphile, adj. et s.m. (sur B.D.) (*PR*)
1992 — « Bulles-canto Mi-spectacle, mi-exposition, Opéra-Bulles déballe 30 ans d'imaginaire bédéphile. » *Libération*, 23 janv.

bourgadier, adj. (*GR*)
1979 — « Ainsi reviendrait en honneur une démocratie bourgadière qui fut peut-être (?) en usage aux temps médiévaux. » E. Le Roy Ladurie, *Le Carnaval de Romans*, 321.

brigadiste rouge, s.m. (polit. Italie) (*GR*)
1978 — « Combien sont-ils, ces « Brigadisti rosse » (les brigadistes rouges) pour pouvoir faire trembler l'Italie, sa démocratie, son gouvernement, ses élus et les quelque cinquante-six millions d'habitants de la péninsule ? » C. Massot, in *France-Soir*, 30 avr.

cache-brassière, s.m. (t. mode, vêt. pour bébé) (*GR*)
1971 — « Charmant cache-brassière, gai et fleuri, plissé devant... » *Catalogue Singer Printemps-Eté* 1971, 273.

clientélisme, s.m. (péjor., polit.) (*PR*)
1972 — « La démocratie chrétienne [en Italie] ne pouvait pourtant pas se prévaloir d'un bilan indiscutable. Les désordres endémiques, les réformes à la petite semaine, le déferlement du « clientélisme », la sensation que l'Etat est absent, tiennent, pour une bonne part, à son attitude. » *Le Monde*, 11 mai.

concubiner, v.intr. (*GR*)
1990 — « Actuellement, les gens s'aiment, concubinent ou se marient avec toutes sortes de conditionnels, comme s'ils étaient toujours à la veille de se séparer. Chacun travaille de son côté, les couples n'ont généralement qu'un enfant, ou deux... La vie conjugale est fragile... » *Madame Figaro*, 24 févr.

confidentialité, s.f. (didact.) (*GR, PR*)
1991 — « Philippe Guilhaume, ex.-PDG d'Antenne 2-FR 3, ou ses proches trouvent tout naturel de briser la confidentialité d'un rapport de la Cour dont le contenu leur est favorable ». D. Gallois et Y. Mamou, « Les gêneurs de la Cour des comptes », *Le Monde*, 28 juin.

consommatoire, adj. (péjor., écon., sociol.) (*GR, PR*)
1986 — « [...] Ce monde moderne n'est fort que de vos concessions. Ce capitalisme consommatoire, rongé par l'insignifiance, qui ne sait que travestir l'argent en fric, le sexe en zizi et la parole en pub, ne tient que par la tapisserie. [...] » J. Julliard, in *Le Nouv. Observateur*, 3 oct.

crack, s.m. (amér., arg. drogue) (*PR*)
1986 — « À New York, plus de cent policiers du service de la lutte contre les stupéfiants sont chargés depuis le 20 mai d'arrêter les vendeurs de « crack », cette nouvelle drogue qui fait d'inquiétants ravages. [...]», *L'Evénement du jeudi*, 12 juin.

culturalisé, adj. (sociol.) (*GR*)
1966 — « car enfin, avouez que les masses du Front populaire étaient beaucoup moins « culturalisées » que les nôtres, mais elles se ruaient dans la rue par centaines de milliers, pour la justice... » M. Clavel, in *Le Nouv. Observateur*, 7 déc.

encoconner (s'), v. pron. (fig.) (*GR*)
1973 — « Il s'encoconna dans la convention, les habitudes de sa famille ». J. Chessex, *L'Ogre*. Roman, 95 (Grasset).

eurocrate, s.m. (péjor., polit.) (*GR, PR*)
1965 — « On ne se fait pas d'illusions, cependant, à Bruxelles, sur la ferveur européenne des gouvernements et certains brevets d'« européisme » traditionnellement accordés à certains, aux Pays-Bas par exemple, font sourire les eurocrates, habitués à affronter de plein fouet les « égoïsmes sacrés ». E. de La taille, *L'Express*, 29 mars.

fichage, s.m. (- des personnes) (*GR, PR*)
1976 — « Interdire, même d'une manière toute théorique, le fichage politique, c'est reconnaître qu'il existe. » J.-P. Faivert, in *Le Nouv. Observateur*, 2 août.

fivète, s.f. (abrév., méd. : *fécondation in vitro et transfert d'embryon*)
Var. : fivette (*PR*)
1987 — « Certaines sont prêtes à tout pour en avoir. Insémination et fivettes. Et puis d'autres ont tout pour en avoir. De 26 à 43 ans, mariées ou tout comme, gagnant leur vie et normalement constituées. Mais qui ne veulent pas d'enfant. Délibérément. » B. Lefroux, in *Cosmopolitan*, janv.

gay, s.m. (amér. : homosexuel) (*GR, PR*)
1979 — « John, Jim et Christine sont des « gays ». Traduisez « gais » en français mais en langage universel : homosexuels. » J.-M. de Morant, « Le pouvoir « gay » à San Francisco », in *Le Matin*, Suppl., n° 879, 22-23 déc.

gerbe, adj. (arg., pop., sur *gerbant* : répugnant, à vomir) (*GR, PR*)
1986 — « À part ça, rien. De l'humour BD bien dégueu, bien gerbe, intraduisible, intransposable. C'est l'histoire d'un mec, minable, employé dans une usine d'armement (Jean-Luc Bideau), de sa femme, lamentable [...] » D. Heymann, in *Le Monde*, 24 juill.

glasnost, s.f. (t. russe, polit. U.R.S.S.) (*GR, PR*)
1987 — « Il est assez sain, pour notre « glasnost » hexagonale, que Jacques Chirac se soit transformé, l'espace d'une fin de vacances, en attaché de presse d'une chanteuse blonde ripolinée qui a fait du « look » son messianisme majeur. [...] » A. Bercoff, in *Le Monde*, 10 sept.

hot-dog, s.m. (fig., t. ski) (*GR*)
1975 — « Tignes : depuis l'été dernier, stages de ski acrobatique : figures de hot-dog, galipettes, passages de bosses, tremplin. » *Paris Match*, 8 nov.

hygiéniser, v.tr. (fig.) (*GR*)
1986 — « On a hygiénisé nos pianos, et pourtant écoutez ce qui se passe chez Debussy ou même chez Chopin ». M. Chana, in *Le Monde*, 24 avr.

instrumentaliser qqn, v.tr. (sociopolit.) (*GR, PR*)
1986 — « Nous n'avons pas, s'est écrié Jospin, à « instrumentaliser » (le joli mot !) le Président pour prouver qu'il est des nôtres. » Tonton réduit à l'état d'instrument, pourquoi pas d'ustensile ? Quelle horreur ! » L. Jospin, cité in *Le Canard enchaîné*, 2 juill.

interdisciplinaire, s.m. (didact.) (*GR, PR*)
1978 — « L'interdisciplinaire bien compris ne suppose pas l'omnicompétence mais, au contraire, réclame une grande compétence dans chacune des disciplines mises en présence ». *Programme interdisciplinaire de traitement formel et automatique des langues et du langage*, mars, II, 3

maf(f)ieux, adj. (*PR*)
1975 — « De la transgression catholique et mafieuse on rapprochera les considérations du « Conseil d'Egypte » relatives à l'origine de la tromperie comme « abitus mentis » de l'abbé Vela ». C. Ambroise, in *Le Monde*, 21 mars.

maoïsme, s.m. (polit. Chine, d'ap. Mao [Tsé-toung] (*GR*)
1961 « Je pense cependant que K.A. Wittfogel a eu raison de s'attaquer au mythe du « maoïsme » et d'attribuer au génie de Lénine l'invention de ce tour de force qui a permis à l'idée communiste de s'implanter dans les conditions spécifiques de la Chine. » F. Fejtö, in *Arguments*, n° 23, 53b.

marabouter, v.tr. (civil. Afr. Noire) (*GR, PR*)
1986 — « Les Sages du foyer décident alors de « marabouter » ce Blanc et font venir spécialement à Paris le grand marabout de Kamoré ! » *Télérama*, 16 avr.

marginalisation, s.f. (sociol.) (*GR, PR*)
1970 — « L'absence d'un tel débat, la marginalisation de ceux qui posent aujourd'hui des questions à l'Eglise risque d'être dramatique aussi bien pour des mouvements comme le nôtre que pour l'ensemble des chrétiens. », in *Le Monde*, 30 oct.

marxologue, adj. (philos., polit.) (*GR, PR*)
1973 — « La littérature marxiste, marxienne ou marxologue est, Dieu sait, abondante. » *Les Nouv. Litt.*, 29 oct.

monoparental, adj. (sociol.) (*GR, PR*)
1979 — « Les chefs de la famille monoparentale, celles que nous appelons encore les mères célibataires, ne seront pas en peine d'offrir à leurs enfants les multiples et les plus naturelles filiations enregistrables [...] » *Le Monde dimanche*, 23 déc.

narcodollar, s.m. (crim., fin.) (*PR*)
1981 — « La suite, on connaît : les « narco-dollars », « lavés » à Panama ou à Nassau, reviennent, innocents, financer des opérations immobilières à Miami [...] » M. Muller, in *Le Nouv. Observateur*, 22 juin.

narcotrafiquant, s.m. (crim., fin.) (*PR*)
1988 — « Il [C. Lehder] est soupçonné d'avoir fait descendre le señor Parego Gonzalez, ex-ministre de la Justice qui, en 85, avait accepté d'extrader vers les États-Unis une douzaine de « narcotraficantes ». » J. Cau, in *Paris Match*, n° 2017, 22 janv.

nordicité, s.f. (au Canada) (*GR*)
1969 — « Dans le symbole unifolié du centenaire de la Confédération (1967), le triangle de tête a voulu exprimer la nordicité canadienne. » L.E. Hamelin, *Le Canada*, 3 (P.U.F.)

nouveaux pauvres, s.m.pl. (socioécon.) (*PR*)
1968 — « Paris commence à s'émouvoir des incidents qui, depuis plusieurs mois déjà, ponctuent la vie quotidienne en Bretagne [.] Encore faut-il voir, derrière les faits enregistrés, une réalité désagréable, surprenante et beaucoup plus vaste : l'apparition de « nouveaux pauvres ». » R. Priouret, in *L'Express*, 6 mai.

perestroïka, s.f. (t. russe, polit. U.R.S.S) (*GR, PR*)
1987 — « En Angola, on préfère parler « d'entreprise familiale » plus en vogue à Moscou à l'heure du glasnost. La perestroïka angolaise ressemble un peu trop à une grosse ficelle destinée à faire financer la guerre par les entreprises occidentales pour être prise au pied de la lettre. » A. Boussageon, in *L'Evénement du jeudi*, 15 oct.

pizzaïolo, s.m. (ital., comm.) (*GR*)
Var. : pizzaïole
1980 — « Zaccaria, c'est le *self made man*. Orphelin à quatorze ans, devenu à force de travail un important artisan de travaux publics, doublé d'un pizzaïole coté, puisque son restaurant de Saint-Martin-le-Vinoux « marchait » bien, jusqu'au jour où Nadia la plongeuse osa dire que son patron l'obligeait sous les combles à des activités sans rapport avec les plaisirs de la table. » *Le Monde*, 26 juin, 13.

prédélinquant, s.m. (sociol.) (*GR*)
1965 — « Oui, mais des enfants qu'on appelle pré-délinquants. Prédélinquants, vous vous rendez compte du mot ? » *La Vie catholique illustrée*, n° 1049, 13 sept.

publiphobe, adj. et s. (qui déteste la publicité) (*GR*)
1992 « Tintinophile et publiphobe ». F. Nouchi, in *Le Monde*, Suppl. radio-télév., 6-7 déc.

robotique, adj. (relatif à la robotique) (*GR*)
1986 — « Les entreprises françaises de l'industrie robotique ». *Le Monde*, 8 avr.

sensibilisable, adj. (fig.) (*GR*)
1983 — « Yves Ballu, « monsieur alpiniste » au ministère de la Jeunesse et des Sports, a envoyé une circulaire à tous les organismes sensibilisables, proposant dans le cadre du

Fonds National de Développement du Sport des subventions pouvant atteindre 30 % du coût de construction ». *AlpiRando*, n° 54, avr.

sidatique, adj. et s. (méd.) (*PR*)
1985 — « Un sénateur américain a déclaré la semaine dernière, qu'il n'y avait que deux types de sidatiques : « ceux qui sont morts, et ceux qui vont mourir ». » P. Vandel, in *Actuel*, oct.

sidéen, -enne, adj., s.m. et s.f. (méd.) (*PR*)
1988 — « Mais Monsieur, je ne suis pas sidaïque. Étrange fortune de ce mot nouveau ! Chacun sait qu'il a été inventé par M. Jean-Marie Le Pen [.] le Haut Comité de la langue française a décidé très officiellement qu'un malade du SIDA serait désormais un « sidéen ». » *L'Est Républicain Dimanche*, 24 janv.

sidologue, s.m. (méd.) (*PR*)
1987 — « Il en avait assez de voir sourire des sidologues qui poursuivaient leurs discussions sur la terrasse. » *Le Soir*, 6-7 juin.

suicidant, adj. (*GR, PR*)
1973 — « Il est suicidant de toujours donner raison à qui vous méprise, vous annule. Et de ne pas être loin de mépriser, d'annuler, qui vous estime. » G. Perros, *Papiers collés*-II.

suicidant, s.m. (psychopathol.) (*GR, PR*)
1969 — « C'est en quoi ils [les adolescents suicidants] diffèrent des suicidants adultes. L'adulte se tue parce qu'il fait un bilan, parce qu'il est épuisé. Le suicide de l'adolescent est une impulsion et un appel. » G.W., in *L'Express*, 24 févr.

surimi, s.m. (jap., industr. alim.) (*PR*)
1986 — « Connaissez-vous le surimi ? Ca se mange. Ce n'est plus du poisson, mais une pâte de poisson, et cela va se transformer, grâce à la magie des laboratoires alimentaires, en « fibres protéiques aromatisées » qui serviront à la fabrication de « produits d'imitation de crustacés ». » *Le Monde*, 20 mai.

téléconférence, s.f. (*PR*)
1975 — « À l'occasion de l'exposition mondiale de télécommunications « TELECOM 75 », qui s'est tenue à Genève du 2 au 8 octobre, des démonstrations de téléconférence par visiophonie furent organisées par les P.T.T. [...]» *Cuisine et vins de France*, déc.

thermonucléaire (guerre -), s.f. (*GR, PR*)
1962 — « le comité scientifique chargé par le gouvernement des États-Unis d'évaluer les destructions promises par une guerre thermo-nucléaire ». *Internationale situationniste*, n° 7, avr.

toxico, adj. (abrév., fam. : toxicologique), s.m. (*GR*)
1979 — « on apprend tout des préférences toxicos de René qui écrit : « on place l'héroïne, ce terrible fléau, dans le même placard que l'anisette » (« on » = le tract). » *Libération*, 22-23 décembre.

V.I.P., s.f. (angl., sigle, fam. : *very important person*) (*GR, PR*)
Var. plais. : vihaillepi
1981 — « Je crains que par là vous n'ayez de fait contribué à la sale besogne que recherchait précisément, avec ses commanditaires, le petit monstre froid à la moto japonaise de la rue Copernic : par l'excès même de réactions (grésillement des ondes, fourmillement des plumes, jacassement des télés, piétinement des foules, pavannement des vihaillepis), réchauffer l'exaspération que, par les moments, vous suscitez dans les peuples les plus débonnaires. » *Le Monde*, 4-5 janv.

visio(-)conférence, s.f. (audiov.) (*PR*)
1975 — « Première pour l'administration des P.t.t. : une « visio-conférence », ou table ronde à distance, qui s'est tenue du 2 au 8 octobre. [...] », *L'Express*, 13 oct.

visiophonie, s.f. (audiov.) (*GR, PR*)
1980 — « Il s'agit des projets relatifs à l'annuaire électronique, au vidéotexte, au télécopieur grande diffusion, au poste téléphonique et à la visiophonie. » Ch. Benhaim, in *Le Monde*, 20 sept.

zapper, v.intr. (angl., télév.) (*GR, PR*)
1988 — « L'astuce qui consiste à vous gratifier d'un « magot » si vous subissez les pubs sans zapper fait des émules. » C. Degan, in *Le Soir*, 12 févr.

zozotte, s.f. (fam., péjor., fém. de *zozo*) (*zozote*) (*GR*)
1974 — « En un temps [.] qui se venge en imposant aux zozottes la presse du cœur ». Etiemble, *Mes contre-poisons*, 118 (Gallimard).

BIBLIOGRAPHIE

Grand Robert, *1992.*
Petit Robert, *1994.*
MORTUREUX, M.-F., *La lexicologie entre langue et discours*, Paris, SEDES, 1997.
QUEMADA, B. et *alii.*, *Mots nouveaux contemporains 1, Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français*, Paris, CNRS, Klincksieck, 1993.

Résumé
Le but de cette étude est d'analyser une partie des néologismes présentés dans *Les Mots nouveaux contemporains 1, Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français*, publié sous la direction de B. Quemada. Nous avons mis en relief les procédés de formation d'une partie des mots qui se trouvent dans ce livre pour savoir si

ceux-ci correspondent aux règles d'organisation « classiques » ou s'ils commencent à changer de normes.

Mots-clés
Néologie — Norme — Procédés de formation de mots — Dérivation — Composition — Abréviation — Troncation — Sigle — Emprunt.

Histoire, politique, société

Auctoritas uerborum
La linguistique normative à Rome à l'époque impériale

Michel GRIFFE
Université Paul-Valéry, (Montpellier III)

On dit que les Grecs ont tout inventé : les sciences, les arts, la philosophie, la littérature... et que les Romains, rudes paysans-soldats n'auraient fait que profiter de cette formidable productivité intellectuelle. Ce lieu commun est évidemment réducteur et je voudrais montrer ici que les Romains ont joué un rôle capital dans la création de ce qu'on appelle aujourd'hui la grammaire normative, celle qui dicte les règles du bon usage.

Les théoriciens romains — spécialement Quintilien (environ 30-96 apr. J.-C.) — ont assigné à la grammaire une fonction politique à laquelle les Grecs n'avaient jamais songé. Un demi-siècle plus tard, Aulu-Gelle (environ 115-158 apr. J.-C.), un riche aristocrate proche des cercles dirigeants, publie une vaste compilation qu'il intitule *Les Nuits Attiques* et qui est consacrée pour une grande part à des « commentaires » grammaticaux. Sa doctrine est très proche de celle de Quintilien. Mais, en outre, ses récits vivants des polémiques qui agitaient les milieux mondains nous permettent de comprendre que la grammaire n'occupait pas seulement les polémiques des savants mais qu'elle était devenue une véritable affaire d'État.

1. Quintilien et la « vulgate grammaticale des Latins »

Cette « vulgate », selon la formule de Marc Baratin et Françoise Desbordes[1] s'est développée progressivement. En voici résumés, à grands traits, les étapes principales et le contenu.

1.1. L'héritage grec

Nous devons à la rhétorique les premières tentatives pour codifier la correction de la langue. À la suite d'Aristote, son disciple et successeur Théophraste (l'auteur des *Caractères*) a défini de manière presque définitive les qualités de l'expression (*lexis, elocutio*) : il a rajouté l'***hellenismós*** (*latinitas*, la correction de la langue), aux trois catégories aristotéliciennes (*Rhétorique*, III, 1404 b), dans l'ordre la ***saphéneia*** (*explanatio, perspicuitas*, la « clarté ») le ***prépon*** (*decorum, aptum*, le « convenable », c'est-à-dire l'adaptation parfaite de la forme au fond) et la ***kataskeué*** (*ornatus*, l'« ornement »). Le succès de ces quatre concepts a été considérable, ils sont repris par tous les théoriciens de la rhétorique qui ont suivi (notamment Démétrios) et finissent intégrés dans les manuels (*artes*) des grammairiens.

1.2. Cicéron

On ne s'étonnera pas de retrouver les mêmes catégories et dans le même ordre dans le livre III du *De oratore* :

> Quinam igitur dicendi est modus melior quam ut **latine**, ut **plane**, ut **ornate** ut ad id quodcumque agetur, **apte congruenterque** dicamus ? (*De or.*, III, X, 39)
>
> Quelle est donc la meilleure façon de parler sinon de parler en bon latin, de parler clairement, de parler élégamment et de parler en accord et congruence avec l'objet du discours ?

On constate cependant chez les Latins une tendance constante à jouer sur les rapports de classement entre ces quatre concepts. Cicéron, par exemple, établit une échelle de valeurs inconnue des théoriciens grecs entre les quatre qualités de l'élocution. 1/ Tous les orateurs parlent un bon latin sinon ils ne seraient pas dans le métier[2]. 2/ La plupart s'expri-

1 Baratin et Desbordes, 1981, 57.

2 Dans le *Brutus*, Cicéron, qui goûtait fort peu les orateurs de l'ancien temps, leur reconnaît une seule qualité, celle de parler un latin correct, ainsi de Gracchus (§ 108), de Scipion (§ 128), Crassus (§ 143)...

ment clairement, à l'exception de quelques bafouilleurs connus. 3/ L'élégance n'est donnée qu'à quelques-uns. 4/ Le *prépon* (*apte congruenterque dicere*) est le privilège d'une toute petite élite d'orateurs d'exception.

1.3. Quintilien

Le chapitre V du livre I de l'*Institution oratoire* se situe dans la continuité cicéronienne. Il est consacré à la correction grammaticale, à l'*emendate loqui* (le terme de *latinitas* n'est jamais employé par Quintilien). Les *uitia* sont divisés selon la tradition en **barbarismes** (mots pris isolément) et **solécismes** (mots pris en groupe). Ces deux termes ont été introduits tardivement dans le vocabulaire latin, comme nous le précise Aulu-Gelle (13, 6, 4) et désignent essentiellement la correction des formes, leur bonne prononciation et accentuation, les règles de la composition et celles de l'accord. Parmi les qualités du mot pris isolément, Quintilien réserve un sort à part à la *uocalitas* (*euphonia*) : entre deux mots de même sens il faut choisir celui qui « sonne le mieux » (*inter duo quae idem significant ac tantumdem ualent, **quod melius sonet** malis*).

> Iam cum oratio habeat uirtutes, ut **emendata**, ut **dilucida**, ut **ornata** sit (quia dicere apte, quod est praecipuum, plerique ornatui subiciunt), totidem uitia, quae sunt supra dictis contraria ; emendate loquendi regulam, quae **grammatices** prior pars est, examinet. Haec exigitur uerbis aut singulis aut pluribus (*Inst. Orat.*, I, 5, 1)
>
> Puisque l'expression a comme qualités d'être châtiée, claire et ornée (s'exprimer de manière adaptée fait partie de l'ornement de l'avis général) et autant de défauts qui sont le contraire de ces qualités, il (le maître) examinera la règle de l'expression correcte qui est la première partie de la grammaire. Cette règle porte sur les mots pris isolément ou en groupe.

On notera cependant que Quintilien prend quelques libertés avec le maître dans l'énumération des qualités du style : il confond délibérément les deux dernières en s'appuyant sur l'avis général et surtout il intègre les qualités du style dans la grammaire alors qu'il faisait jusqu'ici partie de la rhétorique.

> Eloquentia quoque non mediocri est opus, ut de unaquaque earum quas demonstrauimus rerum dicat proprie et copiose. Quominus sunt ferendi qui hanc artem ut tenuem ac ieiunam cauillantur. Quae nisi oratoris futuri fundamenta fideliter iecit, quidquid superstruxeris, corruet : necessaria pueris, iucunda senibus, dulcis secretorum comes, et quae uel

> sola in omni studiorum genere plus habeat operis quam ostentationis. (*Inst. Or.*, I, 4, 5)
>
> Il faut également une éloquence au-dessus de la moyenne pour pouvoir parler à bon escient et avec abondance. Aussi ne peut-on tolérer les gens qui se moquent de la grammaire et la prennent pour une discipline futile et étriquée. Or, si l'on n'a pas jeté pour le futur orateur des fondations assurées, tout ce qu'on aura construit par dessus s'écroulera : nécessaire aux enfants, agréable aux vieillards, douce compagne de nos retraites, c'est la seule de toutes les études à comporter plus de substance que d'apparence.

Cette défense et illustration répétée de la grammaire mérite toute notre attention, car sur ce point, Quintilien se démarque de son maître à penser Cicéron. Ce dernier, quoique fervent partisan de la culture générale pour le futur orateur (histoire, philosophie, droit civil, littérature...), en avait exclu la grammaire : si, dès le départ on ne sait pas parler un excellent latin, il est inutile de songer à faire carrière. Sous sa plume, le mot *grammaticus*, un peu méprisant, ne désigne que l'amateur de vieux manuscrits.

Entre l'époque de Cicéron et celle de Quintilien les esprits ont changé : la rhétorique est devenue affaire d'éducation et la grammaire a conquis une place importante dans cette éducation.

Le chapitre VI énumère les autres règles qui commandent le choix des mots et qui sont résumées de la manière suivante :

> Est etiam sua loquentibus **obseruatio**, sua scribentibus. Sermo constat **ratione, uetustate, auctoritate, consuetudine**. Rationem praestat praecipue analogia, nonnumquam et etymologia. Vetera maiestas quaedam et, ut sic dixerim, religio commendat. Auctoritas ab oratoribus uel historicis peti solet... Summorum in eloquentia uirorum iudicium pro ratione, et uel error honestus est magnos duces sequentibus. Consuetudo uero certissima loquendi magistra, utendumque plane sermone, ut nummo, cui publica forma est. (*Inst. Orat.*, VI, 1 et 2)
>
> Il y a une **norme** aussi bien pour l'oral que pour l'écrit. Le langage oral procède du **raisonnement**, de l'**ancienneté**, de l'**autorité** et de l'**usage**. Le raisonnement est principalement soutenu par l'analogie et parfois par l'étymologie. Une certaine majesté et, si j'ose dire, une certaine aura religieuse est attachée aux choses anciennes. L'autorité est demandée habituellement aux orateurs et aux historiens... Le jugement des hommes éminents en matière d'éloquence vaut n'importe quel raisonnement et même l'erreur est honorable quand on suit de grands guides. Enfin,

> l'usage est le maître le plus sûr en matière d'éloquence, il est à la langue ce qu'est le poinçon de l'Etat à la monnaie.

Les quatre règles qui doivent présider selon Quintilien au choix des mots laissent assez facilement deviner leur origine : la *ratio*, l'analogie et l'étymologie, viennent de l'héritage stoïcien. Le mot *ratio* est employé 404 fois par Quintilien et 187 fois par Aulu-Gelle. Chez ce dernier, il désigne trois fois sur quatre l'explication rationnelle d'une anomalie de la langue. L'analogie et l'étymologie ont donné en Grèce matière à d'incessantes polémiques entre écoles rivales.

L'**analogie** regroupait les partisans d'une rationalité de la langue (école d'Alexandrie), en face des **anomalistes** (Stoïciens, école de Pergame) qui privilégiaient la singularité de l'usage. Ce débat était bien connu des Romains mais ne soulevait pas chez eux les mêmes passions que chez les Grecs : Varron dans les livres VIII et IX du *De lingua latina* qui nous ont été conservés, expose successivement les deux points de vue, mais penchait pour l'analogie aux dires d'Aulu-Gelle, dans le chapitre qu'il a lui-même consacré à l'anomalie (II, 25) et où il rappelle les termes du débat sans prendre ouvertement parti, mais avec une certaine méfiance contre les raisonnements rigides des analogistes.

L'étymologie était une technique chère aux Stoïciens pour expliquer l'évolution du vocabulaire à partir des mots primitifs qui avaient pour eux comme pour Platon une origine naturelle. Les excès auxquels l'esprit de système et la fragilité des méthodes avaient entraîné les Stoïciens avaient été stigmatisés par leurs adversaires et les esprits indépendants.

L'usage (*consuetudo*), l'autorité (*auctoritas*) et l'ancienneté (*uetustas*) nous ramènent du côté de la tradition philologique : malgré la rareté des témoignages sur les méthodes des philologues alexandrins, nous savons que l'usage majoritaire des bons auteurs et leur ancienneté servaient à retenir la bonne « leçon » d'un manuscrit.

Chez les Romains ces critères philologiques sont devenus des critères du bon usage grammatical. Il ne s'agit pas naturellement de l'usage de la rue, mais de l'accord des gens cultivés (*consensus eruditorum*) qui sont l'équivalent des honnêtes gens (*consensus bonorum*) dans le domaine moral et politique (*Inst. Orat.*, I, 6, 43-45).

2. La pratique normative d'Aulu-Gelle

Aulu-Gelle (115-120-après 158) était un noble personnage. En Grèce, il avait fréquenté la maison d'Hérode Atticus et à Rome, il appartenait

au cercle d'érudits qui entourait Antonin et Marc Aurèle. Il est l'auteur de *commentarii* « commentaires », qu'il a intitulés *Noctes Atticae* « Nuits Attiques », parce qu'il les aurait composés à Athènes, pendant les longues nuits d'hiver passées à dépouiller systématiquement (*lectitare*) les ouvrages érudits qui lui tombaient sous la main. C'est en tout cas ce qu'il nous explique dans sa préface[3].

En réalité les *commentarii* apparaissent comme un véritable genre littéraire. Ce sont des notes de lecture plus ou moins développées, enchaînées selon un ordre thématique assez lâche, avec le souci de ménager l'intérêt du lecteur. Le point de départ en est une lecture ou le souvenir d'une discussion savante. Dans ce dernier cas, Aulu-Gelle se livre à des mises en scène amusantes qui introduisent le lecteur dans la vie mondaine de l'époque. On y parle de tous les sujets en vogue dans les salons : philosophie, mœurs, littérature, droit... et grammaire. À la lecture de l'œuvre, on est surpris par la place importante qu'y tient la grammaire : une petite moitié du volume total, qui n'est pas mince : 20 *uolumina* que nous avons conservés à l'exception du livre VIII qui eut la malchance d'être situé à la fin du premier tome du manuscrit dont dérivent tous nos témoins connus. L'ensemble occupe quatre tomes de la collection des Belles Lettres[4].

Cet amateur se flatte modestement de ne rien écrire qui soit rabâché dans les écoles (*in scholis decantata*). Comme Montaigne, il n'aurait en vue que l'intérêt de son lecteur : consolider les dispositions naturelles (*ingenia hominum uegetiora*), rendre la mémoire plus sûre (*memoria adminiculatior* : un *miniculum* est un support de vigne), l'éloquence plus habile (*oratio solertior*), la langue plus correcte en public (*sermo incorruptior*), ou au contraire plus plaisante en privé (*aut delectantior in otio*) et plus

3 Dans sa préface, Aulu-Gelle nous cite une trentaine de titres fort poétiques : *les Muses, les Silves, la Corne d'Amalthée, le Rayon de Miel, les Prairies*... La plupart ont été perdus, mais la présence dans cette énumération des *carmina* de Stace à côté des *Histoires naturelles* de Pline, prouve qu'il s'agit bien aux yeux des Anciens eux-mêmes de littérature et non d'érudition, ou plutôt que les Anciens ne séparaient pas l'utilité et le plaisir. On y parle de tous les sujets en vogue dans les salons mondains : philosophie, mœurs, littérature, droit... et grammaire.

4 Les trois premiers volumes de l'édition des Belles Lettres ont été publiés à partir de 1967 par René Marache. Le dernier a été achevé en 1998 après sa mort (1993) par Yvette Julien. Il faut rendre hommage à la vieille édition Garnier dont la traduction (Maurice Mignon) ne manque ni d'exactitude ni d'élégance. René Marache est l'auteur d'une thèse sur *La Critique littéraire de langue latine et le développement du goût archaïsant au II^e siècle de notre ère*, Rennes, Plihon, 1952.

distinguée dans le badinage (*liberalis in ludo*). Comme le bon vin, les « commentaires » fortifient et réjouissent.

À qui sont-ils destinés ? Aulu-Gelle distingue deux catégories de lecteurs potentiels : les *ingenia prompta et expedita*, les « esprits libres et disponibles », c'est-à-dire les riches aristocrates oisifs (*otiosi*) qui profitaient de leurs loisirs pour se cultiver en honnête compagnie, comme lui-même, et les *homines aliis iam uitae negotiis occupatos* « les personnes qui se livrent aux occupations ordinaires de la vie », c'est-à-dire ceux — non moins riches et aristocrates — qui n'avaient pas dédaigné une carrière militaire ou politique. À l'époque de Cicéron, l'*otium* était encore peu suspect : comment un Romain digne de ce nom pouvait-il se désintéresser des affaires ? À l'époque impériale ce n'est plus qu'une question de choix personnel. *L'otium* a enfin trouvé sa dignité.

Aulu-Gelle n'est donc pas un grammairien professionnel mais un amateur passionné. Quintilien vantait les mérites de la grammaire, mais se perdait quelque peu dans ses subtilités, Aulu-Gelle est un connaisseur compétent. Le recul que nous donnent presque deux millénaires de recherches sur le langage nous permet de trancher souvent en sa faveur les controverses qu'il nous rapporte.

> Quod erunt autem in his commentariis pauca quaedam scrupulosa et anxia uel ex grammatica uel ex dialectica, uel etiam ex geometrica... aequum esse puto ut sine uano obtrectatu considerent an minutae istae admonitiones et pauxillulae nequaquam tamen sint uel ad alendum studium uescae uel ad oblectandum fouendumque animum frigidae, sed eius seminis generisque sint ex quo facile adolescant aut ingenia hominum uegetiora aut sermo incorruptior aut delectatio in otio aut in ludo liberalior. (*Praef.*, 16)
>
> Quant à la présence dans ces Commentaires de quelques sujets un peu ardus et ingrats en grammaire, dialectique ou même géométrie... j'estime qu'il est juste qu'on examine sans mauvaise foi si ces modestes leçons sont trop minces pour servir de nourriture à l'étude et trop froides pour distraire et réchauffer l'âme, ou si elles ne seraient d'une origine et d'un genre à rendre les lecteurs plus intelligents, leur langue plus correcte, leurs loisirs et leurs distractions plus distingués.

2.1. Les qualités de l'expression : la correction, la clarté, l'ornement

2.1.1. La correction *(emendate)*

2.1.1.1. *Latinitas*[5]

Le substantif, qui traduit le grec *hellenismos*, n'est pas employé par Aulu-Gelle qui se sert toujours de l'adverbe : *non barbare dicere sed latine* (V, 16), *probe et Latine* (IX, 22), *proprie et Latine* (IX, 1), *probe Latine* (XVI, 7), *recte Latine* (XIII, 21), *parum latine* (XIX, 8). Il y a là une différence fondamentale entre les Grecs et les Latins : les Grecs ont de tout temps admis l'existence des différences dialectales, la langue homérique qui associe l'ionien, l'éolien, le dorien et l'attique en témoigne ; à Rome les langues italiques n'ont jamais accédé à la dignité de langues littéraires. L'*hellenismos* s'oppose globalement aux langues « barbares », non grecques[6].

Cependant, il ne faut pas se tromper sur ce que représente la *latinitas* pour les Romains. Il s'agit essentiellement de la prononciation :

> Quare cum sit quaedam certa uox Romani generis urbisque propria, in qua nihil offendi, nihil displicere, nihil animaduerti possit, nihil sonare aut olere peregrinum, hanc sequamur ; neque solum rusticam asperitatem sed etiam peregrinam insolentiam fugere discamus. (*De or.*, III, XII, 44)
>
> C'est pourquoi, comme il existe une sorte d'intonation caractéristique, propre aux habitants ou à la ville de Rome, et dans laquelle on ne repère rien qui offense, déplaise ou même attire l'attention, rien qui, à l'oreille, ne révèle l'étranger ; conformons-nous donc à cette prononciation et apprenons à fuir non seulement les barbarismes, mais aussi la moindre particularité étrangère.

Ce passage, très mal traduit dans l'édition Budé, ne signifie pas qu'il y a d'un côté la prononciation des campagnes et de l'autre celle des pro-

---

5 Sur la *latinitas*, voir l'article de Fr. Desbordes dans Saïd, *Hellenismos*, p. 33 à 47. Voir aussi : Charles Newton « *Latinitas* and *Hellenismós*. The influence of the Stoic Theorie of Style as shown in the Writings of Dionysius, Quintilian, Pliny the Younger, Tacitus, Fronto, Aulus Gellius and Sextus Empiricus.», *Bulletin of the University of Wisconsin*, n° 143, Philology and Literature Series, vol. 3, Madison, Wisc. 1906, p. 205-272, et Manuel Diaz y Diaz, « *Latinitas*. Sobre la evolución de su concepto », *Emerita* 19, 1951, p. 35-50.

6 Sur l'histoire du mot en grec, voir la contribution de Michel Casevitz au colloque de Strasbourg sur l'*hellenismós* (*Hellenismos*... *op. cit.*, p. 9 à 16). Même si la notion de faute de langue est présente chez Aristote, ce n'est qu'à partir de l'époque hellénistique chez les grammairiens que le mot *hellenismós* a pris le sens de « parler correctement le grec », d'où la notion de « barbarisme ». Athénée, au III[e] siècle apr. J.-C., cite plusieurs traités *Peri hellenismós*.

vinces, mais qu'il faut éviter non seulement les grosses fautes, mais aussi la moindre déviation par rapport au parler de la ville de Rome, un peu comme on recommanderait de nos jours à un présentateur de la télévision de faire disparaître de son élocution la plus petite trace de méridionalisme.

Cette remarque de Cicéron ne manque pas de sel si l'on songe qu'il était lui-même d'origine provinciale, *inquilinus Vrbis Romae*, « immigré », comme le lui reprochait Catilina selon le témoignage de Salluste ; il avait probablement dû prendre sur lui dans sa jeunesse pour chasser de sa propre élocution toute trace de ses origines arpinates.

2.1.1.2. *Rusticitas*

Aulu-Gelle confirme l'interprétation que nous venons de donner de ce mot dans le texte de Cicéron :

> Quod nunc autem « barbare » quem loqui dicimus, id uitium sermonis non barbarum esse, sed « rusticum » et cum eo uitio loquentes « rustice » loqui dictitabant. (XIII, 6)
>
> Quand nous disons aujourd'hui que quelqu'un parle « comme un barbare », on ne disait pas jadis qu'il commettait un « barbarisme » mais un « rusticisme », et on disait des gens qui commettaient cette faute qu'ils parlaient « comme des paysans ».

2.1.1.3. Défense du latin contre le grec

En II, 26, Fronton, le célèbre orateur, précepteur de Marc Aurèle et ami d'Aulu-Gelle, défend la richesse du latin contre la prétendue supériorité du grec à propos des noms de couleur. Le grec est riche, mais le latin n'est pas pauvre, qui compte une dizaine d'adjectifs pour rendre les nuances du rouge : *russus, ruber, fuluus, flauus, rubidus, poeniceus, rutilus, luteus, spadix*. Fronton se fait couvrir d'éloges par le philosophe Favorinus :

> Postquam haec Fronto dixit, tum Favorinus scientiam rerum uberem uerborumque eius elegantiam exosculatus : « Absque te, inquit, uno forsitan lingua profecto Graeca longe anteisset. » (II, 26, 20)
>
> Quand Fronton eut cessé de parler, Favorinus le couvrit d'éloges pour sa riche science des choses et sa connaissance raffinée du vocabulaire : « Sans toi, dit-il, la langue grecque aurait failli gagner la partie. »

Le temps n'est plus où le grec était reconnu comme la seule langue civilisée. Pourquoi parler grec quand le latin permet d'exprimer toutes

les nuances de la pensée ? Fronton, l'Africain, vole au secours du latin, il en est félicité par Favorinus, lui-même originaire d'Arles ! Au Ve siècle, Consentius, un grammairien originaire de Narbonne, considèrera comme des barbarismes les mots grecs qui ne sont pas déclinés selon les paradigmes du latin. C'en est fini de la doctrine de l'*utraque lingua*, de l'égalité entre les deux langues[7].

2.1.1.4. Contre le purisme excessif

Les grammairiens sont très mal traités par Aulu-Gelle : ce sont des pédants colériques, prétentieux, raidis dans leurs positions analogistes et en définitive ignorants[8]. Ils ne connaissent pas l'art de nuancer, ni les vertus du juste milieu. Pas question de s'appuyer sur eux pour définir la norme : ils ont l'audace de corriger Virgile !

> Nonnulli grammatici aetatis superioris in quibus est Cornutus Annaeus, haut sane indocti neque ignobiles, qui commentaria in Vergilium compouerunt, reprehendunt quasi incuriose et abiecte uerbum positum in his uersibus :
> Candida succintam latrantibus inguina monstris
> Dulichias **uexasse** rates et gurgite in alto
> A ! timidos nautas canibus lacerasse marinis.
> « **Vexasse** » enim putant uerbum esse leue et tenuis ac parui incommodi, nec tantae atrocitati congruere. (*Noctes*, II, 6, 1)
>
> Certains grammairiens de la génération précédente, parmi lesquels Cornutus Annaeus, qui ne sont pas dépourvus de savoir ni de notoriété, qui ont composé des Commentaires sur Virgile, lui reprochent d'avoir employé un mot à la légère et sans art dans les vers suivants : « L'aine entourée de monstres qui hurlaient, elle avait malmené (*uexasse*) les vaisseaux et dans un gouffre immense, hélas, elle a fait déchirer par ses chiens de mer les marins épouvantés » (*Buc.*, VI, 75). Ils pensent que le mot *uexasse* est léger, faible, et n'indique pas un si mauvais traitement.

2.1.2. La clarté (*dilucide*)

Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement. Chez Cicéron (*De oratore XIII*, 48-51) la clarté est celle de l'argumentation (plan, chronologie)

---

7 Françoise Desbordes, *op. cit.* p. 47.

8 Ce mépris aristocratique pour les *grammatici* n'a probablement pas que des raisons sociales. Une génération après A.G., le médecin alexandrin Sextus Empiricus s'en prend aux professeurs accusés de perpétuer les leçons dogmatiques des philosophies. Il décoche le premier et le plus long des six livres de l'*Aduersus mathematicos* aux grammairiens. Certaines des positions qu'il défend sont assez proches de celles d'A.G. : refus des archaïsmes, des excès de l'analogie, reconnaissance de l'usage.

autant que de l'expression (éviter les métaphores obscures, les périodes trop longues et les mots rares : *insolentia uerborum*). Aulu-Gelle accorde la première place au vocabulaire, par la voix de Favorinus il fustige l'archaïsme et plus précisément celui des anciennes langues italiques : l'étrangeté dialectale redouble l'éloignement dans le temps.

> Favorinus philosophus adulescenti veterum verborum cupidissimo et plerasque voces nimis priscas et ignotas in cotidianis communibus que sermonibus expromenti : 'Curius' inquit 'et Fabricius et Coruncanius, antiquissimi viri, et his antiquiores Horatii illi trigemini plane ac dilucide cum suis fabulati sunt neque Auruncorum aut Sicanorum aut Pelasgorum, qui primi coluisse Italiam dicuntur, sed aetatis suae verbis locuti sunt ; tu autem, proinde quasi cum matre Euandri nunc loquare, sermone abhinc multis annis iam desito uteris, quod scire atque intellegere neminem vis, quae dicas. Nonne, homo inepte, ut, quod vis, abunde consequaris, taces ? Sed antiquitatem tibi placere ais, quod honesta et bona et sobria et modesta sit. Vive ergo moribus praeteritis, loquere verbis praesentibus atque id, quod a C. Caesare, excellentis ingenii ac prudentiae viro, in primo de analogia libro scriptum est, habe semper in memoria atque in pectore, ut tamquam scopulum, sic fugias inauditum atque insolens verbum.' (*Noctes*, I, 10,1)
>
> Le philosophe Favorinus dit un jour à un jeune homme très curieux de mots anciens et émaillant les conversations quotidiennes et ordinaires de vocables trop antiques et inconnus : « Curius, Fabricius et Coruncianus, hommes de la plus haute antiquité, et plus anciens qu'eux les Horaces, les trois jumeaux, s'entretenaient clairement avec les leurs, et sans emprunter leur vocabulaire aux Aurunques, aux Sicanes, aux Pélages, qui, dit-on, furent les premiers habitants de l'Italie, ils parlèrent la langue de leur temps. Toi, comme si tu t'entretenais avec la mère d'Evandre, tu te sers d'un langage désuet depuis bien des années, car tu ne veux pas que personne ne comprenne ni entende ce que tu peux dire. Pourquoi, homme incongru, afin d'y réussir à coup sûr, ne gardes-tu pas le silence ? Mais tu prétends que l'antiquité te plaît pour être belle, morale, frugale et sage. Vis donc selon les mœurs du passé, parle avec les mots d'à présent, et garde toujours en mémoire et dans ton cœur, ce que César, homme d'un génie et d'une sagesse remarquables, a écrit au livre I de son *De analogia* : « Fuir comme un écueil le mot rare et étrange ».

2.1.3. L'ornement (*ornate*)

Aulu-Gelle défend la métaphore. Peut-on employer le verbe *transgredi* « marcher à travers » en parlant d'une traversée maritime ?

> Appetitas porro huiuscemodi translationes habitasque esse pro honestamentis orationis, Lucretius quoque testimonium in hac eadem uoce. (*Noctes*, X, 26)
>
> Bien plus, Lucrèce aussi porte témoignage à propos du même mot que des transpositions (métaphores) de cette sorte sont recherchées et tenues pour des ornements de la langue.

Mais point trop n'en faut : Fronton défend la modération.

> Videte tamen ne existimetis semper atque in omni loco mortales multos pro multis hominibus dicendum, ne plane fiat Graecum illud de Varronis satira prouerbium : To epi tê phakê myron. (*Noctes*, XIII, 29)
>
> « Ne croyez pas qu'il faille toujours et en toutes circonstances dire *multi mortales* au lieu de *multi homines*, nous tomberions sous le coup de ce proverbe grec qu'on trouve dans une satire de Varron : « C'est mettre du parfum sur des lentilles ».

L'euphonie est recommandée. Quintilien conseille de choisir entre deux mots équivalents celui qui sonne le mieux (*inter duo quae idem significant ac tantumdem ualent, **quod melius sonet** malis*). Aulu-Gelle fait un large usage de cette recommandation pour expliquer des anomalies de la langue (masculins au lieu de féminins, voyelle longue au lieu d'une voyelle brève) : *manifesto peccatu* au lieu de *manifesto peccato*, *rectos cupressos* au lieu de *rectas cupressas* (XIII, 22), *persona* (avec o long) « masque, personnage » dérivé (à tort) de *personare* (avec o bref) « résonner » (V, 7).

2.2. Les qualités du langage oral

2.2.1. La *ratio*

Le mot *ratio* est utilisé 187 fois par Aulu-Gelle. En dehors des cas où il désigne, conformément à son étymologie, le « calcul » (des mois, de la course des planètes...), il est très souvent associé à *verbum, vocabulum, uox*... Chaque mot a sa *ratio* sa « raison » que le grammairien a le devoir de retrouver quand elle est apparemment perdue. Voici par exemple le titre de XVI, 17 : *Quae ratio uocabuli sit Vaticani* ? « Quelle est la *ratio* du nom Vatican ? ». Certains rattachaient le mot à *uates* « prophète », d'autres (Varron) à *uagire* « vagir » parce que *Vaticanus* aurait été un dieu présidant aux premiers essais de la voix par les enfants.

La *ratio* est inscrite dans la mémoire des mots et attend son exégète pour l'élucider :

> Annianus poeta, praeter ingenii amoenitates, litterarum quoque ueterum et rationum in litteris oppido quam peritus fuit. (*Noctes*, VI, 7)
>
> Le poète Annianus, en plus de ses charmantes qualités, était aussi un grand connaisseur des anciens écrits et de leur logique.

René Marache, l'éditeur Budé, commet un grossier anachronisme en traduisant *rationum in litteris* par « théories littéraires ». Il s'agit en réalité, des explications logiques des expressions anciennes qui n'étaient plus comprises par les contemporains. Les Stoïciens pensaient que les apparentes absurdités de la langue d'aujourd'hui s'expliquaient par un *logos* oublié qu'il convenait de restituer.

À Rome cette connaissance du sens vrai des mots devient un devoir national, comme le montre la violente algarade de Favorinus d'Arles devant le palais de l'empereur contre un mauvais grammairien anonyme, incapable de donner une définition en compréhension du mot *penus* « cellier » d'où est dérivé le nom des dieux Pénates (*Penates, -tium*). Son censeur lui ayant reproché de faire de la philosophie et non de la grammaire, il répond :

> Haec ego cum philosophiae me dedissem, non insuper tamen habui discere, quoniam ciuibus Romanis Latine loquentibus rem non suo uocabulo demonstrare non minus turpe est quam hominem non suo nomine appellare (IV, 1, 18).
>
> Bien que je me sois adonné à la philosophie, je n'ai pas pour autant négligé d'apprendre ces choses, car pour des citoyens romains parlant correctement il n'est pas moins honteux de ne pas désigner un objet par le bon mot que de ne pas appeler une personne par son nom de famille.

La comparaison avec les noms propres révèle la fonction politique de la dénomination : un vrai citoyen romain ne doit pas avoir recours au subterfuge du *nomenclator*, l'esclave-agenda, qui lui souffle à l'oreille le nom des importants personnages ou des clients qu'il croise sur le *forum*. De même ignorer le vrai sens des noms communs est indigne d'un citoyen responsable.

2.2.2. L'analogie (latin *proportio*)

L'analogie regroupait les partisans de la rationalité de la langue, notamment Aristote et l'école d'Alexandrie avec Aristarque le cinquième bibliothécaire comme le rappelle Aulu-Gelle en II, 25. À l'opposé, les « anomalistes » privilégiaient la singularité de l'usage, ils comptaient

parmi eux les Stoïciens et l'école de Pergame avec son fondateur, Cratès de Mallos qui vint à Rome en 168 av. J.-C.

Ce débat était bien connu des Romains : Varron dans les livres VIII et IX de *l'Institutio oratoria* qui nous ont été conservés, expose successivement les deux points de vue, mais penchait pour l'analogie aux dires d'Aulu-Gelle dans le chapitre qu'il a lui-même consacré à l'anomalie (II, 25). Quintilien dans le chapitre VI du livre I opte nettement en faveur de l'analogie, tout en dénonçant les excès qui consistaient à créer des formes analogiques qui n'existaient pas (*Inst. Orat.*, I, 6, 17). Certains, par exemple, préconisaient *audaciter* au lieu de *audacter* sur le modèle de *facilis/faciliter*, ou *conitum* au lieu du *coitum* !

Aulu-Gelle adopte la même attitude modérée. Dans son exposé de la question en II, 25, il ne prend pas position. Mais le mot *analogia* est utilisé par lui 13 fois et il revendique trois fois explicitement la méthode (II, 17 ; IX, 14 ; XV, 9). Dans le dernier de ces trois textes, il raconte que dans sa jeunesse, avec la fougue de cet âge, il avait damé le pion à un éminent grammairien qui condamnait l'emploi de *frons, frontis* « front » au masculin, genre qu'on trouve parfois en latin chez Cécilius et Caton mais qui est beaucoup moins fréquent que le masculin. Le jeune Aulu-Gelle invoque alors l'analogie de *mons, fons, frons et pons* et cloue le bec de son adversaire en le mettant au défi de trouver un seul autre exemple. Il n'avait pas tort au moins sur un point : le BTL[9] ne livre aucun autre substantif terminé par *-ons* autre que les quatre qu'il cite.

Toutefois, avec le recul de l'âge, Aulu-Gelle, comme Quintilien, récusera le recours à l'analogie lorsqu'elle est contraire à l'usage, comme en témoigne III, 12. Le grammairien Nigidius Figulus, ami de Cicéron, admettait l'adjectif *bibosus* « biberonneur », ce que conteste Aulu-Gelle en faisant observer que le mot n'est employé que par un seul auteur, Labérius, dans un mime intitulé *Le marchand de sel* (*Non mammosa, non anosa, non bibosa, non procax* « une femme ni mamelue, ni croulante, ni biberonneuse, ni bavarde »). Il remarque aussi — raisonnement très moderne — que les adjectifs en *-osus* ne sont pas des dérivés de verbes mais de noms : *uitiosus, uinosus* etc.

L'analogie est invoquée par Aulu-Gelle seulement lorsque l'usage et l'autorité ne permettent pas de trancher une difficulté, comme dans X, 1. « Consul pour la troisième fois » se dit-il *tertio consul* ou *tertium consul* ?

9 *Bibliotheca Teubneriana Latina*, le CDrom du CETEDOC à Louvain-la-Neuve et des éditions Teubner à Stuttgart et Leipzig (première édition 1999), qui contient toute la littérature latine classique et un logiciel de recherche de vocabulaire.

Les deux adverbes se rencontrent en latin comme *uero* et *uerum* « mais ». Cicéron lui-même, interrogé par Pompée pour la dédicace du temple de la Victoire, répondit par un faux-fuyant qu'il fallait écrire sur le fronton du temple TERT COS en abrégé ! Aulu-Gelle préfère récourir à l'analogie. Le grec disant *triton*, il préfère *tertium* ! (de même en XX, 6 *habeo curam uestrum/vestri* : grec *humon*).

2.2.3. L'étymologie

C'était pour Quintilien « une enquête sur l'origine des mots » (*Inst. I*, 6, 28). Il faut y avoir recours chaque fois qu'il y a un problème sur l'interprétation d'un mot, mais éviter de se livrer aux mêmes fantaisies que les « esprits tordus » (*praua ingenia*) de certains grammairiens. Il récuse ainsi l'explication de *ludus* « école/jeu » par une figure d'antiphrase (on ne s'amuse pas à l'école), ou l'étymologie de *pituita* « rhume » par *petit uitam* « qui menace la vie ». Les Stoïciens ont beaucoup abusé de jeux de mots qui leur permettaient de remonter à coup sûr aux sens originels (ils étaient partisans de l'origine naturelle des mots).

Aulu-Gelle observe une attitude faite à la fois de curiosité et de prudence. Comme Quintilien, il s'intéresse surtout à l'étymologie des termes de civilisation et plus précisément au vocabulaire des institutions romaines : *praetextatus* (I, 24) « vêtu de la toge prétexte », *indutiae* (I, 25) « trêve », *senatores pedarii* (III, 14) « sénateurs pédaires », *penus* (IV, 1) « cellier », *classicus* (VI, 12) « qui appartient à la première classe », *aues prepetes* (VII, 6) « oiseaux au vol de bon augure », *testamentum* (VII, 12), *sacellum* (*ibid.*) « enclos sacré », *retare* (XI, 17) « curer un cours d'eau », *lictor* (XII, 3), *pommoerium* (XIII, 14), *soror* (XIII, 10), *campus Vaticanus* (XVI, 17), *contio* (XVIII, 7), *sicinnista* (XX, 3) « danse ancienne ».

Cette méfiance à l'égard des fantaisies étymologiques était assez largement répandue. Plus originale est la tentative pour appuyer l'étymologie sur la morphologie qu'on découvre dans X, 1 où il fait preuve d'un jugement sûr, préfigurant l'étymologie moderne.

> «Auarus» non simplex uocabulum, sed iunctum copulatumque esse P. Nigidius dicit in commentariorum undetricesimo. Auarus enim inquit appellatur, qui auidus aeris est. Sed in ea copula e littera inquit detrita est. Item locupletem dictum ait ex conpositis uocibus, qui pleraque loca, hoc est, qui multas possessiones teneret. Sed probabilius id firmiusque est, quod de locuplete dixit. Nam de «auaro» ambigitur : cur enim non uideri possit ab uno solum uerbo inclinatum, quod est «aueo», eademque esse fictura, qua est «amarus», de quo nihil dici potest, quin duplex non sit ? (*Noctes*, X, 1)

> *Auarus* n'est pas un mot simple mais formé par rapprochement et accouplement, explique Publius Nigidius dans le vingt-neuvième de ses commentaires. « On appelle, en effet, *auarus* celui qui est *auidus aeris* « avide d'argent ». Mais dans l'accouplement, la lettre e s'est amuïe. » De même serait dit *locuples*, selon lui, d'un mot composé, celui qui possèderait de nombreuses propriétés (*plenus /loca*). Mais ce qu'il dit de *locuples* est plus probable et plus solide. Car sur *auarus*, on est dans le doute. Pourquoi ne pas le considérer comme un dérivé du verbe unique *aueo* « je désire » et y voir la même formation qu'*amarus* « amer », qui ne peut être en aucun cas un composé ?

2.2.4. La *uetustas*

La *uetustas* est une valeur typiquement romaine, elle est souvent qualifiée par Aulu-Gelle de *reuerenda* « vénérable » (IX, 14, 26 ; XII, 4, 3 ; XVIII, 5, 11) de *suauis* « douce » (XII, 4, 3 ; XVII, 2, 10), *bona* « bonne » et *sincera* « pure » (V, 4, 1), *uera* « vraie » (XVII, 9, 5). C'est elle qui garantit l'authenticité et la qualité des manuscrits des grands auteurs, Virgile, Ennius, Salluste, Livius Andronicus... (II, 3, 5 ; V, 4, 1 ; IX, 14, 26, XVIII, 5, 11 ; XVIII, 9, 5).

La *uetustas* justifie, par exemple, qu'on collectionne les mots anciens dans un esprit proche de celui qui nous pousse à conserver dans des musées les vieux objets du passé témoins de civilisations en voie de disparition :

> Telorum, iaculorum gladiorumque uocabula quae in historiis ueteribus scripta sunt, item nauigiorum genera et nomina, libitum forte nobis est sedentibus in reda conquirere, ne quid aliarum ineptiarumque uacentem stupentemque animum occuparet. Quae tum igitur mihi suppetierant, haec sunt : hasta, pilum, phalarica, semiphalarica, soliferrea ... *(Noctes X, 25, 1)*
>
> Il nous prit l'envie de rechercher les noms d'armes, de traits et d'épées qui sont mentionnés dans les histoires des Anciens, de même les genres de navires et leurs noms, alors que nous étions assis dans un char de voyage, pour éviter que quelques sottises sur d'autres sujets ne s'emparent de notre esprit vide et hébété. Voici ceux qui me sont alors venus à l'esprit : *hasta, pilum, phalarica, semiphalarica, soliferrea...*

Le mot *uetustas* est aussi associé à *auctoritas* en XI, 13, 10 et XX, 6, 12.

> Diuus etiam Augustus, linguae Latinae non nescius munditiarumque patris sui in sermonibus sectator, in epistulis plurifariam significatione ista dierum non aliter usus est. Satis autem erit perpetuae ueterum

> consuetudinis demonstrandae gratia uerba sollemnia praetoris ponere, quibus more maiorum ferias concipere solet, quae appellantur Compitalia. Ea uerba haec sunt : Dienoni populo Romano Quiritibus Compitalia erunt ; quando concepta fuerint, nefas. Dienoni praetor dicit, non 'die nono'. Neque praetor solum, sed pleraque omnis uetustas sic locuta est. (X, 24)
>
> Le dieu Auguste, bon connaisseur de la langue latine et émule de son père en matière d'élégance d'expression, à plusieurs reprises dans sa correspondance a usé de cette même manière de désigner les jours (*quarti, quinti die au lieu de quarto, quinto die*). Mais il suffira pour montrer l'habitude constante des Anciens (*ueterum*) de produire les paroles rituelles du préteur par lesquelles, suivant l'usage des ancêtres, il a l'habitude d'ouvrir les fêtes qu'on appelle Compitalia. En voici les termes : « Au neuvième jour, il y aura les Compitalia pour le peuple romain. Dès qu'elles auront commencé, on cessera toute activité (*nefas*) ». Le préteur dit bien *dienoni* et non pas *nono*. Et il n'y avait pas que le préteur pour s'exprimer ainsi, mais tous les Anciens (*uetustas omnis*).

On voit réunies ici trois types d'autorités : l'autorité politique avec le préteur et Auguste dont le programme de retour aux traditions est bien connu, l'autorité linguistique avec le père d'Auguste, la tradition avec les *ueteres* et le *mos maiorum* et enfin l'autorité religieuse : ce n'est pas un hasard si Auguste est pourvu ici de son titre de *diuus* « dieu » et si la référence ultime est le texte inaugural des *Compitalia*.

On pourrait croire que la *uetustas* pour Aulu-Gelle remonte au moins à Ennius ou à Plaute, ce qui correspondrait pour nous à Racine ou Corneille. Or on est surpris de constater qu'était considérés par lui comme consacrés par le temps tous les auteurs antérieurs à Auguste, comme pour nous Victor Hugo, Musset... :

> Qui ante diui Augusti aetatem pure integreque locuti sunt (XIII, 6).
>
> Les orateurs antérieurs à l'époque d'Auguste qui avaient une langue pure et intacte.

La pureté de la langue ancienne va naturellement de pair avec la pureté supposée des mœurs de la Rome républicaine.

Toutefois, Aulu-Gelle n'est pas, comme d'autres écrivains romains (Salluste par exemple), un partisan inconditionnel de l'archaïsme en matière de style et de vocabulaire. À preuve le *commentarium* suivant :

> Verbis uti aut nimis obsoletis exculcatisque aut insolentibus nouitatisque durae et illepidae par esse delictum uidetur. Sed molestius equidem culpatiusque esse arbitror uerba noua, incognita, inaudita dicere, quam inuulgata et sordentia. (*Noctes*, XI, 7)
>
> Employer des mots par trop vieillis, par trop usés, ou au contraire des néologismes agressifs et de mauvais goût, c'est là, de toute évidence, deux défauts analogues. À mon avis, la manie du mot nouveau, inconnu, inédit, est plus insupportable et blâmable que la vulgarité et la trivialité.

2.2.5. L'*auctoritas*

2.2.5.1. L'autorité est une des vertus cardinales romaines. C'est étymologiquement, comme l'a montré Benveniste[10] l'esprit d'initiative (*augere* = anciennement « créer à partir de rien » et non « augmenter »). Elle est fondamentalement liée à la parole. Elle appartient au sénateur capable de rallier l'auguste assemblée à la ligne de conduite qu'il a définie. C'est celle de l'orateur amenant à ses vues les juges subjugués par sa force de persuasion. C'est enfin celle du *populus Romanus* qui dicte sa conduite au monde entier. Si l'*auctoritas* s'exerce par le langage, qui va garantir l'autorité du langage ?

L'autorité, ce sont les auteurs « classiques » qui la détiennent. Dans les querelles entre grammairiens, on se bat à coups de citations :

> « Pluria » forte quis dixit sermocinans uir adprime doctus, meus amicus, non hercle studio <se> ferens ostentandi neque quo « plura » non dicendum putaret. Est enim doctrina homo seria et ad uitae officia deuincta ac nihil de uerbis laborante. Sed, opinor, assidua ueterum scriptorum tractatione inoleuerat linguae illius uox, quam in libris saepe offenderat. Aderat, cum ille hoc dicit, reprehensor audaculus uerborum, qui perpauca eademque a uolgo protrita legerat habebatque nonnullas disciplinae grammaticae inauditiunculas partim rudes inchoatasque partim non probas easque quasi puluerem ob oculos, cum adortus quemque fuerat, adspergebat. Sicut tunc amico nostro : « barbare » inquit «dixisti « pluria » ; nam neque rationem uerbum hoc neque auctoritates habet. Ibi

10 La notion d'*auctoritas* a fait l'objet de nombreuses études. En plus du chapitre du *Vocabulaire des Institutions indo-européennes* d'E. Benveniste consacré à la famille d'*augere* (II, 6 « Le *censor* et l'*auctoritas* » p. 143 à 151), citons : J. P. V. Baldson, « *Auctoritas, dignitas, otium* » *Class. Quart.* 10, 1960, 43-50. L. Calboli-Montefusco, « L'*auctoritas* nella dottrina retorica », *Vichiana*, Napoli, Loffredo 1, 1990, p. 41-60. J. Collart, « À propos du mot *auctoritas* », *Helicon* 1, 1961, p. 211-216. I. de Varenne, « *Auctoritas* », ALMA 34, 1964, p. 99-124. J. Hellegouarc'h, « *Auctoritas* », in *Encylopedia Virgiliana*, Rome 1984, I p. 392-394. A. Pariente, « *Auctor* i *auctoritas* », *Actas II Congr. espan. de estud. class.*, Madrid-Barcelone 1961, Madrid 1964, p. 228-237.

ille amicus ridens : « amabo te » inquit « uir bone, quia nunc mihi a magis seriis rebus otium est, uelim doceas nos, cur « pluria » siue « compluria » — nihil enim differt — non Latine, sed barbare dixerint M. Cato, Q. Claudius, Valerius Antias, L. Aelius, P. Nigidius, M. Varro, quos subscriptores approbatoresque huius uerbi habemus praeter poetarum oratorumque ueterum multam copiam ». Atque ille nimis arroganter : « tibi » inquit «habeas auctoritates istas ex Faunorum et Aboriginum saeculo repetitas atque huic rationi respondeas. Nullum enim uocabulum neutrum comparatiuum numero pluratiuo recto casu ante extremum a habet i litteram, sicuti « meliora, maiora, grauiora ». Proinde igitur « plura », non « pluria » dici conuenit, ne contra formam perpetuam in comparatiuo i littera sit ante extremum a ». Tum ille amicus noster, cum hominem confidentem pluribus uerbis non dignum existimaret : « Sinni » inquit « Capitonis, doctissimi uiri, epistulae sunt uno in libro multae positae, opinor, in templo Pacis. Prima epistula scripta est ad Pacuuium Labeonem, cui titulus praescriptus est pluria, non plura dici debere. In ea epistula rationes grammaticas posuit, per quas docet «pluria» Latinum esse, « plura » barbarum. Ad Capitonem igitur te dimittimus. Ex eo id quoque simul disces, si modo assequi poteris, quod in ea epistula scriptum est, « pluria » siue « plura » absolutum esse et simplex, non, ut tibi uidetur, comparatiuum ». (*Noctes*, V, 21)

Un de mes amis, qui possédait une culture remarquable, se servit un jour dans la conversation de la forme neutre *pluria* (« plus nombreux ») ; ce n'est pas qu'il voulût faire parade de son érudition ou que, d'après lui, *plura* fût incorrect ; car c'était un homme qui ne se servait de sa science que pour accomplir les devoirs sérieux de la vie et non pas pour perdre son énergie pour des mots. C'est plutôt, je pense, la lecture assidue des auteurs anciens qui avait fixé cette forme dans son vocabulaire ; il l'avait souvent rencontrée dans leurs ouvrages. Il y avait là, à ce moment, un petit redresseur de mots prétentieux, un homme qui avait lu peu d'ouvrages, ceux que tout le monde connaît ; il possédait quelques notions de grammaire, les unes très superficielles, les autres fausses, et il les jetait à la face du premier venu comme de la poudre aux yeux. Aussi fit-il à mon ami cette remarque : « Ton *pluria* est un barbarisme ; il n'a pour lui ni la logique, ni l'autorité des grands écrivains. — Je t'en prie, illustre savant, répondit avec un sourire mon ami, puisque pour le moment je n'ai point d'affaire sérieuse à régler, dis-moi pourquoi *pluria* ou *compluria*, car c'est le même problème, est incorrect chez Marcus Caton, Quintus Claudius, Valérius Antias, Lucius Aelius, Publius Nigidius Figulus, Marcus Varron, qui ont approuvé et utilisé cette forme, sans compter une foule de poètes et d'orateurs anciens. » Notre homme lui répliqua d'un ton passablement méprisant : « Emprunte, si ça te fait plaisir, tes autorités au siècle des Faunes et des Aborigènes, mais réponds à cet argument rationnel : aucun

comparatif au nominatif pluriel ne prend *i* devant *a*, comme *meliora, maiora, grauiora*. Il faut donc dire *plura* et non *pluria*, pour ne pas avoir, contrairement à une règle générale absolue, un *i* devant un *a* au comparatif. Mon ami, jugeant que cet homme ne méritait pas un long entretien, lui répondit : « Il existe un recueil de lettres de Sinnius Capito, qui fut un grand savant ; ce recueil se trouve, je crois, dans le temple de la Paix. La première lettre a pour titre : *On doit dire* pluria *et non* plura. Dans cette lettre, il développe les raisons grammaticales qui font que *pluria* est correct et *plura* un barbarisme. Je te renvoie à Capito. Tu apprendras en lisant son texte, si toutefois tu peux le comprendre, que *pluria* ou *plura* est un positif et non pas, comme tu le crois, un comparatif ».

Nous assistons ici à une *altercatio* dans les règles : un premier argument d'autorité (Caton...) est opposé à l'ami d'Aulu-Gelle, qui est rejeté pour *uetustas* excessive. Le grammairien revient à la charge avec une *ratio* analogique (si *meliora, maiora, grauiora* alors *plura)*. L'ami d'Aulu-Gelle ne s'avoue pas vaincu et introduit un nouvel argument d'autorité : un grammairien, un spécialiste donc comme son adversaire, a écrit un ouvrage sur la question conservé dans la bibliothèque du temple de la Paix (authenticité indiscutable du dépôt légal). Tout est dit.

L'utilisation du BTL nous permet de nous faire une idée précise des références classiques d'Aulu-Gelle. Ennius est nommé 85 fois, cité 22 fois, Plaute, nommé 56 fois, cité 13 fois, Catulle, nommé 9 fois, cité 2 fois, Cicéron, nommé 117 fois, cité 41 fois, Salluste, nommé 46 fois, cité 9, Virgile nommé 86 fois, cité 33 (Horace n'est jamais mentionné).

Que se passe-t-il lorsqu'il y a conflit d'autorités ? Rien ou presque : Aulu-Gelle se contente de présenter les deux explications ou de dire qu'il faut continuer les recherches.

M. Varronem et P. Nigidium, uiros Romani generis doctissimos, comperimus non aliter elocutos esse et scripsisse quam 'senatuis' et 'domuis', et 'fluctuis' qui est patrius casus ab eo quod est 'senatus' 'domus'; huic 'senatui' 'fluctui' ceteraque is consimilia pariter dixisse. Terentii quoque comici uersus in libris ueteribus itidem scriptus est : « Eius anuis causa, opinor, quae est emortua ». Hanc eorum auctoritatem quidam e ueteribus grammaticis ratione etiam firmare uoluerunt, quod omnis datiuus singularis 'i' littera finitus, si non similis est genetiui singularis, 's' littera addita genetiuum singularem facit, ut 'patri patris' 'duci ducis' 'caedi caedis'. 4. « Cum igitur, inquiunt, in casu dandi 'huic senatui ', dicamus, genetiuus ex eo singularis 'senatuis ', est, non 'senatus'. Sed non omnes concedunt in casu datiuo 'senatui' magis dicendum quam 'senatu. Sicuti Lucilius in eodem casu 'uictu' et 'anu ', dicit, non 'uictui' nec 'anui' in hisce uersi-

bus : « Quod sumptum atque epulas uictu praeponis honesto », et alio in loco : « Anu noceo, inquit ». Vergilius quoque in casu dandi 'aspectu' dicit, non 'aspectui' : « ...Teque aspectu ne subtrahe nostro », et in Georgicis : « Quod nec concubitu indulgent ». C. etiam Caesar, grauis auctor linguae Latinae, in Anticatone : « Vnius, inquit, arrogantiae, superbiae dominatuque ». Item in 'Dolabellam actionis' I. lib. I : « Isti, quorum in aedibus fanisque posita et honori erant et ornatu ». In libris quoque analogicis omnia istiusmodi sine 'i' littera dicenda censet. (*Noctes*, IV, XVI)

Varron et Nigidius, les hommes les plus savants de la race romaine, n'ont pas dit ni écrit autre chose, nous le savons, que *senatuis, domuis* et fluctuis au génitif des mots *senatus*, le sénat, *domus*, la maison ; ils ont dit également *senatui*, au sénat, *fluctui*, au flot, et les autres formes semblables. Un vers du poète comique, Térence est aussi écrit de la même manière dans les manuscrits anciens : « Pour la vieille, il paraît, qui est morte (*eius anuis...*) ». Ces autorités, certains des grammairiens anciens ont voulu les confirmer encore par la logique, parce que tout datif singulier terminé par la lettre i, s'il n'est pas semblable au génitif singulier, forme ce génitif par addition de la lettre s comme *patri patris, duci ducis, caedi caedis*. Donc, disent-ils, comme nous disons au datif *huic senatui*, le génitif singulier formé d'après lui, est *senatuis* et non *senatus*. Mais tous ne reconnaissent pas qu'il faille dire au datif *senatui* plus que *senatu*. Ainsi Lucilius dit au même cas *uictu* et *anu* dans ces vers : « Car tu aimes mieux des frais et des festins, que la vie honorable (*uictu praeponis*). Et ailleurs : « Je nuis à une vieille, anu noceo », dit-il. Virgile aussi dit au datif *aspectu* et non *aspectui :* « Ne te soustrais pas à mon regard. Teque aspectu ne subtrahe nostro ». Et dans les *Géorgiques* : « Le fait qu'elles refusent l'accouplement ... *Quod nec concubitu indulgent...* ». César, autorité de poids en matière de langue latine, dit encore dans son *Anticaton* : « À l'arrogance, l'orgueil et la tyrannie (*dominatu*) d'un seul ». De même au livre I de la première action contre Dolabella : « Ceux dans les temples et les sanctuaires de qui ils étaient placés, pour leur gloire et leur ornement (*ornatu*) ». 9. Dans les livres de l'*Analogie*, il pense qu'aucune des formes de cette sorte ne doit avoir d'i.

2.2.5.2. L'autorité des mots

En XVIII, 7, un grammairien particulièrement irascible, l'obscur Domitius, prend à partie Favorinus et lui reproche d'avoir trahi sa mission de philosophe : c'est le monde à l'envers, les grammairiens sont contraints de faire de la philosophie parce que les philosophes sont obsédés par la grammaire et par ce qu'il y a de plus vain dans la grammaire : les mots. Les *mortuaria* (hapax, version des manuscrits) ou *mortualia* (correction) est un quasi synonyme de *neniae*, ce sont les lamen-

tations sans queue ni tête que les pleureuses appointées font entendre lors des funérailles. Aulu-Gelle place dans la bouche de Domitius une formule très curieuse, il lui fait dire, s'adressant à Favorinus et aux philosophes : « vous vous occupez des mots et des pouvoirs des mots (***auctoritates uerborum***) ».

> Domitio, homini docto celebrique in urbe Roma grammatico, cui cognomentum 'Insano' factum est, quoniam erat natura intractabilior et morosior, ei Domitio Fauorinus noster cum forte apud fanum Carmentis obuiam uenisset atque ego cum Fauorino essem, « quaeso, inquit, te, magister, dicas mihi, num erraui, quod, cum uellem dhmhgor...aj Latine dicere, contiones dixi ? Dubito quippe et requiro an ueterum eorum, qui electius locuti sunt, pro uerbis et oratione dixerit quis contionem ? » Tum Domitius uoce atque uultu atrociore « nulla, inquit, prorsus bonae salutis spes reliqua est, cum uos quoque, philosophorum inlustrissimi, nihil iam aliud quam **uerba auctoritatesque uerborum** cordi habetis. Mittam autem librum tibi, in quo id reperias, quod quaeris. Ego enim grammaticus uitae iam atque morum disciplinas quaero, uos philosophi mera estis, ut M. Cato ait, 'mortuaria' ; glossaria namque colligitis et lexidia, res taetras et inanes et friuolas tamquam mulierum uoces praeficarum. Atque utinam, inquit, muti omnes homines essemus ! minus improbitas instrumenti haberet ». (*Noctes*, XVIII, 7)
>
> A Domitius, un savant et un grammairien connu à Rome, à qui on a donné le surnom d'*Insanus*, le fou, parce qu'il avait trop mauvais caractère et trop méchante humeur, à ce Domitius, notre cher Favorinus l'ayant rencontré par hasard près du sanctuaire de Carmentis, et je me trouvais avec Favorinus, dit : « Je t'en prie, maître, dis-moi, me suis-je trompé quand, voulant dire en latin dhmhgor...aj (harangues), j'ai dit *contiones ?* Je doute en effet et je recherche si, parmi les Anciens qui ont apporté un peu d'attention au choix des mots, il y en a un qui ait dit *contio* pour des mots et un discours ». Alors Domitius, la voix et le visage particulièrement féroces : « Il ne reste absolument plus aucun espoir de salut quand vous aussi, les plus brillants des philosophes, vous n'avez plus rien d'autre à cœur que **les mots et l'autorité des mots**. Mais je t'enverrai un livre où tu trouveras ce que tu cherches. Car moi, grammairien, je cherche désormais les règles de vie et de morale, vous philosophes, vous n'êtes plus, comme le dit Caton, que des chants funèbres ; vous composez, en effet des glossaires, et des listes de mots, travail immonde, vain et insignifiant comme les divagations des pleureuses. Et plût au ciel que nous, êtres humains, nous fussions tous muets ! la malhonnêteté aurait moins de moyens ».

Deux interprétations sont possibles, on peut comprendre « vous vous occupez de donner des pouvoirs aux mots alors qu'ils n'en ont aucun », ce qui serait cohérent avec le contexte des *neniae*, ou bien « vous avez à cœur les pouvoirs que possèdent (réellement) les mots au lieu de vous occuper de morale comme c'est votre devoir de philosophe ». Cette dernière interprétation nous paraît la plus intéressante. Domitius, vexé par l'intrusion d'un philosophe dans son pré carré de grammairien, lui rend la pareille en reprennant les vieilles accusations de Socrate contre les sophistes. Il dénonce les ambitions des philosophes qui gravitent dans les cercles proches du pouvoir : la maîtrise des mots donne de l'influence et c'est là — aux yeux de la vraie philosophie — une œuvre de mort. Domitius défend une conception grecque de la grammaire au service du bien contre les représentants de ce qu'il est convenu d'appeler la « seconde sophistique » qui la mettent à la remorque de la politique, avec la complicité des philosophes de cour et de l'aristocratie romaine.

2.2.6. La *consuetudo*

Quintilien qualifiait la *consuetudo* « l'habitude, l'usage » de *magistra domina* « maîtresse impérieuse ». On retrouve chez Aulu-Gelle presque la même expression :

> Sed nimirum **consuetudo** uicit, quae cum omnium **domina** rerum tum **maxime** uerborum (*Noctes XII*, 13,16).
>
> Mais en réalité l'usage a triomphé parce qu'il est maître en tout et spécialement en matière de vocabulaire.

On ne peut rien contre la force de l'usage. En II, 25, Aulu-Gelle explique que l'historien Sisenna, contemporain de Cicéron avait essayé d'imposer au Sénat l'usage du verbe *adsentio* « je vote pour », analogique de *sentio*, au lieu de *adsentior*, forme déponente courante, plusieurs sénateurs l'avaient imité, mais ils ne purent jamais triompher de l'usage : *neque tamen uincere consuetudinem potuerunt.*

La *consuetudo* est qualifiée de *quotidiana* (IX, 16, *in capitulo*) ou de *uulgaris* (IX, 1, 8). Il ne faut pas se laisser abuser par l'usage qui a été fait de ces termes par les linguistes contemporains qui parlent de « latin vulgaire » pour désigner le latin parlé par les basses couches de la société. L'usage vulgaire d'Aulu-Gelle est de fait celui de la majorité de ceux qui parlent et écrivent le latin, sans être des spécialistes. Tels sont les *quidam* qui ignorent que *facies* ne désignait pas à l'origine le visage, mais l'apparence générale du corps :

> Animaduertere est pleraque uerborum Latinorum ex ea significatione, de qua nata sunt, decessisse uel in aliam longe uel in proximam eamque decessionem factam esse consuetudine et inscitia temere dicentium, quae, cuimodi sint, non didicerint. Sicuti **quidam** faciem esse hominis putant os tantum et oculos et genas, quod Graeci prosopon dicunt, quando facies sit forma omnis et modus et factura quaedam corporis totius a faciendo dicta, ut ab aspectu species et a fingendo figura... (XIII, 30)
>
> « Il est facile de remarquer que beaucoup de mots latins se sont écartés plus ou moins de leur signification primitive, et que ces modifications résultent d'usages créés par l'ignorance de gens qui employaient des mots dont ils ne connaissaient pas l'emploi. **Certains** croient par exemple que *facies* désigne seulement la bouche, les yeux, les joues, tout ce que les Grecs désignent par *prosopon* « visage », mais la *facies* c'est la forme générale, les dimensions, la facture du corps tout entier. Ce mot vient de *facies* « je fais ».

Cette conception de l'évolution des mots est toute stoïcienne : à cause de l'ignorance des profanes, la *ratio* originelle des mots s'est perdue. Il revient au fin connaisseur de reconstituer le fil logique qui s'est rompu. L'usage est donc à la fois la force obscure qui brouille l'intelligibilité primitive des mots et le maître tyrannique auquel il convient d'obéir.

2.3. Les qualités de l'écrit : l'orthographie

L'orthographie pour Quintilien n'a pas grand chose à voir avec notre orthographe. L'*orthographia* des Latins ne concerne en gros que les variantes orthographiques qui existaient dans la bonne langue : *optineo* et *obtineo*, *quotidie* et *cotidie*, *quom* et *cum*, *kalendae* et *calendae*, *me* et *med* à l'ablatif, *causa* et *caussa* etc.

Aulu-Gelle ne se passionne guère pour ce genre de problèmes. On relève en XVIII, 9 un développement pour savoir s'il faut dire *insece* ou *inseque* « raconte », forme archaïque d'impératif chez Ennius qui correspond, selon lui et à juste titre, au grec *ennepe* des premiers vers de l'*Odyssée*. Ce qui l'intéresse dans l'affaire est moins le problème orthographique que le sens de ce mot rare et ancien.

Les Romains n'attachaient pas à l'orthographe l'importance sociale que nous lui attribuons comme signe de distinction. L'écriture n'était pour eux qu'un pâle reflet de l'oral. De fait, les « écrivains » romains n'écrivaient pas, ils dictaient : leurs lettres étaient rédigées par leurs secrétaires et ne reflétaient aucunement la culture de leur expéditeur. Bien connaître l'orthographe n'était pas une science libérale, une *ars liberalis*. Seuls les curieux y accordaient quelque attention.

Conclusion

On est surpris à la lecture d'Aulu-Gelle de l'importance prise par le débat grammatical à Rome où on se passionne pour le bon usage jusque dans l'antichambre de l'empereur. Alors qu'on imagine mal Périclès dictant un manuel de grammaire pendant la guerre du Péloponnèse, César, pendant la campagne des Gaules, composa le *De analogia.* Varron, Nigidius Figulus, Suétone, Aulu-Gelle étaient de grands seigneurs : la grammaire est devenue à Rome une affaire d'Etat. Même quand on s'occupe d'étymologie, la politique n'est jamais très loin. Les cercles comme celui que fréquentait Aulu-Gelle jouaient un peu le rôle que Richelieu avait dévolu à l'Académie française : assurer à travers la langue la permanence de l'unité linguistique, sociale, morale et politique du royaume. Le noble amateur de grammaire revendique les responsabilités de l'historien : aider les hommes politiques à accomplir leur devoir de citoyens. Et de fait, Aulu-Gelle avec ses listes de termes de marine tenait en quelque sorte les annales grammaticales de l'Empire, car maintenir les mots c'était aussi maintenir les choses.

BIBLIOGRAPHIE

CICÉRON, *De oratore,* texte établi et traduit par Édmond Courbaud, Paris, Les Belles Lettres 1967.

————, *Brutus,* texte établi et traduit par Jules Martha, 4e tirage, Paris, Les Belles Lettres 1966.

AULU-GELLE, *Les Nuits attiques,* texte établi et traduit par René Marache (livres I à XV) par René Marache et Yvette Julien (livres XVI à XX), Paris, Les Belles Lettres, 1998.

————, *Les Nuits attiques,* traduction de Maurice Mignon, Paris, Garnier, 1934.

ROBINS R. H., *Brève histoire de la linguistique, de Platon à Chomsky,* Paris, Seuil 1976 (éd. originale *A short History of Linguistics,* Londres, 1967).

QUINTILIEN, *Institution oratoire,* texte établi et traduit par Jean Cousin, Paris, Les Belles Lettres, 1975.

MARROU H.-I., *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité,* Paris, 1948.

SPRINGER L. A., « Aulus Gellius on historical and descriptive linguistics », *Classical Journal,* 54 (1958), p. 121-128.

STEINHAL H., *Geschichte der Sprachwissenschaft bei den Griechen und Römern*, Berlin, 1863 (I-II), reprint 1961.

BARATIN M. et DESBORDES F., *L'analyse linguistique dans l'Antiquité classique*, Paris, Klincksieck, 1981.

SAÏD S. éd., « Hellenismos. Quelques jalons pour une histoire de l'identité grecque », *Actes du colloque de Strasbourg*, 25-27 octobre 1989, Leiden, Brill, 1991.

Résumé

La grammaire est à l'origine, en Grèce, chez Platon et Aristote, une science philosophique qui s'efforce de définir les conditions du discours vrai. Sous l'influence de la philologie alexandrine, elle conquiert son indépendance, mais demeure une discipline abstraite de haut niveau. C'est à Rome qu'est née l'idée d'une grammaire qui aurait pour mission de préserver la pureté et l'unité de la langue. Les *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle témoignent de la dimension politique de cette ambition revendiquée par les cercles savants qui gravitaient autour des Antonins.

Mots-clés

Norme — Grammaire — Style — Quintilien — Fronton — Favorinus — Aulu-Gelle — Usage — Autorité.

L'histoire des événements linguistiques de « La Langue Française » au XVIII[e] siècle

Jacques GUILHAUMOU
CNRS/UMR « Histoire des théories linguistiques »
ENS Lettres et Sciences humaines de Lyon

Introduction

L'histoire de la langue française, du moins dans ses synthèses les plus récentes (Picoche, Marchello-Nizia, 1991 ; Chaurand, 1999), s'efforce d'établir la cohérence sur le long terme de variations lexicales, morphologiques et syntaxiques. Ainsi le diachronicien de la langue française s'intéresse à des strates systématiques successives qui renvoient à des structures linguistiques solidaires, donc internes à la langue. Historien de la langue, Ferdinand Brunot l'est sans nul doute, mais à sa manière. Proche des historiens professionnels, « il suit *le fil des événements* qui constituent les réseaux de langage de la politique ou de l'économie » (Chevalier, 1994). Plus sensible à l'histoire externe de la langue qu'à son histoire interne, il ouvre largement le vaste chantier de *l'histoire sociale de la langue*. Il a ainsi rassemblé des matériaux considérables, certes centrés sur l'histoire des mots et de leurs variations, et les a rapportés aux déterminations politiques et économiques de la société française (Brunot, 1967-1985). Ces matériaux sont toujours utilisables. Ils ont permis en effet à Renée Balibar (1974, 1985) d'enrichir une telle perspective historiciste par l'insistance sur la dimension institutionnelle de l'histoire sociale de la langue française. Cette chercheure attire notre attention sur le fait suivant : le moment fort de l'institution de la langue française comme « langue nationale », sa totalisation en tant que « français national » pendant la Révolution française par la médiation de projets (les décrets sur la langue nationale) et de pratiques (l'apprentissage du

français dans les appareils politiques démocratiques, des municipalités aux sociétés populaires) est indissociable d'un « partage des langues ». Pendant longtemps, la complexité d'un tel partage des langues constituantes de la communication civile avait été occultée par des considérations exclusives sur les rapports inégalitaires entre l'idiome français et les idiomes non-français (Certeau, Julia, Revel, 1975). La prise en compte d'abord de l'apparition de mœurs inédites (Salaün, 1996) dans le cadre de la formation historique de la sphère bourgeoise au XVIII[e] siècle (Habermas, 1978), puis de la multiplicité des événements de parole et de l'instauration de nouvelles institutions pendant l'époque révolutionnaire (Guilhaumou, 1989, Schlieben-Lange, 1996) permet désormais de baliser l'ensemble d'un espace de communication réciproque où l'usage de la raison, du jugement et de l'argument s'inscrit à l'horizon de l'échange entre langues instituantes. Il n'est plus seulement question des relations entre la langue française et les langues régionales. Il est devenu enfin possible de décrire empiriquement le trajet de la langue concrète à la *langue abstraite,* de distinguer la *langue philosophique* de la langue commune, de dissocier la *langue politique* de l'usage civil de la communication, sous la double modalité de la *langue propre* du législateur et de la *langue du peuple* du porte-parole. À l'encontre de « l'abus des mots », c'est autant d'expressions de la *langue bien faite.*

Ainsi se précise ce qu'il en est de la langue empirique : des blocs de réalité au sein du continuum de l'espace/temps irréductibles à un seul système de propositions générales, des éléments de langue appréhendables dans leurs relations spatio-temporelles, c'est-à-dire déterminées par un espace intercommunicatif. D'un point de vue philosophique, la langue empirique est un concept empirique, un schème abstrait appliqué aux données de l'expérience et apte à produire des figures par le biais de l'imagination. Elle est par là même, au plan linguistique, un concept-mot, un ensemble de réalités linguistiques déterminées par des pratiques langagières historiquement attestées. En son sein, d'un bloc de réalité à l'autre, il est tout le temps affaire de comparaison, de réflexion, d'abstraction, de figuration sur la base du matériel empirique disponible.

En d'autres termes, la langue empirique est constituée d'états cognitifs qui fixent les possibles en langue (tout ce qu'on peut traduire de l'expérience, tout ce qu'on peut dire, tout en ce qu'on peut formuler en pensée), donnent des instructions qui permettent aux sujets de la communication de s'identifier au sein de telle ou telle pratique langagière.

Nous considérons alors l'historicité des états d'équilibre et d'échange de la langue empirique à un moment donné au sein de ce que nous pouvons appeler, dans la lignée des travaux des historiens des idées linguistiques et plus particulièrement de Sylvain Auroux (1998), un état d'hyperlangue. Ainsi, dans un espace/temps de communication existent des sujets disposant de capacités linguistiques et des objets artefactuels, tels que des dictionnaires et des grammaires, susceptibles d'étendre et de systématiser les ressources de ces sujets de la langue. L'hyperlangue n'est autre que cet espace-temps ainsi structuré par les manifestations de la langue empirique, donc elle peut se définir comme une « réalité ultime qui englobe et situe toute réalisation linguistique et limite concrètement toute innovation » (Auroux, 1998, 115). L'événement linguistique intervient alors au sein de l'hyperlangue pour en favoriser la dynamique innovatrice. Sa compréhension relève en amont d'une réflexion sur l'événementialité de la langue empirique, et en aval d'un déploiement narratif du récit de la langue française constitutif de l'imaginaire linguistique associant l'identité de la langue à l'identité nationale.

1. L'événementialité de la langue empirique

1.1. L'immanence de l'événement

Notre point de départ s'origine dans l'affirmation que les données empiriques n'ont pas de contenu préexistant à leur émergence perceptive. Ainsi, dans la perspective empiriste de Hume (Malherbe, 1992), ni aucune transcendance, ni aucun *a priori* ne président à l'impression originaire des sens, à la perception initiale des objets extérieurs. Si rien ne précède l'impression, seul au départ se distingue de l'extérieur un *être perçu*, et rien de plus. Nous récusons donc d'emblée l'hypothèse rationaliste d'un *principe pensant* situé à l'origine de la nature humaine. Un tel refus d'un donné chosifié, construit d'avance, nous introduit donc au *principe de l'immanence radicale*. À ce titre, le donné est tout ce qui advient à l'homme, ce à quoi il a affaire en permanence. L'impression sensible à l'intérieur de l'homme relève alors de l'événement :

> Si les choses sont « données », il n'y a pas à proprement parler de « choses » dans le monde, mais rien que des « événements ». Le monde lui-même intervient à travers des événements [...] Il y a d'abord cette événementialité qui est celle du sensible et c'est sur ce sol que nous pouvons déployer nos activités de formation catégoriale, qui nous

permettent de produire des objectivités de type supérieur. (Benoist, 1996, 629).

En affirmant la toute-puissance de *l'événementialité* du sensible, y compris dans l'activité catégoriale engendrée par l'imagination, autre mode d'existence du sensible, nous introduisons d'emblée l'événement à la fois comme moment inaugural « vide de sens » et « pur » advenir.

L'impression s'associe à l'idée par le biais de l'image, étant entendu que ni l'impression, ni l'idée ne sont représentables *a priori*. Le nécessaire travail d'abstraction et de conceptualisation, une fois les impressions effacées de la conscience, relève alors d'une production de l'imagination. Les intuitions sensibles se déploient dans des concepts au sein d'un espace/temps par la médiation de *schèmes*, intermédiaires obligés entre les intuitions et les idées dans la mesure où ils rendent représentables sous forme de processus l'expérience sensible et son concept en les présentant dans le temps et l'espace.

Un pas de plus consiste à affirmer que l'espace/temps est structuré par la langue empirique : il est l'espace/temps de l'intercommunication humaine. De l'événementialité, il est donc question ici sur le mode de la donation linguistique : *ce qui est donné ne peut être séparé de ce qui est dit, ce qui est dit a une existence pour nous, est donné par le seul fait d'être dit*. Ainsi, à partir du monde des possibilités langagières se concrétise, par le biais de la langue abstraite issue de la langue empirique, la possibilité infinie de connaître des objets encore inconnus.

De l'existence incontournable de la langue empirique, retenons également que le langage existe d'abord, d'un point de vue empirique, sous la forme de singularités événementielles, mais qu'il acquiert sa stabilité dans leur identification au sein de schèmes fondateurs d'une langue jugée commune par ses utilisateurs. *Quelque chose* est existant, *quelqu'un* parle au sein d'une événementialité originaire elle-même « vide de sens », mais juge de l'appartenance de chacun à une communauté de langue. Ici l'événementialité est ce qui rend possible la créativité de l'acte, sa dimension pragmatique, étant entendu que ce qui est originairement dit est chargé de l'événementialité de son propre surgissement, d'une singularité en constant renouvellement et distincte de la signification ultime de l'acte. À ce titre, les conditions de possibilité du devenir humain sont autant de conditions langagières : tout commence et se termine par un événement en langage, même s'il existe, dans le parcours de l'existence humaine, une réalité hors du langage (Koselleck, 1997).

Nous portons donc notre attention sur des éléments cognitifs producteurs de sens au sein d'un continuum où l'événement est attesté en des points singuliers particulièrement significatifs. Ces véritables éléments constituants de la production du sens constituent autant de schèmes intermédiaires entre les données de la langue empirique et les catégories de la langue abstraite. Schèmes au sens kantien, ils sont garants du statut cognitif de l'événement, de son rôle au sein de la production des connaissances dans la mesure où ils fournissent les règles, les principes et les exemples d'application de catégories abstraites au concret de l'intuition sensible. Ils établissent des relations spatio-temporelles permettant de conceptualiser le réel dont on fait l'expérience en tant que continuum segmentable (Eco, 1999). Ils peuvent alors être identifiés dans l'activité de sujets cognitifs et la présence d'objets cognitifs au sein d'événements linguistiques.

1.2. Des événements fondateurs en langue.

Considérant premièrement que tout donné procède d'une événementialité, en second lieu que la donation linguistique est première d'un point vue empirique, nous pouvons maintenant nous intéresser au déploiement de la pluralité initiale de l'être en des points singuliers qualifiés d'événements linguistiques. Ces événements fondateurs en langue s'inscrivent dans des *processus de schématisation* par le fait d'un art humain permettant de produire le général par la saisie de l'expérimentation du donné dans sa particularité, sans préalable aucun en matière de contenu. Nous les abordons alors en tant que procès en langue, tout en les inscrivant dans « l'hyperlangue », ce « paquet d'éléments empiriques » (Auroux) où s'associent des objets, des outils, des institutions, etc., véritables conditions de la novation, ou non, en langue.

Au même titre que les philosophes du langage au XVIIIe siècle, et Condillac en premier lieu, proposent, face à « l'abus des mots », un « contrôle sémiotique de l'expérience humaine » (Formigari, 1993), nous parlons d'un *processus de schématisation sémiotique* pour qualifier, dans l'événement linguistique, l'apparition de types, objets et thèmes cognitifs susceptibles de jouer un rôle régulateur, par leur singularité même, dans le champ de l'événement discursif au sens large.

Notre approche de l'événementialité en langue relève donc aussi, au-delà du principe d'immanence radicale de la langue empirique, d'une *ontologie de la référence* au sens où les données référentielles constitutives de l'événement linguistique sont autant d'actes d'identification et de reconnaissance sans présupposition aucune des énoncés qui leur donnent

un contenu discursif. En effet, la connaissance de l'événement linguistique permet d'identifier la forme d'un référent empirique, par exemple *langue française,* sans déterminer a priori la procédure apte à lui donner une signification étendue, y compris sur le terrain de la conscience linguistique, par exemple les manifestations de *la langue française.* L'événement linguistique présente à la communauté des sujets parlants les nouveaux éléments référentiels de la langue empirique, avant même de les catégoriser dans des procédures de compréhension des phénomènes langagiers.

À ce titre, l'approche de l'événement linguistique ne nécessite pas la connaissance préalable de l'événement discursif, comme si le premier n'était que la part de conscience linguistique du second (Guilhaumou, 2001b). *A contrario,* l'événement linguistique se situe dans un espace/temps fondateur d'actes de langage régulateurs de l'événement discursif. Il se matérialise en effet dans :

1) des sujets disposant de capacités linguistiques propres, que nous appelons des sujets cognitifs ;

2) des objets linguistiques, plus particulièrement, dans le contexte de la grammatisation moderne et contemporaine, des outils linguistiques tels que les Dictionnaires et les Grammaires ;

3) une diversité de jugements de ces sujets déployés dans ces outils adéquats à la traduction abstraite de la langue empirique, jugements généralisants sur les faits de langue que l'on peut regrouper sous le label de « conscience linguistique ».

Une telle tripartition est certes commode, mais n'a rien de définitif. Elle précise seulement ce qu'il en est concrètement de la matière du langage dans l'événement linguistique. Elle peut permettre de fixer dans un *état d'hyperlangue* la dynamique, inhérente à l'événement linguistique, de ce *quelque chose* ou de ce *quelqu'un* producteur de sens, donc par qui le monde advient et se manifeste dans des événements singuliers à valeur universelle.

Co-extensif à la matière du langage dans son ensemble, l'événement linguistique émerge en des points singuliers d'un flux continu, se concrétise temporairement dans un état d'hyperlangue sans pour autant renoncer à sa dynamique propre. Régulateur des possibles dans l'univers discursif, il est aussi le lieu de résistance, en tant que producteur de schèmes issus de la langue empirique, à toute tentative « structuraliste » de décrire la langue comme un objet de connaissance à part, c'est-à-dire hors de sa formation historique dans le mouvement du concret à

l'abstrait, du particulier au général, de la particularité du sensible à la généralité de la catégorisation.

Nous sommes donc, avec l'événement linguistique, dans la dynamique d'un référent producteur de données en langue, par exemple au XVIIIe siècle d'abord à travers l'apparition du dictionnaire monolingue, sous le label initial de *Dictionnaire de la langue française* avant de devenir le *Dictionnaire de l'Académie française*, puis sur la base de l'émergence d'un sujet (politique) de la langue, et, au terme de la Révolution française, d'une conscience de l'adéquation entre la langue et la politique au sein d'un espace représentatif et délibératif, *l'Assemblée nationale*. Il ne s'agit pas alors de s'en tenir à la volonté explicite des contemporains de rationaliser l'usage des mots, au titre d'une recherche de la juste adéquation des mots et des choses. Il convient plutôt de préciser quels sont ce *quelque chose* (« La Langue Française ») et ce *quelqu'un* (le sujet politique de la langue) qui peuvent permettre de produire une telle adéquation par les normes de langue qu'ils introduisent dans le flux de la communication humaine.

La réflexion présentée ci-dessus sera plus largement développée dans un ouvrage en préparation sur *Discours et événement*. On s'en tiendra ici à un cas représentatif, celui du XVIIIe siècle français, Révolution française exclue, étant entendu que nous avons déjà maintes fois abordé la période révolutionnaire dans nos travaux antérieurs (Guilhaumou, 1989, 1998).

2. La dynamique de la langue française au XVIIIe siècle.

2.1. L'événementialisation de la langue française

Au départ, et en dépit du fait que l'idéal de la clarté de la langue française soit attesté beaucoup plus tôt, l'identification de la langue française à une « langue commune » procède de la formation du Dictionnaire monolingue (Collinot, Mazière, 1997), avec la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1694). Ce Dictionnaire suscite la construction d'« un état de la langue française ». L'événement linguistique procède ici de la nomination, avec majuscules, de « La Langue Française » comme référent incontournable d'un corps de savoir et de prescriptions sur la langue jugée adéquate à l'expression discursive du corps du roi. Ainsi la parole royale, mise en scène dans la présentation du Dictionnaire au roi (« Vous la parlez et elle parle de Vous »), devient un lieu d'adéquation de la langue française à la langue commune, hors de toute idée de dictature linguistique. En effet, le principe d'une langue pour un royaume s'impose par un transfert de la maîtrise de la langue du roi au

« bon usage », même si le roi demeure garant symbolique de la langue du Royaume (Fogel, 1989).

Alors s'amorce le mouvement d'une « langue restreinte », la langue de cour, à « une langue étendue », la langue de la sphère bourgeoise répandue peu à peu dans le public. L'usage n'est plus seulement réglé par « la façon de parler de la plus saine partie de la cour » (Vaugelas). « Tyran des langues », il l'emporte en autorité sur les souverains en tant que constituant de la « langue commune », qui se concrétise désormais dans une série d'événements discursifs normés par une « langue de la raison » adéquate à l'enrichissement des savoirs et des pratiques. L'autorité religieuse, représentée ici par le *Dictionnaire universel dit de Trévoux* doit aussi tenir compte de l'hétérogénéité de la « langue commune », et donc ne peut désigner la norme d'un sens catholique romain pour tel ou tel terme que dans un dialogisme constant avec les voix discordantes sur une parole divine qui ne s'impose plus à partir d'universaux, donc ne renvoie plus aux seuls mots d'un ordre divin (Wionet, 2000). Ce Dictionnaire, d'une édition à l'autre (trois volumes en 1704, huit volumes en 1771), devient ainsi une habile machine de guerre contre les jansénistes et les encyclopédistes. La deuxième édition en cinq volumes (1721) paraît de fait en pleine querelle janséniste. Désormais les questions de doctrine religieuse sont accessibles à des clercs mieux formés et à toute une élite laïque, noble et officière, constituant ainsi une *culture critique* qui s'élargit aussi au monde de la boutique et de l'artisanat par la prédication des curés et la pastorale des œuvres (Roche, 1993). Ainsi les critères de la raison et du jugement, basés sur « l'idée que le raisonnement public se fait de lui-même » (Habermas, 1978, 39), s'imposent avant même que la grande entreprise de l'*Encyclopédie* se mette en place.

Père spirituel des Lumières, John Locke est le premier grand théoricien d'un tel « règne de la critique » (Koselleck, 1979). En effet, dans son *Essai sur l'entendement humain*[1], entamé en 1670, il introduit une instance purement morale de jugement qui démarque un acte de jugement pour les citoyens à l'intérieur même de l'Etat absolutiste. Il réfléchit aussi sur une conséquence inéluctable de cette expansion publique du jugement, « l'abus des mots ».

1 *Essai philosophique concernant l'entendement humain où l'on montre quelle est l'étendue de nos connaissances certaines, et la manière dont nous y parvenons* par M. Locke, traduit de l'anglais par M. Coste, cinquième édition revue et corrigée, 1755, Réédition Vrin, 1998.

1729, c'est l'année où paraît la première édition de la traduction en français de l'*Essai sur l'entendement humain*. Dans quelle mesure Locke problématise-t-il la question de l'abus des mots, désormais située au centre du débat critique ?

D'emblée Locke précise — et c'est là un point fondamental — que le lien entre les mots et les idées dont ils sont les signes constitue « une institution arbitraire en vertu de laquelle un tel mot a été fait volontairement le signe d'une telle idée »[2]. C'est pourquoi confusion et obscurité s'attachent souvent à « l'usage des mots ». D'une part, les hommes croient que les mots sont des signes d'idées présentes à l'esprit d'autres hommes, d'autre part, ils sont tout aussi convaincus que leurs paroles signifient la réalité des choses. Par ailleurs, la grande difficulté de passer de « l'usage civil » des mots, nécessaire pour communiquer ses pensées aux autres dans le commerce et la conversation, à « l'usage philosophique » visant à « donner des notions précises aux choses »[3] ajoute à la confusion dans les débats.

Cependant « l'abus des mots » se situe au-delà de cette obscurité quasi-naturelle du langage commun : il relève en effet de « fautes et négligences volontaires ». Deux extrêmes encadrent la gradation de « l'abus des mots » : d'un côté, l'usage de mots comme signes d'aucune chose précise, nous dirions sans référent explicite, de l'autre côté le fait de mettre des mots à la place des choses au point de considérer, à tort, qu'il existe une liaison nécessaire entre des mots et des choses. L'absence de chose derrière le mot s'inverse donc dans la tentative de mettre le mot à la place de la chose. Bref, tout usage de mots qui ne respecte pas « la fin du langage », c'est-à-dire 1) « faire connaître nos idées aux autres », 2) « le faire avec autant de fidélité et de promptitude qu'il est possible », 3) « faire entrer dans l'esprit par ce moyen la connaissance des choses »[4] est bien un abus.

À vrai dire, la réception de l'*Essai* en France s'apparente à un véritable événement linguistique, dans la mesure où cet ouvrage philosophique majeur introduit non seulement une présence linguistique dans les débats littéraires (Nye, 2000), mais joue aussi un rôle majeur dans la formation de l'intertextualité langagière des Lumières (Spillner, 1997).

---

2 *Ibid.*, chapitre II du Livre III, *De la signification des mots*, p. 324.

3 *Ibid.*, chapitre IX du Livre III, *De l'imperfection des mots*, p. 385.

4 *Ibid.*, chapitre X du Livre III, *De l'abus des mots*, p. 409.

En effet, les années 1730 marquent en France l'émergence d'une « prise de conscience » linguistique dans un contexte plutôt littéraire au départ. Nous sommes au moment où la revendication par les littéraires, et Marivaux au premier plan, d'un maximum de créativité, d'expressivité au détriment des conventions héritées suscite toute une réflexion sur la richesse des « nuances » de la langue française. Il s'agit alors de trouver dans le langage, selon les expressions du chevalier de Mézé, « ce qu'il y a de meilleur à dire », c'est-à-dire « je ne sais quelles nuances qui dépendent de se connaître en ce qui sied le mieux en fait d'expression ». Au risque d'une réaction à l'encontre des dangers d'obscurité de l'expression et de dilution du sens des mots qui vaut à Marivaux le classement parmi « les nouveaux précieux » (Nye, 2000).

Ce n'est pas un hasard si des théoriciens du langage interviennent à ce moment-là dans le débat littéraire pour proposer un équilibre entre l'emphase expressive et la contrainte de l'usage. Il s'agit essentiellement de Girard, dans ses *Synonymes français* (1737), Dumarsais dans son *Traité des tropes* (1730) et Olivet dans son *Traité de la prosodie française* (1736). Chacun de ces linguistes associe l'idéal de la clarté de la langue française à la pratique des nuances, y compris dans les inflexions de la voix. La diversité de la valeur des mots, la richesse du langage figuratif, l'expressivité sensible de l'accent oratoire sont liées à des contraintes sémiotiques, tant sous la forme d'un système « interne » de valeurs dans la liaison entre mots que dans l'affirmation « externe » d'une position de juge à l'encontre de l'arbitraire du signe.

L'événement linguistique procède alors d'une manière propre de dissocier l'imitation des conventions héritées et de les rattacher à la représentation des nuances de langue. Quelque chose de contestable dans sa formulation même, « la loi des nuances » de la langue française, devient un élément stable dans la reconnaissance de la diversité de la pratique littéraire à condition de le rapporter à une véritable « loi sémiotique », le nécessaire contrôle de la diversité expressive de l'expérience humaine par l'unité du langage.

L'événement linguistique donne ici consistance, par le caractère parfaitement rationnel de ses propositions sémiotiques, à la croyance en l'importance des nuances de la langue française, sans susciter de graves dilemmes. Il relève ainsi de la capacité des individus à agencer une diversité d'expérience, donc à sortir de la tradition, tout en surmontant les dilemmes suscités par les nouvelles croyances, compte tenu de l'importance accordée au contrôle sémiotique de l'expérience humaine. Il

est conjointement le produit d'une interaction entre les croyances et d'une norme sémiotique.

Une telle évolution historique du référent empirique de la langue est enfin perceptible jusqu'au point où certains auteurs classiques innovent dans les formes lorsqu'ils pensent répéter la tradition. Ainsi est-il de l'usage que fait Batteux du mot « nuances », dès *Les Beaux-Arts réduits à un même principe* (1746) par son effet d'annonce d'un changement de la pratique littéraire. Chez ce théoricien du classicisme, donc fort éloigné des Lumières, une évolution référentielle est sensible à un double titre. Non seulement il typifie les genres littéraires, par refus de leur dispersion, sous la catégorie de « littérature » et non plus de « belles-lettres », instituant ainsi un nouveau système d'évaluation rationnelle d'un art imitatif de la nature. Mais il prend aussi en compte le mode de lecture des textes littéraires en y associant les mots de « goût », « sentiment », « imagination », etc. (S. Branca éd., 1990). Il institue ainsi des règles de production d'un discours littéraire en cours de normalisation sur la base d'une appréhension fortement « sensualiste » de la langue empirique.

Qui plus est, là où le débat sur les « nuances » de la langue marque une certaine anxiété sur la manière de traiter des idées, en particulier anciennes, une connexion avec des préoccupations plus européennes s'avère attestée. Ainsi le mot *Idée* d'origine française (de Descartes à Malebranche) opère ici un retour terminologique remarqué par le fait d'un colinguisme latin-anglais-français[5]. À la différence du *Begriff* allemand qui objectivise la pensée et ses opérations, *l'Idée*, sans pour autant supplanter le concept, ouvre largement la réflexion à la créativité de la pensée, à sa dynamique dans une perspective empiriste. De fait, Locke introduit, dès la fin de sa *Préface*, une transition décisive entre l'usage commun de l'expression « Idées claires et distinctes » et la quête analytique de « l'Idée déterminée » dans le cheminement de « l'Idée simple » à « l'Idée complexe ». Il précise alors :

> Je sais qu'il n'y a point de Langue assez fertile pour exprimer par certains mots particuliers toute cette variété d'idées qui entrent dans les discours et les raisonnements des Hommes. Mais cela n'empêche pas que lorsqu'un Homme emploie un mot dans un discours, il ne puisse avoir dans l'esprit une idée déterminée dont il le fasse signe, et à laquelle il

5 L'*Essai* de Locke est encore publié en latin au 18ème siècle. Sur *l'Idée* dans l'Europe des Lumières, voir la contribution en ce domaine d'Ulrich Ricken dans Delon dir. (1997).

devrait tenir constamment attaché toutes les fois qu'il le fait entrer dans le discours[6].

Avoir une « idée déterminée » d'une « variété d'idées », tel est l'énoncé du nouveau fondement de vérité en langue dans le débat d'idées. Dans cette perspective, les grammairiens-philosophes des Lumières complexifient, radicalisent un tel héritage sémiotique lockien au point de l'inscrire dans une sorte de chaîne empirique de la pensée, légitimant ainsi l'idée de connexion empirique entre la réalité et le discours dont nous souhaitons préciser maintenant la signification en portant toujours notre attention sur le contexte.

2.2. La connexion empirique entre la réalité et le discours.

L'approche modératrice et raisonnée de l'usage souverain, productrice d'une « langue de la raison » conforme à l'usage public du raisonnement au sein de la nouvelle sphère publique bourgeoise, demeure un type idéal. Les Académiciens sont, très tôt dans le dix-huitième siècle, la cible privilégiée des « calottins ». Réunis dans un « Régiment de la Calotte », où il s'agit de se distinguer par l'extravagance des discours et des actions, les calottins réhabilitent, contre une langue française associée à la rationalisation de la langue commune, le « bel esprit » par l'emploi de la satire contre l'Académie, « législateur de mots » (De Baecque, 2000). La multiplication des parodies permet alors au calottin de pratiquer « l'art légitime du néologisme », de se poser comme « inventeur de mots ». Ainsi se met en place une « comicocratie aristocratique » qui recense toutes les expressions comiques et risibles des « beaux esprits » à l'encontre des nouvelles normes linguistiques édictées par l'Académie au nom du roi.

Même si les calottins tombent en disgrâce auprès du roi vers 1750, alors que ces nobles voulaient occuper la place de « fou du roi », l'Académie, juge de la langue, ne peut empêcher la prolifération de « discours incompréhensibles » où les mots et les choses n'ont plus aucun lien, donc perdent leur sens. En effet, une controverse éclate entre les partisans du « bel esprit » et les philosophes adeptes de « l'esprit sérieux ». Une « faction satyrique » prend la suite des calottins en multipliant les bons mots, en cultivant l'art de la saillie et de la repartie à l'encontre des partisans de la langue philosophique. Il s'agit de cultiver l'équivoque des mots, en

6 Locke, *op. cit*, Préface, p. XXXVII.

particulier le calembour, pour mieux dénoncer « l'esprit systématique qui asservit le style aux faux airs de la raison » (De Baecque, 2000).

Une « adroite équivoque » détourne ainsi « le sens des mots » au point d'enfoncer les portes de l'Encyclopédie. Diderot se considère en effet obligé, vu l'ampleur du phénomène, de demander, pour son *Supplément* de 1776, un article sur le « Kalembour » au maître du genre, le marquis de Bièvre, qui en donne la définition suivante : « C'est l'abus que l'on fait d'un mot susceptible de plusieurs interprétations ». Ce personnage badin se veut le défenseur du « style français » contre les philosophes. « L'art des railleries » passe par des jeux d'esprit fondés sur les mots à double sens comme dans le passage de l'expression métaphorique « claire et unie comme une glace », à sa parodie de goût douteux, « ...comme une glace à la crème » !

Ainsi « l'abus des mots » devient-il constitutif de la prédominance de l'usage. Au sein de l'espace public, les petits-maîtres persifleurs se multiplient : ils pratiquent avec un grand succès le néologisme, s'écartant ainsi au maximum de l'idéal d'une langue française rationalisée et associée au mouvement des Lumières. Un « entortillage » de la pensée se met en place par « une jonction téméraire des mots » (Bourguinat, 1998).

Face à une telle situation de fait, l'élite des Lumières prend conscience de la nécessité de définir à la fois un sujet politique de la langue[7] et la nature sémiotique du contrôle supérieur de l'expérience humaine qu'il doit exercer. Cet effort pour régulariser l'usage de la langue française s'exerce en deux temps complémentaires.

En premier lieu, il revient aux grammairiens-philosophes de poser la nécessaire association entre les notions d'usage et d'analogie. Les Encyclopédistes partent de l'arbitraire du signe pour considérer qu'un mot est devenu le signe d'une idée par le seul usage (Auroux, 1979). Une telle prise en compte de l'arbitraire des langues, signe de leur imperfection, s'accompagne de l'hypothèse du langage-traduction — le langage n'ajoute rien à la pensée — en conséquence de quoi c'est seulement le juste maniement de l'analogie qui permet de rendre compte de la vérité de la pensée. Selon la méthode analytique systématisée par Condillac, il ne peut donc y avoir de « langue bien faite » que dans la conformité de

7 Sylvain Auroux (1986), après avoir affirmé que « du point de vue empirique, le langage existe d'abord sous forme d'événements, de singularités », étudie les variations du sujet politique de la langue dans sa relation à l'usage et en conclut que la conception politique de la langue est une constante de la tradition des Lumières, Révolution française incluse.

l'usage, toujours aussi important au titre de la prédominance de l'expérience, à l'analogie du langage.

L'héritage de la sémiotique lockienne se complexifie : certes le signe linguistique est arbitraire, et de même la connexion de l'idée au mot, mais il n'en existe pas moins, dans « la langue bien faite » propre à constituer des idées complexes, un trajet normatif et génétique du mot à l'idée par le fait de l'analogie radicale entre le mot et la sensation qui le produit. Ainsi Condillac considère qu'il convient de restituer en permanence l'analogie entre « le langage d'action », première expression langagière naturelle, et la langue analytique. À ce titre, la langue abstraite du philosophe est pour l'homme une « seconde nature » : elle permet, par sa connexion à la réalité, de penser vrai. La volonté de contrôle sémiotique de l'expérience humaine des hommes des Lumières se précise ainsi dans l'idée de *connexion empirique* entre le discours et la réalité. Contre l'abus des mots, le seul recours s'avère, au titre de la créativité linguistique énoncée dans l'empirisme, la capacité à penser l'adéquation des mots et des idées à partir d'un travail réflexif et créatif sur la langue commune, c'est-à-dire sur sa valeur de langage ordinaire et sa connexion avec la dimension intersubjective du sens commun.

En second lieu, il revient à des médiateurs linguistes moins connus, par exemple Féraud dans son *Dictionnaire critique* (1788-1789), mais toujours situés dans le mouvement de « la langue extensive », de s'intéresser au « savoir bien parler » dans l'espace public (Branca-Rosoff, 1995). Il s'agit alors, certes à partir d'une réflexion demeurée empiriste, de proposer des modalités d'un contrôle sémiotique de la société civile. Nous entrons ainsi, sur le terrain même de la communication sociale, dans l'ordre pratique, voire éthique (Formigari, 1993).

C'est ainsi que Sieyès propose, au moment où il s'efforce de définir, à la veille de la Révolution française, la meilleure des sociétés possibles, l'adoption d'une éloquence pratique. Désormais il ne suffit plus de promouvoir une rhétorique raisonnée, c'est-à-dire apte à tenir compte de la juste analogie entre les mots et les choses. Il convient également de favoriser une éloquence pratique en appui « sur l'imagination qui réalise et le sentiment qui prend part ». C'est le moment où « l'écrivain patriote » Sieyès favorise, par ses écrits, l'émergence d'un sens commun de la nouvelle politique (Guilhaumou, 2001a)

Dans la mesure où la réflexion sur l'abus des mots s'en tient à une quête de l'adéquation des mots au réel par le jeu de l'analogie, la question du pouvoir des mots est désormais mise au premier plan. Les fonctions référentielle et expressive du langage ne sont plus confondues : la

possibilité d'une fonction énonciative apparaît. Un nouvel observatoire en langage se précise sur la base d'une position énonciative critique au sein même des pratiques langagières et d'une volonté de juger du vrai et du faux par des moyens pratiques étendus jusqu'à l'intervention directe dans le mouvement révolutionnaire. Mais nous abordons là un tout autre moment de l'histoire des événements linguistiques qui se caractérise au premier abord par la multiplication des figures du sujet politique de la langue : l'écrivain patriote, mais aussi le grammairien patriote, le porte-parole, le législateur, etc.

Conclusion

En fin de compte, l'événement linguistique évolue surtout ici dans l'univers de la nomination. Qui plus est, sa caractérisation la plus générale contredit l'opinion selon laquelle il n'est pas possible de trouver un terme singulier faisant référence à un événement dans des phrases existentielles ayant un nom propre comme sujet (Davidson, 1993). En effet, l'événement linguistique participe aussi bien de l'apparition du nom propre d'un sujet cognitif[8] que de l'invention du nom abstrait du Dictionnaire (*Dictionnaire de la langue française*), outil linguistique par excellence, ou de la création d'un concept devenu un des noms les plus communs de la langue politique, « l'Assemblée nationale » (Guilhaumou, 1998). Il s'actualise donc souvent dans des syntagmes nominalisés à valeur de présupposés, par exemple au 18ème siècle avec le trajet de « la langue française » à « la langue nationale », ou pendant la Révolution française dans la corrélation, effective au cours de l'année 1789, entre la création de « l'Assemblée nationale » et « la prise de la Bastille »[9]. L'événement linguistique constitue alors une réserve de sens dans la mesure où il s'institue l'archétype, au sein de la langue empirique, des significations possibles d'une des langues qui nous sont en partage. Ainsi sa marque par la nomination en 1789 de « l'Assemblée Nationale » est archétypique de « la nouvelle langue politique ». Il est aussi le lieu d'un récit mémorable, et à ce titre procède de la narration de la langue française.

De fait, le trajet que nous avons succinctement parcouru commence par le récit de la présentation du *Dictionnaire de l'Académie* au roi le 24

8 Voir le cas de Sieyès, « écrivain patriote » dans Guilhaumou (2000).

9 Voir le lien que nous établissons entre « la naissance d'une nation » et « l'événement de la prise de la Bastille » du chapitre II au chapitre III dans Guilhaumou (1998). Sur l'événement langagier, « la prise de la Bastille », voir Lüsebrink, Reichardt (1990).

août 1694, au moment même où le compliment de l'Académicien associe étroitement le travail effectué sur l'explication des termes à l'usage royal de la langue : « Notre ouvrage [...] découvre les délicatesses que vous doit une langue qui se perfectionne autant de fois que vous la parlez ou qu'elle parle de Vous »[10].

Il s'achève par une cassure du lien entre le roi et ses sujets devenus citoyens avec le récit fondateur de la langue politique au sein de l'Assemblée Nationale les 15 et 16 juin 1789, rupture d'une relation linguistique inaugurale que le serment du Jeu de Paume du 20 juin et la séance royale du 23 juin amplifient. À la « beauté » de la parole du roi se substitue le style simple et coupé, porteur d'un effet d'objectivité et d'authenticité, des législateurs, en particulier Mirabeau (Balibar, 1985). Qui plus est, la construction de la phrase elle-même procède d'un effort de rationalisation par comparaison avec le modèle latin et introduit ainsi une expression universelle de la langue française, une fois établi par un processus colingue l'expression d'« Assemblée Nationale ». Désormais les législateurs détiennent, au titre de l'expérience révolutionnaire, une capacité abstraite d'établir le juste rapport entre les mots, les propositions et les phrases, donc peuvent construire ce que Sieyès appelle leur « langue propre » (Guilhaumou, 2001a).

En aval une histoire des événements linguistiques ouvre enfin la possibilité d'un récit de la langue, et permet ainsi d'appréhender historiquement le devenir de la langue française de sa création continuée jusqu'à son achèvement narratif. Mais en amont l'événement linguistique demeure une norme en langue de caractère foncièrement empiriste. Nous ne pensons pas qu'il existe, hors de l'observatoire du linguiste, une norme rationnelle qui détermine les usages de la langue. Considérant que le « noyau dur » de l'objet langue structuré par le linguiste n'est qu'un système de propositions générales parmi d'autres, nous considérons que c'est l'ordre des possibles, associé à l'expérience humaine, qui détermine le réel de la langue. Ainsi, les effets de sens descriptibles dans des pratiques langagières historiquement attestées procèdent d'instructions empiriques qui en fixent le champ d'application sans en déterminer *a priori* le contenu.

10 Le récit de cette présentation a été retranscrit par le *Mercure galant*. Le texte en est reproduit dans Collinot, Mazière (1997, 31).

BIBLIOGRAPHIE

AUROUX Sylvain, « Le sujet de la langue : la conception politique de la langue sous l'Ancien Régime et la Révolution », in W. Busse et J. Trabant eds, *Les Idéologues. Sémiotique, théories et politiques linguistiques pendant la Révolution française*, Amsterdam, John Benjamins, 1986.

————, *La raison, le langage et les normes*, Paris, PUF, 1998.

BALIBAR Renée, *L'institution du français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*, Paris, PUF, 1985.

BALIBAR Renée, LAPORTE Dominique, *Le français national*, Paris, Hachette, 1974.

BENOIST Jocelyn, « Qu'est-ce qui est donné ? La pensée et l'événement », *Archives de philosophie*, n° 59, 1996.

BOURGUINAT Élisabeth, *Le siècle du persiflage (1734-1789)*, Paris, PUF, 1998.

BRANCA-ROSOFF Sonia éd., *La leçon de lecture, textes de Batteux choisis et présentés*, Paris, Éditions des Cendres, 1990.

————, « La construction de la norme lexicographique à la fin du XVIIIe siècle : Féraud le médiateur », *La genèse de la norme, Archives et documents de la SHESL*, Paris VII, n° 11, 1995.

BRUNOT Ferdinand, *Histoire de la langue française*, 14 volumes (tome neuvième sur la Révolution française), Paris, Armand Colin, 1967-1985.

CERTEAU Michel de, JULIA Dominique, REVEL Jacques, *Une politique de la langue : la Révolution française et les patois*, Paris, Gallimard, 1975.

CHAURAND Jacques dir., *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil, 1999.

CHEVALIER Jean-Claude, « F. Brunot (1860-1937) : la fabrication d'une mémoire de la langue », *Langages*, 114, juin 1994.

COLLINOT André, MAZIÈRE Francine, *Un prêt à parler : le dictionnaire*, Paris, PUF, 1997.

DAVIDSON Donald, *Actions et événements*, Paris, PUF, 1993.

DE BAECQUE Antoine, *Les éclats du rire. La culture des rieurs au XVIIIe siècle*, Paris, Calmann-Lévy, 2000.

DELON Michel dir., *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, PUF, 1997.

ECO Umberto, *Kant et l'ornithorynque*, Paris, Grasset, 1999.

FOGEL Michèle, *Les cérémonies de l'information dans la France du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1989.

FORMIGARI Lia, *Signs, Science and Politics. Philosophies of language in Europe 1700-1830*, Amsterdam, John Benjamins, 1993.

GUILHAUMOU Jacques, *La langue politique et la Révolution française*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1989.

————, « Vers une histoire des événements linguistiques. Un nouveau protocole d'accord entre l'historien et le linguiste », *Histoire/Épistemogie/Langage*, PUF, décembre 1996.

————, *L'avènement des porte-parole de la République (1789-1792)*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1998.

————, « Un nom propre en politique : Sieyès », *Mots*, n° 63, juillet 2000.

————, *Sieyès et l'invention de la langue politique*, PUF, à paraître en 2001.

————, entrées « histoire », « archive/configuration », « trajet thématique », « événement discursif », « événement linguistique » dans *Dictionnaire de l'analyse de discours*, P. Charaudeau et D. Maingueneau, Paris, Seuil, à paraître en 2001.

HABERMAS Jürgen, *L'espace public*, Paris, Payot, 1978 (traduction de *Strukturwandel der Öffentlichkeit, Einleitung*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1962, 17e édition, 1990).

KOSELLECK Reinhart, *Le règne de la critique*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.

————, *L'expérience de l'histoire*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1997.

LOCKE John, *Essai philosophique concernant l'entendement humain*, traduit de l'anglais par M. Coste, cinquième édition revue et corrigée, Paris, Réédition Vrin, 1755/1998.

LÜSEBRINK Hans-Jürgen, REICHARDT Rolf, *Die « Bastille ». Zur Symbolgeschichte von Herrschaft und Freiheit*, Frankfurt-am-Main, Fischer, 1990.

MALHERBE Michel, *La philosophie empiriste de David Hume*, Paris, Vrin, 1992.

NYE Edward, *Literary and linguistic Eigtheenth-Century France. From Nuances to Impertinence*, Oxford, Clarendon Press, 2000.

PICOCHE Jacqueline, MARCHELLO-NIZIA Christiane, *Histoire de la langue française*, Nathan Université, 1991.

ROCHE Daniel, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993.

SALAÜN Franck, *L'ordre des mœurs. Essai sur la place du matérialisme dans la société française du XVIIIe siècle (1734-1784)*, Paris, Kimé, 1996.

SCHLIEBEN-LANGE Brigitte, *Idéologie, révolution et uniformité de la langue*, Liège, Mardaga, 1996.

SPILLNER Bernd, « Methoden des interkulturellen Sprachvergleichs. Kontrastive Linguistik, Paralleltextanalyse, Übersetzungvergleich », in H.-J. Lüsebrink und R. Reichardt hrsg., *Kulturtransfer im Epochenumbruch Frankreich-Deutschland 1770 bis 1815*, Leipzig Universitätverlag, 1997.

WIONET Chantal, « Du colinguisme dans le *Dictionnaire Universel* dit de Trévoux », *Langage & Société*, n° 83-84, mars-juin 1998.

Résumé

La présente réflexion, en préalable à la mise en ordre de matériaux historiques sur la langue française au XVIIIe siècle, part de l'événementialité de la langue empirique, c'est-à-dire de la manière dont la référence à des singularités événementielles se conceptualise et se réalise dans une langue commune. De la dynamique de la langue française au XVIIIe siècle, l'auteur retient en amont la première édition d'un dictionnaire monolingue en 1694 par les académiciens, le Dictionnaire de l'Académie française, et aval l'invention colingue du nom d'Assemblée Nationale par Sieyès et les législateurs philosophes de 1789. D'autres événements linguistiques jalonnent le siècle dont l'auteur donne quelques exemples dans l'attente d'une recherche plus ample.

Mots-clés

Langue empirique — Langue française — Langue commune — Langue Nationale — Événement linguistique.

L'abus des mots, des Lumières à la Révolution

Agnès STEUCKARDT
Université Paul-Valéry, Montpellier III — DIPRALANG

Il pourrait paraître hasardeux d'interroger sur la norme lexicale une période qui ignore le mot *norme*. Absent des dictionnaires des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, le mot est « rare jusqu'au XIX^e^ siècle », selon le *Robert historique*. Cette appréciation est confirmée par les fichiers de l'INaLF, qui ne mentionnent, avant le XIX^e^ siècle, qu'une seule occurrence. Il est devenu habituel cependant d'assimiler ce que les classiques appelaient « bon usage », ou « règle », à notre notion de norme. À l'article « Norme » du *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Ducrot présente Vaugelas comme un ancêtre de la tradition normative (Ducrot/Schaeffer, 1995, 261). On se conformera ici à cet usage anachronique, mais devenu « normal », du mot *norme*.

En ce qui concerne le lexique, qui nous intéresse plus particulièrement ici, la première édition du dictionnaire de l'Académie annonce très clairement, dans la préface, la norme de référence qui délimite ses choix de formes et de sens : « [l'Académie] s'est retranchée à la Langue commune, telle qu'elle est dans le commerce des honnêtes gens, et telle que les Orateurs et les Poëtes l'employent ». La norme lexicale en ce sens est le modèle que constitue l'usage des « honnêtes gens », des « Orateurs », des « Poëtes ».

On peut considérer que l'entreprise encyclopédique du siècle suivant consiste, à certains égards, à déplacer la norme : le modèle n'est plus l'usage des « honnêtes gens », des « Orateurs », des « Poëtes », mais celui des bourgeois et des philosophes. Cependant les encyclopédistes n'avouent pas aussi crûment que les Académiciens leur norme lexicale. L'enjeu affiché de l'*Encyclopédie* n'est certes pas de fixer la norme

lexicale, mais d'exposer les connaissances humaines. L'entreprise encyclopédique passe cependant par une définition des mots : en cela, elle fixe bel et bien une norme lexicale. Or, les encyclopédistes prennent position sur ce point lorsqu'ils déclarent la guerre à l'abus des mots, c'est-à-dire à un mauvais usage des signes. La norme invoquée alors n'est pas un modèle social, comme chez les Académiciens, mais une règle sémiotique. En fait, les encyclopédistes prétendent donner non pas les formes et les sens adoptés par une certaine partie de la société, mais le vrai sens des mots, conforme à un fonctionnement idéal du signe.

L'ambition de lutter contre l'abus des mots anime plus largement le discours des Lumières ; la période révolutionnaire, si elle constitue l'acmé de cette lutte, en révèle en même temps les limites. On présentera donc dans un premier temps la réflexion philosophique qui construit des lois sémiotiques, remèdes à l'abus des mots. On verra ensuite comment les Lumières appliquent au vocabulaire politique et social ce contrôle sémiotique et enfin comment partisans et adversaires de la Révolution ont pu exploiter cette application.

1. Le mauvais usage des mots, selon Locke

1.1. Origines d'un *topos*

La réflexion philosophique qui a lancé la notion d'abus des mots est bien connue des Lumières. Voltaire place l'article « Abus des mots » du *Dictionnaire philosophique* sous l'autorité de Locke :

> Il faut répéter ici ce que Locke a tant recommandé : *Définissez les termes.* (Voltaire, 1764, 85)

Le verbe *répéter* signale qu'il s'agit d'une référence systématiquement reprise dans le discours des Lumières. Condillac cite longuement les pages consacrées par Locke à l'« abus des mots », dans son chapitre « De la signification des mots » (Condillac, 1746, 235-241). Dans *De l'esprit*, Helvetius intitule son chapitre IV : « De l'abus des mots », reprenant le même titre que Locke ; il mentionne, à côté de l'autorité de Locke, celle de Descartes[1]. Dans le discours préliminaire de l'*Encyclopédie*, D'Alembert rappelle lui aussi les découvertes de Locke, qui « chercha dans [l]es

1 « Descartes avait déjà dit avant Locke, que les Péripatéticiens, retranchés derrière l'obscurité des mots, étaient assez semblables à des aveugles, qui, pour rendre le combat égal, attireroient un homme clairvoyant dans une caverne obscure. » (Helvétius, 1758, 42)

abstractions [de la philosophie scolastique] et dans l'abus des signes les causes principales de nos erreurs et les y trouva » (D'Alembert, 1751, 145). Le Panthéon des génies que bâtit D'Alembert donne cependant à Locke des prédécesseurs : le chancelier Bacon, Descartes et Newton. Et l'on trouve en effet chez Bacon et chez Descartes une réflexion sur la confusion des signes.

Pour ces philosophes classiques, les idées sont conçues comme distinctes des mots[2]. Et les mots ne permettent pas toujours un accès satisfaisant aux idées ; ils peuvent être à l'origine d'erreurs, que Bacon appelle des « idoles » :

> Les idoles que les mots imposent à l'entendement sont de deux sortes : ou ce sont des noms de choses qui n'existent pas (de même en effet qu'il existe des choses qui faute d'observation, sont privées de noms, de même il existe aussi des noms qui, nés d'une supposition imaginée, sont privés de choses) ; ou ce sont des noms de choses qui existent, mais des noms confus, mal déterminés, abstraits des choses à la légère ou irrégulièrement. (Bacon, 1620, 120)

Bacon donne comme illustrations du premier type d'erreur « la fortune », « le premier moteur », « l'orbe des planètes », « l'élément du feu », « qui doivent leur origine à des théories creuses et fausses ». Le second type d'erreur se produit dans de très nombreux cas : Bacon prend l'exemple du mot *humide*, dont il dénombre sept acceptions aussi différentes que « ce qui facilement s'écoule et est mis en mouvement » et « ce qui facilement s'attache à un autre corps et le mouille ».

Descartes reprend le lien de causalité établi par Bacon entre les mots et les erreurs du jugement. Dans *Les principes de la philosophie*, il fait des mots la quatrième source d'erreur, expliquant :

> Tous les hommes donnent attention aux paroles plutôt qu'aux choses ; ce qui est cause qu'ils donnent bien souvent leur consentement à des termes qu'ils n'entendent point, et qu'ils ne se soucient pas beaucoup d'entendre, ou parce qu'ils croient les avoir entendus autrefois, ou parce qu'il leur a semblé que ceux qui les leur ont enseignés en connaissaient la signification, et qu'ils l'ont apprise par le même moyen. (Descartes, 1644, § 74, 143)

2 Marc Dominicy synthétise clairement cette théorie du signe : « La thèse centrale de cette sémiologie énonce que le mot 'exprime' une idée, laquelle 'représente' à son tour une 'chose' » ; et comme il l'indique, « Locke ne remettra en cause ni la théorie des idées, ni les corrélats sémiologiques qui en découlent. » (Dominicy, 1992, 431)

Descartes incrimine l'étourderie, la paresse des interlocuteurs plutôt qu'un défaut intrinsèque du langage. Mais les grammairiens de Port-Royal, à l'instar de Bacon, considèrent que les mots eux-mêmes sont source d'erreur ; ils proposent un remède radical à cette confusion des mots :

> Le meilleur moyen pour éviter la confusion des mots qui se rencontre dans les langues ordinaires est de faire une nouvelle langue et de nouveaux mots qui ne soient attachés qu'aux idées que nous voulons qu'ils représentent. Mais pour cela il n'est pas nécessaire de faire de nouveaux sons, parce qu'on peut se servir de ceux qui sont déjà en usage, en les regardant comme s'ils n'avaient aucune signification, pour leur donner celle que nous voulons qu'ils ayent, en désignant par d'autres mots simples et qui ne soient point équivoques, l'idée à laquelle nous les voulons appliquer. (Arnauld, Nicole, 1662, 86)

On voit formulé ici le projet de créer une langue parfaitement univoque, projet qui rappelle ce rêve d'une langue universelle, caressé par John Wilkins[3] et plus tard par Leibniz. Plus modestement, Locke demande à ceux qui cherchent la Vérité un Dictionnaire et le respect de quelques règles d'utilisation du signe qu'il déduit de son examen de l'abus des mots. En quoi consiste donc cette critique de l'abus des mots, à laquelle se réfèrent si constamment les Lumières ?

1.2. L'abus des mots selon Locke

C'est apparemment Locke qui lance l'expression *abus des mots* : avant lui, c'est plutôt le terme de *confusion* que l'on utilisait. Locke transfère dans le discours philosophique une dénomination qui appartenait aux traités de rhétorique : la *Rhétorique à Hérennius*, *l'Orateur* de Cicéron décrivent en effet l'*abusio* comme la figure qui consiste à « remplacer le mot précis et propre » par « un mot similaire et approchant », comme quand on dit « la force de l'homme est brève », au lieu de dire par exemple « la force de l'homme est limitée »[4]. Mais Locke donne à l'expression

3 Sur le courant de pensée dans lequel s'inscrit Wilkins, voir Vivian Salomon, 1992, 409-423.

4 « Abusio est quae verbo simili et propinquo pro certo et proprio abutitur, hoc modo : Vires homini breves sunt, L'abus de langage consiste à user librement à la place du mot précis et propre d'un mot similaire et approchant. Exemple : la force de l'homme est brève », *Rhétorique à Hérennius*, IV, 45.
« Aristoteles autem tralationi et haec ipsa subjungit et abusionem, quam *catachresis* vocat, ut cum minutum dicimus animum pro parvo, Aristote subordonne à la

d'*abus des mots* une extension considérable : il décrit par là les « négligences volontaires » par où les hommes « rendent la signification de ces signes moins claire et moins distincte que ce qu'elle ne devroit être naturellement » ; dans ce mauvais usage du signe, il englobe comme cas particulier les tropes (et donc notamment l'*abusio* des traités de rhétorique).

On peut synthétiser sa description des abus de mots en quatre grands types. Premièrement Locke critique l'emploi de mots vides, sans aucune signification, ou bien à la signification indistincte :

> § 2 Chacun peut remarquer dans toutes les langues certains mots, qu'on trouvera, après les avoir bien examinés, ne signifier dans leur première origine et dans leur usage ordinaire, aucune idée claire et déterminée. La plupart des sectes de Philosophie et de Religion en ont introduit quelques-uns.
>
> § 3 Il y en a d'autres qui portent cet abus encore plus avant, prenant si peu garde de ne pas se servir des mots qui dans leur premier usage sont à peine attachés à quelque idée claire et distincte, que par une négligence inexcusable ils emploient communément des mots adoptés par l'usage de la langue à des idées fort importantes, sans y attacher eux-mêmes aucune idée distincte. Les mots de *sagesse*, de *gloire*, de *grâce*, etc. sont fort souvent dans la bouche des Hommes : mais parmi ceux qui s'en servent, combien y en a-t-il qui, si on leur demandoit ce qu'ils entendent par-là, s'arrêteroient tout court sans savoir que répondre ? (Locke, 1685, 397-398).

Dans un premier temps, Locke évoque les mots qui ne signifient « aucune idée claire et distincte », ce qui rappelle les « noms de choses qui n'existent pas » de Bacon. Dans le paragraphe suivant, on retrouve les « noms confus » de Bacon, mais, à l'instar de Descartes, Locke incrimine la « négligence inexcusable » des locuteurs.

Deuxièmement, Locke dénonce l'« usage inconstant qu'on fait des mots » :

> § 5 Un autre grand abus qu'on commet en cette rencontre, c'est l'usage inconstant qu'on fait des mots. (399)

---

métaphore ces tropes [les métonymies], ainsi que l'*abusio*, qu'il appelle *catachrèse*, par exemple quand nous disons un esprit 'menu' au lieu de 'petit' », Cicéron, *L'Orateur*, XXVII, 94. L'« abusio » apparaît comme une figure d'approximation, de voisinage comme le suggèrent les adjectifs « simili » et « propinquo » de la *Rhétorique à Hérennius* : c'est à ce type d'approximation que le français contemporain fait référence par l'expression « par abus de langage ».

> § 32 Celui qui emploie le mot de *Corps*, tantôt pour désigner la simple étendue, et quelquefois pour exprimer l'étendue et la solidité jointes ensemble, parlera d'une manière trompeuse et entièrement sophistique. (411)

Un telle inconstance conduit à un phénomène que nous appelons la polysémie, mais que Locke nomme moins favorablement l'« équivoque », comme le faisaient Arnauld et Nicole.

En troisième lieu, il regrette une confusion dans les discussions entre le niveau des choses et celui des noms :

> § 14 Un grand abus qu'on fait des mots, c'est *qu'on les prend pour des choses*. (403)
>
> § 32 Celui qui se figure que le mot *Centaure* signifie quelque être réel, se trompe lui-même, et prend les mots pour les choses. (411)

Locke reprend ici une distinction médiévale entre les modes du dire (*de re* ou *de dicto*). Ce type d'abus, important pour la lecture des textes scolastiques, ne sera pas exploité par les Lumières.

Le quatrième type d'abus est l'usage rhétorique des mots :

> § 34 Si nous voulons représenter les choses comme elles sont, il faut reconnaître qu'excepté l'ordre et la netteté, tout l'art de la Rhétorique, toutes ces applications artificielles et figurées qu'on fait des mots, suivant les règles que l'Éloquence a inventées, ne servent à autre chose qu'à insinuer de fausses idées dans l'esprit, qu'à émouvoir les Passions et à séduire par-là le jugement ; de sorte que ce sont en effet de parfaites supercheries. (412)

Dans les figures, on ne représente pas « les choses comme elles sont » ; l'usage rhétorique rompt l'adéquation entre le mot et son référent. Locke estime faire preuve par cette attaque de la rhétorique d'une hardiesse extrêmement novatrice :

> Je ne doute pas que ce que je viens de dire contre cet art, ne soit regardé comme l'effet d'une extrême audace, pour ne pas dire d'une brutalité sans exemple. Car l'Éloquence, semblable au beau sexe, a des charmes trop puissans pour qu'on puisse être admis à parler contre elle ; et c'est en vain que l'on découvriroit les défauts de certains arts décevants par lesquels les Hommes prennent plaisir à être trompés. (413)

On reconnaît pourtant dans la critique de Locke les reproches traditionnellement adressés à la rhétorique, selon un argumentaire mis en forme depuis Platon ; mais la place institutionnelle de la rhétorique dans l'enseignement et dans la culture classiques justifient sans doute le sentiment d'audace qu'éprouve Locke.

L'*Essai sur l'entendement humain* décrit donc une série de dysfonctionnements sémiotiques, dus à l'imperfection du signe et aux mauvais usages qui en résultent. Creux parce qu'il ne renvoie à aucune idée, obscur parce que l'idée à laquelle il correspond n'est pas clairement connue du locuteur, équivoque parce que, pendant que le locuteur renvoie à un sens, l'allocutaire en comprend un autre, ambigu parce qu'on peut confondre emploi autonymique et emploi référentiel, trompeur enfin parce qu'il peut être inadéquat au référent, le mot est un instrument dangereux, dont l'usage doit être surveillé : Locke propose des « remèdes » à l'abus des mots. On peut déduire des défauts énumérés les règles du bon usage des mots, selon lui : le mot doit être plein et non vain, clair et non obscur, univoque et non équivoque, clairement référentiel ou autonymique et non ambigu, propre et non figuré.

Locke ne prétendait pas exiger de l'usage commun le respect de ces règles :

> Je ne suis pas assez vain pour imaginer que qui que ce soit puisse songer à réformer parfaitement, je ne dis pas toutes les Langues du Monde, mais même celles de son propre Païs, sans se rendre lui-même ridicule [...] Mais quoiqu'il ne faille pas se mettre en peine de réformer le langage du Marché ou de la Bourse, et d'ôter aux Femmelettes leurs anciens privilèges de s'assembler pour caqueter sur tout à perte de vue ; et quoiqu'il puisse peut-être sembler mauvais aux Étudiants et aux Logiciens de profession qu'on propose quelque moyen d'abréger le nombre et la longueur de leurs disputes, je crois pourtant que ceux qui prétendent sérieusement à la recherche de la Vérité devroient se faire une obligation d'étudier comment ils pourroient s'exprimer sans ces obscurités et ces équivoques auxquelles les mots dont les Hommes se servent sont naturellement sujets, si l'on a soin de les en dégager. (413-414)

Il concède donc aux « femmelettes » et aux « étudiants », friands de caquetages et de disputes « à perte de vue », la liberté de se complaire dans la confusion du signe ; il revient aux locuteurs sérieux, qui se consacrent à la « recherche de la Vérité » de s'imposer un contrôle sémiotique des mots.

2. Les dysfonctionnements de l'usage socio-politique : des mots équivoques et fallacieux

Le XVIIIe siècle n'a certes pas adopté les règles de Locke comme loi universelle du langage. Comme l'indique ici-même Jacques Guilhaumou, les littéraires comme Marivaux revendiquent la liberté de badiner avec les mots, fût-ce au détriment de la clarté, et les théoriciens du langage proposent « un équilibre entre l'emphase expressive et la contrainte de l'usage ». Mais les philosophes des Lumières ont estimé que le vocabulaire socio-politique devait obéir au contrôle sémiotique défini par Locke.

2.1. Les concepts politiques : des noms équivoques

Le souci de fixer un sens unique pour chaque mot est manifeste dans *l'Esprit des lois*[5], comme ensuite dans l'*Encyclopédie*[6] et dans le *Contrat social*[7]. Cet effort positif de définition a pour pendant la critique des abus de mot : le mot cité comme exemple type d'abus par équivoque est *liberté*. Helvétius et Voltaire le choisissent comme illustration dans les pages qu'ils consacrent à l'abus des mots[8], en s'inspirant du chapitre de

---

5 Par exemple : « Je suppose trois définitions, ou plutôt trois faits : l'un que 'le gouvernement républicain est celui où le peuple en corps, ou seulement une partie du peuple, a la souveraine puissance ; le monarchique, celui où un seul gouverne, mais par des lois fixes et établies ; au lieu que, dans le despotisme, un seul, sans loi et sans règle, entraîne tout par sa volonté et par ses caprices'.
Voilà ce que j'appelle la nature de chaque gouvernement. » (Montesquieu, 1re partie, II, 1 « De la nature des trois divers gouvernement », 1748, 532)

6 « Qu'on s'épargnerait de questions et de peines si on déterminait enfin la signification des mots d'une manière nette et précise ! » (D'Alembert, *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*, 1751, 106)

7 Par exemple : « Dans le sens vulgaire, un tyran est un roi qui gouverne avec violence et sans égard à la justice et aux lois. Dans le sens précis, un tyran est un particulier qui s'arroge l'autorité royale sans y avoir droit. C'est ainsi que les Grecs entendaient ce mot de tyran : ils le donnaient indifféremment aux bons et aux mauvais princes dont l'autorité n'était pas légitime. Ainsi *tyran* et *usurpateur* sont deux mots parfaitement synonymes.
Pour donner différents noms à différentes choses, j'appelle *tyran* l'usurpateur de l'autorité royale, et *despote* l'usurpateur du pouvoir souverain. » (Rousseau, *Du contrat social*, Livre III, chapitre X, 1762, 554-555)

8 « On ne peut donc se former aucune idée de ce mot de liberté, appliqué à la volonté ; il faut la considérer comme un mystère ; s'écrier avec St Paul, O altitudo ! Convenir que la Théologie seule peut discourir sur une pareille matière, et qu'un traité philosophique de la liberté ne seroit qu'un traité des effets sans cause.

l'Esprit des lois consacré « aux diverses significations données au mot liberté ».

Montesquieu en effet constate qu'« il n'y a point de mot qui ait reçu plus de différentes significations, et qui ait frappé les esprits de tant de manières, que celui de liberté ». Il tourne en dérision ce bric-à-brac de significations « diverses », et parfois bizarres, données à liberté, rappelant par exemple que les Moscovites ont « longtemps pris la liberté pour l'usage de porter une longue barbe ». Le chapitre suivant fixe un sens univoque de liberté : « Il faut, dit Montesquieu, se mettre dans l'esprit ce que c'est que l'indépendance, et ce que ce que c'est que la liberté. La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent ». On voit bien comment le contrôle sémiotique et ici plus particulièrement l'appel à l'univocité amène à fixer ce sens univoque et donc à établir pour le mot sa norme sémantique.

2.2. Le vocabulaire social : des axiologiques abusifs

Dans la dénomination des classes et de l'ordre social, la critique est plus radicale encore : les hommes des Lumières aspirent à réorganiser des hiérarchies de la société ; sensibles aux jugements de valeur que contient le vocabulaire social, ils s'appuient, pour le contester, sur le topos de l'abus des mots.

2.2.1. Les péjoratifs condamnés

C'est le trait péjoratif qui est dénoncé avec le plus de vigueur. L'article « Bassesse » de *l'Encyclopédie* en fournit un exemple. Diderot commence par analyser l'inscription du trait axiologique dans le terme *bassesse* :

> Un enfant, au moment où il reçoit dans sa mémoire le terme *bassesse*, le reçoit donc comme un signe qui doit réveiller pour la suite dans son entendement les idées du défaut de naissance, de mérite, de fortune, de condition, et de mépris. (Diderot, 1752, 270)

On voit quel germe éternel de disputes et de calamités renferme souvent l'ignorance de la vraie signification des mots. Sans parler du sang versé par les haines et les disputes théologiques, disputes presque toutes fondées sur un abus de mots, quels autres malheurs encore cette ignorance n'a-t-elle point produits, et dans quelles erreurs n'a-t-elle point jeté les Nations ? » (Helvétius, 1758, 47-48)

« Dans les disputes sur la liberté, l'un a dans sa tête la puissance d'agir, l'autre la puissance de vouloir, le dernier le désir d'exécuter ; ils courent tous trois chacun dans son cercle, et ne se rencontrent jamais. » (Voltaire, 1764, 86)

Il continue en décrivant la force du préjugé :

> Soit qu'il lise, soit qu'il écrive, soit qu'il médite, soit qu'il converse, il ne rencontrera jamais le terme *bassesse*, qu'il ne lui attache un cortège de notions fausses ; et les signes grammaticaux ayant cela de particulier, en Morale surtout, qu'ils indiquent non seulement les choses, mais l'opinion générale que les hommes qui parlent la même langue en ont conçue, il croira penser autrement que tout le monde s'il ne méprise pas quiconque manque de naissance, de dignité, de mérite et de fortune. (*ibid.*)

Diderot montre ici comment agissent les termes axiologiques : ils stabilisent une « opinion générale », qu'il devient impossible de remettre en question. Diderot conclut par une condamnation virulente du mot :

> Et je dis moi que les termes *abjection, bassesse,* semblent n'avoir été inventés que par quelques hommes injustes dans le sein du bonheur, d'où ils insultaient à ceux que la nature, le hasard, et d'autres causes pareilles n'avaient pas également favorisés. (271)

On peut voir ici un aménagement particulier des analyses de Locke. *Bassesse* est contesté parce que la proposition *telle naissance est basse* est jugée inacceptable. C'est le « hasard » qui fait que l'on appartient à tel ou tel milieu social, et il n'y a pas lieu de porter sur ce point un jugement de valeur ; le trait axiologique est déplacé. Les nominalisations *défaut de naissance, bassesse, abjection* figent une « notion fausse » : ces mots relèvent de la catégorie des mots vides, non que le signifié soit totalement absent, mais il est, selon Diderot, inadmissible.

La logique de cette analyse conduit à rayer de tels mots de son vocabulaire. C'est ce que préconise Julie à propos du mot *gueux* :

> Je vois, me dit-elle [Julie], que vous avez pris dans les grandes villes les maximes dont de complaisants raisonneurs aiment à flatter la dureté des riches ; vous en avez même pris les termes. Croyez-vous dégrader un pauvre de sa qualité d'homme en lui donnant le nom méprisant de gueux ? Compatissant comme vous l'êtes, comment avez-vous pu vous résoudre à l'employer ? Renoncez-y, mon ami, ce mot ne va point dans votre bouche ; il est plus déshonorant pour l'homme dur qui s'en sert que pour le malheureux qui le porte. (Rousseau, 1761, 5e partie, lettre II, 407)

En matière de dénomination sociale, il faut donc « renoncer » aux péjoratifs. Au nom des règles sémiotiques énoncées par Locke, ces

formes se trouvent donc bannies du dictionnaire tel que le conçoivent les Lumières.

2.2.2. Des mélioratifs contestés

La dénonciation des mélioratifs, certes moins radicale, est plus fréquente. À l'article « Bassesse » de l'*Encyclopédie*, correspond l'article « Honnêtes gens », comme l'a souligné Ulrich Ricken (Ricken, 1997, 3). Mais c'est surtout chez Rousseau que sont critiqués les mélioratifs, dans une dynamique de revendication sociale combinée au refus du paraître. Une phrase de Saint-Preux énonce le principe de cette critique ; après avoir expliqué à Claire qu'à Paris le nom de « Académie royale de musique » suffit à asseoir le respect pour l'opéra, il conclut :

> Voilà, cousine, comment, dans certains pays, l'essence des choses tient aux mots, et comment des noms honnêtes suffisent pour honorer ce qui l'est moins. (Rousseau, 1761, 2e partie, lettre XXIII, 202)

Ce que Saint-Preux dénonce ici, c'est l'inadéquation entre le nom et le référent, inadéquation que Locke évoquait dans le fonctionnement des figures. Le trait mélioratif est regardé comme un euphémisme trompeur. Rousseau applique la critique aux désignants de personne, comme *bonne compagnie :*

> Si l'on voit rarement ici de ces tas de désœuvrés qu'on appelle bonne compagnie, tout ce qui s'y rassemble intéresse le cœur par quelque endroit avantageux et rachète quelques ridicules par mille vertus. (Rousseau, 1761, 5e partie, lettre II, 418)

La dénomination méliorative de *bonne compagnie* est attribuée à un « on » qui représente la norme lexicale dominante ; le locuteur la met à distance par une modalisation autonymique, marquée par l'emploi du verbe *appeler ;* il préfère quant à lui la dénomination beaucoup moins flatteuse de *désœuvrés*. Une procédure similaire est mise en œuvre pour critiquer le mot *artiste :*

> Ces importants que l'on n'appelle pas artisans, mais artistes, travaillant uniquement pour les oisifs et les riches, mettent un prix arbitraire à leurs babioles ; et, comme le mérite de ces vains travaux n'est que dans l'opinion, leur prix même fait partie de ce mérite, et on les estime à proportion de ce qu'ils coûtent. (Rousseau, 1762, livre troisième, 132)

Rejetant la dénomination méliorative d'*artistes*, Rousseau la remplace par le péjoratif *importants*. C'est finalement l'expression synthétique de *bon ordre* que Rousseau modalise par le verbe *appeler* et par une touche d'ironie :

> Mais quoi, il était ambassadeur ; je n'étais que secrétaire. Le bon ordre, ou ce qu'on appelle ainsi, voulait que je n'obtinsse aucune justice, et je n'en obtins aucune. (Rousseau, 1782, livre VII, 246)

Le « bon ordre » mériterait plutôt en réalité le nom de déni de justice ; cet ordre est évidemment celui de la monarchie : la modalisation des mots abusifs est liée à la dénonciation des abus politiques. Chez les Lumières comme chez Locke, la critique des mots appelle une remédiation : l'équivoque de *liberté* suscite une redéfinition, l'illégitimité des dénominations péjoratives amène à les condamner, l'inadéquation des mélioratifs invite à les corriger. C'est sous cette forme politisée que le topos de l'abus des mots investit le discours révolutionnaire.

3. Le topos de l'abus des mots dans le discours révolutionnaire : contrôle sémiotique et normes sémantiques

3.1. L'abus des mots dans la dynamique révolutionnaire

Les patriotes de 1789 héritent de cette conception de l'abus des mots ; ils la développent en poussant la critique des mélioratifs et en soumettant à l'examen les mots de la praxis révolutionnaire. La critique des mélioratifs inadéquats suit la même logique que celle des péjoratifs : il faut les supprimer. Dans le premier numéro de son journal, Marat inscrit une sorte de Décalogue révolutionnaire ; le second de ces « commandements de la Patrie » enjoint en octosyllabes :

> Le mot noble tu rayeras
> De tes cahiers dorénavant. (Marat, n° 1, 12 septembre 1789, 121)

La condamnation des mélioratifs désignant la noblesse d'Ancien Régime est prononcée officiellement le 19 juin 1790 ; sur proposition de Le Chapelier, l'Assemblée décrète :

> Que la noblesse héréditaire est pour toujours abolie, qu'en conséquence les titres de prince, de duc, de comte, marquis, vidame, baron, chevalier,

> messire, écuyer, noble et tous autres titres semblables ne seront pris par qui que ce soit, ni donnés à qui que ce soit.
>
> Qu'aucun citoyen ne pourra prendre que le vrai nom de sa famille, ni porter ou faire porter de livrée, ni avoir d'armoiries.
>
> Que l'encens ne sera brûlé dans les temples que pour honorer la divinité et ne sera offert à aucun homme.
>
> Que les titres de monseigneur et messeigneurs ne seront donnés ni à aucun individu, ni à aucun corps, non plus que les titres d'excellences, d'altesse, de grandeur, ni même celui d'abbé.

Les députés de la Législative parachèvent l'œuvre de la Constituante par l'arrêté du 5 octobre 1791, qui stipule :

> Que l'étiquette de la cour ne pouvant convenir aux représentants d'un peuple libre, on ne se servira plus des mots serviles de SIRE et de MAJESTÉ, en s'adressant au roi, attendu qu'il n'y a d'autres majestés connues, que celle de Dieu et celle du peuple.

Les députés ont à cœur de rendre raison de cette abolition ; s'« il n'y a d'autres majestés connues, que celle de dieu et celle du peuple », alors cette dénomination est inadéquate pour le roi. C'est un abus de mot, auquel les députés remédient en substituant aux mélioratifs inadéquats *sire* et *majesté* le titre neutre de *roi des Français*. Marat applaudit à l'abolition, mais selon lui, *roi des Français* est encore trop bon, il faudrait pousser plus loin l'abaissement ; s'adressant aux députés, il recommande :

> Il vous reste à décréter qu'il n'est qu'un SIMPLE FONCTIONNAIRE PUBLIC, le premier en rang, mais non moins soumis au souverain que le dernier de ses agents. (Marat, n° 569, 7 octobre 1789, 3486)

La restriction *ne... que*, renforcée par l'adjectif *simple*, marque l'intention péjorante que comporte pour Marat la dénomination de *fonctionnaire public*.

Mais le contrôle sémiotique ne sert pas seulement à condamner les mots du passé, il est un moteur pour la critique des mots qui apparaissent dans le cours des années révolutionnaires. Les réactions au décret sur le marc d'argent en sont un exemple. C'est en effet sur le terrain de la dénomination que se place Robespierre pour attaquer le décret du 29 octobre 1789, qui exige pour être éligible une contribution

d'au moins un marc d'argent. Pour les Constituants, dit-il, le peuple, ce sont « des gens qui n'ont rien à perdre ». Robespierre réfute la dénomination :

> Des gens qui n'ont rien à perdre ! que ce langage de l'orgueil en délire est injuste et faux aux yeux de la vérité !
>
> Ces gens dont vous parlez sont apparemment des hommes qui vivent, qui subsistent, au sein de la société, sans aucun moyen de vivre et de subsister. Car s'ils sont pourvus de ces moyens-là ils ont, ce me semble, quelque chose à perdre ou à conserver. Oui, les habits grossiers qui me couvrent, l'humble réduit où j'achète le droit de me retirer et de vivre en paix ; le modique salaire avec lequel je nourris ma femme, mes enfants ; tout cela, je l'avoue, ce ne sont point des terres, des châteaux, des équipages ; tout cela s'appelle rien, peut-être, pour le luxe et l'opulence : mais c'est quelque chose pour l'humanité : c'est une propriété sacrée, aussi sacrée sans doute que les brillants domaines de la richesse. (Robespierre 1790/1791, 70)

La démonstration commence par dénoncer la contradiction des Constituants : comment des gens qui vivent et subsistent pourraient-ils être des gens « qui n'ont rien à perdre », c'est-à-dire « sans moyen de vivre et de subsister » ? Il faut bien que ces gens-là possèdent quelque chose, qu'ils participent en quelque manière de cette propriété, regardée au début de la Révolution comme un pilier de la citoyenneté. Pour exclure le peuple, les Constituants ont donné à *propriété* un sens faux parce que trop limité :

> Par un étrange abus des mots, [les riches] ont restreint à certains objets l'idée générale de propriété ; ils se sont appelés seuls propriétaires ; ils ont prétendu que les propriétaires seuls étaient dignes du nom de citoyen ; ils ont nommé leur intérêt particulier l'intérêt général, et pour assurer le succès de cette prétention, ils se sont emparés de toute la puissance sociale. (*op. cit.*, 71)

Un abus amène l'autre : la restriction illégitime du sens de *propriété* et de *propriétaires* entraîne celle de citoyen. La distinction, posée par Sieyès, entre *citoyen actif* et *citoyen passif* résulte de cette restriction, et ces dénominations sont regardées comme abusives par Marat, qui déclare :

> Il n'est aucune puissance sous le ciel, mes chers compatriotes, qui soit autorisée à vous enlever vos droits de citoyens, nommés ridiculement droits de citoyens actifs. (Marat, n° 150, 1er juillet 1790, 990)

Abus « étrange », « ridicule », ces gauchissements du sens sont-ils d'innocentes erreurs ? Pour Marat, comme pour les nombreux journalistes qui s'investissent du devoir de vigilance et de dévoilement, il s'agit plutôt d'une grande stratégie destinée à tromper, à endormir le peuple.

Les patriotes les plus chauds s'attaquent tout particulièrement aux axiologiques concernant l'action révolutionnaire. Les mots *paix* et *ordre*, connotés positivement, sont soupçonnés de nommer ce qui constitue en réalité une répression policière inique. Inversement, *perturbateurs, incendiaires* ne conviennent pas à ceux qui ne font qu'accomplir leur « saint devoir d'insurrection » (Marat, n° 326, 31 décembre 1790, 1995). Marat qualifie ces mots de « vagues » (7 occurrences de *mot(s) vague(s)* dans *l'Ami du peuple*), ou d'« équivoques » (1 occurrence).

L'importance du discours public dans l'événement révolutionnaire réveille plus généralement la méfiance à l'égard de l'éloquence et de ses « supercheries », comme disait Locke. Ce que l'on met en cause alors, c'est l'utilisation de mots-valeurs tels que *liberté, égalité, souveraineté* qui rassurent le peuple, mais ne correspondent à aucune réalité concrète. Le thème est récurrent dans *l'Ami du peuple*, qui dénonce ce qu'il appelle « les grands mots » (13 occurrences), « les mots mystiques » (2 occurrences) ou « le prestige des mots » (1 occurrence). Le journaliste en revanche se donne pour mission de donner aux choses leur vrai nom ; Marat intitule ainsi un article consacré à La Fayette : « Le vrai mot à la chose, ou Motier[9] le bravache » (Marat, n° 513, 7 juillet 1791, sommaire, 3150). La lutte contre l'abus des mots paraît donc fermement liée à la dynamique révolutionnaire. Loustalot, dans un texte dont René Barny a souligné l'importance, énonce cette liaison :

> L'abus des mots a toujours été un des principaux moyens qu'on a employés pour asservir les peuples. (*Révolutions de Paris*, 24-31 octobre 1789, 6-16, d'après Barny, 1978, 105)

À l'époque de la Convention, les grammairiens-philosophes réaffirmeront cette coïncidence de la lutte lexicographique et de la lutte sociale. Même l'auguste dictionnaire de l'Académie sera traversé par la référence aux règles sémiotiques ; Garat écrit en effet dans la Préface à l'édition de 1798 :

9 « Motier » est le patronyme du général ; comme on a vu, les titres, donc le titre de marquis de La Fayette, ont été abolis par le décret du 19 juin 1790.

> Le beau monde pense et parle souvent très mal. L'usage qu'on a si souvent donné comme la seule loi des langues, verra donc lui-même les lois qui doivent le gouverner, il ne pourra pas les voir si distinctement sans les suivre. (Garat, 1798, 3)

Voici donc remis en question le choix de l'usage des « honnêtes gens » comme norme, au grand dam de Morellet[10].

3.2. Les abus des patriotes

Pourtant, au début de la Révolution, ce ne sont pas les patriotes qui se montrent les lexicographes les plus diligents. En 1790, on remarque une « domination quantitative des royalistes et des modérés » (Geffroy, 1988, 17). Parmi ces dictionnaires, l'un des plus virulents a pour titre : « L'abus des mots ».

Comment ce topos des Lumières a-t-il pu être retourné contre les patriotes ? Plusieurs études ont fort bien montré comment royalistes et modérés ont dénoncé les brouillages de sens que produisaient, selon eux, les innovations révolutionnaires. René Barny rappelle l'agacement de l'Académicien Stuard, qui maugrée :

> L'un donne aux mots trop de leurs acceptions nouvelles, l'autre leur laisse trop de leurs acceptions anciennes. On se parle beaucoup plus qu'autrefois, parce qu'on a beaucoup plus de choses à se dire ; mais on s'entend beaucoup moins. (*Les Indépendans*, 5 juin 1791, 2-3, cité par Barny, 1978, 101)

Royalistes et modérés découvrent dans les mots des patriotes les abus que stigmatisaient chez eux les patriotes. Jacques Guilhaumou étudie en détail les protestations des royalistes et des modérés contre le mot *aristocrate*, « que la révolution a rendu propre à tout » (Guilhaumou, 1985, 9). Illustrons ici cette exploitation anti-patriote du topos de l'abus des mots par quelques articles du *Nouveau Dictionnaire pour servir à l'intelligence des termes mis en vogue par la Révolution*, de Buée. Il n'est plus invoqué sur le mode grave de la dénonciation, qu'adoptait le discours patriotique, mais sur celui de la feinte naïveté :

---

10 Cet ancien Académicien déplore que l'Institut national, successeur de l'Académie, n'ait pas su « remplacer le corps qui veillait exclusivement à la conservation du goût et au perfectionnement de la langue, objets dignes à eux seuls d'occuper une société littéraire » (Morellet, [1800], 1967, 84). Il est clair que le « goût » à perpétuer est celui des honnêtes gens.

> Aristocrate : arrangement de syllabes qui (ô prodige de l'art cabalistique) produit les plus étranges effets sur l'animal nommé démocrate. Je ne croyais pas à la cabale ; mais depuis la révolution, je ne sais qu'en penser. En effet qu'est-ce qui l'a produite cette révolution ? ne sont-ce pas les arrangements de syllabes qu'offrent les mots aristocrates, liberté, égalité ? (Buée, 1792, 5)
>
> Fanatisme : terme cabalistique. Ceux qui savent retenir ce mot, opèrent des effets étonnants. Avec ce mot, ils font trembler les ignorants, les savants, le peuple, les grands, la cour, la ville et jusqu'aux cloîtres. (51)

Dans ces deux articles, le mot *cabalistique* dénote un fonctionnement rhétorique trompeur, teinté de quelque mystère. Les étonnements du locuteur servent, dans la tradition ironique du XVIII[e] siècle, à railler les utilisateurs de ces mots abusifs. Buée récapitule les principaux termes « cabalistiques » des patriotes à l'article « Folliculaires » :

> Folliculaires : Espèce d'insectes qui infectent les entrailles de la France. Quand on sait par cœur les mots despotisme, fanatisme, liberté, aristocratie, poignards, tyrans, etc. on a tout le secret de l'éloquence des folliculaires. (53)

Dans cette parodie de définition entomologique, c'est l'éloquence, c'est-à-dire l'inadéquation du mot à la réalité, qui se trouve dénoncée. La référence aux règles sémiotiques est donc partagée par les deux camps. Les uns et les autres entendent, au nom du bon fonctionnement des signes, fixer le sens des mots. Ce faisant, ils établissent des normes lexicales diamétralement opposées, comme le montre la bataille lexicographique qui a fait rage pendant la période révolutionnaire.

La lutte contre l'abus des mots ne conduisait donc pas nécessairement à la découverte d'une norme lexicale consensuelle. Les Lumières avaient hardiment voulu mener ce combat à l'intérieur de la langue commune. Mais une langue au fonctionnement sémiotique parfait exigeait sans doute la rupture radicale indiquée par Arnauld et Nicole : pour éviter la confusion des mots, il faut « une nouvelle langue et de nouveaux mots ».

Si la dénonciation de l'abus des mots n'a pas permis de fonder, dans le discours socio-politique, une langue idéalement univoque et véridique, elle s'est révélée une puissante technique de déstabilisation des normes lexicales établies. En se plaçant sous l'autorité de Locke, les philosophes des Lumières s'en sont servi pour critiquer des abus aussi

politiques que lexicaux : l'abus des mots a été leur levier pour faire évoluer « ce qui change dans la langue, ce que les hommes peuvent changer », c'est-à-dire « les désignations, qui se multiplient, qui se remplacent » (Benveniste, [1968], 1974, 94). Abusant peut-être de cet abus des mots, les révolutionnaires ont révélé que cette dénonciation fonctionnait aussi bien pour changer que pour résister au changement : technique argumentative indifférente aux options idéologiques, la référence à une loi sémiotique peut servir de caution à des normes lexicales antagonistes.

BIBLIOGRAPHIE

1. Textes de référence

ARNAULD, Nicole, *La logique ou l'art de penser*, Paris, PUF, [1662], 1965.

BACON, *Novum Organum*, Paris, PUF, [1620], 1986.

BUÉE, *Nouveau dictionnaire pour servir à l'intelligence des termes mis en vogue par la Révolution*, Paris, Chapart, 1792.

CONDILLAC, *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, Paris, Éditions Alive, [1746], 1998.

Encyclopédie, Paris, Garnier-Flammarion, [1751-1772], 1986.

GARAT, Préface au *Dictionnaire de l'Académie*, 1798.

HELVÉTIUS, *De l'esprit*, Paris, Fayard, [1758], 1988.

LOCKE, *Essai philosophique concernant l'entendement humain*, Paris, Vrin, [traduit par Pierre Coste, 1re éd. de la traduction 1729, éd. originale 1689], 1994.

MARAT, *L'Ami du peuple*, éd. J. de Cock et C. Goetz, in *Œuvres politiques*, Bruxelles, Pôle nord, [1789-1792], 1989-1994.

MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, Paris, Seuil, [1748], 1964.

MORELLET, *Mémoires inédits sur le XVIIIe siècle*, réimpr. Genève, 1967.

ROBESPIERRE, *Textes choisis*, Paris, Éditions sociales, [1789/1791-1794], 1974.

ROUSSEAU, *La Nouvelle Héloïse*, Paris, Garnier-Flammarion, [1761], 1967.

————, *Émile*, Paris, Seuil, [1762], 1971.

————, *Du contrat social*, Paris, Seuil, [1762], 1971.

VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, « Abus des mots », Baudoin frères, [1764], 1825.

2. Ouvrages contemporains

BARNY René, « Les mots et les choses chez les hommes de la Révolution française », *La Pensée*, n° 202, 1978, p. 96-115.

BRANCA Sonia, « Luttes lexicographiques sous la Révolution française. Le Dictionnaire de l'Académie », *Les Idéologues, Sémiotique, théories et politiques linguistiques pendant la Révolution*, éd. W. Busse et J. Trabant, John Benjamins Publishing Co., Amsterdam-Philadelphia, 1986, p. 377-397.

Le Contrôle social du sens, éd. D. Baggioni, P. Larcher, Publications de l'université de Provence, Aix-en-Provence, 1997.

DOMINICY Marc, « Le programme scientifique de la grammaire générale », *Histoire des idées linguistiques*, éd. Sylvain Auroux, Liège, Mardaga, t. 2, p. 424-441.

DUCROT O., SCHAEFFER J.-M., *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, 1995.

FORMIGARI Lia, « Le langage et la pensée », *Histoire des idées linguistiques*, éd. Sylvain Auroux, Liège, Mardaga, t. 2, p. 442-465.

GEFFROY Annie, « Les dictionnaires socio-politiques 1770-1815 : une bibliographie », *Dictionnaires, normes, usages*, fascicule 3 du *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, éd. F. Dougnac, G. Drigeard, A. Geffroy, J. Guilhaumou, Paris, Klincksieck, 1988, p. 7-46.

GUILHAUMOU Jacques, « L'élite modérée et la propriété des mots. Propagation et usage des mots dans l'opinion publique », *Les idéologues*, éd. cit., p. 323-341.

————,« Aristocrates, aristocratie », *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fasc. 1, Paris, Klincksieck, 1985, p. 9-38.

RICKEN Ulrich, « Abus des mots », *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, PUF, 1997, p. 1-4.

SALMON Vivian, « Caractéristiques et langues universelles », *Histoire des idées linguistiques*, éd. cit., p. 407-441.

Résumé

Selon Locke, les locuteurs qui recherchent la Vérité doivent lutter contre la vacuité, l'équivoque, le mensonge rhétorique des mots. Appliquant ce contrôle sémiotique au discours socio-politique, les Lumières exigent des définitions claires et condamnent certaines dénominations, irrecevables selon eux. Pendant la Révolution, l'un et l'autre camp dénoncent l'abus des mots : la référence à une

loi sémiotique peut être invoquée pour promouvoir des normes lexicales antagonistes.

Mots-clés
Norme — Mot — Signe — Contrôle sémiotique — Locke — Lumières — Révolution française.

Abus de mots dans le discours écologiste

Blandine PÉRICHON
Université de Provence

Introduction

Dans le cadre de ce séminaire consacré à la norme lexicale, je souhaite observer cette question au vu de réalisations en discours dans un domaine particulier qui est celui de l'écologie. Je me focaliserai sur ce rapport à la norme qui se retrouve dans les différents groupes de ce champ d'analyse : de l'écologie en tant que science à l'écologie en tant que mouvement politique. Le corpus observé est celui de l'écologie et plus particulièrement de son évolution au cours des 30 dernières années (1974-1994) avec le développement de l'écologie politique parallèlement à celui de l'écologie scientifique déjà en place. L'apparition d'un nouveau groupe de locuteurs, en l'occurrence les écologistes politiques, regroupés autour d'une problématique commune, a des répercussions sur le sémantisme des unités lexicales employées par ces derniers. Celles-ci, parfois empruntées à la science du même nom, vont revêtir des acceptions nouvelles. Nous verrons qu'il existe un sens normé et un jugement d'inadéquation du sens.

Je regarderai dans un premier temps du côté des instances de normalisation pour montrer comment la dénonciation d'un abus y est posée, et je poursuivrai par une observation en discours à partir d'exemples caractéristiques.

Les exemples que j'ai choisi de mettre en avant relèvent d'un choix restrictif (par rapport à mon corpus d'étude[1]) et tout à fait subjectif, mais qui me paraissait pertinent dans la problématique de l'abus des mots.

---

1 Thèse de doctorat (en cours), *Le vocabulaire de l'écologie et de l'environnement : de la terminologie scientifique à sa mise en discours* – (1974-1994), Université de Provence.

1. Abus des mots : un regard du côté de « la » norme

L'écologie scientifique édifiée depuis le début du XXe siècle a eu le temps de se forger une terminologie avec un sens établi et normé, n'empêchant pas les querelles entre courants de pensée. L'évolution de la science et les différentes découvertes entraînent une certaine modification de cette terminologie. Mais la question se pose de façon prégnante lorsqu'il y a des transferts de termes, d'une sphère d'utilisation à une autre et ce notamment avec le développement depuis le début des années 1970 de l'écologie dans la sphère politique.

Deux exemples seront observés dans cette partie : *vert*, substantif nommant des militants de l'écologie politique, puis *développement soutenable/développement durable* réalisations d'une même expression (les traductions du syntagme anglais *sustainable development*).

Je prendrai l'expression *abus de mot* dans le sens « d'extension de l'emploi d'un mot hors de son champ d'application originel, emprunts à d'autres langues ou transformations diverses altérant le sens premier »[2].

1.1. Écologiste vs vert

Devant le peu d'entrain des écologistes (politiques) à adopter une dénomination lexicale spécifique, certains scientifiques proposent d'employer les termes déjà existants « à leur juste valeur ». C'est ainsi que l'on trouve *Vert*, dans un *Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement*[3] en 1993. Le scientifique prend en considération la forme plurielle du nom sous l'entrée « *Verts (the Greens)* ». La définition l'enregistre en tant que dénomination pour « désigner un courant d'opinion politique qui s'est constitué dans la totalité des pays de l'Europe occidentale », et ce depuis le milieu des années 1970. La définition de ce dictionnaire spécialisé se poursuit alors dans une deuxième partie :

> À l'exception de la France, où ils se sont dénommés « écologistes », le terme de « Verts » est systématiquement utilisé pour les désigner dans la totalité des autres pays d'Europe. Ce dernier présente l'avantage d'éviter la double confusion entre science et idéologie politique, d'une part, et entre écologie et environnement, d'autre part.

2 In *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Larousse.

3 Ramade F., *Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement*, Paris, 1993.

La définition de *Verts* est présente dans ce dictionnaire pour mieux dénoncer un usage, celui d'*écologiste* lorsqu'il désigne un militant politique. F. Ramade s'appuie alors sur l'emploi de *vert* « dans la totalité des autres pays d'Europe » et insiste notamment sur le caractère systématique de la dénomination, afin de mieux asseoir son argumentaire. Il en vient alors, à la fin de sa définition, à dénoncer totalement « l'exception de la France » où il estime que la légitimité de sa propre discipline est bafouée en ce qui concerne le caractère scientifique de cette dernière. Il retourne alors le sacrilège :

> Il serait en particulier difficile, au plan sémantique, d'attribuer l'apanage du terme écologie, science biologique, à un courant de pensée politique quel qu'il soit. Oserait-on parler de physique politique ou de chimie politique ?

La définition donnée dans ce dernier dictionnaire ne figure pas en tant que simple reflet d'un usage, d'une pratique communément admise dans une partie des pays européens, ni même comme une définition « objective » comme nous serions en mesure de trouver dans un dictionnaire scientifique. Elle s'affiche clairement comme une revendication de l'auteur, qui dénonce un usage commun, pour mieux en conseiller fortement un autre, le sien en l'occurrence (« oserait-on parler de »). La prise de position semble claire de la part de cet écologue ; et son envie de monosémie des termes (*écologiste* vs *vert*) est évidente.

1.2. Développement soutenable vs développement durable

Tout comme nous venons de le voir avec les scientifiques, *les Verts*, groupement politique français, ressentent le besoin de clarifier leur terminologie. Ils publient en 1994 un *Dictionnaire de l'écologie politique*[4]. Ce livre marque un fort besoin de dénomination commune au sein du parti, même si dès la publication du dictionnaire, les termes choisis et les définitions qui y figurent donnent lieu à de nouvelles négociations. Nous pouvons prendre l'exemple du syntagme *développement soutenable* qui est adopté préférentiellement à *développement durable* dans la traduction française des rapports officiels qui font suite à la conférence internationale de Rio en 1992. *Développement soutenable* y est défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la

4 Foing D. (dir.), *Le livre des Verts, dictionnaire de l'écologie politique*, Paris, éd. du Félin, 1994.

capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Michel Chansou, dans la revue *Mots*, remarque qu'en anglais

> le sens pris par *sustained* et par *sustainable* dans le vocabulaire de l'environnement se rattache par une relation logique au sens général du verbe *to sustain* (et également au sens général du verbe *soutenir* en français : soutenir, dans le GR, au sens premier, c'est «maintenir dans une position de stabilité, d'équilibre»). [...] L'expression développement soutenable n'est pas motivée et elle n'est pas transparente pour un locuteur francophone. Le terme développement durable correspond moins bien au concept et ne suggère pas l'aspect dynamique d'un développement «soutenable» qui repose sur une action volontaire des hommes. Développement durable a une valeur passive, mais le terme met en évidence un aspect essentiel du concept, l'idée de durée, de pérennité des ressources. (Chansou, 1995, 101)

Le groupe politique français *Les Verts* préfère parler de *développement soutenable* :

> La traduction officielle est « développement durable », ce qui ne conserve qu'une moitié de l'idée. Le mot français « soutenable » ne s'applique qu'à une thèse qui mérite d'être défendue, mais le mot « insoutenable » est bien le contraire du franglais soutenable (insoutenable, injustice, rythme insoutenable). La traduction « soutenable » paraît donc tout à fait... soutenable ! (p. 65)

En faisant ce choix, ils optent alors pour un terme qui appartient au paradigme *soutenable/insoutenable*, en accord me semble-t-il avec un discours militant, d'opposition.

Une volonté de fixer un sens au sein de chaque groupe se fait sentir. Un rapport étroit existe avec la norme comme marque d'appartenance au groupe et il s'exprime d'un point de vue lexical.

> Dans certains cas, les normes prescriptives assimilent bonnes formes et formes du groupe.[...] C'est un principe de sélection analogue qui est à l'œuvre dans des normes prescriptives qui s'expriment sous la forme *Cause comme on t'a appris* ou *Parle comme tout le monde*[5].

5 Moreau M.-L. (Éd.), *Sociolinguistique*, Liège, Mardaga, 1997, p. 220.

Cependant, l'évolution et la fluctuation des courants politiques ainsi que des données scientifiques montrent la difficulté de s'accorder autour d'une norme commune.

2. Du côté du discours : quelques exemples

Chaque groupe peut ressentir le sentiment d'abus de mots dans les propos de l'autre, l'autre étant le plus souvent extérieur au groupe. Au sein d'un groupe linguistique (communauté scientifique, parti politique), la question pourra se poser mais comme « négociation de la dénomination » (Gaudin, 1993, 191). Il y aura alors concertation quant à la dénomination d'un certain nombre de concepts ou d'idéaux que l'on souhaite véhiculer ou transmettre. Le sentiment d'abus de mot va déclencher différents procédés que nous allons observer.

Le déroulement de cette seconde partie suivra le fil des exemples qui viendront montrer différents procédés utilisés par les locuteurs.

2.1. Écologue vs écologiste

La dénomination des protagonistes évolue d'un point de vue diachronique. Il y a déplacement de la norme, avec une orientation différente selon les groupes énonciatifs. La distinction entre *écologiste* et *écologue* est venue des scientifiques, face à l'ambiguïté qui était en train de se développer entre des scientifiques et des personnes qui défendent les valeurs d'une idéologie, d'un mouvement politique. Un abus de la norme, celle des scientifiques, est alors ressenti. Afin de pallier cette saturation du signifié *écologiste, écologue* est créé laissant l'appellation première des scientifiques à ceux qui s'en sont emparés. Il est alors intéressant de savoir si *l'Autre*, ici les écologistes politiques, vont adopter cette terminologie. Les écologistes politiques n'entretiennent pas le même rapport à la norme, ou tout au moins pas à la même norme. Ils ne prennent pas en considération le terme *écologue*. Pour prendre l'exemple de notre corpus [soit 600 pages extraites de 4 revues dans le domaine de l'écologie et de l'environnement, avec une revue à visée scientifique, et trois autres militantes (associative, partisane, théorique[6])] *écologue* est quasiment absent avec 27 occurrences contre 932 pour *écologiste(s)*, sur la totalité de notre corpus, 10 émanant de la revue scientifique.

6 Les quatre revues sont : *Aménagement et Nature, Combat Nature, Vert-Contact* et *Écologie Politique.*

> *EP 605* François Dagognet veut séparer le bon grain de l'ivraie, l'écologie scientifique de l'écologisme. La rationalité écologique, originale et contemporaine, n'autorise pas, selon lui, son détournement écologiste, cette idéologie abusivement catastrophiste, antiproductiviste et anti-humaniste. Dans cette logique de condamnation des errements **écologistes**, toutes tendances confondues, qu'il oppose à la lucidité novatrice des **écologues**, François Dagognet invite à se méfier de toute méta-écologie et, par là, de toute nouvelle philosophie de la nature.
>
> *EP 935* En témoigne la dualité du terme écologie, entre l'écologie comme science et le mouvement politique écologique : le chercheur en écologie, **l'écologue**, le scientifique ne veut surtout pas être confondu avec **l'écologiste**, « l'écolo », le « vert ».
>
> *EP 1259* Cela implique-t-il que **l'écologue scientifique** et le biologiste doivent être les conseillers du prince ou cela implique-t-il un autre rapport du politique et du scientifique ?

Écologie Politique parle même d'*écologue scientifique*, autrement dit un « scientifique en écologie scientifique ». Le vocable créé par les scientifiques eux-mêmes, ne suffit apparemment plus à les dénommer et à les situer dans le champ scientifique. Le locuteur ressent alors le besoin de cerner avec une plus grande précision le protagoniste évoqué, et procède à un nouveau marquage avec le recours au qualificatif *scientifique*.

2.2. Écologie vs écologisme

Les scientifiques cherchent à se différencier des politiques, ainsi la discipline et le mouvement de pensée sont parfois distingués, et l'on parle alors d'*écologie* et d'*écologisme*.

> *EP 1390* Telles sont les questions que posent plusieurs ouvrages parus récemment en langue française, notamment celui de J. M. Drouin, qui les formule ainsi : « Premièrement, l'écologie est-elle seulement une science et pas seulement un courant de pensée, autrement dit, la distinction entre écologie et écologisme a-t-elle une réelle portée conceptuelle ou n'est-elle qu'une commodité de langage ? »

Mais tout comme *écologue*, *écologisme* est peu apprécié des militants aussi bien partisans qu'associatifs, et reste très peu usité (nous relevons 66 occurrences dans l'ensemble de notre corpus).

2.3. Écologien

Un autre discours vient se raccrocher en marge, au vaste champ de l'écologie, celui du *Front National*. Jean-Marie Le Pen proclame « *Nous sommes des écologiens !* ».

> *EP 411* D'une part, il s'est trouvé projeté au centre de la tentative menée par le Front national pour placer son projet de société sur le terrain de l'écologie. C'est en le présentant comme le «fondateur de l'écologie» que le Front national a en effet révélé à l'opinion, lors d'un colloque tenu dans les premiers jours de novembre 1991 à Saint-Raphaël, que «l'écologie est une notion de droite et non de gauche» tandis que Jean-Marie Le Pen pouvait dès lors s'exclamer : « Nous sommes des écologiens ! » renvoyant ainsi les divers courants écologistes au rayon des accessoires.
>
> *EP 417* Et si le parallèle entre les années trente et les années quatre-vingts ne résiste pas longtemps à l'analyse historique, il mérite à son tour d'être envisagé, dans la mesure où l'on a montré que les premières jouent un rôle de référence et de moment fondateur symbolique dans la « conversion écologienne » des amis de Jean-Marie Le Pen. « Cette démonstration d'une totale adéquation entre l'écologie et l'identité est la preuve de la parfaite cohérence entre la lutte pour la sauvegarde de notre identité et celle pour le respect de l'environnement », écrit encore un journaliste de *Présent* (4-5 novembre 1991).

Une lexie qui n'a pas eu (ou pas encore ?) un développement lexical significatif, tout au moins au-delà du cercle restreint du Front National. Ici la volonté de démarcation sémantique est première et le critère de reconnaissance essentiel. Le suffixe *-ien* a le sens de « propre à ». Il lie ainsi *écologien* de façon spécifique au Front National qui tente (en 1992) une incursion dans la sphère de l'écologie politique.

2.4. Vraiment vrai...

Au-delà du choix de vocables appropriés, les différents énonciateurs ressentent le besoin d'authentifier leur propos, avec un marquage axiologique de l'authentique à la contrefaçon.

> *CN 1580* L'important est que l'écologie, **la vraie**, soit bien vivante, pleine de dynamisme : l'écologie associative est présente dans chaque département, elle le restera et agira.
>
> *AN 367* Il n'existe pas, à vrai dire — et **les véritables écologistes** le savent bien — de modèle écologique pour l'organisation de la vie universelle intégrant l'homme dont le comportement ancestral a submergé la loi

écologique en ce qu'il a intégré la recherche de risques supplémentaires, mais de risques calculés.

VC 198 Enfin la « liste présentée par le courant fondamentaliste pour **une écologie authentiquement verte** » obtenait 27 voix et aucun élu.

CN 763 Vous reconnaîtrez facilement ces « **vrais** » **candidats écologistes** parce qu'ils sont issus du milieu associatif et ont mené des actions concrètes dans leur région pour défendre la nature et l'environnement. Ces élus écologistes de mars 86 deviendront un soutien pour les associations et un espoir de nouveaux espaces de liberté pour préserver la vie sur cette terre.

Les deux premiers exemples montrent des énonciateurs via l'intermédiaire de deux revues distinctes, qui explicitent un besoin d'authentifier leur propos. La *vraie écologie* des uns (militants associatifs), et les *véritables écologistes* (scientifiques) d'autre part.

Dans le dernier exemple, « *vrais* » est à prendre dans le sens de réel (*vs* imitation), c'est-à-dire qu'il s'agit des candidats qui répondent à la norme édictée par la communauté. On est alors en droit de se demander si les autres candidats (« les faux ») existent vraiment. Ici le doute émis sur la véracité du signe tente de nier l'existence même du référent.

EP 1424 En France, nous avons eu droit à un appel de chercheurs pour « une écologie vraiment scientifique », dont les signataires étaient d'ailleurs plus physiciens et chimistes qu'écologistes, le tout plus ou moins sponsorisé par l'appel de Heidelberg et ses parrains chimistes.

CN 120 Dans toutes les communes de France il y aura, en mars 1977, une liste de candidats pour la majorité présidentielle et une autre liste pour l'opposition de gauche socialistes et communistes. Il nous semble fondamental que les « vrais écologistes », membres des Associations, ne restent pas indifférents, ni passifs devant ces joutes oratoires.

Dans ces énoncés, nous pouvons observer la façon dont chaque groupe énonciatif tente de « baliser » le sémantisme des termes, en procédant notamment à des mises à l'écart, ou des mises à distance de signifiés portés par ces termes, qui sont alors aussitôt récusés et attribués à « l'autre ». Le dernier énoncé (*CN 120*) montre bien comment *les « vrais écologistes »*, sous-entendu les militants associatifs, se distinguent des autres... qui sont pourtant de *véritables écologistes* (*AN 367*) d'après la revue scientifique.

> *VC 905* Notre sincérité politique nous laissait croire que le label «écologiste» était à présent ancré dans l'électorat. La confusion créée par les pseudo-écolos n'est plus à démontrer. (p. 1)

Il est alors question de *pseudo-écolos*. Le critère de véracité est là pour appuyer l'argumentation : la *sincérité* labélisée des uns face au dénigrement des autres, *pseudo-écolos*.

2.5. Comme ils disent

Les mêmes unités lexicales peuvent être employées par les différents groupes de l'écologie et de l'environnement tout en recouvrant des réalités sémantiques variables. Toutefois, il n'y aura pas nécessairement de prise en charge de la part des énonciateurs. Nous trouvons alors des structures de discours que l'on pourrait gloser ainsi : « comme ils disent » *vs* « comme on dit » qui mettent en lumière la dimension dialogique de ces énoncés (Bakhtine, 1981).

> *VC 510* En dessous de 5 % nous étions marginaux, les grands partis nous ignoraient. À plus de 10 %, **l'écologie (entendez pour eux l'environnement)** est devenue un cheval de bataille des partis. (p. 1)
>
> *EP 878* Paul Ricœur — C'est tellement nouveau de poser en termes politiques ces problèmes qui étaient jusqu'à présent plutôt les problèmes de la société civile, de la société économique. Par exemple sans écologistes, les Anglais ont résolu le problème du fog londonien, il y a des poissons dans la Tamise. Ils s'y sont attaqués car ils ont tellement le sens de la nature-jardin, **pour parler comme Luc Ferry**, aussi bien Mme Thatcher que les travaillistes... (p. 16)

La stigmatisation des choix lexicaux de l'autre permet de mieux dénoncer le caractère inapproprié et imprécis de ceux-ci, et par là même autorise la mise en valeur du vocable adopté par le locuteur (*VC 510*).

> *CN 216* La F.F.S.P.N. constate tout d'abord que ces candidatures répondent à une carence de longue date des appareils politiques traditionnels face **aux problèmes dits de protection de la nature et de l'environnement**. Affrontés aux élections électorales ces appareils tentent depuis peu de mettre l'écologie dans leur camp, par des déclarations d'intention ou des actions dont la soudaineté obère quelque peu la sincérité. (p. 4)
>
> *CN 1522* La manufacture Michelin a donc acquis, le 1er mars 1990, 400 hectares afin d'y implanter une piste d'essais pour des pneus **dits « verts »**. (note : La raison de cette dénomination est que ces pneus doivent

diminuer de 30 % la consommation de carburant, et, partant de là, diminuer d'autant les émissions de gaz carbonique et autres polluants dans l'atmosphère). (p. 27)

CN 1582 L'histoire associative de la région Midi-Pyrénées est intéressante car elle permet de comprendre pourquoi et comment se sont créées toutes ces associations de bénévoles, qu'il ne faut pas confondre avec **l'écologie dite politique !**

Lorsqu'il est question d'*écologie dite politique, ou de pneus dits verts* le locuteur adopte une attitude évaluative avec le choix d'un verbe (*dire*) intrinsèquement modalisateur. Ceci l'autorise à ne pas prendre en charge le qualificatif (*politique, verts)* qui renvoie alors à un énonciateur autre.

Conclusion

La norme est là présente et nécessaire à l'intérieur de chaque communauté linguistique, comme lien dans un ensemble lexical commun. Dans le même temps, l'émergence de nouveaux groupes crée de nouveaux besoins, ce qui entraîne nécessairement la transgression de la norme en place, avant que ce nouveau groupe ne s'en reconstruise une nouvelle. Il serait donc question des normes lexicales, loin d'une norme unique et idéelle.

Définir ce dont on parle, réfuter des acceptions abusives, sont autant d'éléments qui permettent de se confronter et de faire évoluer la norme du groupe dans lequel on chemine.

Alors, doit-on parler encore aujourd'hui d'« abus de mots » ou plus précisément de « la vie des mots » et de leur parcours fait de tâtonnements, d'hésitations, de rejets, d'acceptation des mots et à travers eux des concepts véhiculés par des locuteurs ?

BIBLIOGRAPHIE

AUTHIER-REVUZ J., « Hétérogénéité(s) énonciative(s) », in *Langages 73*, Paris, Larousse, p. 98-111, 1984.

BAGGIONI D., LARCHER P. (éds.), *Le contrôle social du sens*, Aix-en-Provence, P.U.P, 1997.

BAKHTINE M., *Le principe dialogique*, Paris, Le Seuil, 1981.

CHANSOU M., « Développement durable, un nouveau terme clé dans les discours politiques », in *Mots 39*, Paris, ENS St Cloud, p. 99-105.
GAUDIN F., *Pour une socioterminologie*, Rouen, P.U.R, 1993.

Résumé

Autour de la notion d'« abus des mots », l'analyse d'un corpus dans la sphère de l'écologie (de la science à la politique) s'attache à observer le rapport à la norme que ces différents protagonistes entretiennent. À partir d'une série d'exemples, nous verrons qu'il existe un sens normé et un jugement d'inadéquation du sens que les locuteurs s'attachent à dénoncer par divers procédés lexicaux et énonciatifs.

Mots clés

Abus de mots — Norme — Discours politique.

Une question d'actualité : la féminisation des noms

Le masculin l'emporte sur le féminin !

Chrystel BREYSSE
Université de Provence

Voilà une norme établie, respectée, écrite, enseignée... Voilà LA règle... Les êtres humains sont partagés en deux sexes biologiques féminin/masculin, c'est une loi de la nature ou plutôt une donnée qui ne peut (du moins à l'heure actuelle !) être modifiée. Le langage, outil de représentation du monde réel, se doit de transcrire cette dichotomie sexuelle ; c'est tout au moins une réalité que la langue française traduit en deux genres, correspondant l'un et l'autre aux deux sexes. Que faire alors lorsqu'on veut référer à des êtres humains indépendamment de la catégorisation sexuelle ? C'est une première difficulté soumise à controverse. La deuxième difficulté que je propose d'aborder, est liée à la nécessité d'exprimer cette catégorisation dans la dénomination de titre et fonction. Ces choix ont donné lieu, dans différents pays francophones, à nombre de travaux entraînant également nombre de polémiques. Ces problématiques de dénominations entraînent une remise en cause de la norme grammaticale sur l'accord en genre. Nous allons tenter d'aborder la question en nous limitant au cas de la Belgique.

En préambule j'exposerai l'établissement de la norme d'accord en genre comme un exemple, pas si éloigné de ce qui nous occupe, et qui nous permet d'exprimer combien l'établissement de la norme est fonction d'un groupe dominant. La norme s'établit en fonction d'un rapport de pouvoir exercé à travers la langue.

Cette règle, qui stipule que le féminin disparaît lors d'un accord pluriel au profit du masculin, n'est en rien universelle, l'étude d'autres langues le montre[1]. Elle n'est pas non plus immuable au sein de notre

1 Voir à ce sujet les travaux de Luce Irigaray (1990), d'Anne-Marie Houdebine-Gravaud (2001) ainsi que ceux de Patricia Niedzwiecki (1993).

propre système linguistique. Un regard diachronique met en lumière le fait que nous n'avons pas toujours fonctionné sur cette règle. La « suprématie » du genre masculin n'est pas « naturelle ». Elle est la conséquence d'un choix, effectué par Vaugelas qui en 1647 déclarait :

> Pour une raison qui semble être commune à toutes les langues que le genre masculin étant le plus noble doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble. (cité par Labrosse, 1996, 27)

On trouve ainsi toute une série de prises de positions d'auteurs divers, constituées de postulats non argumentés, qui vont venir appuyer l'élaboration de cette règle d'accord au masculin et d'effacement du genre féminin :

> Plusieurs substantifs au singulier, séparés par une conjonction copulative, doivent avoir un adjectif au pluriel, lequel devrait s'accorder avec le substantif du genre le plus noble. (Lily et Colet 1549, cités par Sklar, 1983, 354).
>
> Conservons l'ordre naturel et plaçons l'homme avant la femme au nom des bonnes manières. [...] Le plus noble sera préféré et placé devant. Comme l'homme est placé devant la femme au nom des bonnes manières. (T. Wilson, 1553, cité par Ann Bodine, 1975, 34)
>
> Le substantif du genre masculin est plus noble que le substantif du genre féminin (Brinsley 1612 cités par Élizabeth S. Sklar, 1983, p. 354.)
>
> [Si on accorde un adjectif au masculin pluriel avec deux substantifs de genre différent], ce n'est pas [...] parce que le masculin est plus noble. Mais puisqu'il n'y a pas plus de raison pour faire l'adjectif masculin que pour le faire féminin, il est naturel qu'on lui laisse sa première forme. (Condillac, 1798, cité par Labrosse, 1996, 28)

Parmi les grammairiens, Bouhours (qui perpétue l'usage proclamé par Vaugelas, dans un courant conservateur où le purisme et la perfection se disputent la première place), est le premier à avoir amené l'idée de force, voire de lutte, pour justifier la prévalence du genre masculin dans l'accord :

> Quand les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte (Bouhours, 1676, 29).

Emporter est défini ainsi quelques années plus tard :

> Le plus fort l'*emporte*, pour dire, que les plus puissants ont toujours l'avantage (Furetière, 1690).

Céline Labrosse commente :

> Sous *masculin* et *masle*, Furetière expliquera ensuite qui sont les plus forts, les plus puissants : *masculin* qualifie le plus noble des genres, «qui est le plus fort», et *masle* est défini comme « le sexe qui a les parties de la génération extérieures, et qui a ordinairement l'avantage sur l'autre ». Des versions moins triomphalistes spécifieront tout simplement que l'adjectif *se met* ou *s'accorde* au masculin pluriel. (Labrosse, 1996, 29)

Toutes ces citations démontrent, comme le souligne Edwige Khaznadar, que « la théorie du masculin non marqué apparaît par affirmation et répétition, non par démonstration » (Kahznadar, 1990, 22). C'est donc un choix conscient et décidé qui a engendré cette norme sur laquelle le français fonctionne aujourd'hui.

Au-delà de ce « simple » accord grammatical, différentes voix se sont élevées pour proposer, et engager d'un point de vue lexical, la création ou la réactualisation de féminins référant à des êtres humains occupant des fonctions dont seul le genre masculin assurait l'existence. L'émergence de revendications plus « appuyées » a donné lieu en 1984, puis, avec plus de succès, en 1998, à la création de commissions de terminologie, ou de groupes de travail moins institutionnalisés, chargés de se pencher sur la question. Dans cet article, je ne ferai pas l'historique des travaux effectués dans les différents pays francophones, ni ses difficultés rencontrées. Je me limiterai à l'étude d'un corpus de presse qui nous permettra d'observer la réaction des locuteurs à l'apparition d'une nouvelle norme. Une norme lexicale qui semble devoir évoluer en raison d'un nouveau rapport social de sexe.

L'objectif des différents groupes de travaux consistait essentiellement à établir des règles de formation de féminins, règles qui par ailleurs fonctionnent déjà en français mais qui ne sont pas appliquées dans certains domaines lexicaux. Ont été établies des listes de mots féminins, formés pour correspondre aux nominations de titre, métier, fonction et grade existant (ou utilisés) seulement au masculin. Ce sont ces créations ou réactualisations lexicales qui vont être l'objet de commentaires de la presse elle-même et de l'Académie française dont la presse se fait l'écho.

Dans le cadre de cet article, j'analyserai, à travers un corpus de journaux essentiellement belge (quelques articles de presse française seront cités), la réaction de la presse face aux propositions de féminisation présentées dans le décret pris par la Communauté française de Belgique. Je relaterai la polémique qui s'est engagée entre l'Académie française et l'Académie royale de la langue et littérature française, représentées respectivement par Maurice Druon et Jean Tordeur. Opposition donc entre deux instances susceptibles chacune de garantir le respect de la norme, or dans le cas présent nous verrons qu'elles n'adhèrent pas à la même norme. L'autre intérêt de cette polémique est que la presse, en tant que productrice et représentatrice d'un usage, nous permet d'évaluer la difficulté de positionnement par rapport à la norme et combien tout se complique quand les garants de la norme s'opposent !

1. L'Académie française seule détentrice de la Norme ?

Afin de situer dans quel contexte paraissent les articles de journaux analysés ci-après, je rappelle simplement que le 1er janvier 1994 entrait en application un décret signé par Éric Tomas, ministre de la culture du gouvernement de la communauté française de Belgique, relatif à la féminisation de quelque quinze cents noms de métiers, fonctions, titres ou grades.

L'Académie française, en la personne de Maurice Druon, s'arroge le droit de juger les propositions belges en matière de création lexicale :

> L'Académie française qui souligne que le masculin couvre les deux genres ne conteste pas toutes les féminisations décidées par les Belges, mais s'insurge contre celles qui vont trop loin, d'accord pour l'avocate, pas pour la juge. (*Le Devoir*, 17/02/94)

L'Académie se revendique garante du maintien et du respect de la norme grammaticale et lexicale française qu'elle définit comme suit :

> Le genre dit « masculin » est un genre dit « non-marqué » qui a la capacité de représenter à lui seul les éléments relevant de l'un ou l'autre genre. Lorsque l'on parle des « habitants » d'une ville ou des « juges » d'un tribunal, c'est le genre non marqué qu'on emploie. À l'inverse le genre féminin est un genre marqué[2]. Il institue entre les êtres animés une

2 La notion de genre marqué et non marqué que je n'analyserai pas ici fait l'objet d'un chapitre dans ma thèse (en cours) : Breysse C., *Du général aux particulières, politiques de*

> ségrégation de sorte que son emploi devrait être soigneusement évité par ceux et celles-là mêmes[3] qui prétendent vouloir abolir toute inégalité professionnelle entre les sexes. (Déclaration du 14/06/84)

L'Académie juge cette « féminisation choquante et abusive » qui « jette la confusion » dans la langue et l'usage. Jean Tordeur, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de langue et littérature française de Belgique, défend ses positions :

> « Pas question de s'élever contre cette mesure », dit Jean Tordeur qui trouve la grande sœur française quelque peu rétrograde. (*Le Devoir*, 17/02/94)

Le début de la polémique serait née de l'utilisation de « la juge » :

> L'attention de l'Académie française vient d'être attirée sur un décret relatif à la féminisation des noms...Nous avons d'ailleurs pu relever récemment, dans un compte rendu de correspondant à Bruxelles, l'expression : la juge. L'Académie française considère que cette féminisation est abusive et choquante (...)

Le Monde, journal dans lequel est publié cet article concernant la polémique sur l'utilisation de *la juge*, précise dans une note :

> Respectueux des consignes locales, nous avions écrit « la juge Ancia » pour évoquer l'enquête de cette jeune femme sur une affaire de pot-de-vin. (*Le Monde*, 8 janvier 1994)

Le journal se justifie en déclarant s'accorder aux consignes locales qui renvoient ici pour le journal français aux règles édictées par la Belgique.

---

féminisation de la langue française, le cas de la France, Belgique, Suisse et Québec. Université de Provence.

3 Il est intéressant de remarquer que l'Académie française, ici, éprouve le besoin d'accoler « celles-là » à « ceux ». Or si ce qu'elle vient d'énoncer est vrai, nul n'est besoin d'un féminin, « ceux » masculin pluriel référant à tout être humain de par sa capacité à représenter à lui seul les éléments relevant de l'un ou l'autre sexe. Il semblerait que même l'Académie française ait besoin de féminins afin d'explicitement s'adresser aux femmes, le genre masculin en tant que genre non marqué n'assumant pas complètement un sens générique...

Se pose clairement le conflit de légitimité quant à l'édification de la norme. L'Académie française est semble-t-il reconnue par certains belges comme la seule représentante de la norme lexicale et grammaticale :

> Ce n'est tout de même pas à notre petite communauté francophone qu'il appartient de faire la leçon à la France. Car l'Usage ne se fait pas à Bruxelles, mais à Paris. Il est, disons, le « français central », celui que l'on trouve pratiquement dans le Petit Robert et Grévisse-Goosse. (*Vers L'Avenir*, 25/02/94)

L'argument invoqué est la référence directe aux dictionnaires. On connaît le poids social de la norme dictionnairique, elle est ici clairement exprimée en tant que reconstruction à partir d'usages. Et c'est justement la référence à cet usage qui est convoquée. Le dictionnaire, (en l'occurrence *Le Petit Robert* et *Grévisse-Goosse*), objet normatif pour les locuteurs, nous renvoie (en même temps qu'il construit et valide) le seul usage considéré comme « bon » : le « français central ». Seul usage légitime, selon le journaliste, puisqu'il se construit avec l'assentiment de la norme dictionnairique.

La nécessité de se conformer à cette norme et de la considérer comme seule légitime pose celle-ci en terme de pouvoir, puisque le journaliste termine en écrivant :

> Celui (l'usage) qui s'impose d'autant plus naturellement que la France est le berceau de notre civilisation et la première puissance politique de la Francophonie. (*Vers L'Avenir*, 25/02/94)

2. Positionnement de la presse

Nous retrouvons évoquées dans la presse les raisons courantes de l'opposition ou réticence à la féminisation :

— L'homonymie invoquant le fait que certains féminins sont déjà sémantiquement occupés,
— L'euphonie avec des réticences quant aux sonorités considérées comme « laides »,
— Le jugement de valeur exprimant l'idée d'une connotation dévalorisante portée par le féminin.

2.1. L'homonymie

Dans un premier temps, nous pouvons constater que le débat se porte sur le réglage de sens des nominations proposées. La presse relate ou exprime les difficultés à s'accorder aux propositions du guide de féminisation belge.

Alain Decaux s'était déjà résolument inscrit dans cette problématique lors des comptes rendus et propositions de la commission de terminologie française créée en 1984 par Yvette Roudy[4] :

> On ne peut pas dire une « préfète », ce qui désigne dans le langage courant la femme du préfet, on dit plutôt Mme le préfet. (*Le Quotidien*, 18/07/84)

Le débat s'engage sur la confusion des référents et on trouve alors dans *le Monde* :

> Madame la « rectrice » est aussi ...une jolie plume. Elle s'amuse encore des excuses que lui a faites la presse locale après l'avoir baptisée ainsi, les rectrices étant selon le Robert, les « grandes plumes » de la queue dirigeant le vol des oiseaux. (*Le Monde*, 17/ 12/ 97)

Un autre article intitulé *Rencontre de deux cafetières* est accompagné d'une photographie qui représente une femme versant du café dans une tasse à l'aide d'une cafetière. Le journaliste écrit alors :

> Cette charmante jeune fille[5] est une cafetière qui utilise une cafetière pour servir les clients de son café. Une blague ? Non, d'après le petit Guide de la féminisation. (*Vers l'Avenir*, 03/02/94)

Ce type d'argumentation s'appuie sur l'homonymie et en joue prétextant une difficulté de réglage de sens tout comme les exemples suivants qui s'appuient sur le même principe.

---

4 C'est à l'initiative d'Yvette Roudy, alors ministre des droits de la femme, qu'a été créée en France, en février 1984, une commission de terminologie relative à la féminisation des noms de profession et des titres. Composée de spécialistes, universitaires, grammairiens, écrivains, journalistes, représentants d'associations, représentants des ministères concernés, la Commission avait pour but d'établir des propositions de féminisation des noms de professions qui soient conformes à l'usage et à la grammaire.

5 Référence à la photographie illustrant l'article et représentant une femme versant du café dans une tasse à l'aide d'une cafetière.

> Désormais dans l'administration belge, il faut parler de pompière, de cafetière (à ne pas confondre avec l'ustensile), de mineuse (pour le cas où une femme travaillerait dans les rares mines ayant survécu à la crise), de matelote et même d'entraineuse, en espérant que personne n'a l'esprit mal tourné dans les équipes sportives. (« Querelle Franco-Belge », *Le Monde*, 25/02/94)

Les praxèmes[6] nouvellement créés et « mis à disposition » des locuteurs doivent subir un réglage social de sens en quelque sorte, sans ce réglage l'intercompréhension est ambiguë. Il y a une nécessaire recherche d'adéquation entre ce nouveau praxème et la réalité qu'il est censé recouvrir. La difficulté que soulèvent les journalistes est celle de satisfaire leur besoin d'univocité. Ils jouent alors très souvent dans leurs énoncés sur la polysémie de ces néologies sémantiques.

2.2. L'euphonie

L'euphonie est une raison souvent invoquée pour s'opposer à la féminisation, avec comme développement argumentatif le sentiment que la sonorité rendue par la féminisation est « laide », « bizarre » et souvent empreinte de « ridicule ».

> L'homme de la rue ayant déjà bien du mal à appliquer les normes existantes, il est inimaginable de lui en imposer d'autres, toutes artificielles, qui viseraient à lui faire assimiler des formes aussi biscornues que forgereonne, maréchale-ferrante, plombière-zingueuse, une ingénieur, etc. contenues dans le guide que comporte l'arrêté du gouvernement de la Communauté française. (*Vers l'Avenir*, 25/02/94)

> Avec une ardeur de néophyte, il en est bon nombre qui se sont plu et se plaisent encore à faire résonner nos oreilles de « LA juge Ancia » répété peut-être plus que de besoin. Mais quand ils ont à éviter une répétition, ils parlent « DU magistrat Liégeois », magistrate étant vraiment trop difficile à « avaler » ! (*Vers l'Avenir*, 25/02/94)

---

6 « Le praxème est un lieu d'articulation d'un processus dialectique instauré entre une valeur d'usage et une valeur d'échange. La valeur d'usage est issue de la pulsion communicative dont les potentialités sont, en principe, illimitées. C'est le lieu d'inscription du sujet dans le discours, au sens que la psychanalyse a donné à ce processus. La valeur d'échange est coercitive, faite de contraintes d'acceptabilité sociale du sens. Le réglage du sens s'effectue sur le marché social mis en œuvre dans tout acte discursif. » (Gardès-Madray Françoise, 1983, p. 47-48)

> On lui (le législateur) trouve par contre des timidités ; alors que notre Académie, sans égard pour son secrétaire perpétuel, a entériné l'affreux féminin « retordeuse » elle a reculé devant « professeuse », allez savoir pourquoi ! (*La Libre Belgique*, 26/02/94)
>
> On dira donc *une marin* mais *une matelote, une amirale* tant pour désigner le grade que l'épouse de l'amiral, *une bourgmestre* mais *une maïeure* ou *une mayeure*. Vos oreilles n'ont donc pas fini de siffler. (*Le Rappel*, 03/02/94).
>
> Il faudra s'y faire, on ne dit plus *soldat, garde à vous !* mais... *Soldate.* Heureusement pour elle — ce sera *le chef de gare* et pas *la... cheffesse* (« Une défaite de plus pour le sexe ...fort », *Le Rappel*, 03/02/94)

L'utilisation que fait le journal des mots proposés par l'Académie joue sur l'activation multiréférentielle contenue potentiellement dans le praxème. Ce qui se joue socialement dans cet acte de nomination, c'est un nécessaire contrat social de signification, lié à une expérience des rapports sociaux de sexe[7].

> Voilà. Fini les « Madame le juge », les « échevins » et les « agents de change » quand ils désignent les personnes du beau sexe. Dites désormais « madame LA juge », les « Échevins » et les « AGENTES de change ». Ce n'est pas seulement affaire de galanterie, c'est, paraît-il, une question d'équité : les réticences à accepter la féminisation du nom de certaines fonctions s'expliquent souvent par les craintes à voir des femmes accéder aux dites professions... (*Le Rappel*, 03/02/94)
>
> La dernière bombe du séduisant ministre de l'environnement (Ségolène Royal) qui dans une note adressée aux directeurs de l'Administration centrale, exige d'être appelée désormais « Madame La ministre » [...] Et pourquoi pas un titre de ministresse ? (*France-Soir*, 7/10/92)
>
> Et on devrait les appeler ... matelotes ? (*La Libre Belgique*, 26/02/94)

La néologie lexicale et sémantique « mise à la une » rencontre une assez grande résistance. Est-elle liée à la nature même du champ dans lequel s'appliquent ces créations lexicales ? En observant les procédés de dévalorisation des mots créés que la presse utilise, on peut s'en convaincre.

---

7 Voir Monique Haicault, 1993.

2.3. Rapport à la norme

La norme ne devient opérationnelle qu'à partir du moment où elle n'est plus présentée comme nouvelle et tenue à distance. Cette mise à distance dans l'attente d'une intégration éventuelle par les locuteurs s'exprime dans la presse à l'aide de guillemets et/ou de modalisations :

> On dira camionneuse, échevine, commandante... (*La Wallonie*, 03/02/94)
>
> ... en compagnie d'une de ses principales inspiratrices, Patricia Niedzwiecki, auteur (ou auteure ?) et experte consultante (« La proposition de Raymonde Dury », *Le Peuple*, 02/03/94)
>
> «Docteure» ès lettres et sciences humaines, selon le titre que se donne Patricia Niedzwiecki, sans tenir compte des recommandations récemment édictées en Communauté française de Belgique, l'«auteure» — continuons — de ce texte analyse... (« Langage et femmes d'Europe », *Le Soir*, 23/02/94)

Ce dernier exemple illustre le fait que l'adoption d'un néologisme lexical ne peut se faire que si le référent désigné par le néologisme et le locuteur nommant reconnaissent la validité de ce néologisme. Le référent doit s'y « reconnaître » et le locuteur l'y reconnaître aussi. Forme en quelque sorte de contrat de dénomination indispensable pour que l'usage du néologisme s'impose dans le système linguistique. Ici, non seulement la norme n'est pas clairement établie puisqu'il n'est, dans le cas de la féminisation, aucunement question d'obligation ; mais elle est soumise à controverse. Les journalistes demeurent donc prudents quant à l'utilisation des néologismes, optant souvent pour l'utilisation de guillemets afin de maintenir une certaine distance avec les termes féminins employés.

Conclusion

L'étude de cette querelle relatée et entretenue dans la presse belge et française, opposant l'Académie française et l'Académie royale de la langue et littérature française, m'a semblé intéressante à décrire puisqu'elle nous offre l'exemple d'un conflit entre détenteurs de la norme et de l'usage. La presse, exprimant somme toute le malaise ressenti par les locuteurs à faire un choix entre deux normes, se trouve dans la position d'arbitrer entre deux choix normatifs.

L'accessibilité de cette création, ou remise sur le marché linguistique de féminins, est soumise à une évaluation où la norme n'est plus assurée par une seule et même instance. Ce recours aux instances considérées ou

reconnues comme compétentes et légitimes n'étant pas clairement possible, la presse s'exprime, avec plus ou moins d'états d'âme, ses jugements.

L'on assiste à une évaluation d'un ensemble de règles renvoyant à de nouveaux référents. L'enjeu de ces polémiques est au-delà d'un processus d'élaboration d'une nouvelle norme lexicale. À travers les mots, on touche à la nomination identitaire. En nommant des êtres humains, ces listes de néologismes sémantiques redéfinissent un rapport social de sexe, recatégorisent le sujet social. La praxis linguistique se construit pour redéfinir le statut linguistique des femmes, en adéquation avec l'évolution des rapports sociaux de sexe.

BIBLIOGRAPHIE

BODINE Ann, « Androcentrism in prespective grammar : singular *they*, sex-indefinite *he*, and *he* or *she* », *Language in Society*, vol. 4, n° 2, 1975.

BOUHOURS, *Remarques nouvelles sur la langue française*, Paris, Mabre-Cramoisy, 1676.

CONDILLAC, *Principes généraux de grammaire pour toutes les langues, avec leur application particulière à la langue française*, Paris, A. J. Ducour, 1798.

FURETIÈRE, *Le dictionnaire universel*, Paris, SNL — Le Robert, [1690] 1978.

GARDÈS-MADRAY Françoise, « Circulation et réglage de sens », in *Cahiers de Praxématique* n° 1, Montpellier, Presses de l'université Paul Valéry, 1983, p. 45-53.

HAICAULT Monique, « La doxa de sexe, une approche du symbolique dans les rapports sociaux de sexe », *Recherches féministes*, vol. 6 n° 2, 1993, p. 7-20.

HOUDEBINE-GRAVAUD Anne-Marie, *La féminisation des noms de métiers*, Paris, L'Harmattan, 2001.

IRIGARAY Luce, *Sexes et genres à travers les langues*, Paris, Grasset, 1990.

KAHZNADAR Edwige, *Le nom de la femme. Virtualisation idéologique et réalité linguistique*, Thèse de doctorat, Toulouse-Le Mirail, 1990.

LABROSSE Céline, *Pour une grammaire non sexiste*, Les éditions du remue ménage, 1996.

NIEDZWIECKI Patricia, *La langue au féminin*, Ed. Ville d'Anvers, mai 1993.

SKLAR Élisabeth S., « Sexist grammar revisited », *College English*, vol. 45, 1983.

VAUGELAS, *Remarques sur la langue française* (1647), Paris, Slatkine, 2000.

Résumé

À travers un corpus de presse, cet article se propose d'analyser les réactions suscitées par l'adoption en Belgique d'un décret proposant la féminisation des titres, fonctions, grades et métiers. Réactions de l'Académie française, et réactions de la presse amenée à se positionner face à la création de néologies lexicales.

Mots clés

Féminisation — Néologie lexicale — Norme.

Langue et norme dans la dénomination humaine

Edwige KHAZNADAR
ERSS-UMR 5610-CNRS
Université de Toulouse-Le Mirail

Les présupposés traditionnels

Dénomination humaine, sujet vaste : il est difficile d'être crédible lorsqu'en quelques pages on va à l'encontre d'idées reçues et bien reçues par l'ensemble d'une communauté linguistique, depuis la femme et l'homme de la rue jusqu'à l'universitaire le plus réputé. L'usage du masculin domine actuellement dans les discours, masculin dénommant l'homme seul, plus masculin extensif englobant homme et femme, plus, jusqu'à une période récente, masculin détourné pour dénommer la femme. Il y a lieu de se demander dans quelle mesure la domination du masculin est un phénomène linguistique ou un phénomène social.

La réflexion métalinguistique courante voit spontanément le féminin comme subordonné au masculin, comme son dérivé, alors que les deux sont des dérivés d'une autre base : *ferm-ier/ière, dans-eur/euse*. Mais tout dictionnaire ne donne que la forme masculine dans son intégralité. Dans un titre d'article, sauf pour quelques termes monosyllabiques, la forme féminine n'est jamais graphiée complètement, le féminin lexicographique, c'est : *-euse, -trice, -ente*... L'optique de suffixation du féminin est apprise dès l'enfance par les grammaires scolaires, le masculin base est un topique des grammairiens autant que des linguistes.

Une réflexion entreprise dès les années 1980 (Khaznadar 1983) permet dans ce qui suit d'avancer des affirmations qui ont été longuement pesées. Pour entrer dans le vif du sujet, et se dégager du politiquement correct des grammaires, on peut dire entre autres :

— TOUS les noms communs de personnes, dénominations de l'animé humain, sont en français dédoublés ou dédoublables, le féminin signifiant l'être humain féminin, le masculin signifiant l'être humain masculin, sauf exceptions comptées motivées linguistiquement (moins de 10 %). Principe non pas axiomatique, mais constatable par simple comptage lexicographique, observation que je n'ai trouvée dans aucune grammaire. On trouvera en annexe le système général de l'alternance en genre du nom commun de personne, tel qu'il a pu être établi à partir du dénombrement exhaustif du corpus du Petit Robert (Kh. 1983 et 1990).
— Pour cette quasi-totalité des noms communs de personnes, le féminin n'est pas une dérivation, l'alternance virtuelle ou réelle du masculin/féminin est une donnée constante de la langue, alternance externe par *le/la* pour un millier de ces noms (*le/la collègue*), alternance de la finale marquée oralement ou seulement à l'écrit pour les quelque 4000 autres ; la seule dérivation féminine en français se fait par le suffixe *-esse* et seuls deux ou trois items sont d'usage courant (Kh. 2000).
— Dire : le féminin est le genre marqué, c'est faux. Nous y reviendrons.
— Dire : on forme le féminin des noms en ajoutant un -e, c'est faux. « On forme » est faux, c'est poser le féminin comme n'étant pas une donnée de la langue. « Le féminin des noms » est faux, c'est poser « le nom », nom commun de personne, comme étant a priori de genre masculin. « En ajoutant un -e » est faux, sauf, graphiquement, si l'on conserve la notion d'ajout, pour 6 % de la nomenclature, les participes passés nominalisés (*invité/invitée*). Pour le reste on alterne l'article, le suffixe, ou la finale, finale masculine vocalisée, finale féminine consonantique (*grand/grande).*

Le terrain étant ainsi un peu dégagé, sans entreprendre une réflexion qui serait trop longue sur la définition de ce qu'est la règle, la norme, l'usage, nous pouvons dire qu'une REGLE peut être définie comme une loi : l'alternance morphologique masculin/féminin, par la finale, ou grammaticale, par *le/la*, systématique des noms communs de personnes, correspondant à leur alternance sémantique, *homme/femme*, apparaît comme la règle lexicale pour la dénomination humaine en français. La non-observation de cette règle linguistique entraîne une énonciation anarchique du type : « Le ministre se déclara satisfaite », observable habituellement dans le discours où la femme est dénommée au masculin, ce qui jette l'énoncé ne respectant pas la règle lexicale hors la loi syntaxique (Kh. 1993). Mon étude du discours sur la femme repose sur des centaines d'exemples de ce type relevés dans les médias.

Quant à la NORME selon laquelle une femme est nommée au masculin, elle a commandé sans doute l'usage lexical « normé », et elle est enregistrée par les dictionnaires, qui taisent l'alternance régulière d'un certain nombre de noms communs de personnes — en fait relativement peu. Les absences plus nombreuses de féminins s'observent dans les séries en *-ier/ière* et *-eur/euse* mais restent minoritaires, et touchent principalement les dénominations de prestige ou les noms de métiers traditionnellement masculins. Je reprendrai à ce propos des déclarations de Jean Dubois, déjà en 1971 (Dubois 1971, chap.4), selon lesquelles, pédagogique et normatif, le dictionnaire se présente comme un texte idéologique ; garant de la norme, il est un texte législatif distributeur de sanctions comme « abusif », « incorrect », dit-il — nous pouvons ajouter « inusité », « peu courant », pour les féminins, lorsqu'ils ne sont pas purement et simplement absents. Ici, la « loi » lexicographique s'exprime, si l'on peut dire, par le silence.

Nous arrivons par les dictionnaires à l'idéologie : on quitte le domaine linguistique pour entrer dans le domaine sociologique. Domaine dont relève de toute manière la dénomination humaine, le nom étant la reconnaissance du statut social de la personne. On ne s'étonnera pas dans ce qui suit du caractère factuel de l'exposé. Les observations linguistiques seront présentées selon le déroulement chronologique des prises de positions politiques et académiques sur la question : d'abord en 1984 sous l'impulsion du ministère Roudy, puis en 1997 sur l'initiative de la ministre de la Justice Élisabeth Guigou, et l'on terminera par un aperçu rapide de l'emploi de la dénomination féminine en l'an 2000.

1. La politique Roudy et les premières réactions académiques

Il est banal de constater que les structures sociales et les mentalités attribuent le domaine public à l'homme, confinant la femme dans le domaine privé.

L'usage lexical ne connaissait que l'académicien, le commandant, le banquier, le charpentier jusqu'au milieu du XX^e^ siècle parce que ces noms correspondent à la réalité extralinguistique. La colonelle ou la préfète ne bénéficiaient de leur titulation qu'en vertu de liens conjugaux, la norme sociale détournant à son profit la règle d'alternance linguistique. L'entrée des femmes dans la vie publique à partir du début du XX^e^ va poser le problème de la dénomination féminine, auquel les linguistes de l'époque conscients de la règle répondent à l'unanimité en préconisant le nom professionnel féminin.

Mais les peu nombreuses femmes parvenant à la réussite dans la vie publique le font en se conformant au modèle social masculin et en adoptant le nom professionnel masculin, seul prestigieux, et se justifient par l'argument selon lequel le masculin est un « neutre », un « nom de fonction », ou le seul nom figurant dans les textes officiels. Pendant ce temps le nom féminin, considéré comme dépréciatif parce qu'affichant l'identité féminine, qui est dépréciée, continue à être absent institutionnellement, des dictionnaires, des grammaires, des textes constitutionnels, juridiques, administratifs et professionnels. Pour l'ensemble, dans une communauté linguistique dont la mémoire historique ne retient que l'activité masculine, hors les succès de quelques favorites royales et les malheurs de quelques reines, la mentalité commune se maintient, entravant pour les femmes tant le choix des carrières que l'avancement dans celles-ci.

C'est ce qu'Yvette Roudy, ministre des Droits de la femme en 1982, a compris, et qu'elle entreprend de réformer. Pour accompagner le mouvement vers l'égalité professionnelle, elle se rend compte qu'il faut peser sur les mentalités par le langage. Elle se documente d'abord sur la situation du Québec, motivé depuis plusieurs années par le problème de la visibilité des femmes dans les textes, puis elle crée en 1984 la « Commission de Terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes ». Le travail de la Commission aboutit à la « Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre ».

À peine l'entreprise est-elle annoncée que l'Académie française, qui a refusé l'invitation de siéger dans la Commission, ouvre l'offensive dans la presse, par une déclaration générale, et l'intervention de trois académiciens à titre personnel, afin d'imposer le seul masculin comme dénomination professionnelle. En résumé, l'hyperbole, l'invective et le persiflage, dont on peut retenir par exemple « l'admirable substantif 'conne' » de Georges Dumézil[1], placent le débat sur le terrain de l'émotivité, rendant a priori suspecte toute argumentation se donnant comme scientifique.

Celle-ci s'appuie sur la notion de genre marqué. Une analyse de la question dans « La grammaire structurale » de Jean Dubois de 1969, base du discours grammatical scolaire actuel sur le genre, révèle que la démonstration de ce qui serait le genre marqué, exemple *historienne*

1 Georges Dumézil – « Mme Mitterande ? Mme Fabia ? » – *Le Nouvel Observateur* du 7.9.1984, p. 74.

marque 1 versus *concierge* marque zéro, établit une comparaison bancale entre un morphème élément de couple morphologiquement et sémantiquement alternant en genre, *historien/historienne*, avec un morphème morphologiquement invariable et effectivement non marqué en genre, *concierge* (Dubois 1969 p.64-65). Ce qui méconnaît la contrainte subie par *historien* ne pouvant accepter que le déterminant *un*, jamais *une*, au même titre que *historienne* ne pouvant accepter que le déterminant féminin. Ce qui est marqué en genre, ce sont les éléments de couples dédoublables. Et ce qui est marqué là, c'est le genre, masculin ou féminin, pas le féminin seul. Si l'on tient absolument à une seule marque morphologique de genre, c'est celle du masculin et de l'absence de -e final, le féminin partageant avec les bivalents la finale avec -e. En effet le millier de bivalents acceptant *la* ou *le* que comporte le Petit Robert, sur environ 5000 noms communs de personnes enregistrés, est ainsi graphié en français.

Mais le marquage du féminin seul est une vision qui se rattache inconsciemment mais harmonieusement, sous l'habillage structuraliste, au topique idéologique — adamique — de la « formation » d'un féminin inexistant ou second à partir du masculin premier ou masculin base, observable dans le discours grammatical à partir de la Renaissance (Kh. 2001) : le métalangage du genre vient à l'appui de la structuration sociale.

Le discours académique de 1984 reste, inconsciemment également, hésitant. Il confond à plusieurs reprises « genre non marqué » et neutre, ce qui est indéfendable en linguistique comme en logique. Le seul exemple masculin avancé pour soutenir l'argument du masculin non marqué est : « Tous les hommes sont mortels », sans doute accepté largement dans l'usage actuel avec une signification extensive, mais où l'on observe l'accumulation des renforcements, le pluriel, l'expression de la totalité. « L'homme » tout seul semble ne pas être assez convaincant. Le seul exemple de la déclaration générale de l'Académie[2] qui aille à l'appui de ce qu'elle appelle le « genre discriminatoire au premier chef », péjoratif, est la suffixation par *-esse*, qui touche dans la réalité moins de 0,8 % de la nomenclature humaine.

C'est dans l'article d'Alain Peyrefitte (Peyrefitte, 1984), en un style emphatique, que l'on trouve la compréhension la plus lucide de la question, à travers une citation de Descartes : « ... il n'y aurait véritablement pas d'apparence qu'un particulier fît dessein de réformer un État

2 « L'Académie contre Mme Roudy », *Le Monde* du 20.6.1984, p. 14.

en y changeant tout dès les fondements... » — où l'on voit que nommer les femmes à l'aide de titres professionnels féminins, c'est toucher aux structures traditionnelles de la société.

En même temps, contrairement à la norme qu'ils préconisent, tant Dutourd (Dutourd, 1984) que Peyrefitte et Dumézil, dans les trois articles étudiés, lorsqu'ils ont l'intention de signifier un référent femme clairement, sans ambiguïté, utilisent non pas le masculin dit non marqué, mais bien le féminin :

— « ... cette fonction de fabriquer des mots...que les ânes savants ont usurpée... Les ânes et les ânesses », précise élégamment Jean Dutourd,
— « UNE député socialiste ayant obtenu une réponse à une question qu'elle avait posée », dit Alain Peyrefitte malgré sa motivation, gardant il est vrai l'orthographe masculine de *député*,
— « C'est très bien de restituer une désinence de son sexe à la députée », dit Georges Dumézil, évitant avec désinvolture la lourdeur des *femmes-députés* prônées par ailleurs.

On sait que la circulaire du 11 mars 1986 tomba aux oubliettes, les élections du dimanche suivant apportant un changement de majorité : la dénomination de la femme est une affaire politique.

2. L'initiative Guigou et le rapport de la Commission générale de terminologie et de néologie d'octobre 1998

Ségolène Royal avait tenté en 1992 de se faire nommer « la ministre » : elle succomba sous les huées de la presse. L'Académie française n'a pas, on le sait, de pouvoir législatif sur la langue, et se retranche dans toutes ses déclarations derrière « l'usage » souverain. Son autorité morale n'en est pas moins grande, et de toute façon justifiée, ses membres constituant une élite de la société intellectuelle française. Je ne conteste son objectivité qu'en matière de genre. Le poids de ses déclarations, s'ajoutant à l'incertitude du locuteur français moyen, avide de « règles », a maintenu la norme du masculin pour la dénomination professionnelle.

Le caractère politique du phénomène éclate à nouveau en 1997. Élisabeth Guigou est nommée ministre de la Justice et décide, avec trois collègues féminines, de se faire nommer au féminin. L'usage bascule et l'on commence à nommer les femmes au féminin, malgré les vitupérations de Maurice Druon, de l'Académie française, dans *Le Figaro* (Druon, 1997) — à mon avis pour trois raisons :

— parce que la présence des femmes dans la vie publique est en augmentation,
— parce que les médias se saisissent de la possibilité de parler enfin des femmes sans acrobaties lexicales, syntaxiques, stylistiques, en accord avec la règle linguistique,
— parce que le Français moyen a entendu la parole de la personne représentante de la Loi et du Droit, autorité institutionnelle.

Président de la République et Premier ministre se disent favorables. Lionel Jospin signe la circulaire du 8 mars 1998 appelant les administrations « à recourir aux appellations féminines » et saisit la Commission générale de terminologie et de néologie afin de faire le point sur la question. Celle-ci a pour secrétaire Maurice Druon. Elle rend son rapport en octobre 1998[3] : l'introduction de la dénomination féminine dans les textes institutionnels est rejetée.

La commission établit d'abord le caractère réglementaire de ses décisions :

> Par le décret du 3 juillet 1996 (sous le gouvernement Juppé), le gouvernement s'est privé du pouvoir de décider par arrêté ministériel du choix des termes à utiliser pour exprimer des notions et des réalités nouvelles. (p. 4)

Je laisse aux linguistes et aux juristes le loisir de mesurer la portée de la déclaration. Forte de son pouvoir récemment acquis qui lui attribuerait la censure du vocabulaire juridique du gouvernement, elle s'arrête, mais tout juste, au seuil de la contestation de légitimité des décisions d'Elisabeth Guigou signant : « la ministre de la Justice », parce que « la légalité du texte est assurée si la personne signataire était bien celle qui était juridiquement qualifiée pour le signer » (p. 49).

Le texte du rapport est un document sociologique de grande qualité sur les rapports hommes/femmes et les notions de hiérarchie subsistantes dans la société française à la fin du XXe siècle, et un exemplaire assez complet de l'argumentaire qui a été repris lors des débats sur la parité versus l'universalité au début de 1999, avant la révision constitutionnelle de juin 1999 : « le sujet de droit n'a précisément pas de sexe », est-il affirmé et répété sous diverses formes.

Hors le discours normatif, les a priori, les approximations lorsque ce ne sont pas des inexactitudes, l'appel au génie de la langue, les insertions

3 Premier Ministre – Commission générale de terminologie et de néologie – Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre – Octobre 1998.

promouvant le sentiment républicain, l'épouvantail des ministresses, l'argumentation se voulant grammaticale et linguistique reprend les positions de 1984 en les aménageant : « Le féminin ne peut pas être considéré comme un genre non marqué au même titre que le masculin, précisément parce qu'il a son genre à lui, le masculin partageant le sien avec le neutre en raison de l'héritage latin » (p. 35), déclaration que j'invite les linguistes à évaluer. Dans le domaine idéologique où elle évolue plus fermement, la Commission rejoint la position d'Alain Peyrefitte en 1984 en déclarant : « Il est aisé de démontrer que les conséquences de la féminisation ne sont pas toutes compatibles avec le respect de l'esprit de nos institutions ».

Pour couper court aux différents habillages académiques du « masculin non marqué » que l'on trouve dans le rapport, je propose la réflexion suivante : si l'on catégorise « Président de la République » comme nom de « fonction », dans « le Président de la République est élu pour cinq ans », qu'est-ce qui est élu, une personne, forcément sexuée, ou une fonction ? Aucun dictionnaire ne se hasarde à poser l'équation « président = fonction de ... ». Je suggère ici aux linguistes tenants de la catégorisation binaire pour la dénomination humaine, de dire dans quelle catégorie l'on doit classer *président*, si c'est un « nom de fonction » : animé ou inanimé ?

Et je pose maintenant la question de savoir quel est l'enjeu de ce combat sans merci contre le féminin. À la dimension sociale de la dénomination humaine il faut ajouter sa dimension psychologique : le masculin universel conforte le sentiment de supériorité du moi masculin, l'intériorisation de ce postulat culturel fait rejeter par les femmes le féminin.

3. Aujourd'hui

L'emploi du féminin est devenu courant, bien que non assuré, pour les titres politiques et pour un certain nombre de professions quand il s'agit de dénomination individuelle, cependant qu'en est-il de « la Garde des Sceaux » ? Une garde a toujours mieux sa place au chevet des malades. Si l'on quitte ce chevet pour la science médicale, le docteur d'aujourd'hui laisse toujours le loisir à James Bond de s'étonner parce que c'est une belle blonde. La colonelle n'est plus forcément la femme du colonel, mais il n'y a toujours pas de commandantes, lieutenantes, etc. Même les infirmières disparaissent des « Syndicats des infirmiers », tout comme les enseignantes du « Syndicat des Enseignants ». Les textes

juridiques continuent d'être, selon la décision de la Commission de terminologie, rédigés au masculin seul. Lorsqu'une certaine mauvaise conscience transparaît dans un texte administratif, le féminin est enfermé entre les paravents des parenthèses. La représentation explicite de la femme dans les discours sur l'activité économique et politique en général est effacée.

Un travail remarquable a été réalisé l'année dernière par l'INaLF-CNRS, le « Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions » intitulé *Femme, j'écris ton nom.* Immédiatement vilipendé par Maurice Druon dans *Le Figaro,* il comporte ceci de complètement nouveau dans la lexicographie française : une liste de quelque deux mille noms alternants dont le féminin est intégralement rédigé. Précieux pour résoudre la trentaine de problèmes linguistiques d'alternance du type *médecin/médecine* ou *chauffeur/chauffeuse,* que d'aucuns voient innombrables mais qui constituent 0,6 % de la nomenclature humaine du Petit Robert, il ne débloque cependant pas la situation bloquée par la Commission dans le discours généralisant malgré son caractère antiscientifique. Dans la préface du guide de l'INaLF, Lionel Jospin s'incline devant sa décision, et nous avons donc aujourd'hui le féminin hors la loi nationale.

Toujours absent des textes officiels et des discours généralisants, le féminin ne peut que rester marginal dans l'usage et donc dépréciatif. La mentalité ancienne ne pourra disparaître qu'avec l'acquisition par le féminin du droit de cité.

Il conviendrait pourtant, en cherchant à déterminer la part de subjectivité de toute manière inhérente à la réflexion sur la dénomination humaine, d'entreprendre enfin au-delà des préjugés, au niveau universitaire qui en fait se tient prudemment à l'écart de la mêlée, l'étude de ce qu'est réellement le masculin en emploi extensif, linguistiquement extensif et non pas culturellement extensif. D'étudier également l'impact réel de la loi d'économie, ou du moindre effort, rejetant les dédoublements masculin/féminin classés par ailleurs comme « inélégants », sur le contenu informatif de l'énonciation, car il est facile d'observer le brouillage de la communication dans le cas de l'emploi du masculin seul. Comparons par exemple « L'homme est mortel », « L'homme vieillit », « L'homme est souvent malade en vieillissant » : le prétendu « générique » vacille.

En conclusion : un essai d'introspection

Je propose en conclusion un petit examen de conscience, ou, si l'on veut, un test : on rencontre parfois aujourd'hui, très rarement, *la maire*, jamais *Madame la maire.*

La *mère* : l'amour de notre enfance, la souveraine de l'espace privé. Elle est « de Jacques », de « Jeanne », « de famille ». Dire ou croire entendre qu'elle est « du village » ou « de la ville » ? choquant. Dire d'elle « Madame la » ? c'est le choc de deux mondes, de deux espaces mentaux : notre *mère*, c'est sacré.

Pourtant, la langue française ne se choque pas de « Monsieur le » : « Monsieur le Pair de France » (je ne sais si la formule a été utilisée, mais elle paraît normale), et personne n'attribue dans ce contexte de paternité intempestive au personnage concerné. Et, toujours dans la langue française, il y a pire : au pluriel, j'ai entendu en août 1996, dans une réunion intermunicipale, le maire d'une commune s'adressant à deux autres maires commencer son discours par : « Mesdames les Maires ».

Personne n'a remarqué la formule, sauf moi en raison de ma motivation. Si l'on réfléchit, on voit qu'aucune autre formule n'est possible pour s'adresser à plusieurs femmes qui sont maires. Oui, oui, il faut comprendre *maire* au masculin. Mais enfin, soyons logiques : il faut surtout, avant de le comprendre au masculin — et qui y a pensé ? — le prendre dans le contexte. La maire de la ville est clairement la première magistrate municipale, le seul obstacle est notre mentalité.

Personne ne dit « Madame la mère », pas même pour la mère d'un roi, qui est « Madame Mère ». Madame la Maire est à l'oral et encore plus à l'écrit un personnage qui ne souffre d'aucune ambiguïté. Et quand on parle de la maire entre voisins, on sait bien si l'on parle de la mère de Claire ou Paul, ou de la maire de la commune. La mer et ses poissons est encore moins confondue avec la maire et ses administrés que le cours d'anglais ne l'est avec le court de tennis.

Il y a plus d'une centaine de noms bivalents, acceptant *le* ou *la*, qui se terminent par *-aire*, comme *secrétaire, propriétaire, partenaire, célibataire, octogénaire...*

La situation est claire : AUCUN argument linguistique n'est opposable à l'emploi de *maire* au féminin. Plongeons donc dans nos consciences, et mieux, dans nos subconsciences : refuser Madame la Maire, c'est refuser la place institutionnalisée de la femme dans l'espace public.

Et la difficulté que nous observerons en nous-mêmes pour accepter la *maire* nous donnera la mesure de l'imprégnation de nos mentalités à l'exclusion de la femme hors de cet espace public.

Posons la question finale : norme ou tabou ?

ANNEXE
Système morphologique de l'alternance en genre des noms communs de personnes français

Corpus travaillé : les 5 000 noms communs de personnes du « Petit Robert ».

1. Trois groupes d'importance semblable

1.1. Bivalents en -e : 29 % (plus de 1 300 noms)
— invariables en genre, à déterminant alternant (la ou le, une ou un) — (bivalences non-enregistrées peu nombreuses)
— Finales : -iste, -aire, -logue, -graphe, -mane, -phile, autres consonnes+e.
— Quelques noms radicaux : garde, collègue, vandale, concierge, môme, jeune, avare, athlète...
— Bivalents sans -e : proprio (abréviations familières), porte-bannière (composition), junior (étranger)

1.2. Divergents oraux : 27,4 % (à consonne finale sonore au féminin, muette au masculin)
(* : groupes où les alternances non-enregistrées sont nombreuses)
— principales séries suffixées alternantes :
  — ier/ière (412)*, -ant/ante (159), -ien/ienne (140),-ard/arde (95),
  — in/ine (78)*,-eux/euse (77), -on/onne (72)*, -ent/ente (37)
— autres suffixes et finales, sans redoublement écrit de la consonne : marchand/e, souverain/e, artisan/e(une exception : paysan/ne), candidat/e, préfet/e, bourgeois/e...
— Exceptions à redoublement : les diminutifs en -et/ette et -ot/otte + cadet/te, muet/te, sot/te.
— Exceptions divergentes rattachables au groupe suivant : 12 noms sur le modèle de jumeau/jumelle.

1.3. Vrais divergents : 27,6 % (à suffixes alternants différents selon le genre)
— Suffixe -eur/euse- (906)* : baigneur/baigneuse, dîneur/dîneuse, skieur/skieuse...
(radical verbal)
— Suffixe -teur/trice- (314) : orateur/oratrice, inventeur/inventrice, tuteur/tutrice...
— Suffixe -if/ive- (14) : sportif/sportive, captif/captive... +veuf/veuve, serf/serve.

2. Un groupe restreint

2.1. Bivalents oraux : 6 %
— dont 4/5 à finale vocalique :
  — participes passés nominalisés en -é/ée (152) : assuré/e, envoyé/e, salarié/e...
  — en -i/ie, -u/ue (45) : apprenti/e, inconnu/e...
— 1/5 à finale consonantique : provincial/e, intellectuel/le, supérieur/e...

2.2. Noms communs de personnes hors du système morphologique général : 10 %
— masculins radicaux, féminins suffixés en -esse(40),+ type pécheur/pécheresse (7), tsar/tsarine (4)
— couples (63) : identité de base (homme/femme...), parenté (sœur/frère...), autres (roi/reine...)
— emprunts étrangers à genre unique (220) : nymphe, satrape, houri, dandy, cendrillon, hercule...
— titres civils et religieux (50) : évêque, mufti, altesse, majesté, sire...
— noms sexuellement particularisés (23) : primipare, baryton...
— bivalents sémantiques à genre unique (112) : personne, vedette, témoin, sosie... mais : andouille, vermine, poire, monstre, cornichon...
— reliquat monovalent à genre unique (160) : brute, peste, rosse, barbon, dadais, fayot, pignouf... et : preux, surhomme, troubadour, mari (4 termes non péjoratifs).

BIBLIOGRAPHIE

DRUON Maurice, « Bon français et féminisation », *Le Figaro* — juillet 1997 — relevé dans *La Presse* (Québec), 26.7.1997.

DUBOIS Jean, *Grammaire structurale du français*, Larousse, 1969.

DUMÉZIL Georges, « Mme Mitterande ? Mme Fabia ? », *Le Nouvel Observateur*, 7.9.1984, p. 74-76.

DUTOURD Jean, « La semaine de Jean Dutourd », *France-Soir Magazine*, 23.6.1984, p. 18-19.

KHAZNADAR Edwige, *Les noms de personnes selon le sexe : usage, norme, langue*, Thèse de 3e cycle, Université de Toulouse-Le Mirail, 1983.

————, « *Le nom de la femme — Virtualisation idéologique et réalité linguistique* », Thèse nouveau régime, Université de Toulouse-Le Mirail, 1990.

————, « Pour une première : la dénomination de la femme dans l'actualité » in *Cahiers de lexicologie 1993-2*, Didier-Erudition, 1993.

KHAZNADAR Edwige, « Masculin et féminin dans la dénomination humaine : du regard linguistique au regard politique. Aperçu de la pratique québécoise » in *Le Français moderne » n° 2 — 2000*, CILF, Paris, 2000.

KHAZNADAR Edwige, « Le masculin dit générique : mythe et réalité » (en préparation).

PEYREFITTE Alain, « Gouvernement, Académie et féminisme », *Le Figaro*, 23.6.1984.

Résumé

La dénomination humaine est régie en langue par l'alternance en genre selon le sexe. Cependant le masculin est dominant dans l'usage normé, et posé comme dominant dans la réflexion métalinguistique. Son emploi systématisé, qui contrevient aux règles sémantiques et syntaxiques, produit en nombre de cas le brouillage de la communication et l'anarchie syntaxique. L'enjeu social et politique de la question est pris en compte en France par diverses institutions, son aspect psychologique est à étudier.

Mots-clés

Norme — Dénomination — Féminisation.

Norme lexicale et féminisation des noms de métiers : des textes officiels aux discours médiatiques

Geneviève PETIOT
Sandrine REBOUL-TOURÉ
SYLED-CEDISCOR, Université Paris III, Sorbonne Nouvelle

Les débats autour de la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres mettent avec force en lumière des problèmes de société impliquant le linguistique, soulignant ainsi le lien entre langue, discours et société. Après avoir présenté le phénomène, nous montrerons que la féminisation des noms pose peu de difficultés linguistiques et que celles-ci, considérées par certains comme importantes, sont finalement identifiables à des cas de variations. Nous souhaitons présenter les grammaires et les dictionnaires — généralement situés dans le pôle normatif — comme éléments d'un vaste espace discursif incluant des discours de diffusion dont celui des médias, espace dans lequel circulent des savoirs linguistiques. La féminisation des noms de métiers souligne un va-et-vient entre norme et usage, ce qui permet d'envisager une norme linguistique faisant converger norme grammaticale et norme lexicale et de repositionner la norme lexicale entre langue et discours.

1. Un phénomène social, politique et linguistique

Tout au long du XXe siècle, par les changements survenus notamment dans le monde professionnel, puis politique, des femmes ont occupé des fonctions jusque-là réservées aux seuls hommes. Ces modifications de la société ont entraîné des interrogations sur le genre des dénominations de métiers, fonctions et grades. Ainsi, si, auparavant, on distinguait entre

directrice (de lycée de filles) et *proviseur* (de lycée de garçons), la mixité de l'enseignement, confondant les deux sexes dans un même établissement, a gommé les anciennes spécificités et amené à retenir un même nom pour un même métier ; mais quel nom ? et comment faire apparaître, lexicalement et grammaticalement, que la fonction de proviseur est assumée aussi bien par une femme que par un homme ? Il y a peu, les ministres femmes du gouvernement Jospin ont revendiqué l'appellation de *(madame) la ministre*, ce qui a suscité de nombreuses réactions, le plus souvent hostiles. Quant aux lois sur la parité dans les instances du monde politique, quelles modifications lexicales vont-elles entraîner ? Si la *députée* ne pose aucun problème, ce n'est pas le cas de la *maire* ou *mairesse*.

Conformément à la tradition française, féminisation, mixité et parité se sont conjuguées pour faire réagir le législateur, ce dont témoignent les commissions et les textes relatifs à la féminisation des noms. Ce bref tableau serait cependant incomplet sans le rappel du rôle joué par les mouvements féministes, notamment au Québec, dont les réalisations lexicales, liées à la place sociale des femmes, ont bien souvent aidé le travail des commissions françaises.

Certaines des interrogations suscitées par ces innovations pourraient permettre de voir une recherche de la motivation mettant en cause l'arbitraire du signe, puisque c'est la recherche d'une stricte et transparente corrélation entre la personne et le genre grammatical du nom qui fonde la dénomination. D'autre part, le néologisme créé par décision institutionnelle l'est le plus souvent à partir d'un dérivé masculin, et non d'une base lexicale ; ce qui entraîne des réactions touchant à la productivité, ou non, de certains suffixes. Et, au niveau discursif, apparaissent de nouveaux lieux de production, clairement définis institutionnellement qui élaborent des textes officiels : circulaires, textes publiés au Bulletin officiel ou issus des travaux de l'INaLF dont l'objectif est la diffusion d'une norme lexicale nouvelle.

Le corpus sur lequel nous avons travaillé se compose de grammaires, de dictionnaires[1], de textes officiels et de textes issus de la presse. Ainsi nous pouvons relever des remarques métalinguistiques autour de la féminisation des noms de métiers dans des ouvrages en relation avec la norme ainsi que des réalisations concrètes en discours dans des documents mettant en œuvre l'usage. Mais la frontière entre norme et

1 Voir les références bibliographiques.

usage est difficile à tracer car le corpus retenu nous permet d'observer une circularité des discours.

Après la lecture des documents officiels proposant un nom [+ humain] au masculin et au féminin (voir un extrait pour la lettre F en annexe 2) nous pouvons constater que le passage au féminin ne pose pas de problème majeur car des règles clairement identifiées (voir annexe 3) sont spontanément utilisées. Il reste un très faible nombre d'occurrences pour lesquelles plusieurs féminins sont possibles (voir annexe 4). Nous tenons à souligner que la proportion des unités pour lesquelles on peut observer des variantes est très faible mais qu'une mise en évidence par les médias donne une dimension polémique au phénomène, régulier au niveau linguistique mais considéré comme complexe au niveau politique — voir les débats autour de l'occurrence *la Ministre* — et au niveau individuel et social avec notamment le choix du maintien du genre masculin, *chercheur, directeur,* désignant des femmes.

2. De la norme linguistique à une norme politico-linguistique

La norme linguistique est ici spécifique car elle combine une norme grammaticale et une norme lexicale. En effet, les unités plus ou moins néologiques créées afin de soutenir au niveau linguistique des phénomènes socio-politiques (globalement, les noms de métiers) répondent à des règles répertoriées dans des grammaires de référence et à une norme lexicale puisque l'observation de dictionnaires usuels nous permet de repérer la présence ou l'absence de certaines occurrences, les morphèmes du féminin ainsi que les variantes.

2.1. Grammaires

Les grands auteurs de grammaires de référence du XXe siècle n'ont pas ignoré le problème. Ainsi dès le premier tome de leur ouvrage *Des mots à la Pensée. Essai de grammaire de la langue française* (1911-1927, § 277), J. Damourette et E. Pichon rappellent :

> La facilité avec laquelle le français, soit par le procédé flexionnel, soit par le procédé suffixal, sait former des féminins différents devrait vraiment détourner les femmes adoptant des professions jusqu'à ces derniers temps exclusivement masculines de ridiculiser leurs efforts méritoires par des dénominations masculines écurantes et grotesques, aussi attentatoires au génie de la langue qu'aux instincts les plus élémentaires de l'humanité

> [...] le bon sens populaire a jusqu'ici résisté à cette extraordinaire entreprise ; on dit couramment une avocate, une doctoresse. [...]

Ce qui est ici signalé, somme toute, c'est la régularité linguistique qui oppose les formes du suffixes *-teur/-toresse*, et la formation non moins régulière (que l'on pense aux « règles » de formation des adjectifs féminins par l'adjonction du *-e* final) qui permet de distinguer à l'écrit et à l'oral dans l'exemple choisi les deux genres.

En 1926, F. Brunot (*La Pensée et la Langue : méthodes, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*), « penche pour la solution en *-eure* et montre son esprit d'ouverture », selon les commentaires de J. Rousseau :

> D'autres fonctions avaient apparu longtemps comme réservées aux hommes : *docteur, sculpteur, ingénieur.* Pour diverses causes les portes de ces professions se sont ouvertes aux femmes. [...] la question est donc posée pour la langue. Quelle forme allaient prendre les titres jusque-là réservés ? Se féminiseraient-ils et comment ? Pour un certain nombre de mots, la question s'est résolue sans peine : *avouée, avocate, agrégée* n'ont rien qui choque ; mais *docteur* fait difficulté, et aussi *professeur* et *ingénieur* : *croque-morte* a l'air d'une funèbre plaisanterie. Le problème n'est pas simple. Dans beaucoup de cas, on s'en est tiré en ajoutant le mot *femme :* exposition des *femmes peintres et sculpteurs.* Ce n'est qu'un pis-aller. Quelques formes se féminiseraient facilement : *ingénieure, professeure* s'écriraient comme *supérieure,* mais *doctoresse* empêche *docteure. Chefesse* est horrible.

On peut constater que F. Brunot ne se contente pas de poser le problème de la féminisation des noms de métiers, mais avance des solutions, par exemple une opposition *-(t)eur/eure*, retenue à la fin du siècle pour nombre de paires de mots, et encore contestée. Sans propositions précises, Kr. Nyrop estime que « Le développement social demande impérieusement tous les jours de nouveaux féminins. » (*Grammaire historique de la Langue française,* tome deuxième, 2e édition revue, 1960, § 437).

Les grammaires de référence contemporaines proposent des règles qui sont en amont des synthèses retenues dans le cadre politique. Nous pouvons dégager trois questions essentielles, l'arbitraire du signe, la régularité de la formation du féminin et les points délicats. Tout d'abord, le problème du genre est dépassé et il n'y a pas ici remise en cause de l'arbitraire du signe car « quand le substantif désigne un être sexué, il est souvent utile de préciser le sexe » (Chevalier *et alii,* 1990) et « le plus

simple est sans doute d'admettre l'existence, parmi les noms animés, d'une sous-classe de noms variables en genre ; phénomène d'exception bien connu dans les langues » (Arrivé *et alii*, 1986). Et dans la *Grammaire méthodique du français* (Riegel *et alii*, 1994), « les animés constituent une sous-classe où la distinction des genres correspond en général à une distinction de sexe avec des exceptions : une recrue, une sentinelle, une vigie/un mannequin, un souillon, un laideron » et des noms désignant indifféremment les deux sexes : *auteur, facteur*[2], *modèle, témoin*... Les règles de formation du féminin peuvent se résumer ainsi :

- deux noms différents : *garçon/fille*
- les épicènes : *élève, concierge, choriste*
- le morphème *e* : *avocat/avocate ; cousin/cousine*
- l'adjonction d'un suffixe : *maître/maîtresse, héros/héroïne* et dans quelques cas le suffixe est construit sur le féminin : *compagne/compagnon*
- la variation en genre d'un même suffixe *vendeur/vendeuse ; pêcheur/pêcheresse ; supérieur/supérieure ; inspecteur/inspectrice* (Riegel *et alii*, 1994).

Et parmi les cas qui posent des problèmes, le recours au mot *femme* : *une femme ingénieur, un médecin/une femme médecin* (*idem*) et de souligner que *possesseur* et *successeur* ne peuvent guère avoir pour féminin que *possesseure et successeure* (Arrivé *et alii*, 1986).

À la lumière de ces quelques citations, on peut constater que l'avis des grands grammairiens français est unanime : la langue française a les moyens de traiter les nécessaires modifications lexicales induites par les besoins référentiels actuels. C'est une linguiste qui terminera ce rapide tour d'horizon grammatical. J. Rey-Debove, en 1998, rappelle dans *Le Monde* :

> Pour avoir participé aux travaux sur la féminisation (texte du *Journal Officiel* du 11/03/1986 [...]), nous pouvons affirmer que cette règle [féminisation au singulier] est appliquée dans 95 % des cas. Se référer aux exceptions comme *ingénieur* ou *professeur* est un abus de confiance : le maintien du masculin vient de la difficulté de féminisation et non d'une pseudo-règle de neutralité masculine des fonctions. [...]

2 *Auteur* et *facteur* ne semble plus convenir ici comme exemples à retenir, des féminins étant aujourd'hui proposés.

2.2. Dictionnaires

Dans les dictionnaires, la norme linguistique se révèle par la présence ou l'absence d'entrée pour le mot au féminin. Le genre peut ne pas apparaître dans la macro-structure mais des commentaires sur le féminin seront présents au niveau de la micro-structure. Ainsi dans le *Nouveau Petit Robert électronique* — cédérom, 1996[3].

> **auteur n. m.** [...] 3 Absolt Personne qui a fait un ou plusieurs ouvrages littéraires. écrivain (Homme, femme de lettres*). Étudier les œuvres des grands auteurs. Auteurs anciens (auteurs classiques, romantiques, symbolistes, réalistes), modernes, contemporains. Auteur d'un best-seller. — « Des femmes auteurs » (Rousseau). Elle est auteur. REM. Il existe un féminin, autrice. — Auteur qui publie chez tel éditeur. —

> **chef n. m. II** (XIII[e]) **REM. Le fém. est employé par familiarité ou pour des fonctions techniques : *la chef.***

Par ailleurs, le discours lexicographique est ponctué par des commentaires, des modalisations des auteurs qui font entrer l'usage dans la micro-structure des articles.

> **chasseur, euse n. 1** Personne qui pratique la chasse. Un bon, un mauvais chasseur. Un grand chasseur. Le chasseur et son chien. **Une chasseuse (rare).** chasseresse.

> 1. **enquêteur, euse n. (Rare au fém.) Personne chargée d'une enquête (1°).** Enquêteur de police : agent d'exécution en civil de la police. détective, limier. — Adjt Un commissaire enquêteur.
> 2. **enquêteur, trice n.** Personne chargée d'effectuer des sondages, des enquêtes (2°). sondeur.

Observons enfin le *Dictionnaire de l'orthographe* (Jouette, 1989) dans lequel le discours normatif est extrêmement relativisé :

> Il est des noms qui n'ont pas de feminin. Il étaient nombreux naguère, désignant en général des emplois tenus par des hommes. Mais le besoin s'en faisant sentir, il devint naturel de féminiser certains de ces noms.
>
> On dit : Madame la secrétaire d'Etat. Il n'est plus incorrect de se servir des noms suivants qui sont des féminins logiques :

3 Voir d'autres exemples en annexe 1.

agente	avocate	déserteuse	juge
agitatrice	chauffeuse	factrice	luteuse
architecte	conseillère	filoute	magistrate
artisane	députée	footballeuse	metteuse en scène...

Voici les noms pour lesquels nous n'avons pas encore de féminin :

acquéreur	bourreau	imposteur	prédécesseur
amateur	chef	imprimeur	procureur
apôtre	chevalier	ingénieur	professeur
assassin	cocher	maire	recteur
auteur	commandeur	marin	régisseur
bandit	défenseur	médecin	successeur
bâtonnier	écrivain	possesseur	témoin

On se tire d'embarras ainsi : une femme écrivain. Elle a été mon professeur, c'est elle le chef de l'organisation, Madame le maire et l'on se doit actuellement d'écrire le proviseur était indécise (s'il s'agit d'une femme (accord assez surprenant) Il faudra donc bien un jour oser des termes comme : l'ingénieure, la professeure... D'ailleurs prof se dit bien au féminin.

La modalisation de ce discours peut étonner parce qu'inscrite dans un contexte normatif mais le regard est prospectif. La délicate frontière entre norme et usage se dessine clairement lorsque la circularité des discours est prise en considération. En effet, les discours véhiculent des occurrences qui se réclament de règles mais[4] les textes normatifs sont très ouverts sur l'usage — particulièrement avec la féminisation des noms de métiers — et ponctués par des remarques qui sont des appréciations et/ou un reflet des réalisations discursives.

2.3. Norme politico-linguistique

Les variations lexicales dues aux usages diversifiés au sein de la Francophonie sont signalées dans la circulaire de 1998, qui propose alors des équivalents : une *assesseur* (Belgique), une *assesseure* (Québec, Suisse) et en déduit la possibilité pour *censeur(e)*, *gouverneur(e)*, ... C'est aussi le cas, par exemple, d'*écrivaine* préconisé par les Québécois. Cette prise en compte de la francophonie est ainsi à la base de variations, sensibles à l'écrit pour les finales en *-eur(e)*, et inscrit dans la représentation de la langue le fonctionnement de la variation, d'ordre socio-linguistique.

4 Ce qui est peut-être plus inattendu.

De façon générale, on peut constater que les règles de formation des féminins ne concernent que l'écrit. Ainsi, la Circulaire de 86 distingue, en ce qui concerne les noms (et non le groupe nominal), les « finales vocaliques » (*comptable, architecte, ...*) et les « finales consonantiques » (*médecin, agent, huissier, mécanicien, ...*). À l'oral les exemples du premier groupe ont une finale consonantique, et ceux du second une finale vocalique ! En revanche, l'adjonction signalée comme règle d'un -e final pour former les noms féminins peut modifier le classement à l'oral : si le premier groupe n'est pas modifié, le second oppose une finale vocalique pour le masculin à une finale consonantique pour le féminin, à l'exception de *un(e) médecin,* la polysémie de la féminisation du nom en médecine n'étant pas retenue. Le texte de 1999 (INaLF) ne porte pas davantage sur les deux codes, écrit et oral, et sur leurs relations. Faut-il y voir la prédominance du législateur, soucieux de promulguer un texte, écrit, et faisant l'objet d'une publication officielle, et écrite donc, sur la préoccupation du linguiste, tenant compte de la différence entre l'écrit et l'oral ?

Les deux circulaires rappellent, au début, la règle concernant le genre du nom réalisé en énoncé : le déterminant, placé avant le nom, oppose les deux genres : un/une, le/la, le pluriel pouvant être ambigu. Les deux circulaires présentent des différences significatives.

La Circulaire de 86, courte, se veut simple : après le fonctionnement du genre dans le groupe nominal, le traitement du genre dans les noms, en l'occurrence le genre concerné est le féminin. L'étude des noms se fait à partir du classement des finales, donc écrites.

Le traitement du (des ?) suffixes *-(t)eur* (cf. le *Robert méthodique*) pose problème et plusieurs solutions sont avancées :

-teur s'oppose à *-teuse* : *acheteur/acheteuse,* et à *-trice : animateur/animatrice,* et on signale que *-trice* a « la préférence dans l'usage contemporain : une *éditrice* », le verbe *éditer,* base verbale de dérivation, ne construisant pas **éditeuse.* En revanche, certaines « formes en *-trice* ne sont plus acceptées dans l'usage contemporain ».

-eur s'oppose à *-euse* : *vendeur/vendeuse, danseur/danseuse,* « si le verbe [base de dérivation] est reconnaissable » ; *demanderesse* est ainsi signalé comme « résidu », « *-esse* étant sorti d'usage ». Si le verbe n'est pas reconnaissable, qu'il s'agisse de la forme ou du sens, le masculin et le féminin sont identiques : *une proviseur, une ingénieur, une professeur.* En ce cas, on retrouve le traitement du genre par le seul déterminant (premier cas examiné par les deux textes).

La Circulaire de 98 est plus longue et comporte de nombreuses « remarques ». La présentation détache la règle générale, celle qui « implique l'utilisation d'un déterminant féminin » : *la députée, une juge, cette agente de change, la fondée de pouvoir...* Passant ensuite en revue les problèmes des finales des noms, elle retient la même opposition que la Circulaire de 86, mais multiplie les cas examinés.

Ainsi, les finales vocaliques en -é, -i, -a, -o, -u, sont exemplifiées : *une avouée, une apprentie, une boutefeu, une tuba, une extra, une gourou, une imprésario.* Elle va même jusqu'à préconiser une opposition en finale *-o/-a : un torero/une torera, un pizzaiolo/une pizzaiola ...*

Le suffixe *-esse* est posé comme « désuet, voire dévalorisant », mais les formes consacrées sont maintenues : *une hôtesse, une maîtresse d'école,* et la concurrence de deux formes est retenue pour *une maire -une mairesse, une maître -maîtresse (d'hôtel, de conférence), une poète -poétesse.*

L'origine (l'étymologie) joue un rôle : ainsi, le -e final est facultatif « pour les termes issus de comparatifs latins » : *une junior(e), une major(e), ...*

Sans doute faut-il voir, dans l'abondance des cas traités en 98, la prise en compte du débat, parfois vif, portant sur la féminisation des noms de métiers, fonctions et grades.

Le souci de motivation entre base et dérivé féminin apparaît dans les deux textes. L'étymologie intervient dans les choix de 98, là où le texte de 86 paraissait plus sensible à l'usage, et notamment à l'usage contemporain, ainsi qu'aux emplois spécialisés en discours (discours juridique). En 98, le fonctionnement de ces termes issus de comparatifs latins n'est pas évoqué ; or les classements sportifs alignent *poussin, minime, cadet, junior, senior,* etc., hors tout jugement de comparatif de la part des locuteurs. La polysémie est évoquée pour récuser la paire possible *un médecin/une médecine* ; mais elle n'intervient pas pour discriminer *un hôte/une hôtesse, un steward/une hôtesse.* Et la polysémie de *entraîneuse* recouvre des « métiers » divers : *entraîneuse* (de boîte de nuit, de revue,...) et *entraîneuse* (d'une équipe sportive, de champions,...).

La relation avec les propositions des commissions de terminologie, commissions elles aussi institutionnelles, n'est pas avérée. Que fait-on, par exemple, des recommandations d'emplois de *joueur/joueuse (de tennis, de football, de rugby, de basket, ...)* dans le cadre de la francisation ?

Ainsi, la diversité des points de vue risque d'égarer un peu le lecteur soucieux d'appliquer les recommandations des textes. En fait, ce qui frappe le plus est l'approche strictement morphologique du problème. Les usages discursifs, la distinction entre les noms déjà installés en

langue et ceux dont la réalisation, selon les règles morpho-syntaxiques, mais aussi sémantiques du français, relèveraient de la réflexion de la commission.

Une seconde caractéristique émerge aussi à la lecture des textes ; celle qui semble propre à l'histoire et au « génie » français : l'union du linguistique et du politique, qui s'efforce de concilier le respect des « héritages » (quel suffixe privilégier ?, l'orthographe au premier plan des préoccupations, etc.) mais aussi l'ouverture au monde contemporain et la recherche d'un « consensus ». C'est que le travail, linguistique et socio-linguistique, de féminisation des noms de métiers, fonctions et grades répond à une demande sociale adressée aux autorités politiques de la France et à la Francophonie. La conciliation cherchée entre la prise en compte de l'usage et de la modernisation d'une part et le respect du « bon usage » fonde la réponse institutionnelle.

2.4. Paradigmes dérivationnels

Nous avons pu constater que le lieu délicat — vu comme problème par certains — apparaît pour les noms en *-eur*. Or l'observation des paradigmes dérivationnels permet de souligner certaines régularités :

- *eur/euse* sont des suffixes en liaison avec un verbe en *-er*
  annoncer/annonceur /annonceuse
  chercher/chercheur/chercheuse
  rapporter/rapporteur/rapporteuse
  traiter/traiteur/traiteuse
- *teur/trice* avec un verbe en *er* dont la base finit par *t*
  enquêter/enquêteur/enquêtrice
  inventer/inventeur/inventrice
  sculpter/sculpteur/sculptrice.

Ainsi, si nous prenons l'exemple de *annonceur*, le féminin sera *annonceuse* et *annonceure* sera alors à considérer soit comme une exception soit comme un élément d'un nouveau paradigme (*annonceure, entrepreuneure, procureure, professeure, rapporteure, réviseure, sculpteure...)* de l'ordre de la néologie marquant la volonté de mettre en valeur un morphème du féminin lié au renouvellement d'une idéologie ou bien, une sphère socio-linguistique (le Québec utilisant plus systématiquement le *-e*).

Par ailleurs, l'analyse des paradigmes permet de considérer *auteur* comme une exception. En effet *auteur* est un mot simple mais par de faux regroupements, on peut y voir un mot en *-eur* donc *eur/euse* pour obtenir *auteuse,* un mot en *-teur* et donc *teur/trice* donnant *autrice* ou bien encore

le recours au *-e* morphème « étendu » du féminin mais dans un tel contexte, marqueur appuyé de la féminisation n'entrant pas dans la régularité mais faisant écho à un nouveau paradigme, *auteure*[5]. La féminisation pouvant être aussi marquée par le déterminant : *une auteur.*

3. Le discours et l'usage

Les premières propositions ministérielles sur la féminisation des noms de métiers datent de 1986 et elles ont eu peu d'écho. Le rapport de 1998 semble avoir été mieux entendu : il a sans doute été appuyé par une volonté politique plus forte et relayé par les médias. Aujourd'hui les journaux n'utilisent pas encore systématiquement le féminin :

> Lebranchu s'affanchit. La garde des Sceaux est en rupture avec le style Guigou. (*Libération*, lundi 11 décembre 2000)
>
> Le changement est radical. **La garde des Sceaux**, Marylise Lebranchu, était invitée samedi au congrès du Syndicat de la magistrature (SM). [...] Anne Crenier, **la présidente du SM**, a interpellé **la ministre de la Justice** sur le traitement en temps réel des infractions (TTR), qui consiste à réduire le plus possible le délai entre le délit commis et la punition. Marylise Lebranchu justifie ses choix au congrès du Syndicat de la magistrature : « La réforme sur la présomption d'innocence est aujourd'hui en danger », estime le SM. À l'invitation du Syndicat de la magistrature, réuni en congrès, samedi 9 décembre, Marylise Lebranchu est venue défendre le report partiel de la loi sur la présomption d'innocence concernant l'application des peines. Maniant l'humour à l'occasion, jouant des contrastes avec **sa prédecesseure**, Élisabeth Guigou, **la garde des sceaux** a reconnu qu'elle « découvre un cloisonnement des professions, qu'il faut absolument casser ». (*Le Monde*, lundi 11 décembre 2000)
>
> Interrogée sur France Inter, Mme Lebranchu, qui succède à Élisabeth Guigou, a expliqué que le ministère s'appuierait sur « ce qui a déjà été fait et puis on continuera ». « Il n'y aura pas d'intervention individuelle », a précisé **le Garde des Sceaux** confirmant une position de principe établie par le gouvernement Jospin. Mme Lebranchu entend aussi s'en tenir à la position adoptée par Élisabeth Guigou, face au problème juridique posé par le cas du président Chirac. (*Le Figaro*, 20 octobre 2000 à 19h37 (avec **AFP**))

5 *Auteuse, autrice et auteure* sont des occurrences attestées en discours.

La diffusion sur les supports médiatiques fait parfois apparaître quelques prises de position de certains lieux éditoriaux comme pour *Libération* ou *Le Monde* :

> Aux transmusicales, les as des platines jouent « live ». [...] **Auteure** de deux premiers albums [...] Leila n'avait pas affronté l'épreuve de la scène... (*Le Monde*, vendredi 1er décembre 2000)
>
> Notre histoire, enfin, par Françoise Thébaud [...] Françoise Thébaud est **professeure** d'histoire contemporaine à l'université d'Avignon, codirectrice de la revue « Clio, histoire, femmes et sociétés » (*Le Monde*, mardi 7 mars 2000)
>
> Björn Malmström, le PDG de Max, une chaîne de restaurants-hamburgers du grand nord de la Suède, reçoit à Luleå, au siège de Max. Et c'est aussi ici que Max a fait mordre la neige à McDonald's, il y a tout juste dix ans. [...] «Au début, ils communiquaient en faisant vibrer la corde du patriotisme régional, souligne Veronica Abnersson, **chercheuse** à l'université d'Umeå. (Olivier Truc, « Max, le hamburger suédois qui fait de la résistance. La chaîne a fait plier McDo avec le soutien de la population », *Libération*, samedi 2 et dimanche 3 décembre 2000)

Mais c'est moins un accord collectif qui se dégage de l'analyse des occurrences relevées dans la presse que l'identification d'une volonté individuelle qui privilégie — surtout pour les féminins multiples — une variante plutôt qu'une autre ou bien le maintien du genre masculin. Chaque locuteur se positionne en tant que sujet et s'implique par un choix qui dévoile au travers d'une marque linguistique, une marque idéologique. Et dans un même journal, différentes combinaisons sont possibles. Nous pouvons constater des résistances face à ces néologismes parce qu'ils véhiculent un poids idéologique[6] fort et actuellement il est difficile de repérer des mouvements explicites car la diffusion des occurrences au féminin encore peu usitées est en cours.

Pour conclure

La féminisation des noms de métiers s'inscrit, en France, dans un travail institutionnel de commissions. De ce point de vue, les commissions spécifiques qui sont à l'origine des deux circulaires examinées ici sont parentes de commissions de terminologie, à l'œuvre au sein des

6 Il serait d'ailleurs nécessaire de poursuivre l'étude discursive dans le domaine du droit, les textes juridiques étant moins sensibles à l'usage.

Ministères et de la Francophonie. Leurs propositions s'inscrivent dans une élaboration néologique, guidée et orientée par le Pouvoir législatif. On peut y lire, quoique différent, un héritage de la Révolution de 1789, qui n'a pas reculé devant l'élaboration de systèmes lexicaux réguliers (poids et mesures, chimie, etc.). Tradition et modernité semblent donc bien à l'œuvre dans ce travail constant d'adaptation régulière de vocabulaires et de réalités.

On ne saurait donc s'étonner de la vivacité des réactions à ces adaptations, sous-tendues par des jugements portant sur la « néologicité ». On peut ainsi reprendre les propos tenus à ce sujet par M.-F. Mortureux (1997) :

> Reflet sans doute du caractère instable de son objet, le néologisme suscite des jugements variés, voire contradictoires : un linguiste comme Saussure y voit un incident négligeable, produit du fonctionnement normal de la langue ; mais de nombreux locuteurs s'alarment, parfois avec véhémence, de rencontrer des néologismes. Ces deux points de vue ne s'inspirent pas de la même conception de la langue. Le linguiste voit d'abord le système et évalue le néologisme relativement à ce système : une grande partie des néologismes ne sont alors des créations qu'en apparence, car tous leurs éléments (morphèmes d'une part, règles de combinaison et d'interprétation sémantique de l'autre) s'observent déjà dans des mots existants ; leur apparition, loin d'ébranler le système, le conforte plutôt. Bien des locuteurs, au contraire, voient dans la langue un héritage, précieux mais fragile, qu'il faut avant tout conserver, préserver tel qu'ils l'ont reçu. Les premiers font confiance au système, les seconds s'en défient ... D'où l'éternelle polémique sur une question qui n'est pas que scientifique.

Le cadre de la féminisation des noms de métiers s'inscrit donc au niveau linguistique dans la sphère de la néologie. Mais cette néologie est mise en évidence car de nombreuses lexies sont proposées en même temps[7] et elles sont appuyées par des textes ministériels. La féminisation des noms de métiers, de grades et de fonctions qui peut explorer le domaine flexionnel, une démarche linguistique ordinaire, se trouve parfois confrontée à d'autres phénomènes linguistiques comme l'homonymie ou bien à des connotations portées par des suffixes. L'ensemble de ces phénomènes perçus différemment par tout un chacun peut rendre plus délicat l'usage et la lexicalisation des nouveaux noms proposés. Par ailleurs, certains débats dans l'espace politico-communicatif oublient les

7 Une néologie « organisée » est-elle alors perçue comme plus inquiétante ?

phénomènes linguistiques déjà présents et acceptés ailleurs et qui sont ici exacerbés parce que pouvant être mis en relation avec une nouvelle position des femmes dans la société. Le féminin est ici plus qu'une marque linguistique de genre ; il fait converger psycholinguistique, sociolinguistique, politique et idéologie.

Les textes du corpus forment un espace discursif dans lequel nous avons identifié une circulation discursive : des remarques sur l'usage, particulièrement fréquentes en ce qui concernent la féminisation des noms de métiers ponctuent les textes normatifs et par ailleurs ces mêmes textes proposent des règles influençant les choix des locuteurs. Ainsi la norme lexicale est interrogée car elle sort de ce fait du cadre de la langue pour se situer entre langue et discours.

ANNEXES

- Annexe 1
  Nouveau Petit Robert électronique (cédérom,1996) : des remarques sur le féminin

- Annexe 2
  Noms [+ humain] au masculin et au féminin pour la lettre F (Documentation française, site internet)

- Annexe 3
  Règles de féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions

- Annexe 4
  Les variations

ANNEXE 1
Nouveau Petit Robert électronique (cédérom,1996) : des remarques sur le féminin

gouverneur n.m. : 7 Au Sénégal, Fonctionnaire civil placé à la tête d'une région (gouvernance). — **REM. *Une gouverneuse* est un féminin possible.**

ingénieur n.m. : Appos. *Femme ingénieur.*

professeur n. m. : Personne titulaire d'une chaire d'enseignement supérieur, d'un titre spécifique (opposé, en France, à *assistant, maître-assistant, chargé de cours, maître de conférences*). chaire. *Professeur d'université** (fam. *prof de fac*). ***Mme X, Professeur à la Sorbonne, à Paris VIII. Professeur émérite**.*

réviseur n. m. : Personne qui révise ou qui revoit. *Réviseur de traductions.* — Spécialt Personne qui révise les épreuves typographiques. correcteur. — **REM. Le féminin *(une réviseuse)* est rare.**

sculpteur n. m. : Personne qui pratique l'art de la sculpture. « *Pétrir de la glaise ne lui semblait pas l'œuvre d'un vrai sculpteur, d'un sculpteur frappant, à tour de bras, sur de la matière dure* » (Goncourt). *Sculpteur de figures* (statuaire), *de bas-reliefs, d'ornements. Sculpteurs contemporains. Atelier, matériel du sculpteur. Les grands sculpteurs grecs. Le sculpteur Germaine Richier.* **On rencontre parfois le fém. SCULPTRICE**

maître, maîtresse n. : **1** Personne qui exerce une fonction de direction, de surveillance. chef. — Vx *Maître de forges**. — *Maître d'œuvre* (**fém. *maître***) : chef de chantier ; fig. et mod. directeur de travaux intellectuels. *Le maître d'œuvre d'une encyclopédie.* — Mod. *Maître des requêtes au Conseil d'État* (**fém. *maître***). *Maître de ballet :* personne qui dirige un ballet dans un théâtre (**fém. *maître* ou *maîtresse***). *Maître de chapelle**. *Maître des cérémonies**. *Maître d'hôtel**. — Milit. *Maître de camp.* mestre. — Nom donné aux officiers mariniers. *Premier-maître* (voir ce mot). *Second-maître. Quartier-maître* (voir ce mot). *Maître de manœuvre.* bosco. *Maître d'équipage,* dirigeant l'équipage du pont. — *Grand maître de l'ordre :* chef d'un ordre militaire. — *Grand maître de l'Université :* nom donné au ministre de l'Éducation nationale. — *Maître de conférences* (**fém. *maître***) : personne chargée d'un cours dans une grande école ou enseignant dans une université avant d'accéder au titre de professeur. *Maître assistant. Elle est maître assistant(e). Maître de recherches au CNRS* (**fém. *maître***). —*Maître d'étude* (**fém. *maîtresse***), qui surveille une étude. 1. pion, surveillant. *Maître d'internat* (**fém. *maîtresse***).

ANNEXE 2
Noms [+ humain] au masculin et au féminin pour la lettre F (Documentation française, site internet)

fabricant (de)
fabricante (3.1.)

fabuliste
fabuliste (2.a.)

façadier
façadière (3.1.)

facilitateur
facilitatrice (3.3.a.)

façonneur
façonneuse (3.2.a.)

façonnier (en)
façonnière (3.1.)

facteur (..., de)
factrice (3.3.a.)

factotum
factotum (5.)

facturière (3.1.)
facturier

facturiste
facturiste (2.a.)

faïencier
faïencière (3.1.)

fakir, faquir
fakir, faquir (5.)

fantaisiste
fantaisiste (2.a.)

farinier
farinière (3.1.)

fendeur (..., de, en)
fendeuse (3.2.a.)

ferblantier
ferblantière (3.1.)

fermentateur
fermentatrice (3.3.a.)

fermenteur
fermenteuse (3.3.b.)

fermier
fermière (3.1.)

ferrailleur
ferrailleuse (3.2.a.)

ferreur (de)
ferreuse (3.2.a.)

ferronnier
ferronnière (3.1.)

festonneur
festonneuse (3.2.a.)

feuillagiste
feuillagiste (2.a.)

feuillardier
feuillardière (3.1.)

feuilletoniste
feuilletoniste (2.a.)

feutrier
feutrière (3.1.)

figurant
figurante (3.1.)

fil-de-fériste
fil-de-fériste (2.a.)

fileur (de, en)
fileuse (3.2.a.)

fileyeur
fileyeuse (3.2.a.)

filiériste
filiériste (2.a.)

filigraniste
filigraniste (2.a.)

filtreur
filtreuse (3.2.a.)

financier
financière (3.1.)

fineur
fineuse (3.2.a.)

finisseur (..., de)
finisseuse (3.2.a.)

fiscaliste
fiscaliste (2.a.)

flaconnier
flaconnière (3.1.)

flasheur
flasheuse (3.2.a.)

fleurettiste
fleurettiste (2.a.)

fleuriste
fleuriste (2.a.)

flexographe
flexographe (2.a.)

floqueur
floqueuse (3.2.a.)

floriculteur
floricultrice (3.3.a.)

fluidicien
fluidicienne (3.1.)

flutiste
flutiste (2.a.)

fonceur
fonceuse (3.2.a.)

fonctionnaire
fonctionnaire (2.a.)

fondé (de)
fondée (2.b.)

fondeur (..., de, sur)
fondeuse (3.2.a.)

fontainier
fontainière (3.1.)

fontenier
fontenière (3.1.)

footballeur
footballeuse (3.2.a.)

forain
foraine (3.1.)

forestier
forestière (3.1.)

foreur (de)
foreuse (3.2.a.)

forfaitiste
forfaitiste (2.a.)

forgeron
forgeronne (3.1.)

formateur (..., de)
formatrice (3.3.a.)

formeur (..., de, en)
formeuse (3.2.a.)

formier (...)
formière (3.1.)

formiste
formiste (2.a.)

fossoyeur
fossoyeuse (3.2.a.)

fouleur fouleuse (3.2.a.)	fourrier fourrière (3.1.)	freineur freineuse (3.2.a.)	fumiste fumiste (2.a.)
foulonnier foulonnière (3.1.)	fraiseur (..., de, en) fraiseuse (3.2.a.)	fresquiste fresquiste (2.a.)	funambule funambule (2.a.)
fournier fournière (3.1.)	franchiseur franchiseuse (3.2.a.)	frigoriste frigoriste (2.a.)	fusilier fusilière (3.1.)
fournisseur fournisseuse (3.2.a.)	franciscain franciscaine (3.1.)	fripier fripière (3.1.)	futurologue futurologue (2.a.)
fourreur fourreuse (3.2.a.)	frappeur frappeuse (3.2.a.)	fromager fromagère (3.1.)	

ANNEXE 3
Règles de féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions

Depuis longtemps, les grammairiens ont noté l'aptitude de la langue française à former des féminins (*Cf.* Commission générale de terminologie, *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, Paris, novembre 1998, p. 51). Les règles énoncées ci-dessous complètent les recommandations formulées dans la circulaire parue au *Journal Officiel* du 11 mars 1986. Elles suivent de même, dans leur ligne générale, les propositions émanant de Suisse, du Québec et de Belgique publiées entre 1991 et 1994.

1. Le déterminant

Dans tous les cas, la féminisation implique l'utilisation d'un déterminant féminin, pour les désignations simples comme pour les désignations complexes : la, une, cette... : la *députée*, une *juge*, cette *agente de change*, la *fondée de pouvoir*...

2. Noms se terminant au masculin par une voyelle

Il s'agit de termes non suffixés, comme *apprenti, architecte, gendarme, juge, ministre, vétérinaire*, ou suffixés/composés (*-é, -logue, -iste*, etc.).

2.a. Noms se terminant par *-e*

La forme féminine est identique à la forme masculine (forme épicène)

ex. : une *architecte*, une *astronaute*, une *cadre*, une *capitaine*, une *commissaire*, une *diplomate*, la *garde* (des Sceaux), une *garde-malade*, une *gendarme*, une *géologue*, une *interne*, une *interprète*, une *juge*, une *manœuvre*, une *ministre*, une *paysagiste*, une *peintre*, une *psychiatre*, une *vétérinaire*...

Remarque : Certains noms ont été féminisés depuis longtemps à l'aide du suffixe *-esse : hôtesse, mairesse, maitresse, poétesse*... Ce suffixe étant aujourd'hui senti comme désuet, voire dévalorisant, on a préféré ne plus y avoir recours. Seuls les emplois consacrés sont retenus

(une *hôtesse*, une *maitresse* d'école) ; les emplois encore partiellement en usage sont toujours admis, à côté des formes épicènes proposées ou déjà concurrentes dans l'usage : une *maire* ou *mairesse*, une *maitre* ou *maitresse* (d'hôtel, de conférences, etc.), une *poète* ou *poétesse*...

2.b. Noms se terminant par *-é* et *-i*

Le féminin est formé par adjonction d'un *-e* à la finale,

ex. : une *attachée*, une *avouée*, une *chargée* (de cours, d'études, de mission), une *députée* ; une *apprentie*...

2.c. Noms se terminant par *-a*, *-o* et *-u*

Ces rares cas concernent des désignations très anciennes (*boutefeu*) ou des emplois métonymiques (*tuba*). La forme épicène est retenue : une *boutefeu*, une *tuba*.
Les autres cas correspondent à des formes abrégées (voir **4.**) ou d'origine étrangère (voir **5.**)

3. Noms se terminant au masculin par une consonne

3.1. Noms se terminant par une finale autre que *-eur*

Le féminin se construit normalement par l'adjonction d'un *-e* à la finale,

ex. : une *adjointe*, une *agente*, une *artisane*, une *avocate*, une *cheminote*, une *commise*, une *consule*, une *consultante*, une *écrivaine*, une *générale*, une *intendante*, une *laborantine*, une *lieutenante*, une *magistrate*, une *présidente*, une *sergente*, une *substitute*...

avec les éventuelles modifications grapho-phoniques qui obéissent aux lois morphologiques de la langue :

— doublement de la dernière consonne,

ex. : une *chirurgienne*, une *colonelle*, une *doyenne*, une *électricienne*, une *industrielle*, une *informaticienne*, une *vigneronne*...

— modification de la dernière consonne,

ex. : une *créative*, une *sportive*, une *syndique*...

— ajout d'un accent sur la dernière voyelle,

ex. : une *bâtonnière*, une *conseillère* (culturelle, d'État, municipale...), une *greffière*, une *huissière*, une *menuisière*, une *officière*, une *pompière*, une *préfète*, une *sommelière*...

Remarque 1 : L'adjonction du *-e* est facultative pour les termes issus des comparatifs latins : une *junior(e)*, une *major(e)*, une *sénior(e)*.

Remarque 2 : La solution de l'épicène a été retenue pour les quelques rares cas dont la féminisation est sentie comme difficile (voir *infra*, p. 30 et 32) : une *chef*, une *clerc*, une *conseil*, une *témoin*. L'adjonction du *-e* est facultative pour les mots dont le féminin est attesté : une *camelot(e)*, une *mannequin(e)*, une *marin(e)*, une *matelot(e)*, une *médecin(e)*.

3.2. Noms se terminant par *-eur* (à l'exception de *-teur*)

3.2.a. La forme féminine se termine par ***-euse*** lorsque le nom correspond à un verbe en rapport sémantique direct (*démarcher/démarcheur*),

ex. : une *annonceuse*, une *chercheuse*, une *démarcheuse*, une *entraineuse*, une *programmeuse*, une *receveuse*, une *relieuse*, une *retoucheuse*...

Les quelques noms formés sur une base nominale sont féminisés de la même façon,

ex. : une *avionneuse*, une *camionneuse*, une *chroniqueuse*, une *pisteuse*...

Cette règle s'applique aux noms suffixés à partir d'une base nominale empruntée à l'anglais,

ex. : une *basketteuse*, une *footballeuse*...

Remarque : Les formes féminines anciennes en ***-esse*** de *défendeur, demandeur* et *vendeur : défenderesse, demanderesse, venderesse*, sont conservées dans la langue juridique.

3.2.b. Lorsqu'il n'existe pas de verbe correspondant au nom ou que le verbe n'est pas en rapport sémantique direct — il s'agit, le plus souvent, de noms issus directement du latin — on a le choix entre l'emploi épicène (solution adoptée par les Belges) et l'adjonction d'un ***-e*** à la finale (solution préconisée par les Québécois et les Suisses),

ex. : une *assesseur(e)*, une *censeur(e)*, une *commandeur(e)*, une *entrepreneur(e)*, une *gouverneur(e)*, une *ingénieur(e)*, une *professeur(e)*, une *proviseur(e)* ...

Remarque : Les noms issus de comparatifs latins ont un féminin régulier en ***-eure*** : une *prieure*, une *supérieure*.

3.3. Noms se terminant par -teur

3.3.a. La forme féminine se termine par ***-trice*** dans les conditions suivantes, non exclusives les unes des autres :

— il n'existe pas de verbe correspondant au nom (*agriculteur, aviateur, instituteur, recteur*...), ou bien le verbe est apparu postérieurement au nom (*acteur/acter, auditeur /auditer*).

— il existe un verbe correspondant au nom ne comportant pas de ***-t-*** dans sa terminaison (*calculer/calculateur ; conduire/ conducteur ; former/formateur*),

— il existe un substantif corrélé au nom se terminant par ***-tion***, ***-ture***, ou ***-torat*** (quelle que soit la terminaison du verbe correspondant) (*éditeur/édition ; lecteur/lecture ; tuteur/ tutorat*),

ex. : une *agricultrice*, une *animatrice*, une *auditrice*, une *calculatrice*, une *compositrice*, une *conductrice*, une *conservatrice*, une *correctrice*, une *curatrice*, une *dégustatrice*, une *détectrice*, une *directrice*, une *éditrice*, une *formatrice*, une *inspectrice*, une *institutrice*, une *perceptrice*, une *programmatrice*, une *promotrice*, une *rectrice*, une *rédactrice*, une *sénatrice*, une *tutrice*...

Remarque 1 : Pour les termes *auteur, docteur* et *pasteur*, les formes morphologiquement régulières et attestées en ***-trice*** ou en ***-oresse*** (*autrice, aut(h)oresse, doctrice, pastoresse*) ne sont plus acceptées aujourd'hui. On conservera la forme identique au masculin, avec le choix

d'ajouter ou non un *-e* à la finale, comme pour *assesseur, censeur*, etc. : une *auteur(e)*, une *docteur(e)*, une *pasteur(e)*. Il va de soi que les féminins en ***-esse*** encore en usage sont toujours admis : une *doctoresse*.

Remarque 2 : La règle s'applique aux noms empruntés à l'anglais, qu'ils soient francisés ou non : *reporter, reporteur/reportrice ; supporter, supporteur/supportrice.*

Remarque 3 : L'usage contemporain a tendance à privilégier la forme épicène pour certains termes dont la forme régulière en ***-trice*** est par ailleurs attestée, ex. : une *sculptrice*, mais aussi une *sculpteur(e)*.

3.3.b. La forme féminine se termine par ***-teuse*** lorsqu'au nom correspond un verbe en rapport sémantique direct comportant un ***-t-*** dans sa terminaison et/ou qu'il n'existe pas de substantif corrélé se terminant par ***-tion, -ture*** ou ***-torat*** (*acheter/acheteur*),

ex. : une acheteuse, une ajusteuse, une batteuse, une étiqueteuse, une transporteuse...

4. Abréviations et sigles

Les formes abrégées et les sigles sont épicènes : une *extra*, une *O.S.*, une *P.D.G.*

5. Mots empruntés à une langue étrangère

Pour les mots empruntés à une langue étrangère dans l'intégralité de leur signe, sans adaptation morphologique, la forme féminine est identique au masculin,

ex. : une *clown*, une *gourou*, une *imprésario*, une *jockey*, une *judoka*...

Lorsqu'il existe des équivalents recommandés par les commissions ministérielles de terminologie, seuls ces équivalents sont féminisés ici,

ex. : *stylicien, stylicienne* (pour *designer*).

Remarque : La forme féminine étrangère est également admise dans le cas de langues dont le locuteur francophone sait que le féminin est en ***-a*** et lorsque ces formes, récentes pour la plupart, sont attestées telles quelles : une *pizzaïola*, une *torera*.

Voir aussi 6. Remarque.

6. Cas particuliers

Lorsque le nom désigne de manière explicite la personne de sexe masculin, il est remplacé par son équivalent féminin : un *confrère*/une *consœur ;* un *garçon* (boucher, d'étage...)/une *fille* (bouchère, d'étage...) ; un *homme* (d'entretien, -grenouille)/ une *femme* (d'entretien, -grenouille...).

Remarque : Cette règle s'efface bien évidemment devant l'usage consacré : l'équivalent féminin de *garçon de café* est *serveuse*. De même pour les mots empruntés aux langues

étrangères : l'équivalent féminin de *barman* est *barmaid,* celui de *rugbyman* est *joueuse de rugby* ou *rugbywoman,* celui de *steward* est *hôtesse.*

7. Accord dans les dénominations composées et complexes

Dans les dénominations composées et complexes, le principe de la féminisation est identique : les substantifs sont féminisés selon les règles énoncées ci-dessus, les adjectifs et les participes s'accordent au féminin :

> une *ajusteuse-outilleuse,* une *chef adjointe,* une *contrôleuse-vérificatrice,* une *déléguée territoriale,* une *directrice financière,* une *haute fonctionnaire,* une *première ministre,* une *présidente-directrice-générale,* une *receveuse principale,* une *trésorière-payeuse...*

ANNEXE 4

Les variations

- une *ambassadrice.* Forme issue de l'italien *ambasciatrice*
- une *annonceuse/annonceure* au Québec
- une *assesseur(e)*[8]
- une *auteur/auteure.* En Suisse, *auteur, autrice.* Les formes *auteuse, autrice et aut(h)oresse* sont attestées mais rares
- une *camelot(e)*
- une *canuse* formé à partir de *canus* altération de *canust*
- une *censeur(e)*
- une *chasseuse/chasseresse* appartient au langage poétique
- une *chef.* La forme *chef(f)esse* est familière et péjorative ; en Suisse, aussi *cheffe*
- une *chercheuse.* La forme *chercheure* est également attestée ; l'usage tranchera
- une *clerc.* En Belgique *clerc* ou *clercque ;* en Suisse *clergesse*
- une *commandeur(e)*
- une *commise.* En Belgique et en Suisse, *commis ou commise ;* au Québec, *commis*
- une *enquêtrice.* Les deux formes sont admises : *enquêteuse (de police) et enquêtrice (sondages)*
- une *entrepreneur/entrepreneure.* Au Québec aussi : *entrepreneure*
- une *gourou.* La forme *gourelle,* sentie comme péjorative, est attestée dans l'emploi étendu de « *maitre à penser* »
- une *gouverneur(e)*
- une *hôtesse.* La forme *hôte* existe au féminin dans le sens de « personne invitée »
- une *impératrice* *emprunté au latin *impératrix*
- une *impréssario.* La forme *imprésaria,* également attestée, est recommandée en Suisse
- une *ingénieur(e)*
- une *inventrice.* La forme *inventeuse,* recommandée en Suisse, relève du domaine littéraire comme le précise le guide belge
- une *judoka.* La forme *judokate* est attestée
- une *junior(e)*

8 Voir ci-dessus en annexe 3 la règle 3.2.b.

- une *maitre/maitresse*. La forme *maitre* est recommandée au féminin dans tous les cas où *maitresse* n'est pas déjà dans l'usage
- une *major(e)*
- une *mannequin(e)*
- une *marin(e)*
- une *matelot/ matelote*. En Belgique *matelot ou matelote* ; au Québec, *matelot* ; en Suisse, *matelote*
- une *metteuse*. Au Québec aussi, *metteure*
- une *mineuse*. Féminisation virtuelle puisque les femmes n'ont pas le droit de descendre dans les puits. Au Québec aussi *mineure*
- une *moniale*. Mot dérivé de *monie*, ancienne forme de *moine*
- une *pasteur/pasteure*. En Suisse, *pastoresse, pasteure*
- une *poète, poétesse*
- une *procureur/procureure*. La forme *procureuse* est attestée. En Belgique *procureur* ; au Québec, *procureure ou procureuse* ; en Suisse *procureure* ; *procuratrice* désigne la personne « qui a pouvoir d'agir pour quelqu'un »
- une *professeur/ professeure*. Au Québec et en Suisse *professeure* ; en Belgique *professeur*. Le verbe *professer* s'entendant aujourd'hui au sens de « enseigner », la forme *professeuse*, attestée, est envisageable
- une *prudhomme*. En Suisse, *prud'femme ; prud'femme* est envisageable.
- une *rapporteuse*. La forme *rapporteur(e)* est également attestée
- une *réviseuse*. Au Québec, aussi *réviseure*
- une *joueuse de rugby*. La forme *rugbywoman* est également attestée
- une *sculptrice/sculpteur* (e). Au Québec *sculpteure ; sculptrice*, rare. La forme *sculpteuse* a été employée au XIX[e] S., mais ne l'est plus guère
- une *hôtesse*. La forme *stewardesse* est recommandée en Suisse
- une *substitute*. Au Québec *substitut*
- une *superviseuse*. Au Québec aussi *superviseure*
- une *supportrice*. La forme *supporteuse* est rare ; la forme *supporter* est plus souvent attestée
- une *traiteuse*. En Belgique, *traiteur ; traiteuse* en Suisse et au Québec
- une *vendeuse ; venderesse*. La forme *venderesse* subsiste dans le domaine juridique[9].

BIBLIOGRAPHIE

1. Références

ARRIVÉ Michel, GADET Françoise, GALMICHE Michel, *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion, 1996.

BRUNOT F., *La pensée et la langue*, Paris, Masson, 1922.

CHEVALIER Jean-Claude *et alii*, *Grammaire du français contemporain*, Paris, Larousse, 1990.

9 Voir note 6.

DAMOURETTE J. et PICHON E., *Des mots à la pensée, essai de grammaire de la langue française*, d'Artrey, Vrin, 1911-1941.
GREVISSE Maurice, *Le bon usage*, Duculot, 1936.
MORTUREUX Marie-Françoise, *La lexicologie entre langue et discours*, Paris, Sedes, 1997.
NYROP Kr., *Grammaire historique de la Langue française*, tome deuxième, 2e édition revue, 1960.
RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 1994.
THOMAS Adolphe V., *Dictionnaire des difficultés de la langue française*, Paris, Larousse, 1991.

2. Dictionnaires « témoins »

Dictionnaire de l'orthographe, JOUETTE André, Paris, Nathan, 1989.
Le Petit Robert électronique, Paris, 1996.
Le Robert méthodique, Paris, 1990.
Trésor de la langue française informatisé (*TLFI*) sur le site de l'INALF aujourd'hui ATILF.

3. Textes officiels

- mars 1986 : Circulaire du Premier ministre relative à La féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre.
- mars 1998 : Circulaire du Premier ministre relative à La féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre.
- Octobre 1998 : Rapport de la commission générale de terminologie et de néologie sur la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres.
- 2e trimestre 1999 : Guide d'aide à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre de l'institut national de la langue française, préfacé par Lionel Jospin.
- mars 2000 : note du ministère de l'éducation nationale relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (B.O.E.N. du 9 mars 2000).

4. Sites internet

— Analyses et traitements informatisés du lexique français (ATILF)
ex Institut national de la langue française (INaLF) :
http ://www.inalf.cnrs.fr/cgi-bin/atilf.exe
— Centre international d'études pédagogiques
(C.I.E.P.) : http ://www.ciep.fr/chroniq/femi/femi.htm
— Documentation française : www.ladocfrancaise.gouv.fr.
Secrétariat aux droit des femmes :
http ://www.social.gouv.fr/htm/home/centre.htm

Résumé

Dans cet article, nous souhaitons montrer que grammaires, dictionnaires et médias constituent un vaste espace discursif dans lequel circulent des savoirs linguistiques. La féminisation des noms de métiers, source de néologismes, s'appuie sur une norme linguistique faisant converger norme grammaticale et norme lexicale. Or la circulation des discours souligne un va-et-vient entre norme et usage, ce qui permet de repositionner la norme lexicale entre langue et discours.

Mots-clés

Circularité des discours — Discours — Féminisation — Langue — Lexique — Néologie.

Essai de bibliographie

Nous proposons ici un essai de bibliographie sur la question générale de la norme linguistique. Sur un sujet aussi vaste, nous ne saurions avoir la prétention de présenter une bibliographie exhaustive. Nous avons mis à part, dans une première partie, les ouvrages collectifs et numéros spéciaux de revues consacrés à la question, et dans une deuxième partie, les ouvrages et articles individuels. Enfin, nous nous sommes concentrés sur les publications récentes (postérieures aux années 60).

1. Ouvrages collectifs ou numéros spéciaux de revues

La notion de « bon usage » dans la grammaire française, Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises n° 14, 1962.

Langue française n° 16, décembre1972 :

LAGANE R. et PINCHON J., Présentation, 3-4 ; REY A., « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », 4-29 ; GUILLEBERT L., « Peut-on définir un concept de norme lexicale ? », 29-49 ; AUTHIER J. et MEUNIER A., « Norme, grammaticalité et niveaux de langue », 49-63 ; CAPUT J.-P., « Naissance et évolution de la notion de norme en français », 63-74 ; PINCHON J., « Histoire d'une norme, emploi des pronoms "lui", "eux", "elle(s)", "en", "y" », 74-88 ; LAGANE R., « Science linguistique et normativité : le cas Ferdinand Brunot », 88-99 ; PETIOT G. et MARCHELLO-NIZIA C., « La norme et les grammaires scolaires », 99-114 ; ÉLUERD R., « La norme et la correction des copies », 114-124 ; WINTHER A., « Les "difficultés de la langue française" : présentation de quelques ouvrages courants », 124-132.

La norme linguistique, 1975, sous la dir. de MARCHAND F., Paris, Delagrave.

Normen in der sprachlichen Kommunikation, Berlin, Akademie-Verlag, 1977.

La norme, Cahiers de linguistique sociale n° 1, 1977 (Rouen-Perpignan).

Le français moderne L, janvier 1982.

HELGORSKY F., « La notion de norme en linguistique », 2-12 ; HELGORSKY F., « Norme et histoire », 15-41 ; HOUDEBINE A.-M., « Norme, imaginaire linguistique et phonologie du français contemporain », 42-51 ; KLINKENBERG J.-M., « Les niveaux de langue et le filtre du bon usage », 52-62 ; GAGNÉ G., « Enseignement et "qualité de la langue" au Québec : quelques propositions », 62-73.

BÉDARD E., MAURAIS J., éds., 1983, *La norme linguistique*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, Paris, Le Robert, 850 p :

I — La tradition de la norme : SMITH J. D., « La norme chez les grammairiens de l'Inde ancienne », 21-45 ; CASEVITZ M. et CHARPIN F., « L'héritage gréco-latin », 45-69 ; PADLEY G. A., « La norme dans la tradition des grammairiens », 69-105 ; WOLF L., « La normalisation du langage en France. De Malherbe à Grevisse », 105-139.

II — La norme en linguistique contemporaine : GARVIN P. L., « Le rôle des linguistes de l'École de Prague dans le développement de la norme linguistique tchèque », 141-153 ; LARA L. F., « Le concept de norme dans la théorie d'Eugenio Coseriu », 153-179 ; MORIN Y. Ch. et PARET M. C., « Norme et grammaire générative », 179-203 ; GESSINGER J. et GLUCK H., « Historique et état du débat sur la norme linguistique en Allemagne », 203-253.

III — Norme sociale et norme linguistique : ALÉONG S., « Normes linguistiques, normes sociales, une perspective anthropologique », 255-281 ; CORBEIL J.Cl., « Éléments d'une théorie de la régulation linguistique », 281-305 ; LEFEBVRE C., « Les notions de style », 305-335 ; PERALDI F., « La norme et le surmoi », 335-365.

IV — Norme linguistique d'origine légale : PAQUETTE J. M., « Procès de normalisation et niveaux/registres de langue », 367-383 ; FISHMAN J.A., « Aménagement et norme linguistiques en milieux linguistiques récemment conscientisés », 383-395 ; BARBAUD P., « La langue de l'État-l'état de la langue », 395-415 ; RONDEAU G., « La normalisation linguistique, terminologique et technique au Québec », 415-435 ; BÉDARD E. et MAURAIS J., « Réflexions sur la normalisation linguistique au Québec », 435-461.

V — Problèmes pratiques : GAGNÉ G., « Norme et enseignement de la langue maternelle », 463-511 ; BIBEAU G. et GERMAIN C., « La norme dans l'enseignement de la langue seconde », 511-541 ; REY A., « Norme et dictionnaire (domaine français) », 541-571 ; LARA L.F., « Activité normative, anglicismes et mots indigènes dans le Diccionario del espanol de México », 571-603 ; DARBELNET J., « La norme lexicale et l'anglicisme au Québec », 603-625 ; DUGAS J. Y., « La norme lexicale et le classement des canadianismes », 625-651 ; CELLARD J., « Les chroniques de langage », 651-667 ; VALDMAN A., « Normes locales et francophonie », 667-707 ; KACHRU B.B., « Normes régionales de l'anglais », 707-737 ; Jolly G., « La codification de l'anglais canadien », 731-763 ; GUEUNIER N., GENOUVRIER É., KHOMSI A., « Les Français devant la norme », 763-789 ; VALIN R., « Réflexions sur la norme », 789-797.
Appendices : Thèses générales du Cercle linguistique de Prague : Principes pour la culture de la langue, 799-809 ; MATHESIUS V., « Sur la nécessité de stabilité d'une langue standard », 809-815 ; HAVRANEK B., « Emploi et culture de la langue standard », 815-835.

Normes et transgressions en langue et en littérature, 1986, Presses de l'Université de Nantes.
Notamment : WUNDERLI P., « Norme et élasticité chez Ferdinand de Saussure », 13-35 ; DUMONCEAUX P., « Le bon usage est-il une norme ? », 35-41 ; GEMMINGEN B. von, « Du bon ton au bon usage : l'importance des traités de bienséance pour la constitution d'une norme linguistique au XVIe siècle », 41-53 ; BOLO B., « La norme orthographique et sa transgression : fautes d'orthographe et dysorthographie », 65-77.

La langue française est-elle gouvernable ? Normes et activités langagières, 1988, Neuchâtel-Paris, Delachaux-Niestlé.
BRONCKART J.-P., Présentation : « Normes, langue et école », 8-24 ; SCHOENI G., chapitre I : « Du XVIIe siècle au XXe siècle : la genèse des attitudes normatives », 24-43 ; BERRENDONNER A., chapitre II : « Normes et variations », 43-63 ; REY A., chapitre III : « Création lexicale, dictionnaire et norme », 63-80 ; PERRENOUD Ph., chapitre IV : « Parle comme il faut : réflexions sociologiques sur l'ordre linguistique », 80-111 ; BRONCKART J.-P., chapitre V : « Fonctionnement langagier et entreprises normatives », 111-134 ; SCHOENI G.,

chapitre VI : « Norme et enjeux méthodologiques ; l'exemple de "maîtrise du français" », 134-169 ; BESSON M.-J., LIPP B., et NUSSBAUM R., chapitre VII : « La norme : une appropriation », 169-185 ; REICHLER-BÉGUELIN M. J., chapitre VIII : « Norme et textualité », 185-220 ; FRANÇOIS F., chapitre IX : « Le récit et ses normes », 220-244 ; LAFONTAINE D., chapitre X : « Normes linguistiques et enseignants : une insoupçonnable variété », 244-257.

Norme et grammaire générative, Recherches linguistiques de Vincennes, n° 19, 1990.

Ecriture, langues communes et normes, Actes du colloque de Neuchâtel (21-23 septembre 1988), Genève Droz, 1993.
Trois parties : I/ De la scripta au standard : formation de la norme du français. II/ Koinès dialectales gallo-romanes. III/ Regards au-dehors de la galloromania.

Mélanges offerts à Jean-Claude Corbeil, MARTEL P., et MAURAIS J., éd., Tübingen, Niemeyer, 1994.

Genèse de la (les) norme(s) linguistique(s). Hommage à Guy Hazaël-Massieux, suivi de : *Le concept de norme en philosophie et dans les sciences humaines,* KASBARIAN J.-M., éd., 1994, Publications de l'Université de Provence.
Première partie : KASBARIAN J.-M., Présentation, 11-17 ; AUROUX S., « La grammatisation des vernaculaires européens », 17-27 ; BAGGIONI D., « Norme linguistique et langue(s) nationale(s) : variété des processus de construction des identités linguistiques-nationales dans l'espace européen et présent », 27-55 ; MANESSY G., « Normes du français en Afrique noire francophone », 55-57 ; BENIAMINO M., « Norme, littérature, identité nationale et francophonie », 57-73 ; ROBILLARD D. de, « Statut emblématique de la norme locale (le cas du Français Régional de Maurice) », 73-93 ; BAVOUX C., « D'une définition historique et idéologique du FR de Madagascar à une définition socio-linguistique », 93-117 ; MOREAU M.-L., « Émergence d'une norme du français de Belgique », 117-121 ; PÉRICHON B., « L'intégration au discours politique du vocabulaire de l'écologie (1979-1993) », 121-135 ; GRIMALDI É., « Les abréviations : un outil métalexicographique », 135-155 ; CHEVALIER J.-Cl., « La formation de la norme du français à la lumière de l'Histoire de la langue française de Brunot », 155-163 ;

VANCHE-ROBY M., « Les langages documentaires entre langues naturelles et normalisation terminologique », 163-185 ; MANIEZ J., « Facteurs de normalisation dans les langues documentaires », 185-197 ; BLANQUET M.-F., « Les ressources langagières, les réseaux de l'Europe, les réseaux mondiaux », 197-209 ; KASBARIAN J.-M., « La segmentation de l'écrit en situation d'apprentissage du français langue étrangère : un exemple de normalisation des pratiques langagières ? », 209-227 ; TOUCHARD Y., « Apprentissage du texte argumentatif : recherche sur les représentations des élèves et des professeurs », 227-243 ; VÉRONIQUE D., « Normes linguistiques et interactions exolingues », 243-267.
Deuxième partie. GRIMALDI É., Présentation, 267-271 ; BAGGIONI D., « Présentation de l'émergence du concept de norme linguistique en sciences humaines et en linguistique », 271-295 ; AUROUX S., « Remarques sur l'histoire philosophique du concept de "norme" et sur l'histoire des sciences du langage », 295-303 ; AFFERGAN F., « Norme et règle en ethnologie », 303-317 ; LOVICHI A. et COUDURIER J.-F., « La norme en psychanalyse », 317-335 ; RAMOGNINO N., « La notion de norme en sociologie », 335-347 ; MOREAU M.-L., « Essai de synthèse et discussion finale », 347-353.

La genèse de la norme, Archives et documents de la SHESL, Paris VII, n° 11, 1995.

Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone, sous la dir. de CALVET L. J. et Moreau M. L., Didier érudition, 1998.

Entre norme et usage : le travail des remarqueurs sur la langue française, Actes du VIIe colloque du Ghelf, 16-18 novembre 2000, à paraître, Paris, Presses de l'Ecole Normale Supérieure.

2. Ouvrages et articles

Académie Française, 1986, *Mises en garde, propositions, équivalences 1964-1985,* Paris, Presses du Palais Royal, 40 p.

AUROUX S., 1991, « Lois, normes et règles », *HEL* 13/1, 77-107.

————, « La linguistique est une science normative », in *Le Langage comme défi,* Presses universitaires de Vincennes, p. 65-118.

AUROUX S., 1998, *La raison, le langage et les normes,* Paris, PUF.

BAGGIONI D., 1993, « La norme dans les nomenclatures des encyclopédies et dictionnaires français. Du "bon usage" à la "norme linguistique" », in Baggioni éd., *Encyclopédies et dictionnaires français*, Publications de l'Université de Provence, p. 21-35.

BARTSCH R., 1987, *Norms of Language. Theoretical and Pratical Aspects*, London, Longman.

BERNET Ch., 2000, « Usages et marges du lexique français », in ANTOINE G. et CERQUIGLINI B., *Histoire de la langue française 1945-2000*, Paris, CNRS-Editions, 173-194.

BERRENDONNER A., 1982, *L'éternel grammairien. Étude du discours normatif*, Berne, Peter Lang.

————, 1986, « Discours normatif vs. Discours didactique », *Études de linguistique appliquée* 61, 9-17.

BOURDIEU P. et BOLTANSKI L., 1975, « Le fétichisme de la langue », *Actes de la recherche en sciences sociales n° 4*, 2-32.

BRANCA S., 1987, *Matériaux pour une histoire des conceptions normatives dans les représentations de la langue, XVIIIe-XIXe siècles*, Thèse de doctorat d'État, Paris VIII.

CANGUILHEM G., [1966] 1972, *Le normal et le pathologique*, Paris, PUF.

CELLARD J. et REY A., 1980, *Dictionnaire du français non conventionnel*, Paris, Hachette.

CHERVEL A., 1977, *Histoire de la grammaire scolaire : « Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français »*, Paris, Payot, 304 p.

CHEVALIER J.Cl., 1994, « Enseigner l'argumentation et la norme », *Le Français dans le monde* 269, nov.-déc. 1994, 40-45.

COSERIU E., [1952] 1973, « Sistema, norma y habla », in *Theoria del lenguaje linguistica general*, Madrid, Gredos.

FRANÇOIS D., 1972, « La notion de norme en linguistique », in MARTINET J., *De la théorie linguistique à l'enseignement de la langue*, Paris, PUF, 153-168.

GENOUVRIER E., 1972, « Quelle langue parler à l'école ? Propos sur la norme du français », *Langue française* n° 13, 34-51.

GLOY K., 1975, *Sprachnormen. I. Linguistische und sociologische Analysen*, Stuttgart, F. Fromann.

GOSSEN Ch. Th, 1976, *Von Sprachdirigismus und Norm*, Basel, Helbing und Lichtehahn.

GOOSSE A., 1998, Exposé introductif : « La norme et la logique », *Cahiers de l'Institut linguistique de Louvain-la-Neuve*, 21-27.

GUEUNIER N., 1969, « Linguistique et normes », *Le français dans le monde*, 17-26.

GUEUNIER N., GENOUVRIER É., KHOMSI A., 1978, *Les Français devant la norme, Contribution à une étude de la norme du français parlé*, Paris, Champion.

GUILBERT L., 1975, *La créativité lexicale*, Paris, Larousse.

HARRIS R., 1981, *The Language Makers*, London, Duckworth & Company.

HELLER M., 1998, « La norme et l'alternance des langues en milieu scolaire minoritaire », *Revue de linguistique et de didactique des langues*, Lidil, 17-33.

HJELMSLEV L., [1943] 1968, *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris, Minuit.

————, [1943] 1971, « Langue et parole », in *Essais linguistiques*, Paris, Minuit.

KALINOWSKI G., 1969, *Querelle de la science normative*, Paris, L.G.D.J.

KRAMER M., 1993, « La norme prescriptive en France, une impasse ? », *Französisch-Heute*, Frankfurt, sept. 1993, 228-235.

LABOV W., 1976, *Sociolinguistique*, Paris, Minuit.

LABOV W., BOURDIEU P., ENCREVÉ P., 1983, « Le changement linguistique », *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 46, 67-71.

LAFONTAINE D., 1986, *Le parti pris des mots. Normes et attitudes linguistiques*, Bruxelles, Mardaga.

LARA L.F., 1976, *El concepto de norma en Linguistica*, Mexico, El Colegio de Mexico.

LEWIS D., 1969, *Conventions*, Princeton, Princeton University Press.

MARTIN R., (dir.), 1978, *La notion de recevabilité en linguistique*, Paris, Klincksieck.

MARZYS Z., 1997, *La Variation et la Norme. Essai de dialectologie galloromane et d'histoire de la langue française*, Genève, Droz.

MATTHEIER K. J. von, 1997, *Norm und Variation*, Bern, Peter Lang.

MILNER J. C., 1978, *L'amour de la langue*, Paris, Le Seuil.

————, 1982, *Ordres et raisons de langue*, Paris, Le Seuil.

MULLER Ch., 1992, « L'usage, la norme, l'État », in ANSCHUTZ S., éd., *Texte, Sätze, Wörter une Moneme*, Heidelberg, Heidelberger Orientverl., 517-528.

TOURNIER M., 1995, « Les usages », in *Les concepts opératoires de l'INaLF*, Paris-Nancy, INaLF.

WALTER H., 1991, « Où commencent les innovations lexicales ? », *Langue française* 90.

WYANTS B., 1997, *L'orthographe, une norme sociale*, Bruxelles, Mardaga.

Ont participé à ce volume

Danielle BOUVEROT, professeur émérite, Université de Nancy II ; GEHLF (Paris).

Chrystel BRESSE, doctorante, Université de Provence.

Michel GLATIGNY, professeur émérite, Université de Lille III ; GEHLF (Paris), SILEX (Lille).

Michel GRIFFE, maître de conférences, Université Paul-Valéry (Montpellier III).

Jacques GUILHAUMOU, directeur de recherches CNRS, UMR « Histoire des théories linguistiques » (Lyon).

Edwige KHAZNADAR, professeur honoraire ; ERSS-UMR 5610-CNRS (Toulouse).

Sarah LEROY, AM, Université Paul-Valéry (Montpellier III) ; UMR CNRS 5475-*Praxiling*.

Aïno NIKLAS-SALMINEN, maître de conférences, Université de Provence.

Blandine PÉRICHON, chargée de cours, Université de Provence.

Geneviève PETIOT, maître de conférences, Université de Paris III ; SYLED-CEDISCOR (Paris).

Jean PRUVOST, professeur, Université de Cergy-Pontoise ; GEHLF (Paris).

Sandrine REBOUL-TOURÉ, maître de conférences, Université de Paris III ; SYLED-CEDISCOR (Paris).

Gilles SIOUFFI, maître de conférences, Université Paul-Valéry (Montpellier III) ; DIPRALANG (Montpellier), GEHLF (Paris).

Agnès STEUCKARDT, maître de conférences, Université de Provence ; DIPRALANG (Montpellier).

SERVICE DES PUBLICATIONS
MISE EN PAGE DES TRAVAUX DE LA RECHERCHE
UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY — MONTPELLIER III

Dépôt légal : 3e trimestre 2001

Achevé d'imprimer sur les Presses de
l'Université Paul-Valéry MONTPELLIER III